MAT GIOI
(ALBERT DE POUVOURVILLE)

ETUDES COLONIALES

LA POLITIQUE INDO-CHINOISE

1892-1893

B.U. LETTRES NICE
TEL : 93.37.55.55
DATE RETOUR

PARIS
NOUVELLE LIBRAIRIE PARISIENNE
ALBERT SAVINE, ÉDITEUR
L. GRASILIER, SUCCr
12, *Rue des Pyramides*, 12

Tous droits réservés

B.U. NICE - LETTRES
B 092 2033562
Université Côte d'Azur. Bibliothèques

DU MÊME AUTEUR :

ÉTUDES COLONIALES

I. **Le Tonkin actuel, 1888-1889.** 1 volume avec 3 cartes. 2e édition, Savine.

II. **Deux Années de Lutte, 1890-1891.** 1 volume. 2e édition, Savine.

III. **La Politique indo-chinoise, 1892-1893.** 1 volume. Savine.

Notes sur la Marche. Une brochure. Baudoin, 1887.

Un Point d'Histoire coloniale (*Le Général Reste*). Une brochure. Savine, 1892.

EN PRÉPARATION :

L'ESPRIT DES RACES JAUNES

I. **De l'Autre Côté du Mur.** 1 volume avec 16 compositions inédites de Ehrmann.

II. **L'Art indo-chinois.** 1 volume avec 120 gravures (Bibliothèque Officielle des Beaux-Arts).

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

MATGIOI
(ALBERT DE POUVOURVILLE)

ÉTUDES COLONIALES

Centre de Documentation sur l'Asie du Sud-Est et le Monde Indonésien
EPHE VIe Section

III

LA POLITIQUE INDO-CHINOISE
1892-1893

ASE 1640
BIBLIOTHÈQUE



NOUVELLE LIBRAIRIE PARISIENNE
ALBERT SAVINE, ÉDITEUR
12, RUE DES PYRAMIDES, 12

1894

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

CARTES A CONSULTER

Postes militaires du Tonkin, dans le « Tonkin actuel ».

Carte provisoire du Tonkin, 4 feuilles, par le commandant Berthaut.

Carte administrative des provinces, dressée au Bureau topographique de la Résidence supérieure du Tonkin.

Carte de l'Indo-Chine, 4 feuilles, par les membres de la Mission Pavie. (Challamel, éditeur.)

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

OUVRAGES CONSULTÉS

L'Affaire du Tonkin (Un Diplomate).
Annuaire de la garde indigène (Ressaire).
Archives et documents parlementaires (Chambre des Députés).
Avenir de l'Indo-Chine française (C. R. Wehrung).
La Cité chinoise (Simon).
La Cochinchine religieuse (Louvet).
Le Code annamite (Traduction de Philastre).
La Colonisation de l'Indo-Chine (Chailley-Bert).
Discours de Lord Dufferin, vice-roi des Indes.
Dix ans de Voyages en Indo-Chine (Thomson).
Documents parlementaires de la Chambre des Lords.
Excursion en Indo-Chine (Henri d'Orléans).
Les Français au Yenthé (Frey).
La Frontière sino-annamite (Devéria).
La Guerre avec la Chine (Rivière).
Le Haut-Mékong et le Laos ouverts (Réveillère).
L'Inde (Sir J. Strachey).
L'Indépendance Tonkinoise.
L'Indo-Chine (De Lanessan).
L'Indo-Chine française (Harmand).
Journal Officiel.
Journal Officiel de l'Indo-Chine.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Lettres (Monseigneur Puginier).
Nos Premières Années au Tonkin (P. Vial).
Le Pays d'Annam (Luro).
La Piraterie au Tonkin (Cl.....).
Politique coloniale.
Rapport sur la culture du café (Van D. Laerne).
Rapports officiels (Chambres de commerce de Hanoï et Haiphong, État-major de l'Indo-Chine, MM. Martin, Sarran, Füchs, Vincens, Beauverie, etc.).
Règlements constitutifs et administratifs des milices et des gardes indigènes.
Revue Française.
Souvenirs d'Annam (Baille).
Le Second Empire en Indo-Chine (C. Meynard).
Times.
Le Tonkin et la Mère-Patrie (Jules Ferry).
Un An chez les Muongs (Garcin).
La Vérité sur la Retraite de Langson (Harmant).
Voyages en Chine (Jurien de la Gravière).

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

PRÉFACE

La vérité, plus exigeante et plus délicate que la fiction, demande, à ceux qui s'en font les vulgarisateurs, des qualités singulières : la clarté, qui instruit et intéresse ; la perspicacité, qui découvre et agence les détails ; la puissance déductive, qui, de l'amoncellement des faits, dégage les sources et les conséquences. Tels sont les dons principaux de l'historien. Mais, de ce prisonnier de la stricte exactitude, on réclame quelque chose de bien plus difficile encore : c'est que, à la chaleur communicative du récit, à l'intérêt puissant des événements, il ajoute la froideur du langage et l'impersonnalité de l'expression.

Que cette indifférence (toujours et malgré tout seulement apparente) soit possible dans la présentation de faits éloignés, où nos passions politiques n'ont que faire, je n'en disconviens point ; mais qu'elle puisse régner d'un bout à l'autre d'un livre

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

où les questions les plus brûlantes sont agitées, et dont l'auteur peut répéter plus d'une fois le *cujus pars magna fui* latin, voilà une tâche épineuse, je dirai presque héroïque, et qu'un vieillard seul, ou un diplomate de profession, pourrait accomplir sans faiblesse.

Nous ne ferons pas un crime de sa jeunesse à l'auteur des « Études Coloniales ». Le blâme et la louange sont distribués par lui avec la franchise de l'homme qui aime la vérité, et qui n'a rien à craindre d'elle. Peut-être trouverons-nous que les idées, même les plus généreuses, ont besoin de moins de fougue dans leur exposé, et gagnent, précisément parce qu'elles sont justes, à plus de calme et de lenteur; mais on pardonnera d'autant plus facilement à la forme des convictions énoncées, que la lecture des « Études Coloniales » aura sûrement fait passer ces convictions dans l'esprit du lecteur.

L'état de notre empire d'Indo-Chine est le sujet de nos continuelles controverses. Dès longtemps il sera difficile de s'entendre : ceux qui en parlent, en parlent à leur point de vue; ceux qui le gouvernent, le gouvernent pour eux. L'égotisme, cette culture qui s'entr'ouvre, en fleurette timide, sur la cheminée de M. Barrès, s'épanouit en rameaux gigantesques sur les palais de l'Extrême-Orient. Que ce soit renom éclatant, avancement inespéré, fortune

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

rapide, ou retraite somptueuse, tous ceux qui ont géré la colonie au nom du Peuple français ont retiré de leur séjour un avantage marqué, avantage qu'ils poursuivaient en leur esprit dès leur départ de France ; il serait peut-être plus difficile de signaler les avantages que la colonie a retirés de leur passage aux affaires. L'histoire de ces dernières années est pleine d'un ironique enseignement : est-on bien sûr que nos gouverneurs de colonies n'aient pas songé, plutôt qu'au bien qu'ils pouvaient faire pendant leur gouvernement, au bien que leur gouvernement pouvait leur faire ?

Le pouvoir presque souverain dont usent à présent les gouverneurs de l'Indo-Chine, les honneurs presque divins, les formes plus qu'obséquieuses où s'enveloppe le respect oriental, n'ont-ils pas donné, à ceux qui en sont l'objet, des illusions sur leur importance, qui n'est, au fond, que passagère et superficielle ? Leur ont-ils laissé le sang-froid et la perspicacité nécessaires pour distinguer, parmi tant de routes diverses, la véritable ligne de conduite, et pour la suivre ? Et ces hommes — parce qu'ils étaient hommes — n'ont-ils pas cédé à la tentation de tout rapporter à eux-mêmes, ainsi que les y invitaient les coutumes, les circonstances, et le cérémonial devant eux déployé ?

Cette tendance rend bien difficile le jugement

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

impartial et éclairé qui doit être porté sur les affaires de l'Indo-Chine, et bien délicat et hasardeux le choix des mesures à prendre, tant pour mettre fin à un état de choses qui semble anormal, que pour aider à la pacification et à la mise en valeur de notre riche domaine. La crainte que nous devons avoir, et que nous avons réellement, est celle de ne pas être suffisamment éclairés sur les événements, de ne pas connaître à fond le litige, et de ne recevoir, des faits qui doivent guider nos appréciations, qu'une impression déformée.

C'est à ce titre, d'abord, que doit être bienvenu et remercié celui qui tente de mettre au point les incidents politiques et administratifs de la vie coloniale, et de nous donner un fil conducteur parmi tant d'événements que la distance embrouille, et que les rapports, la presse et les correspondances dénaturent à leur gré.

C'est à ce titre, ensuite, qu'il donne une juste opinion de nous-mêmes, de nos efforts, de nos premiers succès au point de vue colonial. En effet, lorsque nous serons convaincus de la grande place que nous tenons en Extrême-Orient, c'est alors seulement que nous comprendrons que nous n'y pouvons supporter aucune diminution, territoriale ou morale, et que nous devons donc constamment poursuivre nos avantages.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

A propos, spécialement, de nos agrandissements en Indo-Chine, les coloniaux croient que le traité du 1er octobre 1893 a consacré notre renonciation ; le public français croit que ce traité a résolu la question ; voilà, croyons-nous, une double erreur : la question des frontières de l'Indo-Chine française vient, non pas d'être tranchée, mais d'être posée. Le reproche fait par quelques esprits impatients, de n'avoir pas été, dès le premier jour, au bout de nos revendications, ce reproche ne tient pas debout. Aux accusations de faiblesse qu'on lui oppose, le Gouvernement français a le droit de répondre que, depuis le 1er octobre 1893, il a réclamé quelques-uns de ses droits, et réservé tous les autres.

Les rois de Siam le savent bien. Réfléchi dans son action, parce qu'il a le temps devant lui, le Gouvernement français fera reconnaître son hégémonie dans la presqu'île, malgré des compétitions anormales, et il entend ne s'arrêter dans ses progrès que lorsque les droits que lui donnent sa situation actuelle et l'histoire des peuples qu'il protège, auront été tous, et entièrement, satisfaits.

Que nous ayons la force de récupérer et d'administrer ces vastes espaces et ces populations diverses, voilà ce dont nul ne doutera, après avoir constaté, dans les trois parties des « Études Coloniales », les efforts valeureux de nos soldats, de nos fonc-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

tionnaires, de nos colons. Notre tort est d'avoir trop de présomption, mais trop peu de confiance : les succès militaires, dont nous nous glorifions uniquement, ne sauraient qu'asseoir notre puissance ; ils ne peuvent rien pour notre prospérité. Ce lent travail, cette patience entêtée, cette assimilation studieuse, cette ingéniosité hardie, qui font toute la richesse des pays neufs, nous y excellons sans le savoir. Les étrangers, qui voient tous ces efforts, que nous faisons mine d'ignorer, s'en étonnent ; il était temps qu'un Français vînt rendre justice et hommage à ses compatriotes, et tentât de les arracher à leurs hésitations.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

LA POLITIQUE INDO-CHINOISE

CHAPITRE PREMIER

L'Indo-Chine en 1892 et 1893.

I. M. de Lanessan. Son livre. Son entourage. Réaction de personnes. Départ de MM. Brière et d'Albaret. M. Chavassieux. L'amiral Fournier. Le général Reste. M. Rodier. — II. Réaction de gouvernement. L'action des mandarins : la valeur de leur administration, leur prestige, leurs sentiments. Les linhcó. — III. Réaction militaire. Les grands territoires. Diminution de la garde civile. Effet produit. — IV. Réaction financière. M. Prigent. Dépenses de souveraineté : routes, plans, travaux. — V. L'administration de M. de Lanessan. Voyage de Hué; départ de MM. Prigent et Fournier. La maladie du Gouverneur. Intérim de M. Chavassieux. Le renvoi du général Reste. Revirement de politique intérieure. Les opinions de M. de Lanessan : ses discours à la Chambre. Les budgets coloniaux de 1893 et de 1894. — VI. Questions de frontières. L'infiltration chinoise. Le Siam, le Cambodge, le Laos. Reprise du Mékong.

Il est une double qualité qu'on ne refusera probablement pas aux « Études », dont voici la troisième partie : leur publique franchise et leur simplicité d'allures. Dans le cours des six années où je les ai écrites, je ne crois pas avoir porté un jugement sciemment entaché de partialité ou d'amour-propre.

N'étant pas venu ici avec des idées préconçues, je n'ai eu à en défendre aucune ; je n'ai jamais déformé une impression, ni dénaturé un fait pour le faire servir à une cause quelconque.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Bien au contraire, j'ai réuni en un faisceau les faits de même nature; en un autre faisceau les faits contradictoires, et, les choquant l'un contre l'autre, j'ai tâché d'en faire jaillir la lumière, capable de nous éclairer la voie à suivre dans notre politique coloniale. Et, par cette franchise même, je n'hésite pas une minute à encourir le reproche de versatilité, en tirant dans ma troisième Étude des conclusions inattendues, des prémisses posées dans la première.

Je ne redoute pas que l'on cherche à voir un défaut de logique ou de ligne suivie, dans ce qui n'est que l'évolution normale, autour des faits accomplis, d'un esprit à la recherche de la vérité.

C'est ainsi que, dans ma première Étude : *Le Tonkin actuel*, je constatai à première vue l'entier dévouement de l'armée durant la période de la conquête, déclarant que tous ses devoirs avaient été accomplis, que sa mission était terminée, regrettant, avec beaucoup de monde, qu'on y ait mis un terme aussi brusque. Mais, après deux années, je me sentis si incompétent pour porter un jugement quelconque sur notre politique coloniale, que je ne fis absolument que proclamer bien haut ma confiance en l'avenir de l'Indo-Chine, à cette seule condition que l'argent ne lui manquât pas.

Deux ans plus tard, dans l'étude qui suivit, *Deux Années de Lutte*, après avoir entrepris l'historique intérieur et extérieur du régime administratif en vigueur, après avoir esquissé les genres de résistance que nous opposait une partie de la population annamite, j'en étais arrivé, en faisant toutes les réserves voulues, à démontrer en principe l'utilité du pouvoir civil, et la nécessité de remettre à des forces de police le soin de la sécurité publique.

Aujourd'hui enfin, deux nouvelles années étant accomplies, ayant condensé l'expérience acquise, tant dans les régions où me conduisaient les devoirs de mon métier, que

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

dans les événements auxquels mes fonctions me donnèrent une part et que parmi le peuple où m'attira ma curiosité, j'en suis arrivé enfin à un point tel que je crois pouvoir déclarer ceci : c'est que notre administration en Indo-Chine ne doit pas consister à faire reconnaître perpétuellement notre force, mais bien seulement notre supériorité intellectuelle et morale, par le continuel exercice de la justice, l'observation des coutumes, le développement du bien-être public ; c'est que, double force, nos fonctionnaires doivent faciliter le travail de nos colons, et le travail de nos colons rémunérer le dévouement de nos fonctionnaires, l'armée ne jouant plus qu'un rôle secondaire.

Enfin, après avoir assisté à la réaction gouvernementale provoquée par une volonté passagère, après avoir pesé les circonstances où elle s'est produite et les événements significatifs qui en découlèrent, je crois que nous arrivons aujourd'hui à la fin non pas du pouvoir civil, comme disent les uns, non pas du pouvoir militaire, comme disent les autres, mais du pouvoir *ex abrupto*, qui n'a pas de ligne de conduite suivie, qui saute d'une extrémité à l'autre, hier, suivant la présence de l'un, demain, suivant le caprice de l'autre. Je crois qu'il faut en venir à l'application des idées de Jules Ferry, un peu vaguement émises par Paul Bert, réduites par la suite en principes de gouvernement par des administrateurs moins célèbres, souvent mal récompensés et dont on a déjà pu voir, au travers de ces récits, les louables efforts.

I

Je ne sais pourquoi cette opinion est généralement répandue, que le peuple français n'est pas un peuple colo-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

nisateur. C'est un bruit favorable aux gens timorés, qui s'excusent ainsi de ne prendre part — ni de corps, ni de cœur, ni d'argent — à nos hardies entreprises coloniales ; et aussi, il faut le dire, à la minorité d'opposition du pays, désireuse de chicaner sur les réels succès que le Gouvernement a obtenus dans ces vingt dernières années.

A part cela, je ne vois aucun motif de dénier à notre pays une grande puissance d'expansion au dehors : tout ce que l'on voit ici est une preuve, au contraire, de sa vitalité coloniale. Il ne manque au Français ni la hardiesse de la conception, ni la rapidité de l'action, ni la ténacité de l'exécution.

Il ne manque pas même de confiance, et de la confiance qui se révèle par l'engagement des capitaux.

A ce sujet, en effet, on oppose toujours, à la pauvreté apparente de nos colonies, la richesse des colonies anglaises, et on émet cet avis que, dès la prise de possession du territoire par la métropole, l'argent des particuliers anglais arrive par millions. Je voudrais d'abord que l'on me prouvât que, dans des colonies d'entière formation, comme Hongkong ou Aden, l'argent des Anglais est venu ainsi tout de suite, et en quantité considérable.

Mais, en admettant même que cela soit, je prétends que, relativement, l'argent mis par les Français dans leurs colonies est égal à celui qu'y mettent les Anglais. Car, si la France impersonnelle est la plus riche nation du monde, la France, prise dans chacun de ses concitoyens, en est certainement la plus pauvre, parce que la propriété n'est nulle part aussi morcelée que chez elle ; il n'y a donc pas, en France, d'industries privées, de sociétés anonymes, de riches particuliers, qui puissent hasarder de très gros capitaux sur une terre neuve ; et l'effort que font nos industriels et nos financiers est équivalent à celui des richards d'Angleterre.

Ce n'est pas cela qui nous manque. Ce qui nous manque

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

malheureusement, c'est la qualité dominante du colon, du diplomate et de l'homme du gouvernement.

C'est la patience : la patience d'attendre les résultats des efforts que nous avons tentés ; la patience d'attendre, avant d'en juger, les effets des mesures que nous avons prises. Vingt-quatre heures après avoir inauguré un système, on demande par le câble des nouvelles de son application ; au bout de huit jours, on s'étonne de ne pas voir les choses changer du tout au tout ; et si, au bout d'un mois, on n'a pas annoncé au pays des résultats triomphants, on déclare le système impraticable, on le jette par dessus bord, et les journaux bien informés ne manquent pas de déclarer que ceux qui le prônaient étaient des malhonnêtes, et ceux qui l'appliquaient des incapables.

Alors on se saisit d'un nouveau système diamétralement opposé au premier : on envoie des hommes nouveaux, et tout est à recommencer. Et tout recommence, comme nous venons de dire, personne ne voulant comprendre que le meilleur système est mauvais, s'il n'est appliqué longtemps et avec patience.

De cette impatience continue, de ce manque de sang-froid qui nous coûte si cher, et de la responsabilité duquel les journaux français ont une si lourde part, découle forcément un va-et-vient gouvernemental, une série de réactions brusques, auxquelles nous ne nous attendons jamais, et que, si nous étions consultés une minute, nous repousserions bien loin de nous.

C'est à ce genre de réaction qu'est due l'arrivée dans la colonie, de M. de Lanessan, comme Gouverneur général.

J'ai dit avec quel étonnement nous vîmes arriver non pas la personne, mais les idées de l'ex-député de la Seine. Depuis que les Gouverneurs semblaient s'être désintéressés du Tonkin, à ce point que les Résidents supérieurs y étaient maîtres absolus des affaires, nous n'avions guère eu à nous plaindre.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Que ce fût avec M. Brière ou avec M. Bonnal, l'idée de gouvernement, modifiée seulement dans ses détails, suivait sa progression normale, produisait ses effets bienfaisants. Je ne crois pas, à tous les points de vue, même celui de la pacification, que nul de nous ait à regretter la période de tranquillité et de bien-être relatifs que traversa le Tonkin en 1890 et 1891.

La prise de possession de l'autorité par les pouvoirs civils, après avoir subi, en 1888 et 1889, toutes les discussions, ne rencontrait plus ouvertement d'adversaires ; cette autorité pouvait donc agir de tous ses moyens ; nous désirions parfois tout bas une action plus énergique et de plus volumineux subsides ; nous pensions que, petit à petit, l'apaisement allait se faire, et qu'enfin nous tenions le régime politique normal. Nul de nous, je crois, ne demandait un retour à l'imprévu, un nouvel essai de système ; et profonde fut la stupéfaction, quand nous apprîmes que nous allions servir encore à une nouvelle expérience.

*
* *

La personnalité de M. de Lanessan n'était inconnue à aucun de nous : je ne parle pas ici de sa personnalité politique ; nous ne faisons pas grand cas des renommées parlementaires françaises, même les plus élevées ; ce n'est pas la réputation politique qui nous charmait en M. Constans, mais bien la vigueur de son esprit, et le côté tout pratique de ses conceptions.

Mais, M. de Lanessan était venu déjà ici en mission semi-officielle, et avait réuni en un gros livre les documents rassemblés pendant son voyage.

Que ce fût en bonne ou mauvaise part, il s'était déjà occupé activement de l'Indo-Chine, et cela suffisait pour qu'il fût accueilli favorablement parmi nous.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Je ne reviendrai pas sur la mission de M. de Lanessan ; les résultats qu'il y a obtenus ont été diversement appréciés ; et je suis convaincu que, aujourd'hui que le Gouverneur récolte les fruits semés par le voyageur, il doit déplorer son voyage.

C'est par son influence, au moins, que le Binhtuan, le Nghéan, le Thanh Hoa, rétrocédés à l'Annam en 1884, ne firent pas retour au Tonkin et à la Cochinchine, et que nous ne mîmes pas la main sur le cap Paklung à une époque où nous pouvions encore le faire sans danger.

Or, en rattachant ces provinces tant à la Cochinchine qu'au Tonkin dès 1883, M. Harmand, convaincu de l'impossibilité de jamais rien obtenir de la duplicité de la cour de Hué, avait résolu d'abandonner superficiellement l'Annam à la paix défiante que lui conservaient ses hauts mandarins, et, par des annexions successives, de le manger à la fois par le Nord et par le Sud, de telle façon que, entre la Cochinchine et le Tonkin, il cessât d'être un obstacle, et devînt une quantité véritablement négligeable. M. de Lanessan a toujours vu la question d'un autre côté : il crut, en faisant des concessions à l'Annam, s'assurer ses bonnes grâces, et arriver, sans bourse délier, sans fusil tirer, à l'annexion pure et simple du Tonkin, celui-ci une fois dégagé de ses provinces annamites.

C'est dans le même but de s'assurer des voisins bienveillants que l'on ne revendiqua pas le cap Paklung.

Or, si petit que fût le territoire en litige, c'était la clef de nos provinces maritimes, et il eût fallu le défendre aussi jalousement que la Grèce ses Thermopyles.

Avec notre drapeau sur le cap Paklung, toute invasion des troupes du Quang Tong et des provinces du nord de la Chine devenait impossible : les routes leur étaient fermées ; pour atteindre le Tonkin, il eût fallu aux armées chinoises remonter le Sikiang pendant un mois, s'engager

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

dans ses affluents, et faire des marches pénibles loin de toutes bases de ravitaillement, le tout pour aboutir aux frontières désertes de Caobang ou aux forts d'arrêt de Langson. Aujourd'hui, en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, les troupes chinoises. marchant le long des côtes, sans cesse ravitaillées par mer, peuvent nous envahir sans peine, et tomber du premier coup sur Hongay, sur Haiphong, sur Quang Yên, c'est-à-dire sur les pays les plus riches et les plus peuplés de notre Delta. Nous n'insisterons pas davantage.

Quant au livre que M. de Lanessan publia au retour de sa mission, il comprend, outre ses réflexions personnelles, tous les documents qu'il put assembler, tous les rapports, tous les renseignements que les fonctionnaires voulurent bien lui fournir. C'est-à-dire que, d'un bout à l'autre du livre, on trouve des choses excellentes ; et le pour et le contre d'une question, à vingt pages de distance, s'y trouvent plaidés avec une égale éloquence, sans que le lecteur puisse deviner à quelle solution s'arrêtera l'auteur. Tous ces éléments, jetés sans grande cohésion, sont loin de former un tout indigeste ; ils composent, au contraire, une bigarrure singulière et originale, dépouillée de toute personnalité, et qui laisse l'auteur en dehors de son livre. C'est ce qui fait que, lorsque M. de Lanessan fut nommé Gouverneur, on put soutenir, avec une égale raison, qu'il tiendrait les conduites les plus divergentes, et c'est ce qui fait que, jusqu'à ses premiers actes, nous demeurâmes ignorants de ses intentions.

Ce livre, comme cette mission, présente quelques lacunes, qui proviennent de la façon ambiguë dont le Gouvernement français avait annoncé au Protectorat le voyage de son délégué. Liberté fut laissée à chaque chef de service de le recevoir à sa guise. C'est ainsi que, au Tonkin, où, à force de l'attendre, nous croyions toujours voir arriver le Messie, on fit à M. de Lanessan une récep-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

tion plus que sympathique, tout le monde se mettant à sa dévotion, tandis que, en Annam, l'accueil atteignit les dernières limites de la froideur. Le Résident supérieur refusa de le voir officiellement, et s'opposa à ce qu'il fût reçu par la cour et le roi; plus tard du reste, M. Hector paya de sa place ce mouvement d'indépendance. Mais, pour son excuse, on peut dire que l'intervention de M. de Lanessan était alors mal définie, et qu'il reçut en effet cette réponse d'un de nos consuls généraux, qui est venu en Annam avec Paul Bert, et qui est un de nos espoirs: « Si j'avais été gouverneur quand vous arrivâtes à Saïgon, vous seriez reparti pour la France par le bateau qui vous avait amené ».

On savait que M. de Lanessan, nommé Gouverneur, avait été fort circonvenu avant son départ; on savait qu'une personnalité militaire assez connue l'avait accompagné jusqu'au dernier jour, et — comme les demoiselles de l'Armée du Salut vous mettent de force des Bibles dans vos poches — avait couvert le paquebot d'un petit opuscule d'un très mauvais esprit contre les fonctionnaires de la colonie.

On savait que, dans les couloirs de la Chambre et dans ceux des ministères, toutes les influences avaient été mises en jeu, pour ou contre des systèmes, pour ou contre des personnes. Mais on savait surtout — je les ai énumérés ailleurs — quels pouvoirs M. de Lanessan apportait, quelle autorité politique personnelle il pouvait mettre à notre service; sans connaître leur valeur, on savait que des promesses lui avaient été faites, qu'il n'avait accepté ses fonctions qu'à certaines conditions: on savait qu'on allait avoir affaire à une homme de parole et d'action, décidé à dire et à faire quelque chose.

On espérait que ce serait quelque chose de grand.

C'est pourquoi je puis dire que M. de Lanessan fut reçu ici à son arrivée avec beaucoup de sympathie, et que nous

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

ne lui marchandâmes pas l'assurance de notre concours et de notre dévoûment.

*
* *

M. de Lanessan apportait avec lui des intentions d'action, d'énergie, de gouvernement par lui-même, qui continuaient bien mal les traditions de tranquillité et de molle indifférence de M. Piquet. Le nouveau Gouverneur, curieux de sa charge, peu effrayé des responsabilités écrasantes, doué d'une grande force d'assimilation, allait inaugurer une politique personnelle à laquelle nous n'étions pas habitués; il voulait tout voir, tout peser, tout décider par lui-même : les fonctionnaires de son entourage seraient plutôt ses expéditionnaires que ses conseillers ; et il allait avoir besoin surtout, pour l'aider dans sa besogne, de gens soumis, aveuglément confiants en lui, et ne prenant rien sur eux-mêmes. C'est dire qu'il ne pouvait s'entendre — et cela à première vue — avec les personnalités qui suppléaient, plutôt qu'elles ne secondaient M. Piquet. En effet, l'isolement de l'ancien Gouverneur, le volontaire éloignement où il se tenait des affaires, l'avait amené à s'entourer de gens habiles, expérimentés, hardis et indépendants. La situation qui leur était faite avait doublé leur zèle et aussi leur importance : le Résident supérieur au Tonkin était le véritable gouverneur des pays du Protectorat ; et le rôle de tous les fonctionnaires qui lui étaient attachés s'en était augmenté d'autant. A pareille école, ces fonctionnaires, déjà choisis parmi les meilleurs et les plus anciens, avaient vu s'accroître leur expérience, leurs qualités administratives, et aussi leur goût pour le commandement : il était évident qu'ils ne pourraient, après avoir occupé des situations semblables, se résoudre à l'obéissance passive que le

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

nouveau Gouverneur demandait à ses subordonnés, comme qualité dominante, et pour ainsi dire unique.

Je crois que M. de Lanessan, avec son flair politique très aiguisé, sentit cela dès avant son départ de France ; peut-être même fut-il amené à supposer qu'il n'y avait pas dans la colonie de gens de véritable valeur, dignes de la conduire ; peut-être aussi crut-il qu'il obtiendrait plus de dévoûment près de personnalités qu'il créerait lui-même, qu'il attacherait à sa fortune, qui ne pourraient exister sans lui ; il emmena donc de France tous les chefs des divers services, et un personnel entier de gouvernement. C'est ainsi qu'il nous vint, entouré d'un nouveau général en chef, M. Reste, d'un nouveau commandant d'escadre, M. l'amiral Fournier, d'un nouveau chef du contrôle financier, M. Prigent, de plusieurs officiers devant composer sa maison militaire [1] et de quelques amis intimes auxquels il conféra les différentes fonctions de son cabinet particulier.

Le voyage sur mer fait en cette compagnie ne fut pas heureux ; ce fut là, en effet, que M. de Lanessan se forma, sous les vues de ses compagnons, un projet de réaction gouvernementale et militaire, projet certainement mesquin, qui sentait le dépit des rancunes amassées, et que, dans son tact politique, le Gouverneur n'eût pas adopté de son propre mouvement. Le bon sens du Gouverneur, mis là à une rude épreuve, se manifesta, dès qu'il eut compris le pernicieux des conseils auxquels il avait cédé ; mais l'éloge qu'on lui en doit eût été bien plus complet, s'il avait eu, en même temps, la rare grandeur d'âme de reconnaître et de réparer les erreurs qu'on lui avait fait commettre.

1. Deux d'entre eux n'arrivèrent pas à Hanoï : MM. Bouinais et de Chaussepierre, tombés tous deux d'insolation à une revue militaire à Saïgon, furent, l'un réembarqué sur France, l'autre dirigé sur Haiphong, où il mourut à l'hôpital.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

L'influence du parti militaire, auquel céda d'abord M. de Lanessan, à la suite de ses conversations de bord, ne pouvait que le disposer plus mal encore, s'il se pouvait, vis-à-vis du personnel qu'il allait trouver à la tête des affaires de la colonie — et tout spécialement du Tonkin. Dès le débarquement, ce personnel était, et se sentit sacrifié d'avance.

Les conséquences de ces premières dispositions pèsent encore sur nous. Quelles qu'aient été les sympathies ou les antipathies particulières qu'eussent pu s'attirer les hauts fonctionnaires de 1890 et de 1891, ils avaient rendu de très signalés services, ils en rendaient tous les jours ; ils jouissaient de l'estime et de la confiance de tous ; enfin, ils prolongeaient la série des applicateurs du système de la pacification par la police, et de l'administration par la justice. A tous ces titres, sans même compter leurs services acquis, on n'eût dû toucher ni à leurs personnes, ni à leurs fonctions, et, plutôt que de les heurter de front, le Gouverneur eût pu se les concilier tout doucement, par le charme dont il était coutumier avec ceux qu'il voulait gagner à sa cause.

Il n'en fut pas ainsi : pour satisfaire une vieille rancune à laquelle j'ai fait allusion plus haut, M. Hector fut le premier remercié ; puis M. Brière vint ensuite, et avec lui son chef de cabinet, M. Bès d'Albaret, un de nos résidents les plus justement en vue et honorés. Mis en demeure d'abandonner, ou leur place ou leur ligne de conduite, et alors de détruire ce qu'ils avaient eu tant de mal à édifier, de renoncer à leurs projets, à leurs amis, à tout ce qu'ils avaient fait et comptaient faire, ils n'hésitèrent pas une minute ; et avec une dignité qui leur assura tous les suffrages et dont l'avenir tiendra compte à l'un d'eux, ils résilièrent leurs fonctions, et partirent sans une plainte — mais non sans regret — pour l'exil déguisé que le Gouverneur leur réservait au fond de l'Annam.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

M. d'Albaret mourut à la peine, dans sa résidence de Quinhon, le 12 mai 1893, découragé de l'oubli où sa bonne volonté et sa science étaient tenues par ses successeurs. Pendant les dix-sept ans que ce fonctionnaire était resté en Indo-Chine, et spécialement pendant les deux ans qu'il avait servi de second à M. Brière, il était arrivé à une conception très exacte du droit et des devoirs qui incombent aux chefs de service européens.

C'est à lui qu'est due particulièrement la pacification du Delta entre Hanoï et Hunghoa, pacification que sa justice et son égal accès pour tous facilitèrent à lui et à ses subordonnés. Doué d'une énergie morale peu commune, d'une puissance de travail extraordinaire, d'un tact parfait, d'Albaret restera, pour tous ceux qui l'ont connu, le modèle de l'administrateur colonial ; et il est fâcheux pour l'Indo-Chine qu'une mort prématurée l'ait empêché d'arriver aux plus hauts degrés de la hiérarchie. Il était de cette pléïade de résidents français — où nous avons déjà perdu Landes, Lamotte de Carrier et tant d'autres — à qui les cadres tonkinois réserveront un jour, il faut l'espérer, de dignes successeurs.

Ceux qui lui ont succédé au Gouvernement ont bien souvent profité des projets élaborés par cet esprit audacieux, clair et avisé, dont toutes les hardiesses de conception étaient tempérées par une grande prudence d'exécution ; et l'on peut dire qu'une grande partie des bonnes mesures prises par M. de Lanessan avaient été étudiées et résolues depuis longtemps, par cet homme énergique et prévoyant.

A tous ces titres — et sans compter l'affabilité de son accueil, et l'extrême dignité de sa vie — sa mémoire mérite d'être conservée, et sa mort fut un deuil pour les Européens qui le connurent, et pour les indigènes qu'il administra.

Des esprits attentifs — dans ce cadre si calomnié des

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

résidences — s'inspireront de sa conduite, et, en suivant ses exemples, nous présenteront des caractères fermes, droits et habiles, comme il en faut à la tête de nos administrations....

Il faut bien le dire, ou plutôt le répéter, car je l'ai déjà dit (*Deux Années de Luttes*, p. 41), malgré quelques nominations dues les unes à la hâte où l'on était d'agir, les autres à des questions de népotisme, les cadres administratifs du Protectorat, recrutés tant dans le cadre de Cochinchine que parmi des gens ayant déjà fait leurs preuves coloniales, sont la plupart du temps fort à la hauteur de sa besogne : ils sont en tous cas fort au-dessus de l'estime qu'on a d'eux généralement ; et s'ils n'ont pas toujours réussi, il faut surtout s'en prendre au hasard des circonstances et aux brusques changements des systèmes gouvernementaux. On ne peut pas accuser d'impéritie ni d'ignorance un corps qui a compté et compte parmi ses membres des hommes tels que MM. Brière, d'Albaret, Landes, Lamothe de Carrier, Auvergne, Luce, Rodier, Boulloche, Neyret, Sestier, etc. Et si l'on s'étonne que ces personnalités ne soient pas toutes en possessions de hautes fonctions, il faut se rappeler que, pour des gouvernements personnels et centralisateurs — comme est celui de M. de Lanessan — la largeur des idées et l'indépendance du caractère ne sont pas, tant s'en faut, des garanties d'avancement et de succès.

Sous le prétexte d'épuration, les règlements étant ou n'étant pas observés, disparurent avec eux un certain nombre de fonctionnaires de tous les services, dont M. Brière avait protégé les débuts, et dont la grande faute était d'avoir la sympathie de ces vaincus du jour.

On s'étonnait, dans l'intimité de M. de Lanessan, de rencontrer ces résistances muettes que l'on taxait bien vite de mauvaise volonté et de rébellion ; mais il faut bien admettre que des administrateurs, qui ont usé leur vie à

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

conduire un pays, ne renoncent pas du jour au lendemain à leur système de conduite, ce système fût-il utopiste ; et il est à peu près certain que, si M. de Lanessan se fût trouvé en face de M. Bonnal ou d'autres, il eût rencontré la même indépendance d'allures et la même dignité de caractère.

En tous cas, trois semaines après son arrivée, tous les opposants ayant été remerciés ou éloignés, ou ayant fait amende honorable, M. de Lanessan tint en main tout son personnel, et put, dès lors, commencer à expérimenter le régime qu'il avait conçu.

*
* *

Je ne veux pas dire que l'entourage que M. de Lanessan s'était complu à se composer, fût mauvais ou même médiocre : j'eus plusieurs fois au contraire à constater *de visu* qu'il était rempli de bonne volonté. Mais quand on arrive inattendu et imposé, il faut se faire pardonner son origine par des aptitudes spéciales : dans le cas particulier, n'ayant pu se faire place qu'au détriment d'excellents administrateurs, il eût fallu que cet entourage fît montre, dès le premier jour, de qualités supérieures. Or, il était composé de beaucoup de personnes qui venaient dans la colonie pour la première fois et qui ne purent donc étaler que le désir de bien faire et de s'instruire. Ce n'était pas assez, et le colon regarda d'un œil défiant ce personnel, dont le défaut principal était certainement d'être nouveau.

Il faut cependant faire exception au sujet du choix fait de M. Chavassieux, comme Résident supérieur. Ancien administrateur de Cochinchine, où sa finesse était demeurée proverbiale, ancien résident au Tonkin et résident supérieur à Hué, où il avait éteint pas mal de discordes, M. Chavassieux avait la réputation à la fois d'un travail leur

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

consciencieux, d'un politique habile, d'un fonctionnaire expérimenté. Il n'était donc pas déplacé là où on le mettait, et il est certain qu'il eût continué à mener la colonie avec la discrétion, le tact, la bonne entente des choses dont il avait partout fait preuve, si dès le premier jour il n'avait pas eu les mains liées.

Ce fut le premier effet réactif de la présence de M. de Lanessan, de faire passer tous les travaux sérieux et toutes les décisions importantes, des bureaux de la Résidence supérieure au Secrétariat du Gouvernement. Il n'y a aucun inconvénient à ce que le Gouverneur prenne une part prépondérante à la direction de la politique, bien au contraire; mais des affaires tonkinoises il fit ses affaires personnelles à lui, si bien que, lui absent, aucun rouage n'était en état de marcher seul : à ce point d'ingérence, les questions propres au pays qu'il habitait l'absorbèrent tout entier, et les Saïgonnais purent l'accuser, avec assez de vraisemblance, d'être le gouverneur du seul Tonkin, au détriment du reste de l'Indo-Chine.

Les attributions du Résident supérieur, autrefois si importantes, devenaient dès lors simplement bureaucratiques, et les très réelles capacités de M. Chavassieux le destinaient à un autre rôle que celui-là. Mais lié au nouvel ordre de choses, il ne fit rien pour enrayer le mouvement qui le mettait bien au-dessous de l'importance de ses fonctions, il exagéra même volontairement son effacement, évitant de donner son avis, ayant, pour ainsi dire, peur de sa signature.

Au fond, cette allure était à la fois très compréhensible et très politique : n'ayant point le mérite public du gouvernement, M. Chavassieux ne voulait aucunement en endosser la responsabilité ; il ne voulait pas que, dans l'avenir, on pût lui reprocher une influence quelconque dans les affaires ; il se retirait de plus en plus d'une direction dont les chefs d'ailleurs ne l'appelaient guère, et avec lesquels, sans

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

qu'il l'ait jamais fait voir, il est bien certain que ses principes de politique et d'administration ne devaient pas toujours sympathiser. En somme, très affable, très écoutant, mais ne s'engageant en rien, il avait l'habileté de ne heurter personne, et de n'être heurté par personne, à cette époque où tant d'intérêts divers se choquaient; et, comme récompense, il atteignit ce résultat qu'il cherchait, je crois, par dessus tout : de n'être pas entamé par les luttes du jour, ni usé par l'exercice d'un gouvernement dont il n'avait et ne voulait avoir qu'une si petite part.

Lorsque, au mois de juillet 1893, M. Chavassieux dut rentrer en France pour raison de santé, l'intérim de la Résidence supérieure fut confié à M. Rodier, qui occupait les fonctions de chef de cabinet depuis la mort tragique de M. Landes. Dans ses résidences de Bacninh et de Sontay, M. Rodier s'était toujours fait remarquer par son énergie et une grande suite dans ses idées administratives. Le caractère de M. Rodier, opposé en tout à celui de M. Chavassieux, ne lui permettra pas certaines complaisances, certains effacements auxquels avait consenti son prédécesseur. De plus, M. Rodier possède au plus haut degré une qualité précieuse: celle d'avoir le courage de ses opinions, de défendre hardiment son personnel, et de se souvenir des services rendus. A ces différents titres, si M. de Lannessan ne se réjouira pas tous les jours d'avoir M. Rodier à ses côtés, la hiérarchie administrative se félicitera de l'avoir à sa tête. En tout cas, le Gouverneur ne trouvera pas en M. Rodier la souple obéissance qu'il avait en vain réclamée de M. Brière, et le nouveau Résident supérieur ne sera pas, aux fantaisistes expériences du jour, un témoin muet et toujours approbateur. C'est ce que demandent les coloniaux, soucieux de ne pas voir compromettre les efforts et les succès passés, dans des essais douteux de politique sans avenir.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

*
* *

A côté du Gouverneur, esprit lucide, actif, entreprenant mais très autoritaire, enclin à s'étourdir de ses propres paroles et des promesses des autres, prenant volontiers ses désirs pour des faits accomplis, et pas assez indifférent à la flatterie, — à côté de son entourage immédiat, très soumis, plein de bonne volonté, d'ardeur et de confiance, mais trop jeune, manquant d'expérience et d'initiative, se placent immédiatement les chefs de service nouvellement arrivés, qu'un euphémisme du Gouverneur appela, le premier jour, des *éminents collaborateurs*, et à qui la voix publique laissa plaisamment ce nom : le général en chef, l'amiral commandant la division navale, et le chef du contrôle administratif.

M. le général en chef Reste, après une carrière longtemps passée en Nouvelle-Calédonie, et presque tout entière consacrée, loin des coups de feu, à des préoccupations administratives, le général Reste arrivait au Tonkin, au refus du général Duchemin qui avait préféré rester en France.

Son principal ennemi n'était certainement pas les rebelles, dont il ne parlait, dans les commencements, qu'avec une lippe méprisante, mais bien l'élément civil. Représentant peu, physiquement, il était encore très vert, et aurait pu, s'il avait voulu, supporter allégrement la fatigue des campements et des colonnes. Véritable tempérament de soldat, attentif au sort de sa troupe, type achevé du grognard endurci, il avait la mine de ces vieux mestres, qui, sous l'ancien régime, blanchissaient au service sous leur unique chevron d'argent.

Ses officiers ne cessaient de répéter qu'il eût fait un chef de section hors ligne. D'une application, d'un entêtement à toute épreuve, il travaillait la nuit et le jour, et sa solli-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

citude pour les troupes sous ses ordres se manifestait par très grande quantité de circulaires, qui entraient dans les plus petits détails de la vie intérieure du soldat, et dont malheureusement plusieurs ne sont point parvenues jusqu'à nous.

Devant lui, comme d'ailleurs devant tous ses prédécesseurs, on avait fait miroiter la troisième étoile, sans cela problématique.

Au contraire, on avait escompté et récompensé d'avance le dévoûment et les talents de M. Fournier, que, sur la demande expresse de M. de Lanessan, le Président de la République avait été chercher par dessus cent cinquante capitaines de vaisseau plus anciens que lui, pour en faire le contre-amiral commandant nos forces navales d'Indo-Chine. Jusqu'alors, notre station du Tonkin, commandée modestement, mais non sans valeur, n'avait vu qu'à de rares intervalles, et comme simples voyageurs, passer nos chefs d'escadre.

Cette fois, au contraire, un rôle actif était dévolu à l'amiral Fournier dans les opérations futures, et il semblait taillé pour le remplir. Jeune et vigoureux, brillant d'allures, de physionomie sympathique, l'amiral avait un tempérament vraiment français, et tout ce qu'il faut pour plaire à la foule ; il ne l'ignorait pas.

Très brave, payant de sa personne et infatigablement, fort aimé de ses inférieurs, il avait en plus une pointe d'élégance, de gaieté, de galanterie en paix et de témérité en guerre, qui sont les défauts favoris de notre nation. Mis en pleine lumière par la conclusion du traité de Tientsin, il était appelé à un haut avenir.

Enfin M. Prigent, chef des contrôles, dont le nouvel emploi consistait à tenir la clef des caisses, n'arrivait précédé d'aucune réputation, mais suivi de cinq petits enfants dont la vive silhouette est restée légendaire à Hanoï. On craignait un peu ce nouveau et élevé fonction-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

naire, dont la seule présence donnait au gouvernement de M. de Lanessan un caractère de scrupuleuse austérité, qui enchantait tout le monde, mais aussi dénotait une tendance quand même aux économies forcées.

Ces collaborateurs, ayant chacun une besogne spéciale et bien définie, firent rapidement connaître ce qu'on pouvait attendre d'eux, quel était leur but, quelles espérances on avait à fonder sur leur participation aux affaires. Dans chacun de leurs services comme partout ailleurs, M. de Lanessan se conservait la haute direction, et la décision en dernier ressort.

II

Cette première réaction, qui fit tant de bruit, et qui fut une réaction de personnes, devait être le prélude de plusieurs autres. Elle en présageait une, bien certaine, l'abandon de l'administration européenne, et l'adoption de l'administration par le fonctionnarisme indigène.

Ceci mérite une explication assez étendue, car la participation des autorités indigènes au pouvoir, et la valeur de cette participation, constituent la question vitale de la colonie ; c'est à sa résolution, dans l'un ou l'autre sens, que le Protectorat devra le succès ou l'insuccès final de toutes ses tentatives.

Quand les généraux qui firent la conquête de l'Indo-Chine — et spécialement du Tonkin — laissèrent la place aux services administratifs, ceux-ci se trouvèrent en face d'un corps de fonctionnaires — que, derrière les gens de Macao, nous appelons des mandarins, — fonctionnaires établis en Annam depuis des siècles et reconstitués au Tonkin, depuis la promulgation du luatlé de l'empe-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

reur Gialong (1813). Fallait-il les conserver ou les chasser? Fallait-il gouverner sans eux ou par eux? Le général de Négrier penchait pour un système, M. Paul Bert pour l'autre ; d'ailleurs, ils avaient, sur ce sujet, non pas des opinions, mais seulement des sentiments. Il eût fallu raisonner et non pas se passionner. Le peuple annamite, par sa manière d'être vis-à-vis des mandarins, et son histoire dans ses derniers développements, nous eussent infailliblement enseigné notre conduite.

En effet, à la chute des rois Lé — qui étaient originaires du Tonkin — et à leur remplacement par les Nguyên — qui étaient originaires de l'Annam, — le peuple tonkinois entra en révolte pour soutenir la dynastie dépossédée, se maintint, sous les successeurs de Gialong, en un état de rébellion constante, dont les débris — enfants inconscients des causes qui ont animé leurs pères — continuent la piraterie contre laquelle nous avons à lutter. Pour réduire ces mouvements insurrectionnels sans cesse renaissants, les empereurs d'Annam confièrent les plus grands pouvoirs à des envoyés royaux — le titre même donné aujourd'hui au vice-roi du Tonkin signifie Grand Envoyé, — officiers de leur maison, familiers de leur cour, qui vinrent au Tonkin en véritable mission. Ces mandarins occupèrent toutes les charges administratives : policières, financières et de justice ; originaire tous — ou presque tous — de l'Annam, ils traitèrent le Tonkin en fief inférieur, les Tonkinois en vassaux insoumis. Leur rigueur, les mauvais traitements dont ils usèrent, leurs abus, leur méconnaissance des lois — sans compter leurs rapines, — leur aliénèrent rapidement la population, qui s'habitua à ne voir en eux que des maîtres rapaces et injustes, et qui, souvent, continua directement contre eux une piraterie qui se fût éteinte d'elle-même sans leurs exactions et leurs violences. Quand, en 1873, Francis Garnier arriva avec ses 83 hommes dans le Delta, il

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

apparut comme le libérateur, comme le destructeur de cette longue tyrannie, et tout le peuple marcha derrière lui, ce qui lui permit d'accomplir les hauts faits qui ont immortalisé sa mémoire.

Or, après la conquête tonkinoise de 1884, la situation se trouvait être la même qu'en 1873. Tous les mandarins qui gouvernaient le Tonkin étaient natifs du Thanh Hoa et du Nghéan, et par suite des étrangers ; et ils étaient restés autant qu'autrefois les ennemis et les pressureurs des populations qu'ils avaient à diriger.

Nous avions donc un très beau et facile rôle à prendre : nous pouvions délivrer le peuple tonkinois des mandarins féaux de la cour, les remplacer dans les hautes charges par des fonctionnaires français, et, dans les charges inférieures par des notables tonkinois, donnant ainsi aux idoines une part dans le gouvernement et l'autorité, ce qui eût été un gage de paix rapide et certaine.

Cette situation avait été bien comprise par M. Harmand qui, en sa qualité de commissaire de la République Française, signa avec l'empereur Tu Duc le traité du 25 août 1883. On peut dire que, œuvre d'un clair et éminent esprit, ce traité, par les articles qui soumettaient les mandarins à l'autorité immédiate des résidents français, et par ceux qui détachaient de l'Annam les trois provinces de Nghéan, de Thanh Hoa et de Hatinh, contenait en germe l'autonomie de notre possession tonkinoise indépendante de l'Annam, et son administration directe française au-dessus de tout fonctionnarisme indigène. Or, le 6 juin 1884, M. Patenôtre refaisait le même traité, en éliminant les deux stipulations majeures, en ayant l'air de reculer et de perdre du terrain, et en remettant en cause, d'un seul trait de plume, le principe de notre gouvernement et la marche en avant de notre administration. Cette reculade néfaste mettait en difficile situation les successeurs, civils ou militaires, de M. Harmand.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Depuis lors, de 1884 à 1891, pendant sept ans, tous les gouverneurs, tous les résidents supérieurs qui se sont succédé au Tonkin ont pu avoir des idées différentes sur l'application de bien des systèmes administratifs; ils ont pu tenter des innovations plus ou moins heureuses, employer ou dédaigner outre mesure les moyens militaires; mais il est un principe sur lequel ils se sont trouvés tous d'accord, savoir : la nécessité qu'il y avait à détruire la puissance des mandarins et à leur substituer une administration française très personnelle et homogène. C'est ainsi que sous l'administration intelligente et minutieuse de M. Brière, Résident supérieur à Hanoï, nous vîmes le vice-roi du Tonkin délié peu à peu de toutes ses obligations envers la cour de Hué; et lorsque l'oncle de l'empereur, qui occupait cette place, fut mort, nous le vîmes remplacer par un Tonkinois d'assez basse extraction qui nous devait toute sa fortune et qui devait être entre nos mains un instrument contre le Comat. C'est ainsi que nous vîmes doubler le nombre des divisions administratives, non pas afin de caser des gens inoccupés — ainsi que le disaient des fâcheux dont les langues étaient aussi mauvaises que les esprits superficiels — mais afin de contrôler de plus près les actes des mandarins et d'annihiler leur influence par une présence plus immédiate et fréquente de nos fonctionnaires parmi la population. C'est ainsi que tout lien direct fut rompu entre les mandarins du Tonkin et la cour; que le droit de rendre la justice leur fut enlevé et qu'ils ne conservèrent plus que le droit d'exécuter la sentence; que tous leurs rapports durent être approuvés d'une signature française, que toutes leurs excursions durent se faire sous l'égide — et sous la surveillance — d'un inspecteur ou d'un garde français des milices; c'est ainsi que, enfin, on leur retira les armées dont ils disposaient encore, et que rien, sauf leurs beaux habits et leur suffisance apparente, ne rappela bientôt plus aux Annamites le pou-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

voir qu'ils avaient exercé avec si peu de ménagements.

Pourquoi donc chacun des hommes evpérimentés qui se succédaient dans nos possessions crut-il nécessaire d'abaisser la puissance mandarinale et de briser cet instrument d'administration et de pression qu'ils trouvaient tout établi dans le pays? En voici les raisons, qui sont toutes de simple bon sens. Il est évident que nous ne pouvons pas songer à gouverner à coups de force perpétuels un pays de vingt millions d'âmes, et qui, à ses frontières terrestres, peut s'appuyer sur un peuple au moins malintentionné. Traiter une colonie en pays conquis, la maintenir en état de siège, n'a jamais été le moyen de la faire prospérer, ni d'y attirer des colons et des capitaux: l'exemple de l'Algérie, immobilisée pendant quarante ans par un gouvernement militaire, sans possibilité, malgré ses richesses et sa position prochaine, d'équilibrer même son budget, doit nous être suffisant. Mais, par dessus l'immense dommage résultant pour nous de frapper d'improductivité les merveilleux territoires agricoles et miniers de l'Indo-Chine, se dressait encore une impossibilité matérielle.

Nos possessions extrême-orientales sont, en effet, trop éloignées de la métropole pour qu'on puisse compter sur des secours opportuns; il faut donc que toutes les forces nécessaires au maintien de l'ordre soient à demeure dans la colonie.

Or, si nous voulons gouverner uniquement par la force, ce n'est ni 10,000, ni 20,000 hommes qu'il faut là-bas. Il faut — et les années 1884 et 1886 l'ont démontré — 50,000 hommes pour occuper militairement le pays, 50,000 hommes qui coûteront plus de cent millions. Or, la métropole n'est pas d'humeur à donner tant d'hommes ni tant d'argent, et l'Indo-Chine n'est pas en mesure de subvenir à de pareilles dépenses; elle le sera d'autant moins que, comme je le disais tout à l'heure, l'occupation

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

militaire sera plus serrée et plus continue. C'est un cercle vicieux.

Devrai-je ajouter que ce genre d'occupation militaire n'atteindrait même pas le but? L'Annamite, soucieux de ses traditions, respectueux de la justice et de la science, se laisse effrayer, mais non convaincre, par la force.

La main de fer française en Indo-Chine ne serait ni plus louable ni plus heureuse que la main de fer prussienne en Alsace-Lorraine. L'influence des missionnaires prouve bien qu'en ces pays le maintien de la justice et la parole de sagesse ont tout pouvoir ; et là où les moyens des missionnaires réussissent, comment veut-on que les moyens du soldat — qui sont tout opposés — ne soient pas destinés à un échec certain ? On devrait se rendre compte, avant de décider de l'administration d'un peuple, du caractère de ses habitants, de la manière la plus habile de le diriger par ses qualités, par ses habitudes, et ne rien établir chez lui qui soit contraire à son atavisme traditionnel. La science du gouvernement est faite beaucoup avec de la psychologie expérimentale et de l'observation nomologique.

Donc, à tous ces points de vue, et à d'autres, étudiés plus loin, la reconnaissance de nos droits par la seule force, c'est-à-dire l'occupation militaire, doit être rejetée. Il nous reste donc seulement à faire accepter ce droit, qui, d'ailleurs, depuis les traités, est indéniable.

Dès lors, nous ne pouvons ou que solliciter l'appui de l'empereur d'Annam pour imposer silence aux revendications du peuple, ou bien faisant appel aux bonnes volontés des indigènes, gouverner le Tonkin en dehors de l'empereur. Il n'y a rien dehors de ces deux hypothèses. Je vais les passer en revue très rapidement l'une et l'autre.

D'un côté nous pouvons tenter de gouverner par les grandes familles mandarines, investies de la puissance nominale et de la confiance de la cour, entourées de cette

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

crainte et de ce servilisme que fait naître le long exercice d'un pouvoir sans conteste; avec leurs fidèles, troupe assez clairsemée de favoris satisfaits, d'ambitieux affamés et de complaisants bons à toutes les besognes; avec leurs protecteurs avérés : le Comat, la cour de Hué, la diplomatie retorse d'Extrême-Orient, qui tient les Chinois préférables aux Français comme maîtres, et qui n'a pas cessé de caresser le rêve antique de l'unité indo-chinoise entre les mains du mystérieux conseil caché dans le palais impérial.

Dans ces conditions, nous endossons la vieille impopularité des mandarins vis-à-vis du peuple, et nous attirons à nous les haines qui renaissent, et les coups de fusil qui partent sans cesse depuis près d'un siècle dans le nord de la presqu'île contre l'administration tracassière et oppressive des Nguyên. On sait bien que le fonctionnaire indigène — qui n'est pour ainsi dire pas payé — établit sa fortune avec ce qu'il peut enlever à celle de ses administrés; on sait que les dispositions du code annamite qui autorisent le rachat des peines donnent lieu à d'innombrables exactions, et que les juges sont, par là, toujours incités à prononcer des peines disproportionnées aux délits et aux crimes : le pouvoir discrétionnaire à eux laissé leur permet de satisfaire, sans crainte, leurs vengeances personnelles; et les difficultés de la loi, les tortueuses formalités des procédures, la facilité qu'il y a à fausser les interrogatoires et les dépositions transmises par interprètes, leur sont autant de garanties d'impunité; la rentrée de l'impôt est l'occasion de brigandages sur tous les échelons de la hiérarchie, brigandages proportionnés à la hauteur relatives de l'échelon; la falsification ou le mépris des livres de capitation, du cadastre et des propriétés, sont des choses courantes.

Si donc nous laissons agir les mandarins — ou si nous agissons par leur intermédiaire — nous consacrons immédiatement tous ces procédés, et comme l'action des man-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

darins exige un désintéressement de notre part, et, de la part de nos fonctionnaires, la politique dite des « yeux fermés », l'absence de tout contrôle invite les mandarins indigènes à redoubler leurs illégalités et leurs exactions. Bien plus, comme nous exerçons une suzeraineté nominale, il ne se font pas faute, au cours de leurs brigandages, de se couvrir de notre responsabilité, de s'excuser d'ordres que nous leur aurions donnés; et, en dépouillant leurs administrés à leur profit, ils les plaignent de leur malheur et déclarent n'exécuter qu'à contre-cœur des illégalités — et même des crimes — que nous ignorons, et dont ils rejettent sur nous seuls l'odieuse initiative.

Outre la singularité qu'il y a à voir un peuple d'institutions libérales comme le nôtre se mettre, dans ses colonies, à la remorque d'une vieille tyrannie autocratique, on comprendra combien cette administration d'abandon soulève contre nous de ressentiments, et allume de désirs de vengeance. Il n'est pas possible au peuple tonkinois, privé de la plus petite part active dans sa propre existence administrative, pressuré par des maîtres impitoyables, sous notre œil complaisant et protecteur, de concevoir pour nous ni affection ni estime, et la haine qui en résulte croît, d'autant plus vivace, que les espoirs que les indigènes avaient mis en nous à l'arrivée de Garnier sont déçus, et que la conduite pleine de duplicité des mandarins nous attribue directement toutes leurs souffrances et fait monter à nous tous leurs griefs. Il ne faut donc compter sur aucune bonne volonté dans le peuple ; il faut seulement compter sur un mécontentement profond qui se traduit en révolutions subites sans prétextes apparents, et cela chaque fois qu'il se trouve dans le peuple un homme assez énergique pour le soulever, assez intelligent pour le personnifier, assez considérable pour accumuler leur revendications.

Et comme nous ne pouvons nous-mêmes réprimer des mécontentements dont nous ignorons les causes, nous

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

sommes obligés, après avoir permis aux mandarins de soulever le peuple par leurs exactions, de leur donner aussi toute latitude et tous moyens de le rappeler au bon ordre. C'est-à-dire que nous sommes obligés de leur donner, pour leur protection et pour leur maintien de la tranquillité (quelle tranquillité!!) dans leurs provinces, des soldats sur lesquels nous abdiquons tout droit de contrôle! C'est-à-dire que, le jour où, reconnaissant le chemin dangereux dans lequel nous nous sommes engagés, nous voudrons enlever aux fonctionnaires indigènes l'indépendance dont ils font un si détestable usage, nous les aurons nous-mêmes armés contre nous!

Car — c'est là le véritable critérium où l'on reconnaît le défaut du système — que gagnons-nous à nous mettre ainsi à la remorque des mandarins, à paraître les seconds dans le pays que nous protégeons, et à nous aliéner volontairement le cœur de 12 millions d'hommes? Gagnons-nous seulement l'appui certain et le dévoûment de ces mandarins à qui nous sacrifions notre dignité, parfois même notre sécurité? Il n'en est rien, et nos abandons ne font qu'augmenter la puissance d'une caste qui reste notre irréconciliable ennemie.

Tous ceux qui ont d'abord prôné ce système d'abandon ont été obligés de le reconnaître : Philastre, quand il renonça aux avantages de Garnier ; Patenôtre, quand il renonça aux avantages d'Harmand.

Aucune de nos concessions ne porte ses fruits ; la caste des mandarins, élevée dans la haine de l'Occidental, n'abandonnera jamais ses traditions; les fonctionnaires habitués à l'indépendance de leur autoritarisme n'admettront jamais le contrôle, même bénévole, du Protectorat. Avec toute l'astuce familière à leur race, ils nous accueilleront, nous choyeront ; et leurs faciles compliments et leur aimable attitude tromperont toujours sur leurs sentiments intérieurs ceux de nos gouvernants qui n'auront pas l'expérience de

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

leur caractère et de leurs mœurs. Mais, si grands que soient nos désintéressement, si étendus que soient nos renoncements, jamais nous ne pourrons donner aux mandarins la situation qu'ils avaient avant notre arrivée; ils sentiront toujours en nous des trouble-fête possibles; donc leur intérêt, autant que leur atavisme, leur interdit de désarmer vis-à-vis de nous. Tout mandarin, d'ailleurs, qui, par ambition, tenterait de nous servir exclusivement, deviendrait de suite suspect à la cour d'Annam, et désigné au *mauvais thé* que Nguyên Huudo prit jadis et que Hoang Cao Khai n'évita que par une soumission prompte et sans réserves[1].

Ainsi, en nous servant des mandarins pour gouverner, nous perdons tout prestige, nous nous aliénons tout un peuple, nous prêtons l'appui d'une force aveugle et de notre présence inconsciente à tous les abus; nous ne nous amenons pas un concours, nous ne nous attachons pas une âme, et lorsque nous avons consolidé — à la grande

1. Le nombre des mandarins qui connaissent les agissements des rebelles sans les dénoncer, qui ne les favorisent point mais qui nous empêchent de les réduire, et qui tiennent ainsi la balance exacte entre nous et nos ennemis, ce nombre est incalculable. Tout spécialement dans les provinces de Haiduong, Hungyên et ancien Bay Say, il n'est peut-être pas un fonctionnaire indigène qui n'ait été de connivence avec les rebelles; pendant la colonne de police de 1890, j'ai entendu — et d'autres aussi — des mandarins importants déclarer — ne croyant pas être entendus — que si le chef des révoltés leur tombait entre les mains, ils ne pouvaient faire autrement que de favoriser son évasion : je ne rappellerai que pour mémoire cet ancien préfet de Lamtao, ami de Coluong, et cet ancien mandarin du bas Sontay, ami du dóc Ngu, qui eurent la tête tranchée précisément à cause de ces amitiés. Tous ceux qui, en Indo-Chine, ont accepté des fonctions politiques ou administratives ont pu constater ces trahisons latentes, mais presque toujours si bien combinées qu'il est impossible, au milieu de toutes les certitudes morales, d'en administrer la preuve matérielle.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

haine du peuple — les pouvoirs de mandarins malfaisants, ceux-ci ne savent et ne veulent s'en servir que contre nous-mêmes. Nous sommes donc isolés entre deux partis, entre les opprimés et les oppresseurs, qui nous haïssent, soit ouvertement, soit en dessous, et qui ne sauraient se réunir selon leurs intérêts, qu'en une seule tâche : celle de se débarrasser de notre fâcheuse protection.

La seconde méthode de gouvernement consiste à mettre entre les mains de l'autorité française tous les rouages importants de l'administration, et à exercer un contrôle direct sur toutes les fonctions subalternes occupées par des indigènes, issus de la province même qu'ils administrent.

En Annam, le Comat, les seize camchanh (colonnes de l'empire), les envoyés extraordinaires (kinhluoc), les thuongtâ (secrétaires d'État des différents départements), détiennent toute l'activité et tous les ressorts du pouvoir dont l'empereur est l'inerte et majestueux symbole.

Là, il n'est peut-être pas possible de toucher à ces hauts fonctionnaires sans compromettre le mécanisme entier de l'empire ; mais on peut diminuer et réduire à rien leurs fonctions et leur influence. Le traité maladroitement généreux que M. Patenôtre substitua aux habiles stipulations exigées par M. Harmand ne doit pas être considéré cependant par nous comme un rempart qui nous empêche d'accéder plus avant, mais comme un rideau à l'ombre duquel, en ménageant les représentants du pouvoir, nous devons manœuvrer de façon à nous faire remettre le pouvoir lui-même. Il faut donc nous substituer à leurs charges, et non à leurs personnes. Leur pompeux appareil maintenu suffira à eux et à leur nation. Il n'en est pas de même dans les provinces du Tonkin, qui sont administrées par une quantité de fonctionnaires annamites, mais étrangers au sol même. Là, dans chaque province (il y a 13 provinces au Tonkin), il existe une quadruple administration indigène,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

commandée, gérée, exécutée et contrôlée uniquement par des Annamites, au choix de la cour d'Annam, et à la solde du royaume : c'est l'administration politique, celle des finances, celle de la justice, celle de l'armée, laquelle, comme dans tous les pays de civilisation orientale, ne vient qu'en dernier lieu. Des quatre mandarins provinciaux, tongdoc (ou quanthuong), quanbô (ou bôthinh), ansat (ou quan an) et dêdoc — qui occupent les quatre hautes dignités de ces quatre pouvoirs, — d'innombrables ramifications vont, étendant et exerçant ces pouvoirs jusque dans les plus petits villages. Je ne fais pas ici un cours d'administration indigène, par suite je ne définirai pas, les unes après les autres, les fonctions de tuanphu, phosu, triphu, quanphu, quanhuyên, caitong, lithuong, lanhbinh, pholanh, bangbien, tonghon, kiluc, pholy, phoquan, dêlaï, thuonglai, xuatdoi, etc., etc., qui constituent les principaux degrés de cette échelle des grades, entre lesquels viennent encore se loger plusieurs fonctions spéciales intermédiaires. Je dirai seulement qu'il y a, dans cet apparent imbroglio, une hiérarchie et une centralisation telles, que les mandarins du Trésor peuvent faire le métier de mandarins de justice ; les mandarins administratifs, cumuler les pouvoirs et aller en guerre, sans que personne y ait à redire ; les mandarins militaires formant à part une caste inférieure, et n'étant que les humbles exécuteurs des ordres des mandarins des trois autres classes.

Or, l'administration, la police — et surtout les finances, — peuvent et doivent ressortir exclusivement des Européens, car ils tiennent ainsi en main à la fois la sécurité et la prospérité du pays ; sa sécurité, en connaissant les premiers tous les mouvements des rebelles, et en commandant directement toutes les forces de police ; sa prospérité, en empêchant les malversations et en forçant l'impôt à tomber tout entier dans les caisses de l'État. Or, par cela même que ces deux résultats sont obtenus, un bien-être

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

relatif s'introduit dans les classes agricoles, moins pressurées par le fisc et mieux protégées des brigands; et la piraterie diminue, car on sait fort bien que la pauvreté seule peut mettre le fusil aux mains de ces populations paisibles et sans malice. Enfin, la disparition des séculaires oppresseurs de la cour d'Annam soulage le peuple, et lui donne confiance en des protecteurs résolus — d'après leurs actes mêmes — à ne plus supporter auprès d'eux de tyrannies ni de caprices.

D'autre part, le contrôle, presque impossible à exercer sur les subalternes par l'intermédiaire des mandarins et des interprètes, qui ne trouvent leurs avantages et leur fortune que dans les embarras et les obscurités, ce contrôle, exercé directement, devient très facile, et s'opère d'autant plus strictement, qu'il est la meilleure assurance de la tranquillité de la province régie. De plus, les fonctionnaires subalternes indigènes, choisis dès lors parmi les notables mêmes du pays, régissant des territoires où leurs familles habitent, où leurs rizières sont en culture, ont leur premier intérêt à assurer leur prospérité particulière dans la prospérité générale, par une administration vigilante et honnête.

Ils savent qu'ils peuvent être à tout instant l'objet d'un contrôle, ils savent que la moindre exaction serait portée directement à la connaissance non plus des mandarins, envers qui ils pouvaient racheter cette exaction, en leur en faisant partager le profit, mais des Français ; enfin, ils ne seraient pas pressés — comme aujourd'hui — par la crainte de déplaire aux mandarins, s'ils sont honnêtes, ou à leurs administrés, s'ils sont trop exigeants, les deux cas de l'alternative étant presque également dangereux.

Au point de vue donc du peuple protégé, il y a tout avantage à introduire l'action française directe, et tout le pays y est intéressé, pour sa sécurité, son bien-être et sa

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

richesse. Au point de vue du peuple protecteur, les avantages de ce système sont tout aussi sensibles.

En effet, déchirant le rideau que les mandarins ont tiré entre nous et le Tonkin, nous apparaissons au peuple tonkinois avec nos qualités et nos défauts aussi — mais désormais non responsables des erreurs et des crimes d'autrui. Nous n'endossons que nos seuls actes — et cela suffit bien. Nous sommes en relations intimes et journalières avec le peuple, et apprenons à la fois ses besoins et les moyens d'y subvenir, ses aspirations traditionnelles et les moyens d'y satisfaire dans la mesure du possible. De plus, nous montons à la dignité du rôle qui nous incombe, de directeurs conscients d'une race civilisée; nous cessons d'avoir peur de notre tâche, nous reprenons vis-à-vis de la cour les seules manières qui nous conviennent, celles des supérieurs, et nous secouons la dédaigneuse tutelle que nous paraissons supporter et que les mandarins se vantaient au peuple de nous imposer. Nous nous tenons donc dans toute notre force, et, en reprenant notre fierté, nous commandons la confiance de nos protégés et le respect de tous.

Enfin par une conduite habile, par un profit adéquat des circonstances, nous faisons exprimer à l'inerte traité de 1884 le peu qu'il puisse nous donner, nous habituons peu à peu l'indigène à notre présence, à notre immixtion dans sa vie de citoyen, à notre contrôle de tous ses actes publics; nous apparaissons non plus comme le protecteur mal supporté, mais comme le moteur nécessaire des forces d'un grand pays, et, petit à petit, nous amenons ainsi les pays de « Protectorat » à n'avoir plus de ce régime politique hybride que le nom seul, et à constituer un ensemble de possessions coloniales où les corps et les cœurs nous appartiendront.

Et enfin, vis-à-vis de la Chine et des puissances européennes elles-mêmes, ce système de gouvernement prouve :

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

à l'une, que les affaires de l'Annam étant les nôtres, nous ne pourrions y supporter aucune ingérence, moins encore une invasion; aux autres que notre volonté est ferme d'établir enfin l'empire indo-chinois dont Garnier avait commencé la conquête pacifique, et que nous ne saurions souffrir à côté de notre influence l'intrusion d'influences étrangères. Et, très certainement, si, au lieu d'une administration indigène, nous avions eu une administration française — si clairsemée qu'elle fût, sur les bords du Mékong et au Laos, — les vaniteux et impuissants rois de Siam eussent hésité à traiter des résidents et des chanceliers des stations françaises comme ils ont traité des huyên de Binhdinh et des phu du Quangngai.

Ce système, considéré comme le moyen nécessaire de notre prospérité, avait été appliqué avec des tempéraments, par les chefs administratifs qui se sont, depuis 1885, succédé dans les hautes fonctions du Protectorat, et nous étions arrivés peu à peu, par des transformations d'une grande habileté, à la veille d'une administration directe, sans cependant avoir froissé la lettre d'un traité qui n'admet de notre part qu'un contrôle impersonnel.

Le dernier pas seul restait à faire, et dans des conditions telles qu'il était considéré comme le plus facile. Or M. de Lanessan non seulement se refusa à le franchir, mais, faisant route inverse, il parcourut en arrière toutes les étapes si difficilement franchies; et, par un système préconçu de bienveillance outrée envers le Comat et les mandarins, nous reporta de dix ans en arrière au point de vue administratif.

Ce n'est pas ici le cas de discuter par le menu si, par là, M. de Lanessan poursuivait un but caché des mêmes mandarins, c'est-à-dire l'affermissement de notre protectorat pur et simple sur le Tonkin incomplètement pacifié.

Mais — au seul point de vue administratif — l'anarchie

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

règne, et, sous une cauteleuse apparence le désordre absolu est organisé contre nous. En réduisant au strict minimum, sous un fallacieux prétexte d'économie, les résidences françaises du Delta, en mettant à la tête des régions hautes des officiers dont l'ignorance administrative ne leur permet pas d'exercer le moindre contrôle efficace, nous avons lâché bride à toutes les mauvaises passions des fonctionnaires indigènes, munis de pouvoirs sans modérateur. Nous ne savons plus comment la justice est rendue; nous savons seulement combien on exécute de condamnés, mais nous ne faisons plus l'instruction de leurs crimes; nous ne gérons plus les finances; nous recevons l'impôt, mais nous ne savons pas si les collecteurs indigènes n'ont pas perçu deux fois plus que nous ne leur avions demandé. Nous n'avons plus, à côté des mandarins, qu'une signature impersonnelle et ignorante.

Ce n'est pas tout : M. de Lanessan, dont la science diplomatique ne va pas jusqu'à percer les aimables dehors où l'on envoloppe les mauvaises intentions, s'est laissé enivrer par l'encens que les grands de la cour d'Annam ont brûlé autour de lui en épaisses volutes.

Déjà en 1887, comme député, il n'avait su résister à cet orgueilleux vertige; il est même singulier que, habitué à endormir les gens de belles promesses sans effet, il se soit laissé prendre à celles des autres. Il est vrai que la louange extrême orientale est constante et délicate, ténue et continue, et qu'il faut une grande lucidité pour échapper à son aimable entreprise. Cette lucidité manqua à M. de Lanessan, et il crut que des gens qui prisaient si haut ses talents ne pouvaient que voir avec un coup d'œil très sûr tous les détails de la situation politique. Il s'en remit donc à eux complètement, et il leur départit toute la confiance et les sympathies qu'il refusait — dès son arrivée — aux fonctionnaires français, ses prédécesseurs. Les mandarins exercèrent donc, sans contrôle, une autorité beaucoup

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

plus étendue que celle qu'ils n'exerçaient autrefois que sous une serveillance assidue.

Entre ces mandarins et la cour de Hué, nous étions là, comme une barrière empêchant les ententes malsaines, arrêtant les haines combinées. M. de Lanessan a jeté bas cette barrière : directement les mandarins envoient leurs rapports au Comat; ils s'entendent avec le Comat sur ce qu'il convient de nous dire, sur ce qu'il convient de nous cacher. Le Gouverneur général a réduit M. Brière, Résident supérieur d'Annam, à n'être plus qu'un employé postal, chargé de transmettre les lettres en ignorant leur contenu. M. Brière, fonctionnaire d'un caractère très méticuleux et d'un esprit délié, eût été meilleur que tout autre pour lire entre les lignes de ces correspondances fallacieuses; mais M. de Lanessan, par suite d'un ressentiment personnel, ne voulut pas laisser à M. Brière l'honneur d'une telle mission, et préféra priver le Protectorat de l'avantage d'un tel contrôle [1].

Ainsi nos fonctionnaires, myopes de naissance ou par

1. Ce ressentiment que M. de Lanessan n'a pas su cacher, l'a conduit plus loin qu'il ne le voudrait sans doute. C'est à la suite de conversations intimes entre le Gouverneur et le régent Nguyên Trong Hiep, que celui-ci, servant les projets obscurs de M. de Lanessan, a poussé la cour à l'inconvenante manifestation du Têt, et a provoqué la crise ministérielle de mars dernier; des lettres d'Extrême-Orient, publiées dans la presse, ne laissent aucun doute à ce sujet. M. de Lanessan espérait tirer argument de cette affaire extraordinaire (les ministres ne démissionnent jamais en Annam) pour déplacer ou renvoyer M. Brière.

Mais le Résident supérieur d'Annam, plus fin et serré que son chef, a su mettre le roi Thanhtaï de son côté.

Nous n'avons donc pas le mot de la fin de cette lutte d'influence, dont les intérêts français souffriront seuls en dernière analyse, et dont M. de Lanessan, consciemment ou non, s'est fait le provocateur, dans le but peu relevé de satisfaire des rancunes personnelles.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

ordre, ne sont avertis qu'après le Comat de ce qui se passe au Tonkin, n'apprennent que ce qu'on veut bien leur dire, ignorent — jusqu'au jour de l'irréparable éclat — la formation des bandes pirates que les mandarins jugent nécessaires à leurs desseins, et demeurent les transmetteurs ignorants de toutes les méchancetés — petites ou grandes — qui se trament contre nous à l'abri de notre complaisance.

Pour nuire à l'harmonie de ce concert établi contre nous, il ne restait que le vice-roi Hoang Cao Khai, à qui la cour ne pardonnait pas son dévouement envers nous — dévoûment poussé souvent à l'excès — et qui avait jusqu'alors trouvé ses avantages dans cette haine de son empereur. Il restait l'effroi des mandarins, comme le révélateur, à chaque instant possible, de leurs trahisons et de leurs exactions. M. de Lanessan lui-même l'engagea à faire sa paix avec la cour, et, afin de ne pas gêner ces négociations et les confidences qui devaient en résulter, il envoya le kinhluoc tout seul à Hué, ce que, depuis des années, nos gouverneurs n'avaient jamais toléré.

Le kinhluoc, qui connaissait la ténacité des ressentiments annamites, ne fit pas ce voyage sans crainte; mais, nous voyant déserteurs de notre propre cause, il se sentit dégagé lui-même *a fortiori* de toutes obligations envers elle, et il abandonna si complètement nos intérêts, il donna des gages tels de soumission aveugle à tous les désirs du Comat, que, lorsque M. de Lanessan arriva à son tour à Hué, dans l'appareil théâtral que l'on sait, il trouva tous les hauts dignitaires de l'Extrême-Orient réconciliés, n'ayant plus qu'une pensée, qu'une volonté; il comprit l'union accomplie entre les chefs indigènes de l'Annam et du Tonkin, union qui ne peut exister que contre nous, et que tous nos efforts depuis la conquête avaient tenté de rompre pour toujours. Il en éprouva de suite les effets. Il était venu avec l'intention de faire participer l'administration

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

impériale à la construction des chemins de fer, idée tout aussi peu utile, transportée dans le domaine des réalités, que le fut l'idée des routes de onze mètres, aujourd'hui démolies par les premières inondations. Il ne trouva là encore que de bonnes paroles, mais aucun appui ; il fit tous les sacrifices qu'il comptait faire et n'en recueillit rien, et le kinhluoc lui-même, dans un banquet officiel à son retour à Hanoï, flagella les conventions ferrées du Gouverneur d'une ironie cruelle et publique, dans laquelle M. de Lanessan, avec un sourire contraint, feignit de ne voir qu'une plaisanterie aimable.

L'attitude résignée du Gouverneur devant l'empereur donna une sanction éclatante à nos renonciations.

On sait combien les cours formalistes des peuples jaunes attachent d'importance à l'observation de l'étiquette et aux moindres manifestations extérieures des convenances diplomatiques. Les rites constituent chez eux une science véritable, un élément important de l'existence publique, et font l'objet des études d'un de leurs livres sacrés (le *Gialê*, troisième des *Ngukinh*). Les moindres attitudes, les gestes en apparence les plus insignifiants des représentants d'une nation, symbolisent aux yeux du peuple les intentions, la valeur et la dignité de cette nation.

Là, plus encore qu'ailleurs, passer par une porte spéciale, s'asseoir sur un siège plus ou moins élevé, constitue un droit. Exiger ou abandonner ce droit équivaut, en importance, à un article de traité international.

M. de Lanessan ignora-t-il ou dédaigna-t-il ces coutumes ? Il est certain, en tous cas, qu'il ne poursuivit pas la fière attitude de ses prédécesseurs ; qu'il souffrit d'entrer au palais de Hué par une porte dérobée, qu'il supporta de rester debout devant Thanhtaï assis, et qu'il se contenta d'un escabeau à un niveau inférieur à celui du trône royal ; que, dans un discours retentissant, il déclara que c'était aux édits impériaux et à l'action des mandarins seuls

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

qu'était due la pacification du Tonkin; et que, enfin, de l'aveu de tous, il tint un langage et une conduite si volontairement effacés, qu'on l'eût cru le représentant de la nation protégée dans la capitale du peuple protecteur. La réponse du Comat fut du tac au tac.

Les tongdoc (préfets) reçurent l'ordre de correspondre directement avec les ministres annamites, et le régent Nguyên Trong Hiep monta à Hanoï, où il ouvrit, dans tout l'appareil royal et au nom du roi, le concours des lettrés de 1892 : cette manifestation, qui est la plus éclatante du royaume — à cause de l'honneur où sont les lettres et les sciences philosophiques, — eut un écho jusqu'au fond des provinces les plus lointaines; pour la première fois la France n'avait pas eu sa place dans une des cérémonies constitutives de l'empire, et son représentant ne s'en était pas plaint; bien plus, il s'en félicitait, et déclarait avoir continué l'œuvre de Paul Bert [1].

*
* *

La meilleure manière de rendre aux mandarins leur prestige, était de les entourer d'une force armée capable

1. Afin qu'il n'y ait pas d'erreur possible, je crois bon de rappeler que Paul Bert rétablit en effet le concours des lettrés, et que le premier eut lieu en novembre 1886, après sa mort.

Mais Paul Bert et son successeur, M. Vial, étaient trop avisés pour céder la première place au représentant de l'empereur, et le concours de Namdinh fut pour eux une occasion de faire éclater notre science et notre puissance : « Précédés du vice-roi *et des principaux mandarins,* les soixante-douze lauréats se prosternèrent trois fois jusqu'à terre... » (Paulin Vial, *Nos Premières années au Tonkin*). Le vice-roi qui faisait ainsi acte public de vassalité, était ce même Nguyên Trong Hiep qui, sept ans plus tard, présida impérialement le concours.

Il y a, comme on voit, de la différence entre les deux postures.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

de veiller à leur sécurité et de leur permettre de faire appliquer leurs décisions. A ce sujet, M. de Lanessan reprit pour son compte la circulaire nº 25 de la Résidence supérieure, œuvre d'un esprit éclairé, ouvrant prématurément un horizon trop neuf (*Journal Officiel*, du 7 mai 1891, p. 249).

J'ai dit de quelles restrictions cette circulaire était accompagnée, avec quel tact elle devait être mise en pratique, combien lentement et progressivement, si l'on voulait ne pas arriver à des déconvenues, et peut-être à des malheurs (*Deux Années de Lutte*, p. 199).

Malgré toutes ces réserves, la circulaire 25 avait eu un succès de fou rire, et tout le monde s'était entendu pour la tourner en ridicule.

Et ce qu'il y eut de véritablement curieux, c'est que lorsque M. de Lanessan l'aggrava en supprimant toutes les restrictions dont j'ai fait mention, tout le monde s'entendit pour en trouver l'application merveilleuse.

Ainsi va le monde.

On avait déjà, dans chaque chef-lieu de province, distribué, selon l'importance de chacune d'elles, 100, 200, 300 fusils, dont les tongdoc devaient armer « occasionnellement » des partisans à eux connus, dont ils répondaient, qui devaient être instruits par les chefs de la garde civile, et marcher au dehors sous leur haute direction, mais sous les ordres immédiats des mandarins indigènes. En temps de paix, ces partisans devaient être désarmés, leurs fusils déposés au magasin d'armement du chef-lieu. Seuls, quelques hommes — le moins possible — devaient être détachés en permanence comme gardes particuliers des phû et huyên, sur les points où les quanphû et les quanhuyên n'habiteraient pas dans des postes de gardes indigènes.

M. de Lanessan, outre ce qui existait déjà, créa de toutes pièces un corps de 4,000 linhcó, qui fut mis, sans

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

contrôle aucun, à l'absolue disposition des tongdocs et de leurs subordonnés : tous les gradés étaient annamites, ils n'avaient à répondre à aucune injonction d'un Français quelconque, sauf du résident de la province. Ces 4,000 linhcó ne furent qu'un noyau. Une énorme quantité d'armes fut distribuée à droite et à gauche, à tout chef, fidèle ou soumis, qui vint en faire la demande. Ainsi on donna des armes aux gens de Luongtamky et de Baky : puis on créa un corps spécial de 200 partisans pour surveiller ces gens, puis enfin on délégua un garde principal et des miliciens pour contrôler le contrôle de ces 200 partisans.

Inutile de dire que cette force armée ne fut, pour les fonctionnaires indigènes, qu'un moyen de terroriser le pays à eux soumis, et que, si quelques-uns employèrent honnêtement la puissance qu'on leur confiait si prématurément, la plupart ne s'en servirent que pour appuyer leurs exactions à coups de fusil; et que les linh et partisans rappelèrent bientôt par leur conduite les célèbres bandes que jadis le prince Hoang Keviem, à l'époque de la conquête, eut tant de peine à mener ailleurs qu'au pillage.

Un seul détail montrera avec quelle profusion, avec quel manque d'ordre, les distributions d'armes furent faites. Au commencement du 2e trimestre de 1892, la direction centrale de l'artillerie, après la tournée des inspecteurs d'armes, accusa un manquant de 3,000 fusils. Le Gouvernement reconnut bien les avoir reçus (il le fallait bien, les arsenaux possédant les accusés de réception), mais, dans sa hâte à bien faire, il ne savait plus du tout à qui ces armes avaient été distribuées; il avait oublié d'en prendre la liste, et naturellement les indigènes se gardaient bien de venir présenter les armes dont ils étaient dépositaires[1].

L'erreur fut vite reconnue ; le Gouverneur était homme

1. Ce fait, chiffres compris, a été déclaré, en fin de tournée, par l'officier chargé de l'inspection des armes sur la Rivière-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

de trop d'esprit pour ne pas s'en apercevoir immédiatement. Mais, soit qu'il ne voulût pas se déjuger trop vite, soit qu'il eût confiance en l'avenir, il laissa aller les choses et se contenta de confier l'instruction des linhcó à des cadres européens et tonkinois de la garde indigène.

Ces linhcó peuvent-ils servir à repousser les pirates? et les mandarins sont-ils aptes à faire contre eux la police de leurs provinces? C'est ce que l'expérience semble nier. En voici les raisons.

L'autorité mandarinale se trouve, vis-à-vis de la rébellion, dans trois situations possibles, également désavantageuses :

1° La province n'a pas assez de pirates pour attirer l'attention et nécessiter une action immédiate du Gouvernement. Tout l'intérêt du mandarin est de cacher l'existence de tous rebelles, afin qu'on ne mette pas, par des reproches, sa situation en danger ; afin qu'on ne blesse pas sa paresse, en lui ordonnant de courir sus aux révoltés, ni son amour-propre en lui envoyant un coadjuteur ou un supérieur. Il est donc amené à faire quelques concessions aux pirates pour qu'ils ne fassent point d'éclat, à fermer les yeux sur leurs petites déprédations, et, de concessions en concessions, il finit par se trouver à la merci des bandes, le jour où sa longanimité leur a permis de se développer;

2° La province possède des pirates en grand nombre. Dans ce cas, le mandarin est leur ami ou leur ennemi, et dans les deux cas il achète, par un tribut approprié, sa tranquillité et celle de ses administrés.

Le nombre des fonctionnaires ainsi liés est incalculable. A la fin de 1890, le quanhuyên de Hahoa payait l'impôt

Claire, dans le nord du Delta, le Tamduong, et la région de Langson.

Il est attesté par M. Chautemps, dans son rapport du budget colonial de 1893.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

régulier à Tangiât, et lorsqu'il s'agissait de la nomination d'agents sous ses ordres, faisait accepter les nominations par Tangiât avant de les présenter au résident de Sontay. Ceci est un exemple entre mille. Et je ne puis en donner une preuve plus frappante qu'en rappelant le nombre et la qualité des fonctionnaires indigènes compromis par la prise des papiers du chef rebelle Tuong Duy Than, prise qu'on a célée, papiers qu'on a détruits, pour une cause que j'indiquerai plus loin, lorsque j'étudierai ce cas singulier, et véritablement gênant pour le gouvernement de M. de Lanessan.

Mais, très souvent, les rapports entre mandarins et pirates passent d'une neutralité bienveillante à une amitié offensive. Tel est le cas du chef de canton de Trungha, qui, en 1892, espionnait pour le compte du dóc Ngu, sur le Fleuve-Rouge. Tel est le cas des quanhuyên de la province de Hunghoa, spécialement celui de Camkhé, qui levait dans sa région les convois de vivres nécessaires au ravitaillement des bandes de la Rivière-Noire, et qui avait installé avec elles un service d'échanges régulier et taxé, dont le tarif m'est tombé entre les mains ;

3° Enfin, si le mandarin tient à conserver la fidélité qu'il nous doit, il est mis hors de son pays par les rebelles, et n'a plus qu'à se réfugier chez nous, privé de toute influence, incapable du moindre service, n'étant plus qu'un embarras pour ceux dont il devrait être l'aide. C'est ainsi que le quanhuyên de Thanmien (Rivière-Noire) non seulement ne pouvait nous renseigner sur l'état du pays, mais ne pouvait même demeurer dans sa sous-préfecture, et était obligé, pour sauver sa tête, de venir habiter à 25 mètres de la citadelle de Hunghoa, dont les 200 fusils étaient même incapables de sauver sa maison de l'incendie et sa famille de l'égorgement (avril 1892).

Ainsi, de l'ignorance voulue, de la neutralité ou de l'alliance active, nos mandarins ne peuvent sortir, dans

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

leurs rapports avec les pirates, sous peine de la vie ou au moins de la sécurité. Se servir d'eux comme du principal rouage de gouvernement et de police est donc une dangereuse faute, et c'est cette faute dangereuse que, après l'avoir reprochée à ses prédécesseurs qui ne l'avaient commise qu'à moitié, M. de Lanessan commit tout entière, avec l'apparente réflexion d'un homme averti.

Comment s'étonner du calme relatif qui a suivi toutes ces mesures? Les mandarins eussent méconnu leurs intérêts en suscitant des difficultés à un gouverneur qui leur accordait bien au delà de leurs plus ambitieux désirs. Aussi ont-ils momentanément désarmé et se contentent-ils de recevoir tous les avantages dont on les comble sans cesse. Mais cette tranquillité est toute superficielle : que M. de Lanessan change de système, ou qu'il arrive seulement au bout de toutes les concessions qu'il peut faire, alors renaîtront les discussions, alors reviendront les déboires, alors de nouveau les mandarins se déroberont et nous affronteront avec toute l'âpreté des pouvoirs inouïs dont on les a investis! Et, quand M. de Lanessan rentrera dans la métropole, après une période de gouvernement qui n'aura été profitable qu'à lui-même, ses successeurs auront la tâche ardue et délicate de remettre à leur place tous ces fonctionnaires dangereux et encombrants, qui, le jour où nous voudrons nous reprendre, se soulèveront contre nous, avec toutes les influences et les fusils que M. de Lanessan leur a donnés.

Je ne porterai aucun jugement sur cette politique; là-bas, ceux qui la voient se développer l'ont appréciée en spectateurs effrayés. Je n'ai rien à en dire : la parole est aux événements, ils ne prouveront que trop tôt dans quelles erreurs le Protectorat est tombé; — et nous verrons, dès l'année prochaine, mûrir les fruits empoisonnés de ces détestables semailles.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Bien que les linhcó ne fussent pas payés très cher [1], et que cette solde minime les poussât à des abus de force dans leur métier, leur création était une lourde charge pour notre budget, lequel n'en avait nullement besoin. Pour économiser d'autre part, on résolut de diminuer les effectifs; et ce furent précisément ceux de la garde indigène qui furent réduits, c'est-à-dire ceux qui formaient le corps de police le plus complet, le plus discipliné, le plus utile, et qui eût pu le plus efficacement surveiller la conduite des corps indigènes de nouvelle formation.

Cette réduction, qui servit à faire face à d'autres dépenses, et qui était, de plus, réclamée par le général en chef comme une satisfaction personnelle, nous amène à l'histoire de la réaction militaire, qui fut la première caractéristique du gouvernement de M. de Lanessan.

III

La création des territoires militaires suivit de très près l'arrivée de M. de Lanessan aux affaires. C'est pourquoi, sans crainte de se tromper, on peut dire qu'elle fut dictée au Gouverneur non par les besoins du pays, mais par un projet arrêté dès son départ, et aggravé encore par les instances dont le général en chef l'accabla pendant la traversée.

On se rappelle que, dès le commencement de 1888, tout le Delta et une partie de la région montagneuse du Tonkin avaient été convertis en provinces et en daos, dont l'administration avait été confiée à des résidents et

1. Voir les tarifs dans le *Journal Officiel d'Indo-Chine*, août 1891.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

vice-résidents. A la fin de 1889, les plus hautes régions avaient été également converties en provinces civiles. Certainement, on avait été là un peu vite en besogne, et il est certain que les administrateurs de ces pays encore trop neufs eurent beaucoup de mal. Ainsi les portions extrêmes des provinces de Hung Hoa, Lao Kai, Tuyên-quang et Caobang, n'étant pas du tout à proximité des centres administratifs, n'en ressentaient aucune impulsion, et prenaient, en dehors de l'autorité reconnue, une liberté d'allure et une indépendance que n'enrayaient pas les quelques postes militaires qui y étaient disséminés. Et naturellement, le premier usage fait par les populations de leur indépendance, était de payer le moins d'impôts possible ; cela leur était bien facile, aucun collecteur n'allant les ramasser chez elles, aucune force de police ne pouvant, aucune force militaire n'essayant de les faire venir verser chez nous.

C'est pourquoi, dans une sage mesure, autant pour la bonne administration que pour la sécurité de la colonie, il eût été bon de maintenir, le long des frontières, sous l'énergique direction des militaires, une bande de territoire, qui aurait constitué des marches — si ce mot de Charlemagne ne paraît pas un peu ambitieux pour notre époque, — des marches, où il n'y avait jamais eu, et où on n'installerait pas de fonctionnaires annamites ; qui seraient donc gérées directement par les autorités militaires. Celles-ci n'auraient eu, avec les autorités civiles les plus rapprochées, que des rapports de bon voisinage, et la commission de récolter, deux fois l'an, l'impôt, pour l'envoyer à la perception prochaine.

C'est ainsi, pensait-on, qu'agirait M. de Lanessan. Il n'y avait donc rien à détruire ; il n'y avait qu'à retrancher, aux provinces déjà citées, les bandes de leurs territoires qui formaient frontière, et à en constituer, suivant la vieille expression d'Afrique, des « *cercles* » militaires.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Cette création aurait eu l'avantage, en outre, d'augmenter le nombre de nos centres d'influences. Il n'y eût pas eu de bouleversement dans l'administration, ni dans l'armée, ni dans la police, ni dans les finances. Tout cela n'eût absolument rien coûté, car choses et gens restant à leur place, on eût simplement changé leur hiérarchie et leur mode de dépendance.

Malheureusement, au gré de bien des gens, cette transformation paraissait trop modeste.

Les mesures plus haut énoncées n'avaient pas le caractère correctif et vengeur qu'ils rêvaient ; il fallait un changement absolu, un revirement brusque, qui éclatât comme un coup de foudre dans la demi-quiétude générale. Au risque de froisser quelques convictions et quelques personnes, on obtint le coup de foudre, et la transformation subite des trois quarts du Tonkin en quatre territoires militaires indépendants.

J'ai dit quelles furent alors les résidences supprimées ; comment Sonla, Chobo, Laokai, Langson, Caobang, Tuyênquang, Moncay, Locngan, Myduc, disparurent de notre nomenclature, comment Hung Hoa fut fort écorné et finit par disparaître à son tour, et comment l'on sabra dans les provinces de Sontay, Bac Ninh, Haiduong et Quangyên. De là sortirent quatre territoires militaires, qui eurent leur chef-lieu aux Sept-Pagodes, à Langson, à Yênbay et à Sonla (plus tard à Hung Hoa), et qui se subdivisèrent en régions, cercles, et cœtera.

Le premier résultat tangible fut une pléthore incroyable de titulaires dans les différentes branches de l'administration. On vit affluer à Hanoï une foule de vice-résidents, chanceliers, commis, inspecteurs, gardes principaux, en peine de résidences et de brigades, et qui, au milieu de la tempête, s'accrochaient désespérément aux dernières places des services de la Résidence supérieure. On ne pouvait cependant pas remercier tout ce personnel,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

devenu inutilisable sur un arrêté, et qu'un arrêté futur rendra de nouveau indispensable : on le casa donc, tant bien que mal, dans des surnumérariats, dans des situations en sous-ordre ; de telle sorte qu'une résidence, où il n'y avait pas assez de travail pour deux employés diligents, se voyait encombrée de quatre fonctionnaires du même grade, qui ne savaient pas à quoi employer leur temps, et n'en coûtaient pas un centime de moins au Protectorat.

Le second résultat fut, pendant quelque temps, un enchevêtrement inouï dans les relations avec les autorités indigènes. Outre que la création des territoires se fit de bric et de broc, que les cercles changèrent souvent de régions, et les régions de territoires, il se trouva, par un singulier hasard, que les lignes de démarcation des nouvelles juridictions coupaient en deux des provinces, des phûs, des huyêns, des portions de terrain qui, depuis des siècles, avaient coutume d'obéir à un même chef. C'est que les divisions militaires ne tiennent aucun compte des convenances administratives, géographiques et ethnologiques, pas plus que de la tradition ni des usages reçus : c'est que — des témoins l'ont raconté — ce partage du Tonkin, qui devait le bouleverser de fond en comble, fut fait un jour, après déjeuner, d'après une carte au deux-millionième, sur la dunette du *Salazie*.

On fut donc obligé de remettre en bon chemin quelques malheureux mandarins dont la cervelle peu retorse s'était perdue dans cette substitution de maîtres, et qui allaient s'adresser au Résident, ou au tongdoc, tandis qu'ils n'avaient plus affaire qu'au colonel. Ce brusque et iraisonné changement dans leurs habitudes, et aussi la manière d'être toute différente des chefs militaires avec leurs subalternes, rendit les fonctionnaires annamites défiants, ralentit leur ardeur et annihila pour un temps les quelques services qu'ils pouvaient nous rendre.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Les commandants de ces territoires eurent tous les pouvoirs civils et militaires dans les pays très étendus qu'ils commandaient. Ils ne durent compte de leurs actes qu'au Gouverneur; c'est dire combien la personne du Résident supérieur au Tonkin se trouvait diminuée, puisqu'on enlevait à son autorité et à son contrôle les deux tiers du pays. Cette indépendance, abandonnée par M. de Lanessan à ses nouveaux collaborateurs militaires dans le but unique de leur laisser leurs coudées franches pour la répression de la piraterie, fut reçue avec enthousiasme par ceux qui en bénéficièrent. Car il est à remarquer que les militaires, qui font métier de dédaigner les fonctionnaires civils, se parent avec plus d'orgueil que n'importent qui de ces mêmes titres civils, venant à leur échoir accidentellement. Ils s'en servirent non seulement pour éteindre la rébellion, laquelle, à leurs yeux désormais administratifs, passa de suite au second rang, mais surtout pour s'occuper de la politique intérieure et de finances, dont ils ne connaissaient pas grand'chose, et où leur ingérence fut souvent pernicieuse.

Il est juste cependant de constater que l'immensité des territoires à eux confiés leur rendait la besogne très délicate. Là où trois ou quatre résidents civils se jugeaient insuffisants, on mit un seul résident militaire, qui parfois, l'appétit lui étant venu en mangeant, trouvait que son lot n'était pas suffisant. La disparition de plusieurs centres administratifs amena forcément un résultat fâcheux, que nous constaterons dans la marche de la piraterie en 1891 et 1892. Mais il faut, en ces circonstances, rendre justice à l'extrême modestie du colonel Servière, le plus intelligent et le plus capable de nos résidents militaires, qui suppliait qu'on ne lui donnât pas la province de Langson, mais seulement cette région de Caobang qu'il connaissait à fond et où il s'était illustré à la fois comme soldat et comme administrateur.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Il avait raison, et encore à un autre point de vue. S'il est utile de céder à l'autorité militaire les territoires montagneux et peu peuplés, où notre influence est contre-balancée par des influences ennemies, il eût fallu conserver à l'autorité civile les routes commerciales et les points de transaction. A tort ou à raison, la présence des militaires fait reculer le commerce et effraye l'argent. Jamais un négociant indigène ne se hasardera là où il n'aura pas une justice civile à qui s'adresser en cas de conflit.

C'est à ce titre que Laokai, la route du Fleuve-Rouge. Langson, la route de Chine, et surtout Hung Hoa et le phû de Lamtao, et la Rivière-Claire jusqu'à Tuyênquang, auraient toujours dû demeurer au pouvoir civil et former trois provinces et un dao administratif. Non seulement cela eût débarrassé nos résidents militaires du souci d'affaires auxquelles ils sont complètement étrangers, mais cela eût évité des bouleversements dans la hiérarchie.

Et cela est si vrai que, lorsque Laokai et le Fleuve-Rouge furent aux mains des militaires, le transit pour la Chine par le Tonkin resta stationnaire, et même diminua pendant le premier semestre de 1892, tandis que, depuis l'ouverture de cette ligne, il augmentait chaque année dans de notables proportions. C'est ainsi que Langson dépérit, et que la route de Chine, moins sûre que jamais, fut abandonnée des commerçants qui y étaient rançonnés, des convois qui y étaient enlevés tous les jours, et que nos transactions intérieures en souffrirent d'autant.

Je ne discuterai pas cette répulsion instinctive du commerce contre l'administration militaire, mais elle existe dans tous les pays; je la constate ici [1], et comme, en

1. Bien des voix autorisées l'ont déclaré bien haut, exemples : « Le civil appelle le civil, le militaire l'éloigne, systématiquement parfois, instinctivement toujours » (Paul Bert : 13 août 1885);

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

somme, une colonie est d'abord faite pour les colons, ensuite pour les indigènes, et pas du tout pour les soldats, il est bon, une fois la constatation faite, de mettre toutes questions personnelles de côté et d'employer les moyens les plus propres à assurer la richesse des premiers et le bien-être des seconds.

Je n'insisterai pas non plus sur la visible inquiétude que manifestait le Gouverneur, en remettant les territoires aux résidents militaires; je renvoie à la proclamation typique qu'il adressait, au mois de septembre 1891, à ces amis dangereux, pour les mettre en garde contre leurs défauts coutumiers et les inviter à la pratique de la douceur dans le maniement des indigènes et dans le commandement des districts nouveaux. L'étude que nous ferons de la situation des rebelles, un an après l'établissement des territoires, nous indiquera la mesure dans laquelle ils ont réussi.

*
* *

Cette réaction entraînait l'augmentation des forces militaires, et, par contre-coup, la diminution des forces de police, tant par raison d'économie que par raison de réaction.

Cette double mesure fut prise dans un seul arrêté, demeuré célèbre, sur lequel on ne voulut jamais revenir, et

« Sous un gouvernement civil indépendant et régulier, la population indigène paierait ses impôts » (P. Vial : *Nos Premières Années au Tonkin*, p. 289); « Si l'administration civile avait été à même de fonctionner immédiatement au Tonkin, cette possession aurait marché à grands pas vers une ère de prospérité inconnue; elle nous fournirait déjà des impôts fort importants... Faire la guerre, rien que la guerre, en abandonnant le pays à lui-même, ce n'est pas agir en nation civilisée, c'est faire de la politique de Huns » (J. Harmand, Discours à l'Association républicaine du Centenaire).

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

auquel je n'hésiterai pas à attribuer les malheurs inattendus qui survinrent par la suite, ainsi que les ennuis et les antipathies auxquels se heurta le Gouverneur.

On sait que les tirailleurs tonkinois, recrutés dans les villages par un système spécial de conscription, sont soumis à tous les règlements et à toutes les exigences du service français; qu'ils sont, du jour au lendemain, traités en auxiliaires de nos troupes, vivant côte à côte dans nos garnisons et faisant la guerre suivant les mêmes principes. Cette rupture avec les habitudes familiales de l'Annam, avec les mœurs des ancêtres, cette entrée brusque dans une vie nouvelle, ne sourit guère à la plupart de nos indigènes, et la conscription leur apparaît comme la plus dure des obligations que nous leur avons imposées. Aussi cherchent-ils, par tous les moyens possibles, à s'y soustraire; ils trouvent, dans cette résistance, des alliés naturels dans leurs lithuong, même dans les dêlaï qui viennent les racoler et les conduire au chef-lieu; ces alliés se font généralement payer leur concours. En somme, on n'obtient à la conscription militaire que les mendiants repoussés de partout, les gens sans aveu, sans fortune, sans attaches au sol, les souffrants et les vagabonds, tous ceux enfin dont la vie passée, pleine de misères et de rebutements, leur fait considérer la vie de soldat comme malgré tout supportable.

Et encore, dans ce tri inférieur, après désignation des lithuongs, il se trouve que des malheureux, effrayés de leur sort, le long de la route qui mène au chef-lieu, obtiennent leur substitution du dêlaï conducteur, et, prenant la clef des champs, donnent, pour quelques sapèques de dédommagement, leur feuille d'incorporation au premier errant affamé rencontré sur les chemins.

La garde civile indigène, au contraire, sauf les cas urgents, se recrute par engagements volontaires parmi les anciens tirailleurs ou chasseurs dignes d'être rengagés

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

(art. 5 du règlement du 15 juillet 1890). Elle se recrute aussi parmi les linhlê, parmi les fils de petits mandarins qui veulent nous donner, en nous confiant leurs enfants, un gage de leur fidélité, et enfin parmi les enfants des classes aisées, qui, craignant l'inimitié personnelle de leur lithuong, savent échapper, en servant dans la garde, à la désignation forcée au service militaire. C'est dire que la garde est moralement bien mieux composée que les tirailleurs; la raison de la préférence que les Annamites ont pour le premier de ces corps est bien facile à saisir.

D'abord, ils ne sont pas soldats, n'ont pas à souffrir de la continuité des obligations militaires qui leur répugnent, et ne servent, à leur choix, que pour un, deux ou trois ans. Et encore, dans cet intervalle, on consent à les libérer pour raison de santé, pour affaires de famille (ce que nous appelons en France: convenances personnelles), à condition qu'ils présentent un remplaçant du même village, et arrivé au même degré d'instruction qu'eux. Ensuite, dans leur règlement, toutes les instructions ont été conçues dans le but de ménager leurs susceptibilités, leurs coutumes, de faire ressembler le plus possible à leur vie normale cette vie factice qu'on leur impose: ainsi, on tient compte de leur esprit religieux, en leur donnant des congés aux époques des fêtes publiques et privées; de leur esprit de famille, en leur permettant d'amener dans leurs garnisons leurs femmes et leurs enfants, et de rentrer dans leurs ménages tous les soirs, une fois le service du jour accompli; de leur amour du sol natal, en les engageant pour la défense de leur seul territoire, et en ne les envoyant jamais tenir leur garnison hors de leur province d'origine.

Que l'on ajoute à cela que, si les chefs exigent des gardes civils en campagne une existence et un service bien plus durs que ceux des tirailleurs, une mobilité, une résistance à la fatigue extraordinaires, du moins ils ne les astreignent

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

à aucun service de parade, à aucun exercice militaire proprement dit, à rien en dehors des opérations et du service de police, dont les indigènes reconnaissent bien l'utilité. Enfin ils sont — pour la plupart — traités avec assez de douceur en dehors du métier : leurs chefs parlent leur langue, connaissent leurs mœurs, s'intéressent à eux, et obtiennent d'eux ce qu'ils veulent par le dévoûment et l'affection qu'ils ont su inspirer, sans avoir à se servir des rigueurs de l'ordre péremptoire ou des brutalités des punitions réglementaires.

Ce simple exposé suffira à faire comprendre que, si bien des tirailleurs consentirent à être gardes, il n'y a peut-être pas un garde qui consentirait à être tirailleur; et que, par suite, il était, autant pour l'honnêteté que pour l'intérêt général, interdit de penser à verser, par mesure d'économie ou de ressentiment, les gardes civils dans les régiments de tirailleurs.

C'est ce que l'on fit cependant, et sans le moindre ménagement. Un décret du Gouvernement prit, dans les 8,000 gardes civils, 4,000 qui durent être versés, dans le plus bref délai, aux tirailleurs, de façon à porter à 250 hommes chacune de leurs compagnies.

Les brigades des provinces supprimées formaient déjà un appoint sérieux. Le reste fut pris dans les autres brigades, suivant leur effectif, et au hasard.

Je n'insisterai pas sur l'extrême malhonnêteté de ce procédé, par lequel le Gouvernement faussa officiellement la parole que, quelques mois avant, il avait donnée et écrite officiellement à chacun des gardes, lorsque, sous certaines conditions convenues d'avance, ils étaient venus volontairement nous aliéner leur liberté. Ce déni de justice remplit de stupéfaction les fonctionnaires qui avaient à le transmettre, et d'indignation les Annamites qui en furent les victimes; il suffirait, à lui seul, à condamner ceux qui le conçurent, et osèrent en ordonner l'exécution.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

L'Annamite, qui est menteur d'instinct, garde au contraire, mieux que personne, la parole donnée avec une certaine solennité, et surtout l'engagement écrit. Comme d'autre part, dans le commencement du moins, nous avions mis une certaine coquetterie à tenir les promesses même faites à la légère, la sûreté de nos contrats paraissait aux Annamites incontestable. Or, l'entorse solennelle que nous donnâmes là à quatre mille de nos contrats, nous fit un tort énorme, dont on ne saisit pas bien encore, dans le moment présent, toutes les conséquences : d'un seul coup, nous nous trouvâmes reportés en arrière de tout le chemin que, lentement, les dernières années nous avaient fait faire dans la confiance et la sympathie du peuple. Il faudra plus de dix ans pour effacer la déplorable impression causée par ce parjure, et pour faire croire à l'Annamite que la parole d'un Français peut être autre chose qu'un leurre. Dans la méfiance générale furent englobés les inspecteurs qui avaient écrit, les résidents qui avaient signé les engagements iniquement rompus. Ces derniers eurent beau protester contre une telle mesure, rien n'y fit ; ils furent compris dans la réprobation qui souleva l'âme du peuple contre nous, et dont nous fûmes tous salis.

Nous comprîmes si bien quel rôle nous était échu, que chacun, dans sa sphère, chercha des adoucissements à l'exécution de l'arrêté fatal. On demanda d'abord des volontaires pour passer aux tirailleurs. Là où il en fallait 500, il ne s'en présenta pas cinquante. On choisit alors les gardes dont l'engagement allait expirer : on s'ingénia, par tous les moyens possibles, à adoucir le malheur véritable qui accablait ces pauvres gens. Mais il fallut bien pourtant, quand on eut ramassé le nombre de gradés et d'hommes prescrit, les envoyer à leur futur dépôt militaire. On les embrigada donc, et ils s'en allèrent, tête basse, vers Hanoï, Namdinh, ou Bacninh, comme un troupeau va à l'abattoir,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

reniflant le sang des bêtes égorgées. Ils étaient mal gardés : ils en profitèrent pour déserter en grandes bandes. Entre leur départ des gardes, et leur arrirée aux tirailleurs, une bonne moitié disparut. Les militaires, qui n'avaient plus leur compte, réclamèrent énergiquement pour qu'on fît des recherches. Or, il n'est pas difficile de ramener un Annamite déserteur. Au bout de huit jours de fuite il est tellement amoureux de son foyer, il a tant la nostalgie de sa maison et de sa rizière, qu'il y revient immanquablement, dût-il s'y faire prendre. C'est ce qui arriva pour ces déserteurs. Ils rentrèrent directement chez eux, sans même se cacher, estimant que notre conduite les rendait libres, et qu'ils avaient usé du droit qu'a tout prisonnier de se sauver.

Plusieurs furent amenés chez les tongdoc, où ils se retranchèrent derrière la foi jurée d'abord, violée ensuite. Les tongdoc, hésitant devant un droit aussi formel, en référèrent aux résidents, qui fermèrent les yeux : et le Gouverneur, tâté en sous-main, donna ordre de laisser faire, accordant ainsi l'impunité à de véritables déserteurs militaires : tant il reconnaissait déjà que ces malheureux n'étaient pas tant déserteurs de leurs armes que nous de notre parole.

Il n'y aurait eu alors qu'une seule chose à faire : revenir franchement sur l'erreur et l'injustice commises, mais le Gouverneur était entouré d'autres conseils, retenu par des promesses antérieures, et d'ailleurs la tournure de son esprit lui eût interdit un retrait qui eût éclaté clairement comme l'aveu d'une faute.

Enfin, peut-être eût-on atténué, non pas l'antipathie soulevée contre nous par cette faute, mais ses résultats pratiques, si l'on avait traité doucement ces nouveaux soldats, si on les avait amenés, sans brusquerie, des habitudes de leur vie passée aux exigences de leur vie présente.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Il n'en fut rien. On sait, depuis longtemps, quelle haine irraisonnée séparait les tirailleurs des gardes civils, et combien, poussés par leurs sous-officiers et même par leurs officiers, ils se portaient d'inimitié. J'ai bien souvent constaté, dans les régiments de tirailleurs, ce sentiment que rien ne justifiait. L'occasion était bonne, et, sans songer combien leur vengeance allait être préjudiciable à la colonie tout entière, ils avisèrent à tirer parti de ces ennemis qu'on livrait à leur merci.

On incorpora comme simples tirailleurs les phoquan, doï et caï, qui avaient parfois dix ans de services, qui n'avaient jamais démérité, et qui se voyaient subitement mis sous les ordres de jeunes soldats, n'ayant jamais servi, mais ayant, aux yeux de leurs chefs, ce principal mérite de n'avoir jamais été dans les milices. Quant aux gradés que, conformément à l'ordre du Gouverneur, on reçut avec leurs galons, on les tourmenta, on les chercha jusqu'à ce qu'on les trouvât en faute, et on les cassa tous, pour des motifs ridicules. J'en connus un spécialement, le doï Xêt, un garçon irréprochable, que nul ne pouvait surprendre en faute, que les capitaines se passaient de compagnie en compagnie, avec recommandation de le casser au plus vite, et qui finit par tomber, à Yênbay, aux mains d'une brute, laquelle, ayant remarqué, pendant qu'il lui parlait, un port d'armes trop ou pas assez allongé, lui arracha ses galons, pour insuffisance d'instruction militaire.

Quant aux simples soldats, ils furent traités avec la dernière rigueur, employés aux travaux les plus rebutants, comme coolies; aux manœuvres les plus pénibles, comme travailleurs : souffre-douleurs perpétuels, sans l'espoir d'une faveur, ni même d'une justice, en butte à toutes les tracasseries, aux mauvais traitements corporels, tombant parfois sous la main de gens qui leur infligeaient de véritables tortures, ils entendaient constamment résonner

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

à leurs oreilles, le mot fatal : « miliciens ! » comme la suprême injure, et la cause de tous leurs tourments.

C'est dire quel dut être l'esprit de dévoûment de ces nouvelles troupes, lorsque, sous des supérieurs qu'elles ignoraient et qui les détestaient, et avec des règlements qui n'étaient pas faits pour elles, on les dirigea sur les lointains territoires.

Ainsi fut consommée la plus grande injustice — après le guet-apens de Hué — que nous ayons jamais commise en Indo-Chine, et qui couronna, à la grande satisfaction de nos généraux, la réaction militaire opérée par M. de Lanessan.

Et l'on ne peut s'empêcher de faire peser la responsabilité de cette mesure sur les collaborateurs du Gouverneur ; car, en la prenant, M. de Lanessan se déjugea lui-même !

En effet, voici ce qu'on peut lire, dans le livre qui contribua à son élévation : « Il faudra revenir aux anciennes milices, qui étaient si peu coûteuses, et qui rendaient tant de services. On a cru les remplacer avantageusement par des tirailleurs. On s'est trompé. Les tirailleurs sont des troupes régulières, menant la vie de caserne un peu mitigée, organisées pour des expéditions militaires véritables, et non pour des tournées de police. Ils peuvent remplacer, dans une certaine mesure, les troupes européennes, dont ils permettent de diminuer le nombre, mais ils sont incapables de rendre dans les villages les services que les administrateurs tiraient des milices.... » (*L'Indo-Chine*, par de Lanessan, chap. IX, § 3.)

Ce n'était assurément pas la peine de semer de si belles vérités, pour ne nous faire récolter que l'erreur.

Par là donc, une très grande part d'influence était donnée, dans les conseils du Gouvernement, au général en chef, qui tenait en main les trois quarts du Tonkin, et à l'amiral, spécialement chargé de la défense des côtes. Le Gouvernement se reposait sur eux — sur eux seuls désor-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

mais — des soucis de la guerre. La garde civile, réduite au simple rôle de police intérieure, de gendarmerie à pied du Delta, n'avait plus ni l'effectif, ni l'indépendance voulus pour prendre part aux grandes luttes : les troupes seules désormais de l'armée régulière pouvaient y prétendre ; nous verrons quels y furent leurs succès et leurs revers, de quelle façon le général et l'amiral comprirent et exécutèrent la mission prépondérante qu'ils avaient réclamée, et qu'on leur avait donnée avec la vitesse et la bonne grâce qu'on met d'ordinaire à se débarrasser d'un fardeau gênant.

IV

Autant la réaction personnelle, politique et militaire du nouveau Gouvernement faisait concevoir de craintes, et amenait de difficultés et de rivalités, autant la réaction intérieure, l'effort par lequel M. de Lanessan essaya de galvaniser les affaires stagnantes de la colonie, fut en tous points digne d'éloges. Le chroniqueur impartial aime à enregistrer ces élans, malheureusement trop rares, et à pouvoir s'abandonner à une satisfaction sans restrictions, au lieu de n'avoir sans cesse au bout de la plume que des constatations décevantes, ou des *desiderata* pleins d'amertume.

Si, en effet, l'inertie de M. Piquet n'avait pas eu, sur notre politique administrative, d'effets fâcheux, et cela grâce à l'indépendante activité de MM. Brière et d'Albaret, il n'en avait pas été de même des affaires financières et commerciales de la colonie.

M. Piquet n'avait entamé aucuns travaux sérieux, n'avait consenti aucune opération financière de longue haleine, et

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

bien moins encore, des tentatives où les capitaux et la responsabilité du Protectorat eussent pu se trouver une minute à découvert. La bonne volonté, et par suite l'argent des particuliers, avaient contracté la même défiance; chacun s'était retiré sur soi-même, et il s'était manifesté un grand ralentissement dans les transactions, et un arrêt complet dans les entreprises.

C'est un honneur pour M. de Lanessan d'avoir rendu le mouvement à la mécanique arrêtée, d'avoir stimulé la hardiesse, d'avoir communiqué son activité à une population hésitante, et d'avoir ramené, dans le corps colonial anesthésié, la vie, la chaleur et l'entrain.

On attendait cela de lui. Dès les premiers jours on s'émut à sa parole vibrante, on tressaillit d'espoir aux promesses qu'il nous apportait, aux horizons qu'il nous entr'ouvrait, et nous nous sentîmes tout rajeunis, à voir de nouveau le champ libre aux tentatives hardies, aux entreprises commerciales, en un mot à cette audace qui seule fait vivre les peuples naissants, et qu'autrefois on morigénait par prudence, sur ce ton bas et lugubre, qui, à lui seul, donne la peur de la découverte et de l'insuccès.

Et dès maintenant je puis dire — et je ne serai pas taxé de partialité, après les sévères appréciations de tout à l'heure, — je puis dire que, véritablement, ce sont les discours de M. de Lanessan, plus encore que ses actes, qui ont mis cette belle activité en branle. Faut-il dès lors s'étonner et lui reprocher, que, emporté par ses désirs, il ait promis parfois plus qu'il ne pouvait tenir? qu'il ait affirmé l'existence de crédits qu'il ne faisait qu'espérer? qu'il ait offert beaucoup pour que nous agissions un peu? Ce n'est pas moi, en tous cas, qui lui ferai ce reproche; et j'excuserai de grand cœur celui qui, pour nous avoir vus de près, a cru que tout nous était possible; et du moment que la continuation de la léthargie était pour nous le commencement de la mort, je ne serai pas de ceux qui lui

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

reprocheront de nous en avoir tirés par une gasconnade. Et encore est-on bien sûr que ce soit une gasconnade? Ces résultats merveilleux, que le Gouverneur nous promettait avec l'aide de la métropole, ne pourrons-nous pas, en travaillant, les obtenir pour nous-mêmes? Et ces crédits extraordinaires, n'arriverons-nous pas un jour à les tirer de notre propre fonds? Si étonnés que nous soyons de nous trouver gênés après nous être crus riches pour toujours, il nous faudra remercier quand même celui qui, nous ayant trouvés dans les affres de l'agonie commerciale, nous a rendu la conscience de notre force et de notre vitalité.

*
* *

D'ailleurs, dans les discours du Gouverneur, il n'y avait pas que des promesses d'avenir : sans apporter avec lui les trois cents millions que les utopistes affirmaient déjà voir briller dans les cales de son paquebot, le Gouverneur, en don de joyeux avènement, nous apportait des avantages solides, des améliorations certaines et sonnantes.

Ainsi, les dépenses de souveraineté — c'est-à-dire l'entretien sur le pied de France de toutes les troupes coloniales de terre et de mer — étaient supportées par la métropole : et, si ce résultat avait été acquis un peu par les efforts des sous-secrétaires d'État, et spécialement par M. Étienne, à qui, en principe, nous en sommes redevables, du moins, M. de Lanessan l'avait exigé avant de se mettre en route.

De ce fait la tendance à diminuer toutes les autres forces, et à exagérer celles de l'armée, pouvait à la rigueur passer pour une recherche d'économie, bien que la métropole, regardante et soupçonneuse en ses moindres libéralités, eût assigné au budget militaire une limite maxima, en dedans de laquelle elle faisait rentrer toutes les dépenses

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

de relève, d'évacuation et de transports. De cette mesure découla l'obligation morale de laisser le général en chef user largement des crédits ouverts, et de ne laisser au chef du contrôle qu'une surveillance lointaine, tout juste capable de déplorer les gaspillages et les dépenses prématurées.

Ce résultat permettait au Gouverneur de consacrer un peu d'argent aux travaux neufs, à l'établissement d'installations durables. Maintes fois nos hauts fonctionnaires avaient regretté que le budget des travaux publics passât tout entier en traitements, et que, une fois le personnel payé, il ne restât plus un sou pour utiliser ses talents. Non seulement il en résultait que nous restions sur un *statu quo* préjudiciable, que nos soldats étaient mal casernés, nos fonctionnaires mal logés, nos malades mal soignés, nos communications mal entretenues, mais, et surtout, le continuel maintien du provisoire laissait, ancrée dans l'esprit des Annamites, cette conviction que nous n'avions établi ici qu'une domination passagère, et que nous ne faisions aucun frais dans le pays, parce que nous n'avions pas l'intention d'y rester.

Nous pûmes enfin tenter de les faire revenir sur leur opinion. On commença de grands travaux, qui, donnés à des adjudicataires français, mirent de l'animation dans nos transactions; puis on put établir le plan de défense coloniale et commencer le réseau des voies de communications. Contre une invasion chinoise nous n'avions rien que Langson, de mauvais fortins d'arrêt à Tuyênquang, et les ouvrages non terminés de Yênbay. Un plan plus complet fut étudié. Une ligne sérieusement défensive fut établie de Moncay à Langson, par des postes militaires espacés de quinze en quinze kilomètres; on projeta de nouveaux forts à Langson; on perfectionna ceux de Tuyênquang; on étudia à Thainguyên le plan d'un camp retranché de deuxième ligne; enfin, on donna à Yênbay tout son déve-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

loppement, en poussant activement les travaux, et en armant toutes les nouvelles défenses.

Des voies de communications stratégiques relièrent immédiatement ces créations nouvelles ; en deux mois, à travers un terrain jusqu'alors vierge, la route militaire de Tienyên à Langson relia nos jalons défensifs : l'ancienne route chinoise de Laokai à Tuyênquang fut reprise ; et le tronçon de Yênbay à Phûyenbinh, à travers le plateau de Songchai vint incommoder les opérations de Thangiât et de la contrebande d'opium ; par de petits postes çà et là jetés, nous tâchions à nous maintenir dans le pays, jusqu'à Lucyên et Phorang, nouvellement réoccupés. La route des Seize-Chaûs, par An, Moc, Maison et Sonla, fut entièrement déblayée, et pourvue d'une ligne télégraphique.

Enfin le Delta se couvrit de routes nouvelles de onze mètres de large : par exemple, celle de Hanoï à Phuly et aux frontières de l'Annam, la route du Baysay, par Grenh, Banyênnhiên et Haiduong donnèrent, sous le rapport de la tranquillité publique, de bons résultats. Au prix d'un dégrèvement d'impôt, les populations établirent elles-mêmes ces routes.

Malheureusement on n'étudia pas assez le terrain, et on en construisit une bonne partie dans des régions inondées aux grandes eaux. Puis, par l'incurie générale, et la méchanceté de quelques-uns, et malgré l'ordre du Gouverneur, on fit appel à une main-d'œuvre éloignée : on racola dans Hung Hoa pour aller travailler sur Haiduong ; quand on eut ainsi fait perdre bien des journées de travail à des gens à qui les routes ne devaient jamais servir, on leur fit payer le riz dont on les avait nourris pendant cette corvée vexatoire, et, en outre, on leur fit payer l'impôt, comme s'ils n'avaient jamais été dégrevés ! Aussi, pour ce travail, qui aurait pu être fait sans opprimer personne, nous récoltâmes des malédictions sans nombre.

Entre temps, le chemin de fer de Phulangthong à Lang-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

son fut enlevé à ses premiers ouvriers. On rectifia encore des tronçons de voie, et on le remit aux soins d'une nouvelle Société, en la priant d'aller plus vite que sa devancière, ce à quoi, jusqu'à ce jour du moins, elle ne paraît pas avoir obtempéré.

Des concessions agricoles et minières furent accordées en bien des points du territoire; on en remania la législation un peu compliquée, et, comme première condition, les colons furent tenus de les mettre, le plus tôt possible, en valeur.

V

Pendant que ces importants travaux s'accomplissaient sur différents points de la colonie; pendant que, sous une impulsion habile, Hanoï, assez à l'aise dans ses finances, gérées à la française, se transformait et s'embellissait à vue d'œil — de façon à justifier plus tard l'horoscope que nous tirions déjà d'elle, c'est-à-dire qu'elle deviendrait la Reine de l'Extrême-Orient — M. de Lanessan, à l'Hôtel du Gouvernement, était en proie à tous les tracas d'une administration délicate, et aux plaintes des colons pressés, et jaloux les uns des autres. De temps à autre, il s'arrachait de son bureau, soit pour porter, par quelque fête extérieure, un peu de bien-être dans le petit commerce européen, soit pour donner quelques soirées intimes, qui faisaient crier quelques puristes, mais qu'il savait faire tourner au bien-être général, par l'entrain avec lequel il se gagnait tout le monde, et par le charme avec lequel, entre deux cigares, il amenait à ses idées quelque esprit défiant ou quelque adversaire indécis.

En dehors de ces petites distractions, il abattait beau-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

coup de besogne, s'initiait à une foule de questions nouvelles pour lui, et n'entendait pas laisser tomber en d'autres mains voisines une parcelle des nombreux pouvoirs qui lui avaient été confiés. Ce fut là le côté ingrat de son travail; mais ce fut celui où il fut vraiment irréprochable. Au Lanessan hanté de grands rêves, imbu d'idées préconçues, au Lanessan parlant aux foules, obligé d'étaler sa surface pour faire croire en lui, je préfère mille fois le Lanessan intime, que l'on a peu connu et pas assez apprécié, cherchant la vraie chose à dire, la vraie voie à suivre, étudiant les détails de près, faisant concourir au même but des intérêts dès l'abord divergents, recevant les amis, les indifférents et les ennemis, sachant écouter et répondre à toutes les demandes, comme à toutes les objections et à toutes les plaintes, calmant les uns, encourageant les autres, ménageant toutes les susceptibilités, et évitant tous les froissements.

Combien je trouve, en cette occasion, cet homme vraiment louable ! Et malgré la vigueur de son intelligence, et la rare diversité de son esprit, combien je comprends l'exténuation morale qui devait suivre un labeur semblable, et comme je saisis bien ce soupir de satisfaction que poussait le Gouverneur, lorsque, appelé hors de Hanoï pour un service quelconque, il savait n'avoir plus à redouter que des fatigues physiques !

Ce fut un grand ennui d'avoir à partager les premiers travaux et les quelques faveurs dont le Gouvernement pouvait disposer, entre une quantité de colons, tous pleins d'ardeur, faisant tous valoir des titres égaux à la préférence du Pouvoir, très ambitieux, envieux du voisin, et insatiables. C'est à cette besogne ingrate que le Gouverneur perdit une partie de sa popularité : car il lui était impossible, malgré toute la bonne volonté qu'il pouvait y mettre, de contenter tout le monde; il était d'ailleurs arrêté, dans ses meilleures intentions, par des nécessités

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

budgétaires, et c'est à ce moment que plusieurs, peu satisfaits de leur part de gâteau, et voyant combien peu, en somme, on pouvait s'engager pour l'avenir, reprochèrent amèrement au Gouverneur de les avoir bercés de faux espoirs, et de leur avoir promis plus qu'il ne pouvait et comptait tenir.

Car, malgré tout son désir d'aller de l'avant, de seconder les efforts de chacun, M. de Lanessan ne pouvait aller aussi vite en besogne qu'on le demandait. Les finances étaient là, qui rapidement criaient merci. Et d'une part le général en chef tirait à lui tout l'argent disponible, sous prétexte de constructions urgentes et de colonnes d'hiver.

D'autre part, M. Prigent, préposé au Contrôle des dépenses, montait, le long du trésor à lui confié, une garde inflexible, ne parlant que rognures et qu'économies, poussant l'austérité à l'extrême, et entrant avec le Gouverneur dans des calculs mesquins et dans des refus entêtés qui amenèrent, au commencement du printemps de 1892, la rupture de M. de Lanessan avec le moins malléable de ses collaborateurs.

Cette rupture coûta certainement beaucoup au Gouverneur : outre les liens personnels de sympathie qui le liaient à M. Prigent, il y avait à ce départ une autre cause de regrets. Il faut se rappeler que M. de Lanessan s'était présenté à l'Indo-Chine avec un entourage d'hommes formant un tout complet et harmonique de gouvernement.

Le départ de l'un d'eux indiquait des divergences d'opinion, déséquilibrait l'ensemble, trahissait les fissures de l'édifice qu'il ébranlait tout entier, et pouvait passer, près des esprits chagrins, pour le prodrome d'une désagrégation prochaine. Six mois après une entrée solennelle, après les promesses d'un long séjour et de travail de régénération qui l'avaient accompagnée, c'était d'un désastreux effet. On cacha soigneusement le conflit sous des dehors parfaitement aimables, on attribua à des raisons de santé

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

communes à toute la famille Prigent, la retraite de son chef, et l'on déguisa — très mal, du reste — sous la forme d'un congé de convalescence, le congé absolu qui était donné au chef du Contrôle colonial.

Ces dissensions et ces ruptures étaient forcées; non seulement le caractère autoritaire de M. de Lanessan rendait difficile la tâche de ses collaborateurs, mais chacun d'eux avait peut-être, en concevant une grande idée de ses devoirs, exagéré l'importance de ses fonctions, de telle sorte qu'il en arrivait à rejeter toute subordination.

*
* *

Cette première rupture du faisceau de forces qui devait gérer l'Indo-Chine avec un ensemble si parfait, fut suivie d'une seconde, beaucoup plus éclatante, dont l'amiral prolongea longtemps les péripéties, et qui fut rendue publique. Ici, il ne fut pas question de service. A son bord, l'amiral était maître absolu; à terre, sans avoir peut-être remporté les éclatants triomphes que l'on avait claironnés tout d'abord, il avait rendu de signalés services. Mais ce furent ces services mêmes, et l'éloge exagéré qu'en firent ses amis, que les mécontents exploitèrent à son détriment. Le physique aimable et le communicatif enjouement de l'amiral, les qualités de son caractère, avaient rapidement fait de lui un personnage très populaire; il s'était prêté très volontiers à cette popularité, qui le traitait en enfant gâté; comme, d'autre part, on lui savait des idées personnelles de gouvernement peu en rapport avec celles alors en honneur — ce qui était son droit absolu, — ses nombreux amis firent de lui une sorte de chef de parti; les mécontents se groupèrent autour de lui et arborèrent son nom comme le symbole de toutes les revendications: on le désigna comme le futur gouverneur; on l'opposa directement au Gouverneur présent; d'abord étonné de ce jeu,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

il s'en amusa, puis finit par s'y intéresser. Quand il se réveilla de ce rêve, il l'aperçut réalité : il était devenu, sans le vouloir, l'antagoniste de son chef.

Le désappointement de M. de Lanessan fut d'autant plus grand qu'il avait compté sur le dévouement tout personnel de l'amiral Fournier.

Il s'exprima donc avec amertume à son égard, et, de phrases en phrases, la situation se tendit.

L'amiral demanda son rappel. Cependant, faisant un sacrifice à sa politique, le Gouverneur composa, et les choses étaient sur le point de s'arranger, quand, en plein replâtrage, la presse intervint.

Le général Reste, ennemi personnel de l'amiral, fit faire, dans un journal local, une campagne à fond contre l'amiral, dont les articles, d'une violence et d'une brutalité de langage inouïes, furent écrits dans ses bureaux et sous son inspiration, par un capitaine de son état-major.

Des détails de correspondance particulière, que la situation élevée du général Reste lui avait seule permis de connaître, y furent publiés. L'amiral s'outra de l'indiscrétion et y vit, avec raison, un procédé blessant. Le Gouverneur eût pu encore calmer les ressentiments, mais il ne prit pas parti assez vite et ne comprit pas assez où était son intérêt et celui du Protectorat. La demande antérieure de rappel faite par l'amiral fut agréée ; il rentra en France, le cœur gros des projets rompus, et le commandement de la station navale du Tonkin retomba en partage à des officiers d'un grade peu élevé, à qui l'on demandait moins de capacités, et dont on craignait moins les services. Le départ de l'amiral, à ce double point de vue, priva le Gouvernement d'un auxiliaire qu'il ne devait pas retrouver et qu'il dut regretter plus tard d'avoir si légèrement sacrifié.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

*
* *

Des trois collaborateurs du Gouverneur, le général en chef, qui venait de montrer si peu de mesure en cette affaire, restait seul fidèle au poste, et c'était celui dont le caractère et les allures étaient partout le moins sympathiques.

Retranché jusqu'alors dans des préoccupations exclusivement militaires, le général Reste n'avait pas eu l'occasion de heurter de front le Gouverneur, mais on prévoyait le heurt prochain.

Le premier choc eut lieu au sujet des revisions budgétaires. Ainsi que chacun put le constater au cours d'un débat public, le général en chef, dépensant sans compter, avait dévoré, dans les cinq premiers mois de l'année, les deux tiers du budget militaire total. A ce train-là, la banqueroute allait montrer sa face de mauvais augure.

Le sévère M. Prigent n'était plus là pour fermer la caisse, ni pour, ainsi que cela se fit une fois (2e quinzaine de mai 1891) arrêter tous les paiements jusqu'à nouvel avis de la métropole. Le Gouverneur fit des observations : il fut mal reçu ; le général sentait bien qu'on ne pourrait lui tenir longtemps rancune ; que, s'il avait été premier à entrer en lutte avec le Gouverneur, il eût été sacrifié sans retour, avec un certain plaisir secret ; mais que, dernier des éminents collaborateurs, M. de Lanessan devait tenir à le conserver, que son départ serait pour le Gouvernement une note tellement déplorable, un tel aveu d'entente impossible avec qui que ce soit, que M. de Lanessan consentirait à tout, pourvu qu'il restât. Et il se donna dès lors toutes les franchises de l'homme nécessaire. Il avait frappé juste.

Après le départ presque simultané de MM. Prigent et Fournier, il importait que le Gouverneur eût au moins

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

l'air de s'entendre avec son collaborateur militaire. M. de Lanessan passa au général en chef des libertés qu'il n'eût jadis souffertes de personne, et il montra le plus d'indulgence précisément vis-à-vis du chef dont il prisait le moins la manière de faire et les capacités.

Le général Reste profita immédiatement de cette situation inespérée, en outrant son système de réaction militaire intérieure ; il en abusa même, quand, au lieu de M. de Lanessan, il eut en face de lui un administrateur investi, il est vrai, des pouvoirs du Gouverneur, pouvoirs dont les simples convenances lui interdisaient d'user.

*
* *

Car, tandis que le Gouvernement se débattait au milieu de ces stériles discussions de personnes, M. de Lanessan, fatigué des luttes perpétuelles qu'il soutenait tous les matins contre les militaires, les fonctionnaires et les colons, convaincu d'ailleurs que les premières mesures prises n'avaient pas besoin de sa présence pour avoir des suites efficaces, tourna son attention vers les autres parties de l'Indo-Chine, et songea à aller faire au roi d'Annam la visite qu'il lui avait promise, lors de son premier passage. De là, le Gouverneur comptait se rendre en Cochinchine, dont les habitants, se plaignant d'être complètement délaissés, avaient monté contre lui une forte cabale.

Les colons de Cochinchine sont au moins aussi difficiles à mener que ceux des pays de Protectorat : ils sont plus nombreux, plus rassemblés, plus unis ; et lorsque leurs vœux concordent et qu'ils les soutiennent avec leur entêtement légendaire, ils deviennent alors une véritable puissance, avec laquelle il faut compter, et qu'il faut bien éviter de s'aliéner.

C'est ce que, dès le premier jour, dans un élan de

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

bonne volonte trop grande, avait fait M. de Lanessan. Les six millions que la Cochinchine envoie actuellement au Tonkin lui font le plus mal au cœur qu'il est possible ; après avoir été la première à réclamer l'union indo-chinoise, elle maugrée contre une alliée qui n'a jamais fait que lui coûter de l'argent. Aussi, la première demande formulée par les Saïgonnais à tous les Gouverneurs venant en Cochinchine, est le dégrèvement de ce subside : M. de Lanessan le leur promit, avec une grande conviction, et dès le premier budget. L'idée du Gouverneur était que, avec les différents subsides nouveaux qu'avait consentis la métropole, le Tonkin pourrait se suffire à lui-même, mais l'idée des Cochinchinois fut que, entre la France et les pays du Protectorat, il y avait eu des arrangements fermes, tels que la subvention de la Cochinchine s'en trouvait radicalement supprimée. Aussi, quels ne furent pas leur déconvenue et leur mécontentement quand, dans le budget de 1892, la fameuse subvention réapparut !

On ne tint aucun compte de la diminution d'un million et demi qu'elle avait subie, et désormais le Gouverneur servit de cible à toutes les attaques.

En ajoutant à cela sa prédilection pour le Tonkin, son long séjour à Hanoï, la direction personnelle qu'il imprimait aux pays de Protectorat, tandis qu'il traitait de loin les affaires de la Cochinchine, et semblait s'en désintéresser tout à fait, les Cochinchinois ne virent plus dans M. de Lanessan qu'un indifférent, prêt à les sacrifier, et ils s'ancrèrent à ce point dans ces idées fâcheuses, que rien ne put les en faire revenir, pas même l'assurance que le voyage du Gouverneur en Annam se terminerait par la Cochinchine, et qu'il passerait à Saïgon la fin du printemps et l'été de 1892.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

*
* *

Le kinhluoc, dont l'importance croissait, au fur et à mesure que l'on donnait aux mandarins une plus grande part du gouvernement, se rendit à Hué avant le Gouverneur. Il n'était pas bien vu du Comat, qui lui reprochait sa basse extraction, ses antécédents ambigus, et surtout la rage ambitieuse qui l'avait fait pendant longtemps l'exécuteur de nos hautes et de nos basses œuvres.

Depuis que nous lui avions fait conférer les plus hautes dignités, et qu'il n'avait plus rien à attendre de nous, son zèle s'était ralenti, et peu à peu il s'était rapproché de la politique machiavélique et tergiversatrice de la cour d'Annam. Mais tout en lui faisant bonne figure comme à notre protégé, le Comat n'avait pas abdiqué sa vieille antipathie : le kinhluoc le savait bien; et demi-riant, demi-inquiet, il disait, avant de s'en aller, que ce départ était le plus grand acte de courage de sa vie; et il déclarait que, pour parer à de malheureux hasards, fréquents dans les cours orientales, il ne mangerait, pendant tout son séjour à Hué, que des œufs à la coque.

Il partit donc, rempli de craintes qui ne se réalisèrent pas : il venait, de la part du Gouverneur, faire part au Comat de trop bonnes intentions pour que celui-ci voulût, par un attentat quelconque, les lui faire perdre. Si pour les uns, M. de Lanessan était le Gouverneur modèle, pendant qu'il était la bête noire des autres, du moins il était *l'oiseau bleu*, l'homme rêvé par les mandarins, tel qu'ils n'en retrouveraient point un aussi dévoué à leurs intérêts, alors même que le sceptre autocratique d'Annam tomberait, avec toute son ancienne puissance, aux mains enfantines d'un Nguyên. On ménagea donc le kinhluoc, envoyé du Gouverneur, en attendant qu'on fît à lui-même l'accueil le plus flatteur.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Une heureuse idée du Gouverneur fut de profiter de son déplacement pour visiter les provinces méridionales du Tonkin : il partit de Hanoï en voiture, après avoir donné l'ordre de réparer la route mandarine, qui par Namdinh, Ninhbinh et Tan Hoa, mène aux frontières de l'Annam.

Cette promenade ne fut qu'un long triomphe : outre qu'il avait été soigneusement préparé par le kinhluoc, les Annamites, amateurs de spectacles, convertirent en grande fête ce passage du Gouverneur, et se rendirent en foule à sa rencontre.

A son arrivée dans la capitale du Tan Hoa, on avait ménagé la soumission du dernier — ou d'un des derniers — chef montagnard de la région, et cela fit un certain effet. Le Gouverneur arriva ainsi à Vinh, d'où il s'embarqua pour Tourane et Hué.

Il fut reçu dans la capitale de l'Annam avec une pompe extraordinaire, bien que la cour eût légèrement cillé de voir, nonchalamment assis dans la voiture de gala gouvernementale, l'interprète Cüong, ancien lettré de la cour, qui, orgueilleux de son savoir et de son diplôme de bachelier français, avait tenté de séduire et d'épouser une princesse de sang royal, et avait été de ce fait banni d'Annam à perpétuité. Il revenait, dans la voiture et sous l'égide du Gouverneur : les dos se courbèrent, mais les têtes, pour inclinées qu'elles furent, gardèrent le souvenir de ce mépris des lois du royaume.

Le petit roi Thanhtaï, dont la majesté cachée nous est représentée comme s'adonnant, dans son palais fermé, aux plus hauts problèmes de la philosophie pure et de l'économie politique, fut charmant pour le Gouverneur : le Comat prodigua son encens et ses fêtes. Et le régent Nguyên Trong Hiêp, l'adversaire le plus déclaré de notre influence, renouvela, dans les termes les plus solennels, la déclaration qu'il avait faite à Hanoï — au sortir d'un banquet, — déclaration qui émut tellement les mandarins,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

que plusieurs d'entre eux l'attribuaient en souriant aux effets de l'excellente table du Protectorat : à savoir que, lui Nguyên Trong Hiêp, avait jusqu'à ce jour conservé le culte des choses anciennes, et qu'il s'était toujours opposé aux vues des nouveaux protecteurs du sol, mais que, avec M. de Lanessan qui était un père pour le peuple, et animé des meilleures intentions pour les mandarins, toute résistance était désormais déraisonnable et superflue : et que lui Nguyên Trong Hiêp, se ralliant au nouvel état, aiderait désormais les Français de tout son pouvoir, et exhorterait tous les bons serviteurs du roi à suivre son exemple.

Cette déclaration, qui, à Hanoï, avait fait révolution, fut également très commentée à Hué, et nous espérons toujours en voir sortir de bons effets pour la pacification et le gouvernement des pays de Protectorat. Il n'y eut pas jusqu'à la vieille reine, presque centenaire, à qui l'on ne fit donner sa note dans cet universel concert : faveur insigne, elle apparut une minute au Gouverneur, derrière un rideau jaune soulevé, figée sous des tapis et des coussins, comme une momie sous des bandelettes, et lui inclina un chef ridé et branlant, ce qui est la plus haute marque de sympathie que son rang et surtout son âge puissent lui permettre.

M. de Lanessan ne voulut pas rester en arrière d'attentions et de bon vouloir, et, dans un discours où il s'abandonnait à toute sa fougue méridionale, il remerciait le jeune roi de son accueil, et lui déclarait que c'était lui qui, par ses lettres aux mandarins, avait pacifié le Tonkin.

A Hué, cette antiphrase enchanta tout le monde : mais, au Tonkin, elle étonna un peu, et spécialement les militaires, qui, comptant leurs morts, et pansant leurs blessures, se demandèrent si, véritablement, les proclamations de Thanhtaï avaient, à elles seules, fait toute la besogne.

Que ce fût d'ailleurs par les uns ou par les autres, la dite besogne était loin d'être terminée, et M. de Lanessan,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

sans doute pour faire plaisir au petit roi, avait annoncé là un résultat qui n'était pas près d'être obtenu.

Hors cela, et aussi la visite obligatoire aux tombeaux royaux, rien ne transpira au dehors des travaux du Gouverneur à Hué, et des résultats cherchés auprès du Comat. D'ailleurs, pour qui conque connaît la lenteur des négociations asiatiques, il est certain que ce n'est pas au cours d'une visite, même prolongée, que l'on peut s'entendre sur des intérêts aussi divers que ceux qui s'agitent dans la colonie. On insinua donc que cette absence de nouvelles ne témoignait simplement que de l'absence de tout résultat. Un beau soir, et comme une traînée de poudre, le bruit se répandit que le Gouverneur était très malade, que des médecins avaient été en toute hâte appelés à Haiphong, et que M. de Lanessan, sitôt transportable, allait quitter Hué. On ne sut jamais au juste ce qui s'était passé dans cette capitale, ni à quel point avait souffert la santé du Gouverneur. La vérité est que, presque aussitôt, il prit passage sur le transport de l'État *l'Aube*, qui, après quelques jours de mer, le déposa, faible et alité, au cap Saint-Jacques, tandis que M. Joyeux, son secrétaire général, quittait précipitamment Hanoï, et allait, par le premier courrier, rejoindre son chef en Cochinchine, pour défendre sa porte contre les importuns qui l'accablaient de demandes, doublaient sa fatigue, et retardaient sa convalescence.

*
* *

Pendant son séjour au cap Saint-Jacques, M. de Lanessan ne s'occupa aucunement d'affaires; il était là pour remettre sa santé, et aussi pour préparer son entrée à Saïgon.

Malgré qu'il fût prêt d'eux et souffrant, les Saïgonnais lui tenaient toujours la dragée haute; au contraire, il sem-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

blait que son approche eût réveillé les rancunes un peu assoupies par le temps : la campagne d'opposition reprenait dans la presse, les plaintes et les demandes se multipliaient. Un mécontentement général perçait : les Saïgonnais annonçaient leur intention de faire au Gouverneur une réception bruyante et hostile. M. de Lanessan, dès Hué, ne cachait pas son appréhension ; son voyage en Cochinchine lui faisait peur, et plus encore à son entourage.

Au Tonkin, où l'on était refroidi par son absence, où ses ennemis avaient accrédité le bruit que sa maladie n'était qu'une fuite et qu'une préparation à son retour en France, on regardait les événements avec plus de curiosité que d'angoisse. Les colons, qui avaient emmagasiné des promesses, et sur elles seules entamé des entreprises et ouvert des frais, commençaient à s'inquiéter, à dresser l'oreille, et, croyant que le Gouverneur devait rentrer en France pour les élections de 1893, n'ajoutaient que trop de foi à toute assurance de départ prématuré.

Brusquement, plus encore que la première fois, la nouvelle se répandit que le Gouverneur avait eu une rechute, que sa vie même était en danger.

On savait maintenant quelle était sa maladie : la dysenterie aiguë. Des bulletins médicaux étaient envoyés tous les jours, dans toutes les provinces : une garde stricte était montée autour du malade.

Le lieutenant-gouverneur de Cochinchine, descendu de Saïgon au cap Saint-Jacques, se vit refuser absolument toute communication avec M. de Lanessan. Parmi les esprits méfiants, le bruit courut d'un empoisonnement par les toxiques lents, pendant son séjour à Hué : déjà le même bruit s'était répandu pour Paul Bert, pour M. Richaud, pour le vice-roi Nguyên Huu Do.

C'était toujours à un retour de Hué qu'avaient pris naissance et s'étaient accrues les maladies qui avaient emporté nos premiers fonctionnaires.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Mais, à part les bulletins de santé, rien ne transpirait en dehors de ce qui se passait au Cap, et, chose étrange, les Saïgonnais ne semblaient rien perdre de leur ressentiment contre ce Gouverneur que l'on disait se mourir à leurs portes. Partout, à cause de la centralisation que M. de Lanessan avait opérée en sa personne, les affaires stagnaient.

Puis, comme si, dans cette histoire, tout eût dû se passer par surprises et coups de théâtre, le télégraphe nous apprit que M. de Lanessan, entré en convalescence et désormais sur pied, renonçait à aller à Saïgon, dont il il était si près, renvoyait toute sa maison à Hanoï, et partait presque seul pour le Japon, afin de demander au climat tempéré de ce pays un prompt rétablissement. Pendant ce temps, il ne voulait pas entendre parler d'affaires, n'emmenait même pas un secrétaire avec lui, et, n'ayant confiance ni dans les idées de M. Brière, ni dans les capacités du général Reste, donnait l'intérim du Gouvernement à M. Chavassieux.

Toujours sans pitié, les Saïgonnais exultèrent, disant que M. de Lanessan avait eu peur d'eux ; et au Tonkin, les ennemis du Gouverneur exploitèrent si bien ce qu'ils appelaient sa reculade, qu'il en fut certainement diminué.

Il partit, et arriva au Japon, faisant annoncer son retour à Hanoï pour la fin du mois de juillet, demandant qu'on ne décidât rien sans lui. Aussi le bel élan des premiers temps s'arrêta-t-il tout à fait.

D'ailleurs on était en été, les opérations militaires étaient terminées : les gros travaux entrepris suivaient doucement leurs cours, au gré des finances toujours embarrassées : une période de repos s'ouvrait.

Avec le caractère que nous avons dit, M. Chavassieux n'eût certainement pas voulu le troubler par l'exercice de l'autorité qu'on venait de lui déléguer, le titulaire étant empêché : il se gara de toutes les difficultés que la préfé-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

rence du Gouverneur pour lui aurait pu susciter, et que le général en chef eût volontiers saisi l'occasion d'élever : il devait, en un mot, faire le nécessaire, pour qu'on ne s'aperçût même pas, une fois l'événement terminé, qu'il avait possédé temporairement un pouvoir dont il ne voulait pas assumer les responsabilités, puisque les circonstances ne lui permettaient pas d'en user dans toute sa plénitude.

*
* *

M. Chavassieux n'usa donc en rien de ce pouvoir qui lui avait été remis ; aussi ceux qui n'étaient pas versés dans les choses de la politique, et qui ne connaissaient point les dessous administratifs, purent taxer le Résident supérieur de timidité, d'incapacité et de manque de prestige ; beaucoup, en effet, prirent pour de l'impuissance cette temporisation à outrance, qui n'était qu'une habileté bien difficile à conserver parmi les agitations du moment.

Celui qui s'y trompa le plus fut le général en chef, lequel ne pouvait comprendre qu'une volonté pût s'exprimer autrement que par des actes et par des mots également exagérés. Aussi mit-il cette patience à rude épreuve, ne s'imaginant pas que tous les affronts qu'il lui faisait subir étaient soigneusement enregistrés.

Il ne réussit pas cependant à augmenter l'influence militaire, déjà si dangereuse : je me rappelle, entre autres choses, qu'il voulut faire servir les troupes revenant de Yen-Thé à faire une colonne dans le phù de Vinhtuong, non qu'il y eût dans ce dao plus de pirates que d'habitude, mais afin que « les militaires ne perdissent pas leur temps en rentrant dans leurs garnisons » (Textuel). Et il faisait cette demande dans une lettre offensive et comminatoire, à laquelle, pensait-il, rien ne pouvait résister. Ce fut beaucoup grâce à la fermeté froide du Résident supé-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

périeur, et un peu grâce à celui qui écrit ces lignes, que cette colonne n'eut pas lieu, et que le Vinhtuong ne fut pas dévasté ; je me félicite tous les jours d'avoir épargné ce malheur à cette riche province, mais, comme on peut le croire, le général en chef ne me sut pas grand gré de mon intervention.

M. Chavassieux faisait, entre temps, de la pacification tranquille, faisait continuer les travaux d'État, établissait les règlements pour l'élevage et l'amélioration de la race chevaline.

Le général, à la même époque, ne vivait que de querelles. Les discordes entre civils et militaires n'avaient pas besoin d'être tant attisées pour reprendre avec une nouvelle ardeur ; elles en arrivèrent rapidement à un état plus aigu que jamais, et, à partir du 14 juillet 1892, la situation ne fut plus tenable. Aussi, savait-on que le Gouverneur serait obligé, à son retour, de prendre fait et cause pour l'un ou pour l'autre parti.

Le Résident supérieur demandait le retour à l'autorité civile des voies commerciales de Langson et du Fleuve-Rouge, une raisonnable augmentation de la milice, et la subordination des commandants des territoires militaires. Le général déclarait qu'il s'en irait, si on ne lui donnait pas 10,000 hommes de renforts, si on ne créait pas un cinquième territoire militaire avec le reste du Tonkin, hormis Hanoï, Haiphong et Namdinh, et si on ne restreignait pas la liberté de parole des journaux qui n'étaient pas à sa dévotion.

A son retour, M. de Lanessan fut accueilli par la pose de cette alternative. Il réfléchit un mois environ ; puis comme il sentait que les militaires lui avaient causé beaucoup de déboires et de dépenses inutiles, il donna raison au Résident supérieur.

Le général Reste n'eut pas la peine de demander son départ. Ennuyé de tous les éclats par lui soulevés, M. de

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Lanessan provoqua son rappel, qui fut approuvé à Paris à la fin d'octobre 1892 [1].

Le retour en France de ce chef turbulent et malavisé devait être le point de départ d'une seconde manière de faire de M. de Lanessan.

*
* *

Elle devait rendre à l'administration civile une partie des provinces enlevées et de l'influence perdue.

Ce revirement parut extraordinaire, ceux-là seuls qui étaient en France purent se rendre compte et de sa cause et de son opportunité. Il n'était pas indiqué, en effet, à M. de Lanessan, par des sympathies ou des antipathies privées, son mobile d'action coutumier, mais bien par la conscience du danger personnel qu'il courut au commencement de 1893.

Nous avons vu M. de Lanessan changer de systèmes politiques et d'affections : il se livra d'abord entièrement à l'amiral, puis sacrifia l'amiral à d'obscures attaques, puis, ayant versé dans le militarisme à outrance, sacrifia la presse au général en chef, qu'il sacrifia lui-même, huit jours après, à l'opinion publique. Pas une idée ne s'était fait jour dans ce choix et ce rejet continu de personnalités.

Et ainsi va la fluctuation de toute une politique, au gré des amis de l'heure présente, jusqu'au jour où, menacé par les événements, le Gouverneur prend enfin la ligne la plus

1. ... Ce rappel eut lieu à la suite d'une affaire de papiers volés, et d'un jugement du Tribunal d'Hanoï qui flétrissait, dans les termes les plus sévères, la complicité du général Reste dans la question du vol et du recel (Voir pour les détails *in extenso* du jugement et de la séance, ainsi que pour la plainte consécutive en justice militaire, la brochure : *Un Point d'Histoire coloniale. Le Général Reste : Histoire d'un Vol.* Paris, 1892, Savine).

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

propre non pas à sauvegarder la colonie, mais à sauver le Gouverneur.

C'est ce que mit parfaitement en relief la discussion du budget colonial de 1893. La question de l'évacuation du Tonkin n'étant plus posée par personne, le débat présentait un élément de moins de haine et de confusion. Mais, par la bouche éloquente de M. de Montfort — dont j'ai combattu les arguments ailleurs, — l'opposition préconisait l'adoption d'un gouvernement militaire, qui eût ruiné à la fois les colons et la colonie.

Il fallait donc défendre encore l'administration civile, et il était impossible de la faire triompher en désavouant le Gouverneur. C'est ce qui fait que M. de Lanessan ne succomba pas dans le combat.

Il lui sera cependant difficile de parer — tant au point de vue colonial, que devant la Chambre elle-même — les rudes attaques qui lui ont été portées.

Tandis que M. de Montfort — et en cela il ne sortait pas de son rôle — le prenait à partie sur l'optimisme voulu de ses communications à la métropole, et faisait un tableau — trop noir à mon avis — de la piraterie existante, le rapporteur du budget, M. Chautemps, avec une mesure qui ne donnait que plus de force à son argumentation, tout en élevant le principe gouvernemental au-dessus du débat actuel, faisait les réserves les plus expresses sur la façon dont le Gouverneur avait compris et exécuté le mandat qu'il avait sollicité de la confiance du gouvernement français.

Un débat plus important aurait certainement été élevé, sans les circonstances politiques, particulièrement poignantes, sans la situation pénible et énervante où l'affaire de Panama avait mis la majorité parlementaire : les préoccupations du moment — heureusement pour M. de Lanessan — enlevèrent à la réunion toute son ampleur, et ne permirent pas aux orateurs de développer certains

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

points, comme, par exemple, l'arrêté sur la diminution des milices ou la prépondérance des mandarins, qui eussent stupéfié le Parlement.

On s'en tint aux idées générales, c'est-à-dire au remplacement de l'administration normale par une administration indigène, et surtout à l'abaissement de l'influence de l'administration au profit exclusif de l'influence personnelle du Gouverneur.

Les développements que ces graves questions eussent comportés en temps ordinaire ne purent être apportés à la tribune par M. Chautemps. Et cependant les procédés de gouvernement de M. de Lanessan furent par lui traités avec une rigueur qui fut remarquée de tous les partis, et qui ne contribua pas peu à la froideur qui régna depuis lors entre le Gouverneur et la métropole.

Mais — je le répète — il fallait avant tout sauver le pouvoir civil des attaques dont il était l'objet. M. le sous-secrétaire d'État Delcassé le sauva, et M. de Lanessan fut sauvé avec lui. Il est à remarquer que M. Delcassé lui-même n'approuva point l'autorité rendue aux mandarins, l'abaissement du prestige français, ni l'armement des linhcó ; et il avait ajouté, en propres termes — ce qui fut fort remarqué — que si M. de Lanessan « ne comprenait pas un nouveau mode de gouvernement, il faudrait cependant qu'il arrivât à le comprendre ». C'était dire quel revirement politique de 1893 était imposé à M. de Lanessan par la métropole, et que, par suite, il ne fallait ni y trouver une application de ses idées, ni lui faire un mérite des résultats qui pourraient en être obtenus.

D'ailleurs, et tout en démolissant devant la Chambre le crédit de M. de Lanessan, personne — ses ennemis moins encore que ses amis — ne désirait le voir revenir trop vite d'Indo-Chine. A une demande du sous-secrétaire d'État, il avait câblé d'abord qu'il reviendrait, puis qu'il ne reviendrait pas, pour les élections générales de 1893. M. de Lanes-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

san non candidat à ces élections, c'était M. de Lanessan impossible comme ministre des Colonies, au moins jusqu'au milieu de 1894. Comme il y a déjà, à ce portefeuille futur, plusieurs compétiteurs, nul n'éprouve le besoin d'en voir surgir encore un de plus, et d'ici à la fin de son séjour colonial on espère bien qu'un malheur sérieux, qn'une catastrophe, toujours possible, coulera complètement M. de Lanessan, et le rayera pour toujours de la liste des députés ministrables. Le calcul n'est pas généreux, au point de vue colonial, mais il a été fait, et M. de Lanessan aide tout à fait à sa réussite en se rattachant jusqu'au dernier jour à sa tâche périlleuse et sans récompense.

De la colonie même, partaient, à l'adresse du Gouverneur les mêmes reproches, les mêmes regrets.

Et après avoir ici noté les plaintes personnelles des colons, les récriminations politiques de la métropole, je veux insérer, pour appuyer l'unanimité des reproches adressés à M. de Lanessan, les critiques administratives faites par M. Blanchy, président du Conseil colonial, à l'ouverture de la session de 1893. Un tel faisceau d'opinions convergentes chez les hommes les plus éloignés et des fonctions les plus diverses, suffira à éclairer tout esprit consciencieux sur les sentiments de l'Indo-Chine pour son gouverneur :

« Enfin, Messieurs, au point de vue politique, quel a été notre prestige en Indo-Chine depuis l'établissement du Gouverneur général? Je réponds qu'il a été absolument négatif.

« Malgré les déclarations de notre ministre des Affaires étrangères, affirmant, en plein Parlement, que le minimum de nos exigences devait être la rive gauche du Mékong (et cette limite est pour nous absolument insuffisante), y a-t-il eu un seul acte en vue d'obtenir la reconnaissance de nos droits? Le Siam, poursuivant son invasion silencieuse, s'empare du plateau des Bolovens, installe des

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

postes au pied des montagnes de l'Annam, et menace de couper nos communications par terre avec le Tonkin : la France reste muette. Bien mieux, au lieu de faciliter l'infiltration de race annamite vers le Cambodge et, de là, vers le Laos, suivant ses traditions séculaires, l'ordonnance du 24 décembre 1891, qui n'a point été promulguée à l'*Officiel* de Cochinchine, sur le refus de M. le gouverneur Danel, mais qui est quand même appliquée au Cambodge, dénote la ferme volonté d'enrayer ce mouvement pacifique qui, sans lutte, sans effort, aurait étendu l'influence de la France. Sous le régime nouveau, les Annamites, sujets français, sont jugés par les tribunaux cambodgiens et sont considérés comme sujets de Sa Majesté Norodom après une année de séjour. Ceux qui désirent commercer, voyager dans le pays, sont astreints à une série d'ennuyeuses formalités dont le but évident est d'opposer une digue, qui sera d'ailleurs impuissante, au flot envahisseur. Savez-vous combien nous avons en ce moment d'Annamites au Cambodge ? Ils sont 60,000 à 80,000, continuant lentement, mais sûrement, la tâche de leurs devanciers.

« Étrange politique coloniale que la nôtre, en vérité ! Le Cambodge est enserré entre deux peuples : l'un, le siamois, notre ennemi, s'est agrandi par la violence, a démembré notre protégé de ses deux plus belles provinces, celles d'Angkor et de Battambang, et accapare sous nos yeux et sans droit tous les territoires qui appartiennent à notre sphère d'influence ; l'autre, l'annamite, devenu français, laborieux cultivateur, a essaimé sa race au delà de ses frontières, en vertu de ses antiques destinées, refoulé peu à peu par les descendants abâtardis des Kmers, condamnés à disparaître, et ne demande qu'à suivre, sous notre contrôle bienveillant, la loi de ses origines. Indifférente aux empiétements successifs du premier, la France ne se rappelle son rôle de protecteur que contre le second, qui, cependant, est l'instrument le plus admirable de notre expansion en Indo-Chine. (*Applaudissements.*)

« Messieurs, je me résume : un sacrifice de quarante et quelques millions, l'augmentation inutile de la troupe indigène, la modification dangereuse de la réglementation

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

de son recrutement, les retards successifs apportés à nos travaux de dragages, dont la conséquence immédiate serait le développement de la richesse publique, l'arrêt ou plutôt le recul de notre influence en Indo-Chine, et je pourrais ajouter les complications administratives dues à l'excès de centralisation et aux distances, tel est pour nous le bilan de la situation présente... »

Cette double discussion, aux deux bouts du monde, démontre que, au Tonkin, M. de Lanessan eut deux idées favorites : livrer le bas Tonkin aux mandarins, livrer le haut Tonkin aux militaires ; et, au profit de ces deux idées, il enleva la colonie à l'autorité administrative régulière, qui la gérait non sans habileté, et finalement avec quelques avantages. En dehors de ces deux principes préconçus et fatalement erronés par leurs excès mêmes, M. de Lanessan ne vit, dans la place de gouverneur de l'Indo-Chine, que le degré nécessaire pour atteindre le portefeuille des Colonies, et aussi, peut-être, un moyen assuré de vivre pendant quelques années avec élégance [1].

M. de Lanessan eût-il eu toutes les qualités voulues

1. Une correspondance de Hué donnait, un an après, les résultats de cette politique en Annam : « Je dois vous déclarer que mille petits faits qui, isolés, semblent sans portée, prennent, quand on les groupe, une signification grave. On a remarqué des conciliabules d'indigènes ; on a surpris des interprètes buvant au futur départ des Français de l'Indo-Chine. Jusqu'ici, en comparant notre administration à la leur, ils la respectaient, et nous les tenions par là. Aujourd'hui, depuis qu'ils ont vu la politique déplorable suivie par M. de Lanessan, ils n'ont plus même le respect de notre administration. Je ne veux rien affirmer, mais je constate une situation de plus en plus grave. Je sais que l'impression que j'éprouve m'est commune avec beaucoup d'hommes sensés, et l'un d'eux m'a dit dernièrement : « Qui sait si dans dix ans d'ici les Chinois et les « Annamites ne nous auront pas chassés d'Indo-Chine ? » (Hué, 20 mai 1893.)

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

d'ailleurs, pour comprendre notre situation et y appliquer une politique adéquate, qu'il n'y serait point arrivé, n'ayant pas la possibilité de connaître ce qui se passait à l'entour de lui. Il s'illusionnait beaucoup lui-même ; ses espoirs, qu'il prenait pour des réalités, obscurcissaient son intelligence des choses ; les perpétuels mirages de ses discours, où il répétait, sans parvenir à les rendre vraies, les mêmes propositions, lui étaient comme une auto-suggestion morale, dont il n'arrivait plus à se réveiller complètement, même par un acte de volonté formelle. De plus, dans les sphères militaires, autour de lui, on cachait opiniâtrement la vérité : un jour, on niait l'enlèvement d'un poste par les rebelles, pour faire croire à une tranquillité mensongère ; le lendemain, pour avoir des renforts, on tronquait des dépêches, afin de faire croire à une invasion chinoise, qui n'existait pas. Bien fin qui se fût retrouvé parmi tous ces leurres contradictoires.

Enfin, l'entourage rapproché du Gouverneur avait élevé entre la vérité et lui une infranchissable barrière, et ne laissait pénétrer jusqu'à lui que les nouvelles indifférentes et les visiteurs optimistes.

Par exemple, quelques jours après le retour du Japon, le colonel X..., commandant d'un territoire militaire, venait rendre compte au Gouverneur d'une situation très pénible, et, avec sa franchise coutumière, lui dévoiler la gravité des circonstances. Il trouva sur son chemin d'abord le chef du cabinet particulier, qui le conjura de ne pas blesser, en apportant de mauvaises nouvelles, l'amour-propre que mettait M. de Lanessan à ignorer la piraterie ; il se heurta plus loin à une autre influence, et à la supplication de ne pas porter, par des révélations malencontreuses, un coup fatal à la santé à peine rétablie du Gouverneur ; de sorte que le colonel, hésitant devant des recommandations si pressantes, entra chez M. de Lanessan, lui dit quelques phrases banales, et se retira en

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

l'assurant que tout allait pour le mieux dans le meilleur des territoires. Je tiens le fait d'un modeste témoin oculaire dont de hauts personnages avaient dédaigné la présence, et ce n'est pas M. Joyeux qui contredira cette anecdote.

Mais cette absence de logique gouvernementale, cette hésitation entre deux principes conducteurs, se retrouve chez M. de Lanessan à chaque pas de sa carrière. Les monuments même qu'il semble avoir dressés de ses convictions sont tout en façade, et les livres qui ont été ses moyens de parvenir sont de longues controverses d'idées contraires, également soutenues possibles; dans chacun d'eux l'élément étranger prédomine, au point de l'étouffer complètement, sur l'élément personnel. Ainsi, sans rappeler que tout ce qu'il a publié sur la Tunisie sort de la plume de M. Blanc, on constate que son livre sur l'Indo-Chine contient surtout des notes ramassées partout, et que la partie la plus importante a été empruntée, mot à mot, et sans crier gare, à un manuscrit que j'ai vu, œuvre d'un homme politique connu, qui n'a fait que sourire de ce larcin.

C'est ainsi que partout la personnalité et les convictions du Gouverneur de l'Indo-Chine sont faites de morceaux de personnalités diverses, incomplètement réunis.

Enfin, en ce qui concerne les colonies françaises, la la même contradiction singulière d'idées et de sentiments se remarque dans toute la carrière de M. de Lanessan : député, délégué officiel, rapporteur du budget et gouverneur. Et si, une fois seulement — au sujet des milices — j'ai mis en flagrante contradiction ses paroles et ses actions, il ne faut pas croire que l'occasion m'en eût manqué ailleurs. Je l'eusse trouvée à chacun des actes de sa vie, à chacune des phrases de ses discours. J'en cite ici quelques extraits sur les sujets les plus considérables, discours si contradictoires qu'ils semblent prononcés par des ennemis s'envoyant la réplique de leurs arguments réciproques :

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

« Ce serait un déshonneur d'abandonner le Tonkin : ce serait léser les intérêts du pays, et tout ce qu'il a de plus cher. Nous devons rester au Tonkin, parce que les intérêts politiques et commerciaux, tous les intérêts matériels de la nation l'exigent. » (De Lanessan ; *Journ. Off.*, Chambre, 1885, p. 360.)

« Le Tonkin ne vaut ni les 30 millions de subvention qu'on vous demande, ni les 14,000 soldats français prévus pour sa garde. *Je voudrais, pour bien des motifs, voir rayer de notre histoire le nom de Tonkin* ». (De Lanessan, *Journ. Off.*, Chambre, 1888, 11 février, p. 381, 2e colonne, avant-dernière ligne.)

Aujourd'hui, M. de Lanessan, qui gouverne le Tonkin, paraît avoir encore une fois changé d'avis.

— Au sujet des mandarins :

« D'une part, nous trouvons le peuple prêt à subir l'autorité de celui qui l'administre sagement ; d'autre part, les lettrés et les mandarins, qui n'ont qu'un seul désir, soulever le peuple contre ceux qui viennent prendre leur place..... Nous revînmes à un régime plus conforme à la nécessité : on remplaça en Cochinchine les mandarins par des administrateurs français ; les fauteurs du désordre étaient ainsi supprimés : les Annamites, voyant des Français bienveillants et justes prendre la place des lettrés qui les opprimaient la veille, acceptèrent avec faveur notre autorité. Si vous ne voulez pas appliquer au Tonkin l'organisation de la Cochinchine, si vous n'entendez être que les simples contrôleurs de ce qui se passe dans l'administration, vous vous préparez au Tonkin une série indéfinie d'insurrections. » (De Lanessan, *Journ. Off.*, Chambre, 24 décembre 1885, p. 361.)

Or, en 1892, M. de Lanessan a rendu aux mandarins tout le prestige qu'ils avaient perdu, et toute l'influence contre laquelle il s'élevait avec tant de force en 1885.

— Au sujet de nos rapports avec la cour de Hué :

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

« Nous avons au Tonkin deux écueils à éviter : d'un côté celui qui résulterait de la conservation de l'autorité au roi de Hué sur le Tonkin : de l'autre, celui qui résulterait d'une introduction maladroite de notre organisation. Enlevez l'administration au roi pour la concentrer dans les mains d'un petit nombre de Français. » (De Lanessan, *Journ. Off.*, 24 décembre 1885, p. 361.)

« Mettre l'empereur de Hué dans notre jeu, le mettre à même de gouverner lui-même son peuple, c'est le meilleur moyen de diminuer ses dépenses. » (De Lanessan, *Journ. Off.* 11 février 1888, p. 381.)

Aujourd'hui M. de Lanessan joue à Hué un rôle inférieur et remet le vice-roi du Tonkin sous l'autorité directe de la cour : de sorte qu'après avoir prêché le gouvernement contre le roi, puis avec le roi, il gouverne aujourd'hui par et sous le roi.

— Sur les milices et les gardes civiles :

« Imitez ce qu'on a fait en Cochinchine : prenez les décrets de l'amiral de la Grandière ; relisez-les ; étudiez son organisation de la justice, des milices ; bornez-vous à copier tout cela ; je vous garantis qu'il suffira, pour garder le pays, de 6,000 hommes de troupes françaises, de 12,000 hommes de troupes indigènes.

Faites cette armée de miliciens, groupez-la autour de vos administrateurs ; donnez-lui pour fonctions la police du pays ; gardez-vous de la troubler par une organisation militaire. » (De Lanessan, *Journ. Off.*, Chambre, 24 décembre 1885, p. 362.)

M. de Lanessan a trouvé toute faite cette armée de miliciens : il l'a désorganisée et amoindrie.

— Et ailleurs :

« Voyez ce qui se passait dans la province de Namdinh : il n'y avait dans cette province de deux millions d'habitants que quelques Européens et cinquante tirailleurs.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

L'ordre était maintenu par 800 miliciens, et les autorités disaient : Tant qu'on nous laissera le soin de la tranquillité du pays, il ne sera jamais troublé. » (De Lanessan, *Journ. Off.*, Chambre, 2 novembre 1888, p. 2617.)

Cet état que M. de Lanessan prônait dans la province de Nandinh, il l'a trouvé établi dans tout le Tonkin, et il l'a bouleversé partout : en bas, par l'ingérence des mandarins ; en haut, par l'ingérence des militaires.

— Contre la transformation des miliciens en tirailleurs :

« Vous aviez ici une milice fournie par les villages, qui était soumise à un mode de service admirablement conforme aux conceptions de la race annamite. Les hommes étaient véritablement des gendarmes indigènes, une armée civile, soustraite à toute influence autre que celle de l'administration civile ; cette organisation, on commence à la transformer ; au lieu de laisser les miliciens soumis au régime qui depuis vingt ans assure la paix de la Cochinchine, on les soumet à une discipline absolument militaire : on crée des régiments de tirailleurs, on les isole de la population, on en fait presque des étrangers à leurs concitoyens. Or, en les soumettant à la discipline militaire, on a froissé tous leurs sentiments ; si vous avez la prétention d'introduire parmi les Annamites une règle de recrutement, vous vous préparez des désastres terribles. » (De Lanessan, *Journ. Off.*, 24 décembre 1885, p. 361.)

Or, en 1892, le premier acte de M. de Lanessan a été d'opérer cette transformation qu'il réprouvait auparavant, et de provoquer ces désastres qu'il avait prévus.

— Sur les tirailleurs :

« Le tirailleur tonkinois a plus d'un inconvénient : bien payé, revêtu d'un uniforme, n'ayant autre chose à faire que d'aller à la maison de jeu ou à la fumerie, il pressure ses compatriotes autant qu'il le peut ». (De Lanessan, *Journ. Off.*, 22 novembre 1888, p. 2617.)

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Et en 1892, M. de Lanessan augmente de 4,000 hommes les régiments de tirailleurs.

— Sur l'œuvre des troupes de l'armée régulière :

« Que font les troupes européennes au Tonkin ? A quoi servent-elles ? Elles ne peuvent même pas faire de colonnes ! Elles n'ont pas d'autre rôle que celui de mourir du choléra, de la dysenterie et de la fièvre ». (De Lanessan, *Journ. Off.*, 22 novembre 1888, p. 2616.)

En 1892, M. de Lanessan leur donne les quatre cinquièmes du Tonkin à garder à elles seules.

— Sur la valeur de l'autorité et de l'occupation militaire :

« Évacuez les postes militaires, car ils sont cause des troubles : mettez les troupes au bord de la mer, de façon qu'elles n'aient pas de heurts avec les indigènes ; ne faites pas de colonnes ; écoutez les résidents du Tonkin. » (De Lanessan, *Journ. Off.*, 22 novembre 1888, p. 2617.)

« L'insurrection de 1885 a éclaté là où il y avait le plus de postes militaires. »

Or, en 1892, M. de Lanessan a rendu à l'occupation militaire les trois quarts des territoires civils.

— Sur la valeur des résidents militaires :

« Les résidents militaires, demeurant les maîtres absolus du pays, se comportent partout comme en pays conquis, et traitent les autorités indigènes avec le plus absolu dédain ; cette conduite ne pouvait manquer d'indisposer contre nous les populations et de provoquer les insurrections. » (De Lanessan, *Journ. Off.*, 11 février 1888, p. 383.)

« Je demande un gouvernement d'hommes animés de l'esprit civil, qui sachent réduire les fonctions militaires au rôle où elles doivent être réduites en ce pays, c'est-à-dire à un rôle extrêmement restreint. » De Lanessan, *Journ. Off.*, 24 décembre 1885, p. 361.)

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Or, en 1892, M. de Lanessan commet directement les chefs militaires à la tête des autorités indigènes, et les soustrait au contrôle même des résidents supérieurs. Ailleurs (11 février 1888) il se plaint amèrement que les fonctions de secrétaire particulier du Gouvernement soient aux mains d'un jeune homme très intelligent mais sans expérience, et n'ayant que sept ans de fonctions administratives en Indo-Chine. Et en 1892, il remet ces fonctions à un inspecteur des Télégraphes, qui vient pour la première fois dans la colonie.

— Enfin, je termine par cette citation typique :

« Au commencement de 1886, le Cambodge est en pleine insurrection : 6,000 soldats sont répandus sur le pays dans 52 postes militaires; tous les habitants tranquilles ont passé la frontières, et il ne reste au Cambodge que des soîdats et des rebelles. Un résident, qui avait une longue expérience, est envoyé de France ; son premier acte est de faire évacuer tous les postes, de renvoyer en Cochinchine tous les soldats.

Quelques mois après le pays était dans la tranquillité la plus absolue : partout régnaient la paix et le travail. C'était l'œuvre de l'accord purement moral d'un résident général habile et sage, avec le roi du Cambodge. » (De Lanessan, *Journ. Off.*, 11 février 1888, pp. 381-382.)

Or, en 1892, pour pacifier le Tonkin, M. de Lanessan emploie des moyens en tout opposés à ceux qu'il avait préconisés : au lieu de faire évacuer les postes, il les double; et, pour comble d'ironie, veut-on savoir quel est le résident habile et sage dont il admire l'œuvre, et qu'il cite en exemple à la Chambre? C'est M. Piquet, dont au Tonkin il a détruit tous les arrêtés, et renversé tout l'édifice.

J'arrête ici cette liste trop longue, sans vouloir prendre un parti; elle suffit pour montrer que les successives

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

opinions de M. de Lanessan justifient l'attitude de ceux qui se refusent à marcher derrière lui dans de nouvelles expériences.

On cite déjà les noms de ses successeurs possibles; je n'en ai entendu prononcer avec quelques chances de succès que deux : ils sont également pour moi synonymes de pouvoir régulier, d'autorité ferme et calme, d'administration civile résolue, mais contraire aux coups de force, et c'est pourquoi je souhaite impatiemment la venue de l'un ou de l'autre, peu soucieux d'autre chose que de la paix et de la prospérité de l'Indo-Chine.

VI

Pendant l'administration de M. de Lanessan, les questions de frontières ont été agitées deux fois avec passion : une fois en 1892, sous la forme de l'infiltration chinoise ; une autre fois, en 1893, sous la forme du retour à l'empire d'Annam des territoires enlevés par les Siamois sur la rive gauche du Mékong. — A ces deux occasions, les polémiques se sont activement engagées; peut-être manquaient-elles des éléments nécessaires pour voir juste ; d'autre part, comme ces questions, n'ayant reçu qu'une solution provisoire, ne sont qu'ajournées, il est utile d'indiquer les véritables motifs de ces difficultés, au sujet desquelles on a soutenu avec une bonne foi incontestable, de part et d'autre, des opinions diamétralement opposées.

De la part de la Chine, il n'y a aucune tentative d'agression; il n'y a — officiellement — aucun désir de rompre les traités de 1884 et 1885, qui sont les bases de la paix actuelle; les mandarins Ma et Tong, qui furent les chefs de la résistance de 1885, ont beau être en fonctions à

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

nos frontières, notre adversaire irréconciliable Luu-vinhphuoc a beau avoir été investi de la dignité militaire suprême, et jouir des plus grands honneurs dans la vice-royauté de Quangton, il est impossible de relever contre la Chine le plus petit indice de mauvaise volonté à notre égard : les tong-tse et les tchefou qui commandent aux districts proches de nos possessions ont toujonrs entretenu avec nos chefs de poste des relations de bon voisinage, et ont toujours fait preuve de cette politesse exquise et de ce formalisme cérémonieux qui caractérisent les fonctionnaires de race jaune. Ceux de nos résidents ou de nos officiers qui ont eu directement affaire à eux n'ont jamais eu qu'à se louer de leurs procédés : c'est du moins ce qu'ont toujours déclaré les différents chefs du territoire de Langson, et les membres des commissions topographiques qui opérèrent aux frontières du Quangtong. Il faut même, pour être juste, préciser que les autorités chinoises aident les autorités françaises dans l'exercice de la justice, la répression du brigandage, et nous renvoient nos déserteurs.

En thèse générale, il est donc impossible non seulement de supposer au gouvernement chinois de mauvaises intentions évidentes, mais même de lui prêter une part occulte au soulèvement de quelques districts ou au brigandage de quelques bandes, sur nos territoires, bandes ou les Chinois sont en majorité.

Quelle est donc la raison du mouvement individuel anti-français que l'on constate à certaines époques à nos frontières? Dans quelle forme peut-il s'exercer? Quel est en somme cette endosmose singulière, qu'on a décorée du nom beaucoup trop ambitieux d'infiltration chinoise, et qui permet, à des, moments précis, d'agiter la menace d'une invasion? Il est bon d'en définir la valeur, afin qu'on y porte une attention soutenue, mais afin aussi qu'on n'y attache pas plus d'importance qu'il ne convient.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Tout d'abord il importe de faire remarquer que, entre la Chine et l'Indo-Chine, il n'y a pas de frontières définitives ; que, vu l'état de vassalité où le second empire était vis-à-vis du premier, il n'y a jamais eu d'exacte démarcation tracée, et que, à l'époque où nous étions convenus avec la Chine du retrait des troupes chinoises aux frontières (1884), ce terme ne s'appliquait pas, dans l'esprit des plénipotentiaires, aux mêmes points de la carte. On l'eût bien vu, si les troupes chinoises s'étaient peu à peu retirées jusqu'où elles avaient commission de le faire, et si l'incident de Baclé n'était pas venu rompre tous les engagements pris.

M. Devéria, dans son étude théorique sur la frontière, dit qu'il est possible, en étudiant les documents, de dégager certains points qui appartiennent à la frontière. Mais il reconnaît que les fonctionnaires chinois ne la connaissent pas.

La frontière sino-anamite n'est véritablement marquée d'une façon claire que depuis le contrefort nord du Song Tien Yên (vallée de Hoan Mô) jusqu'au contrefort est du Nam luong (rivière de Baolac). Sur cet espace, les nombreux forts d'arrêt, les « tours » et les « portes », qui constituent la Muraille chinoise, ne permettent pas d'hésitation ; et l'on remarquera que, sauf dans les points les plus septentrionaux de la région de Caobang, ce n'est pas par là que se produit l' « infiltration ».

Mais comme la ligne de ces forts, de ces tours, de ces portes, ne suit jamais une barrière naturelle quelconque, et chevauche dans son cours, méprisant les fleuves et les montagnes, on se trouve tout à fait pris au dépourvu lorsque cette ligne vient à manquer, et elle manque de Hoan Mo à la mer, et du Nam luong jusqu'au fleuve Rouge.

Pour se rendre compte de l'imprécision originaire de ces frontières, il suffit de reprendre les passages des documents diplomatiques où il en est question, et de remar-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

quer qu'une notion exacte n'est jamais formulée à ce sujet ; que, chaque fois qu'il est question des frontières, on n'en parle que pour reconnaître la nécessité de leur délimitation, c'est-à-dire pour en constater l'absence.

« Je ne craindrais rien tant que d'être saisi par le gouvernement chinois d'une proposition tendant à faire *délimiter* l'action de la France au Tonkin » (Dépêche de M. Bourée, 22 décembre 1882). « Nous estimions qu'il ne pouvait être question, entre les Chinois et nous, que d'un arrangement de bon voisinage et de frontière » (M. Billot). La convention proposée en 1882 par Li Hung Chang, pour le retrait des troupes chinoises du Tonkin, dit : « Nous avons envoyé des ordres à nos corps d'armée pour qu'ils se retirent de leurs positions actuelles, et qu'ils aient, dans leur mouvement rétrograde, à s'éloigner assez de leurs cantonnements actuels pour faire cesser les malentendus ». Plus tard, dans les bases de l'arrangement que M. Tricou avait présenté au Tsongliyamen, on lisait : « Le gouvernement français consentira à examiner, de concert avec la Chine, si quelque nouvelle délimitation de frontière ne pourrait pas être admise pour assurer sa sécurité ». Les documents diplomatiques sur l'affaire du Tonkin (page 93), disent très explicitement : « A la neutralité d'une région déterminée, la Chine devait préférer l'établissement d'une bonne frontière commune. *C'était d'ailleurs un travail nécessaire qui n'avait pas été effectué jusqu'alors*, en raison de la nature des rapports établis entre l'Annam et la Chine ».

Ce travail, qu'on se proposait d'entreprendre en août 1883, a été retardé par les événements, et ce n'est qu'en 1889 que les commissions de délimitation ont été nommées et se sont mises à l'ouvrage, avec une sage lenteur.

Il est loin d'être terminé, et s'il n'y a plus guère matière à discussion entre la mer et Langson (sauf toutefois dans la région de Pac Si, où nos commissaires ont été bien généreux en abandonnant à la Chine les cantons de

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Batang et de Pac Lam, qui, ethnographiquement et géographiquement, sont tonkinois), du moins à l'ouest de Caobang, jusqu'au plateau de Tulong et même jusqu'à la vallée du fleuve Rouge, la frontière est laissée dans une indécision qui n'est pas conforme à nos intérêts. Sur ces immenses territoires, il n'est pas possible de déterminer le point où doivent s'arrêter les revendications des nations, et, par suite, il est impossible de s'opposer à l'entrée des Chinois.

Il y aura là des questions brûlantes à résoudre; entre Songchaï et Rivière-Claire habitent des races spéciales, qui, voyant leur indépendance menacée par le Protectorat, se réclament de la Chine, et attendent, fusils chargés, l'arrivée de la commission de délimitation, qui semble peu pressée de se présenter à cet accueil. Tant qu'une frontière, avantageuse ou désavantageuse, ne sera pas établie et reconnue de part et d'autre, nous n'aurons aucun moyen de faire respecter l'intégrité d'un sol où nous ignorons le commencement de notre propriété.

De plus, là où la ligne est établie, il faut la faire respecter, non pas à la chinoise, en installant, à tous les points de passage, un détachement en haut d'une tour, mais en « matérialisant », pour ainsi dire, la ligne conventionnelle, par l'établissement de quelques douanes aux points de transit, afin que nul ne puisse entrer sur notre territoire sans le savoir, et arguer ensuite d'une ignorance de bonne foi. La frontière de la province de Moncay, établie dès 1889, n'avait jamais servi à rien, et était violée tous les jours : elle n'est devenue sérieuse que depuis que M. Coqui, directeur des douanes, a installé un système d'observation dont Pac Si est le centre. M. Coqui continue son utile besogne dans la région de Cao Bang : tant qu'elle ne sera pas accomplie partout, nous n'aurons aucun moyen de réprimer « l'infiltration ». Nous n'aurons même aucun droit de nous en plaindre.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Notre impuissance passagère, la porte grande ouverte à tout le monde, telle est la cause qui nous est personnelle dans le passage des aventuriers chinois sur notre territoire.

Il en est une autre, qui est personnelle à la Chine, et contre laquelle, malgré sa bonne volonté, elle ne peut rien. C'est que les districts chinois frontières sont immenses, d'une nature revêche, sans grandes communications, peuplés de tous les condamnés et de toutes les mauvaises têtes que la loi exile aux limites de l'empire; c'est que les mandarins sont fort peu obéis de cette population clairsemée et d'origine toute spéciale. Ils n'ont donc pas même les moyens que nous avons d'empêcher « l'infiltration », et leur volonté, si bonne qu'elle soit, demeure à peu près impuissante. Mais il faut être certain que les gens qui « s'infiltrent » sont aussi recherchés par la police chinoise que par celle du Protectorat. Lorsqu'ils sont trop pressés par les Chinois, ils passent au Tonkin; et lorsqu'ils se trouvent en face d'une colonne militaire française, ils repassent en Chine, commettant des crimes et des exactions dans les deux pays, jusqu'au jour où l'un des deux parvient à mettre la main sur ces ennemis communs. Il n'est donc pas plus raisonnable d'accuser les autorités chinoises de « l'infiltration », qu'il ne serait raisonnable à ces dernières d'accuser les autorités françaises du retour des « infiltrés ».

En dehors des condamnés chinois — tous récidivistes, — qui fournissent à la piraterie de nos frontières un appoint sérieux, il existe encore, dans les bandes, des soldats congédiés des milices régulières des vice-royautés. Et c'est certainement la présence de ces réguliers qui a fait croire à plusieurs de nos chefs militaires — ignorant des règlements constitutifs de l'armée chinoise — que la Chine favorisait les pirates en envoyant individuellement ses soldats pour nous combattre.

La Chine n'a point d'armée : les Tartares, qui l'ont jadis

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Centre de Documentation sur l'Asie du Sud-Est et le Monde Indonésien
EPHE VIe Section

conquise, qui la dominent toujours, et dont le nombre va tous les jours diminuant, ont une armée permanente de 80,000 hommes, répartis sur les frontières et dans les grandes villes de l'empire.

Les milices chinoises ne dépassent pas 400,000 hommes : et elles ne sont pas constamment sous les armes : elles sont exercées, par périodes de trois mois et par fractions peu nombreuses, et sont ensuite renvoyées dans leurs foyers. La raison de ce continuel va-et-vient est toute budgétaire : les revenus de l'État chinois atteignent à peine un milliard et demi, et il ne peut les augmenter : car, chaque fois que les dépenses publiques doivent dépasser le budget, c'est par voie de souscriptions volontaires qu'il doit arriver à les couvrir. Donc les finances ne permettent pas à l'État d'entretenir en paix un effectif considérable.

Mais les milices régulières licenciées ne rentrent pas en leurs familles : on sait en effet qu'un Chinois n'est soldat que lorsqu'il n'a aucune fortune, et qu'il n'a aucun parent capable de lui donner la mesure de riz quotidienne ; on peut donc dire que tout Chinois soldat n'a plus de famille, ou a été rejeté par celle qu'il avait. Dans ces conditions, que peut faire, au moment de sa libération, un soldat qui n'a pas de foyer, et qui n'a pas de métier manuel pour gagner sa vie? Poussé par ses mauvais instincts, et aussi par les appétits que la vie militaire a développés en lui, il répugne à tout travail, regarde complaisamment le fusil et les munitions que, de plein droit, il a emportés avec lui — puisqu'il les a payés à son entrée au service — et songe immédiatement à demander des moyens d'existence à la terreur qu'inspirent autour de lui son armement et ses passions. Il devient voleur, contrebandier, et, au premier crime qui le fait poursuivre par les mandarins chinois, passe notre frontière et se fait pirate.

Telle est l'origine des nombreux réguliers chinois qui existent dans les bandes du nord du Tonkin, et que nous

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

reconnaissons sans peine à leur armement et à leur méthode de combat. Au bout de quelque temps, après oubli ou prescription de leur faute, ils réintègrent le sol natal à la première convocation des milices, c'est-à-dire au moment où ils peuvent de nouveau gagner régulièrement leur vie. Les autorités chinoises sont aussi sévères que les nôtres pour ces transfuges, quand elles les reconnaissent. Un de nos chefs militaires — le colonel Servière, je crois — avait coutume de remettre au taotaï le plus voisin les réguliers chinois pris les armes à la main sur notre territoire; le taotaï accusait réception, et quand il avait un certain nombre de prisonniers, il les amenait à la frontière, et leur faisait trancher la tête en notre présence.

En dehors de ces malfaiteurs et de ces réguliers déserteurs, il n'existe pas d'autres Chinois venus au Tonkin pour nous combattre. Il y a bien, dans le Vixuyen (au nord de Yenbinh) et dans le phu de Tuong Yên (au sud de Caobang) de prétendus Chinois qui en veulent à notre domination. Mais ces partisans sont les derniers descendants des Co'den (Pavillons noirs) exterminés pendant la conquête de 1883, et des Taïpings, exterminés quelques années avant (1878) par les Co'den. Ils n'ont rien de commun avec les Chinois, avec lesquels ils ont été toujours en lutte, jusqu'au moment où notre arrivée les a réunis à eux contre nous.

Mais comment se fait-il, si l'armée chinoise n'existe pas, que la Chine ait conservé son autonomie, et qu'elle ne disparaisse pas, peu à peu mangée par ses voisins, et que d'excellents esprits en aient fait une puissance redoutable? Il est très exact que la Chine n'a pas d'armée pour faire des conquêtes au dehors, et que la décentralisation des vice-royautés la rend impropre à la guerre extérieure; mais il est exact aussi que, devant une invasion étrangère, tout Chinois se lève et devient soldat. C'est ce qui explique comment, après avoir facilement repoussé les soldats et les miliciens chinois qui nous faisaient la guerre au Tonkin,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

le général de Négrier se heurta, dès la Porte de Chine, à une armée innombrable de paysans chinois, debout pour la défense de leurs rizières, et dut rétrogader. C'est ce qui explique la divergence complète d'opinions chez des observateurs également consciencieux : les uns considéraient la Chine comme portant la guerre au dehors, et la déclaraient quantité négligeable : les autres la considéraient repoussant la guerre de chez elle, et en faisaient une redoutable puissance. « La Chine, dit M. le consul Simon, n'est pas une puissance militaire, mais elle possède assez de centaines de millions d'hommes pour que le moindre mouvement de sa part inquiète l'Europe. » C'est en se rappelant qu'il envisagea successivement la question sous ses deux phases, qu'on comprendra seulement les apparentes contradictions de M. Bourée, en 1882, disant, le 20 décembre : « Je suis certain que le gouvernement chinois n'aura garde d'exposer ses soldats à se mesurer avec les nôtres » ; et, le 29 décembre : « La Chine est une puissance organisée formidablement pour la résistance, prête à se mesurer contre nous à armes égales ; elle a une excellente infanterie, etc. » M. Bourée avait raison dans les deux cas, mais il avait eu le tort de négliger d'indiquer ses points de vue.

Quoi qu'il en soit, il est établi, tant par le raisonnement que par l'expérience, qu'il ne saurait exister d'infiltration chinoise, connue et approuvée en sous-main par les autorités de ce pays. Cette menace — dont plusieurs de nos chefs militaires ont tenté assez habilement de jouer, lorsqu'ils voulaient obtenir des renforts de la crédulité de la métropole — se réduit au passage de malfaiteurs ou de déserteurs isolés, chassés de leur pays par une police vigilante, et à qui le zèle de la police du Protectorat doit faire trouver l'existence plus mouvementée encore au Tonkin qu'en Chine. En tous cas, et tant que des incidents diplomatiques ne viendront pas changer l'état de neutralité parfaite qui règne entre la Chine et nous, le Protectorat

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

n'aura rien à craindre de l'infiltration chinoise, et sa police ordinaire des frontières lui suffira pour se débarrasser d'hôtes plus incommodes que dangereux.

*
* *

La question des frontières de Siam, après avoir été, pendant trente ans, soumise à bien des hésitations — et même à plusieurs reculades — a été brusquement l'objet d'une action rapide. Il est intéressant de dégager l'inconnue du problème depuis si longtemps posé; mais il faut, dès l'abord, établir que la complication de la situation n'était en rien due aux prédécesseurs de M. de Lanessan, pas plus que le dénoûment n'est et ne sera dû à M. de Lanessan lui-même. Nous verrons même, au cours de ce rapide résumé, que M. de Lanessan a tenté de retarder la question siamoise, de façon à en laisser à son successeur les détails d'exécution, et n'a agi que sur les ordres formels du département des Colonies.

Il serait aussi long qu'inutile de décrire par le menu les différents aspects qu'a présentés la question depuis l'époque où la diplomatie de Napoléon III s'en occupa pour la première fois. Les relations directes furent engagées sur l'expresse demande que fit par deux fois le Siam d'être placé sous le protectorat français. Pressés vigoureusement au sud et à l'est par le royaume d'Annam — dont la population surabondante envahissait lentement et pacifiquement le Laos et le Cambodge, — les rois de Siam, qui n'étaient pas encore voisins de l'Angleterre, se tournaient vers la France. Le plénipotentiaire français, M. de Montigny, mal soutenu d'ailleurs par son gouvernement, ne sut tirer aucun profit de ses avantages et conclut une convention où il n'était question que de franchises commerciales et de liberté de prédication pour les missionnaires.

Ce qu'il importe de remarquer, c'est que, à cette époque,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

il n'y avait aucune frontière entre le Siam et l'Annam, et que entre Siam et Cambodge, il y avait des liens de quasi suzeraineté dont le Siam abusait pour enlever à son vassal prétendu des portions de territoires.

M. de Montigny paraissait peu au courant des affaires politiques de l'Extrême-Orient, où cependant il avait résidé si longtemps; au lieu de réduire Siam au rôle effacé qui lui convient, il augmentait sa vanité et ses prétentions : cette conduite n'eût été explicable que s'il avait été résolu à mettre Siam sous notre protectorat, mais c'était de la dernière impolitique d'exciter les appétits d'une nation qui nous demeurait étrangère. Il n'est donc guère compréhensible que, dans ses protocoles, M. de Montigny ait qualifié le roi de Siam de suzerain du Cambodge, souverain du Laos, et maître de la presqu'île malaise; ces deux derniers titres au moins étaient de la plus évidente fausseté. La vérité était que la race annamite gagnait de jour en jour, qu'elle avait déjà ravi au Cambodge les provinces du sud (le roi Hariracks en témoigne dans sa lettre à l'empereur Napoléon III, du 25 novembre 1856; il y cite, comme enlevées au Cambodge, les provinces de Donnaï, Saïgon, Sadeck, Mytho, Hatien et les îles) et qu'elle descendait peu à peu au Mékong par le Bla et le Sébanghien. Il est étonnant que, dès cette époque, M. de Montigny n'ait pas compris l'avantage qu'il y aurait eu, n'ayant pas réussi à mettre le Siam sous notre influence, à le diminuer peu à peu en nous mettant du côté de la race émigrante et envahissante.

La même faute fut recommencée, avec un caractère aggravant, quelques années plus tard. Les six provinces de la Cochinchine étaient en notre pouvoir. Norodom, vainqueur, grâce au Siam, des entreprises de son frère Si Wotha, se tournait du côté des Français, et se plaignait avec amertume que des provinces cambodgiennes eussent été ravies par Siam à son frère, et que deux nouvelles, Compongsoai

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

et Pursat, aient été ravies à lui-même. Il s'en était plaint déjà à M. de Montigny, mais, bien loin de prendre parti pour lui, M. de Montigny avait reconnu officiellement (26 mars 1857) la présence de fonctionnaires siamois à Angkor et Battambang, au cœur du royaume cambodgien. Aussi, en 1868, lorsque Norodom, pressé entre son frère révolté, le Siam suzerain, l'Annam envahissant, supplia la France de le prendre sous sa protection, le Siam avait une raison spécieuse — la présence de ses agents — pour réclamer une partie du Cambodge : il présenta ses observations avec autant d'énergie que le gouvernement impérial mit de gracieuseté à les recevoir; et c'est ainsi que, par une faiblesse diplomatique sans exemple, la convention de 1868 céda les provinces de Battambang et du Grand-Lac au royaume de Siam, qui n'y avait aucun droit, et qui fut fort étonné de l'accueil fait à une prétention aussi exagérée. Il faut dès maintenant remarquer que la convention de 1868 reconnaissait, en postulatum, l'établissement du Siam dans les provinces concédées, comme légal au point de vue cambodgien; que cette légalité a toujours été constatée par le Cambodge, à plusieurs reprises, et officiellement depuis vingt ans, et que par suite l'ingérence siamoise à Battambang et à Angkor, de même que les annexions violentes et sans confirmation diplomatique de Compongsoai et de Pursat, qui nous ont été rendues par la suite, ne sauraient constituer, suivant le droit des nations, qu'une usurpation et qu'une violation, sans raison valable, de l'intégrité d'un empire ami. Aujourd'hui donc que le Cambodge est uni à la France par un lien assez étroit pour que les affaires extérieures cambodgiennes soient devenues des affaires françaises, il est de toute légalité pour la France de réclamer les territoires indûment enlevés à son protégé. C'est aussi notre intérêt immédiat, car la position de Battambang, en arrière de la Cochinchine, constituerait, pour l'existence même de la colonie, un

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

danger permanent, le jour où le royaume de Siam prendrait les conseils, ou solliciterait l'alliance d'une puissance européenne. Il est permis de considérer cette hypothèse comme possible depuis que l'Angleterre s'est annexé la Birmanie, et s'est glissée dans l'administration et le gouvernement siamois. Il est donc urgent d'enlever à des neutres aujourd'hui malveillants, demain ouvertement hostiles, des territoires sur lesquels les droits de nos protégés ne sont pas douteux, et de cesser, vis-à-vis du Siam, une politique de concession et d'abandon qui ne nous a jamais rien rapporté.

*
* *

Au Laos, la conduite du Siam vis-à-vis de nous ne fut qu'un corollaire de ce qu'avait été au Cambodge notre conduite vis-à-vis de lui. Cette puissance, extrêmement vaniteuse, est toujours prête à croire d'elle-même les fables qu'elle en raconte aux autres, et sous ce rapport notre indécision et notre faiblesse, autant que les excitations de certains nationaux étrangers, avaient pu la porter à croire que nous redoutions véritablement son mécontentement, et que nous n'osions aller à l'encontre de ses exigences. Cette orgueilleuse conviction poussa les Siamois à profiter de nos embarras avec l'Annam pour empiéter, au delà du Mékong, sur des territoires à la possession desquels ils n'avaient jamais prétendu auparavant.

Il suffit de parcourir le rapport que fit Francis Garnier de l'expédition de Doudart de Lagrée, pour se rendre compte que, avant 1870, le Mékong était véritablement un fleuve libre, et que le Siam ne prétendait pas même à la possession de sa rive droite. Le rêve de Garnier — l'Indo-Chine est une main dont les cinq doigts (les cinq grands fleuves) doivent être français — ne fut jamais parmi les théories susceptibles de réalisation complète ; mais il est

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

permis de douter que Garnier eût jamais conçu et exprimé ce rêve, si le Mékong, l'index de cette main, avait déjà été au pouvoir direct d'un peuple indépendant. D'ailleurs, les plus anciennes chartes d'Annam mentionnent les nominations faites à Hué des mandarins administrateurs territoriaux entre le Mékong et la chaîne intérieure d'Annam : nulle part au contraire, sous les Lê, ni même sous les premiers Nguyên, aucun fonctionnaire chargé de ces territoires n'a reçu à Bangkok d'investiture ni de commission. Si donc en fait, la suzeraineté de l'Annam sur les peuplades du Laos était purement nominale, son droit du moins n'avait jamais été contesté. C'est un point qu'il faut retenir, et sur lequel l'histoire des deux royaumes ne permet pas la moindre hésitation. Jamais le Siam n'eût songé à franchir le Mékong si l'Annam était demeuré indépendant, ou si nous y avions, de concert avec la nation, introduit dès le premier jour un protectorat amical. Or, tandis que, changeant journellement de politique, nous ne parvenions pas à établir notre influence, nous opposions au gouvernement de Hué des volontés — un peu capricieuses — qui occupaient toute son attention et les forces du royaume. Le Siam, encouragé déjà par notre attitude dans les affaires du Cambodge, tira un habile parti de nos dissentiments avec la cour de Hué. Il est inutile de suivre pas à pas la marche envahissante des Siamois; mais tandis que, de 1874 à 1882, notre action en Annam était complètement arrêtée; tandis que, en haine de nous, les chrétiens étaient massacrés jusque dans le Laos; tandis que Lebadinh en 1875, et Lihungchoi en 1878, révolutionnaient le Tonkin entier, et que l'empereur Tuduc appelait à son aide, tantôt les Chinois (ambassade du mois de décembre 1876, et lettres de Tuduc en 1880), tantôt les Espagnols (convention du 27 janvier 1880), les Siamois se glissaient le long du Bla et du Sebanghien.

Les incursions des Hôs, les soulèvements dont le sud du

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Yunnan, les Hopanh et le Tranninh furent le théâtre, de 1875 à 1885, leur furent un excellent prétexte pour continuer au nord leur lente invasion, et, sous couleur de protéger les frontières siamoises, pour s'installer à Luangprabang, et de là dans toute la région de Paclaï, et enfin à Ngoi et même à Theng, dans le Tonkin.

Nous étions à cette époque fort occupés dans le Delta tonkinois et l'Annam maritime, et les laissâmes faire. Après la mission Pavie de 1886, nous commençâmes seulement à nous inquiéter ; la colonne Pernod, dans les chaûs de l'ouest, fut notre première démonstration ; et en 1888, lorsque, aux prétentions des Siamois, qui réclamaient une partie des Sibsongchutai, jusque et y compris Laichau, le ministère Goblet eût répondu en affirmant que le minimum des droits français était la frontière du Mékong, alors seulement une première action directe fut résolue, et le commandant Pennequin chassa de Dienbien la garnison siamoise. Les difficultés financières et politiques où se débattait la colonie naissante, et la nécessité où l'on était de traquer les bandes rebelles du Delta, firent que nous en restâmes sur ce premier effort : et là même, nous étions encore à plus de 200 kilomètres des frontières qui nous étaient dues.

L'installation d'un consul, M. Massie, à Luangprabang, la création du Syndicat commercial du Haut-Laos, furent les seuls résultats alors obtenus. Arrêtés au nord, les Siamois continuèrent à avancer vers l'est, et, ne trouvant devant eux que des fonctionnaires annamites isolés (toutes nos forces étant concentrées contre les pirates), les refoulèrent peu à peu, et atteignirent la ligne de partage des eaux entre le Mékong et la mer, en plein cœur de l'Annam. Là ils vinrent se heurter à nos postes avancés de gardes civils indigènes, et c'est à ce moment seulement qu'on sembla s'apercevoir de leur présence, et qu'on connut la gravité de la situation. Je n'ai pas besoin d'insister

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

sur les derniers incidents historiques, ils sont présents à la mémoire de tous : les commerçants français molestés, les représentants de la France insultés, le drapeau déchiré, un agent siamois chassant de Camló le quanhuyên annamite, le garde français d'Axoc obligé de charger les fusils de ses soldats pour ne pas être mis à la porte de son poste ; les miliciens des trois quang annamites consignés dans leurs garnisons de peur d'une rencontre fortuite avec l'envahisseur, le pavillon siamois planté à 40 kilomètres de Hué, enfin le retentissant suicide de notre consul Massie, tous ces événements éclatant presque simultanément sont venus soulever l'opinion publique. C'est ici que M. de Lanessan doit être rendu responsable d'une situation aussi critique : M. de Lanessan n'ignorait rien de ce qui se passait au Laos ; M. Brière, résident supérieur d'Annam, avait fait un voyage chez les *Sauvages*, et il avait tenu le Gouverneur au courant. M. Massie avait, en désespoir de cause, voyant que les plaintes faites à notre consul général à Bangkok restaient sans réponse, fait un appel direct à M. de Lanessan. Celui-ci, fidèle à une politique de prudence et de temporisation opposée à toute grande décision, avait tu à la Métropole ce qu'il savait, dans l'espérance que cette besogne délicate viendrait à n'échoir qu'à son successeur. Les événements marchèrent trop vite au gré de ses désirs : une interpellation de M. Deloncle eut lieu à la Chambre, dès janvier 1893, et M. Delcassé y répondit par l'affirmation qu'on allait revendiquer immédiatement la frontière du Mékong.

Du moment que le gouvernement français était résolu à agir, il semble qu'il eût dû prendre en main lui-même la direction du mouvement, et, puisqu'il n'existait aucune base diplomatique sur laquelle traiter, en établir une. Notre consul général à Bangkok avait eu le soin de le préciser de nouveau : « Il n'existe pas, disait-il, de traité délimitant le royaume de Siam vers l'Annam : ce serait la

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

signature de ce traité qui aplanirait les difficultés de part et d'autre, sinon des incidents regrettables à tous les points de vue seraient toujours à redouter ». La première mesure à prendre était de délimiter diplomatiquement la frontière : il fallait donc une action directe de nos affaires étrangères, et l'envoi à Siam d'un plénipotentiaire. Il est connu que le Siam n'a pas d'armée, pas de finances[1], et que ses seules ressources consistent en sa vanité et en sa duplicité. En envoyant à Bangkok un diplomate avisé, énergique, et au courant de cette situation, en lui donnant la faculté d'appuyer ses déclarations par une démonstration militaire — toute platonique, — il est hors de doute que le gouvernement eût de suite atteint le but qu'il se proposait. La cour de Siam, de son côté, ne demandait qu'à traiter : dès février 1893 le prince Dewawongse, ministre de l'Extérieur, écrivait à M. Pavie : « L'expression de mon désir est que, aussi longtemps que la régularisation des frontières n'aura pas reçu de solution dans une entente définitive, nos deux gouvernements s'en tiennent au *statu quo ;* j'admets cependant qu'on pourrait aller un peu plus avant, et qu'un

1. Les états officiels de l'armée siamoise comprennent :
1° La garde royale, consistant en 1 escadron de cavalerie, 2 bataillons d'infanterie, 1 compagnie de sapeurs-artificiers ;
2° La garde du palais, 2 bataillons d'infanterie ;
3° Le corps des éléphants royaux ;
4° L'infanterie royale, 3 bataillons à 4 compagnies, 1 escadron de cavalerie, 1 brigade d'artillerie ;
5° La marine royale, forte d'environ 2,000 hommes à bord des yachts et des canonnières du roi.
L'approvisionnement d'armes comprenait, avant les derniers envois faits de Vienne, 10,000 fusils Mannlicher, de petit calibre, avec un chargeur de 6 cartouches.
L'artillerie se compose de quelques batteries de vieux canons de campagne qu'on n'a jamais tirés.
Les yachts et les canonnières sont commandés par des officiers anglais ou étrangers. La flotte, toutefois, n'a jamais pu prendre la haute mer.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

modus vivendi devrait être pratiquement élaboré : je suis tout disposé à conférer avec vous à ce sujet ». Il est difficile de montrer plus clairement que l'on est disposé à accorder tout ce qui sera demandé, et un haut personnage appuyait encore cette lettre de la façon suivante : « Si le gouvernement français s'engageait, en ce qui le concerne, à respecter l'indépendance du royaume de Siam, celui-ci ne ferait aucune difficulté d'abandonner les territoires contestés ». Comment se fait-il, lorsque la marche à suivre était si claire et si bien tracée, qu'on n'envoya aucun plénipotentiaire à Bangkok ? Le gouvernement français était bien convaincu — M. Develle le disait lui-même — qu'il n'y avait point d'autre conduite à suivre ; cependant on n'en fit rien. Il se pouvait que la situation toute particulière de la majorité parlementaire expirante, vis-à-vis de l'opinion publique, empêchât le ministère de prendre la responsabilité de négociations sérieuses ; il se pouvait aussi que l'on craignît de froisser M. de Lanessan par l'envoi en Extrême-Orient d'un diplomate qui ne lui serait pas soumis, et qui aurait à sa disposition les forces militaires et maritimes de la Cochinchine. C'était ménager un bien petit intérêt, au détriment d'un bien grand !

En effet, du moment qu'aucun traité, de part et d'autre consenti, ne venait asseoir définitivement la commune frontière, nous étions au Laos, aux yeux des Siamois, ce que les Siamois y étaient à nos yeux, des conquérants qui n'ont pas régularisé leur conquête. A chaque instant, le Siam était donc en droit de revendiquer les territoires à la perte desquels il ne s'était pas officiellement résigné. Il va sans dire aussi que l'entrée de nos soldats et de nos administrateurs au Laos, en exécution d'un traité, eût été une prise de possession pacifique, tandis que la brusque arrivée de nos détachements ressemblait à une invasion et pouvait provoquer (et provoque, en fait) des résistances, soit chez les Siamois, soit chez les Laotiens. Le mouve-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

ment accompli simultanément par M. Bastard à Stungtreng et par M. Dufrénil à Kemmarat, s'est, au dire de M. de Lanessan, heureusement effectué; il y a eu cependant l'incident de Khôn, qui a tant ému la métropole, qui a été causé uniquement par le décousu de nos opérations, et qui aurait pu, qui pourra encore se renouveler à chacun de nos pas en avant, chaque fois que nous nous heurterons à des fonctionnaires sans ordres, à des populations non prévenues. M. de Lanessan eut soin de nous apprendre qu'un bataillon de légionnaires allait du Tonkin à Luang Prabang, par la voie de la rivière Noire; mais, en admettant que ce bataillon suffise à garder le Mékong, le Delta se trouve dégarni d'un millier de ses meilleurs soldats; c'est cela qu'eût évité un règlement diplomatique de la question.

On voit combien (à notre seul point de vue, et si nous n'avions affaire qu'au Siam seul) était défectueux ce moyen consenti par la métropole, et employé par M. de Lanessan. Il ne faut pas, au surplus, oublier que Siam est sous la directe influence de l'Angleterre et que, par conséquent, si attentivement que nous les évitions, les incidents fâcheux naîtront sous nos pas. La cour de Bangkok a toujours eu de la propension à faire intervenir l'étranger dans ses propres affaires. Ne nous menaçait-elle pas, dès 1858, de se mettre sous le protectorat de l'Angleterre, à une époque où l'Angleterre n'eût pu sans danger accepter ce protectorat, et où, par suite, elle n'avait pas poussé les Siamois dans leur menace? Aujourd'hui que l'Angleterre est solidement établie en Birmanie et dans les Straits Settlements, et que tout le fonctionnarisme siamois est aux mains de ses nationaux, elle n'a plus de motifs pour observer la même réserve. Le Mékong ne l'intéresse pas personnellement, mais elle se soucie peu de le voir en possession d'une nation rivale, qu'elle croyait pour jamais exclue des affaires de l'Orient. De plus, on sait que l'Angleterre, par sa lente invasion des États shans, cherche

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

une communication directe et rapide avec le Yun Nan, qui, à tort ou à raison, est considéré comme un centre très avantageux de consommation. Le fleuve Rouge étant à la France, l'Iraouaddy et la Salouen étant reconnus impraticables ou insuffisants, il ne reste, en dehors du Meï-nam, que la position de Siam annihile, que le Mékong, par le cours supérieur duquel l'Angleterre puisse tenter d'atteindre la Chine. Enfin, en admettant que l'Angleterre ait sur Siam des vues personnelles, il est de bonne politique pour elle de chercher à augmenter le territoire et l'influence d'un futur vassal.

Ce double point de vue — le désintéressement immédiat de l'Angleterre et son intérêt éloigné — fut étudié dans la presse britannique de la métropole, de Siam, de Hong-kong et de Chine, et donna lieu aux plus diverses appréciations de notre conduite. La presse française, par des articles passionnés, donna corps aux incidents qui se succédèrent. La note exacte fut donnée par la *Politique Coloniale* (5 juin 1893), qui exposait la question et sa solution, suivant l'expérience de gens qui avaient été dans le pays, suivant même le désir secret du ministère français.

Je n'ai pas à insister sur la prise insensible de possession de toutes les hiérarchies siamoises par des nationaux anglais, ni sur les voyages incessants que des personnages accrédités par le gouvernement britannique faisaient au Siam et au Laos, ni surtout sur l'attitude énergique et très en dehors des consuls anglais, tandis que les nôtres, retenus par les indications de la métropole, ne songeaient qu'à s'effacer. Les voyages de Colquhoun, de Collyns, de lord Lamington, de M. Archer, les idées qu'ils donnèrent aux Siamois, l'inquiétude qu'ils soulevèrent en Indo-Chine, sont présents à tous les esprits. A Bangkok même, le conseiller général des rois de Siam est un Belge, M. Rolin-Jacquemyns, dont l'antipathie pour la France est bien connue, et qui aide de tout son pouvoir les menées an-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

glaises. Pris vigoureusement à partie par les journaux français, il crut bon de répondre ; l'ambiguïté de sa réponse équivalait à un aveu. Le but caché de l'Angleterre n'était donc pas douteux : nous attirer le plus d'ennuis possibles pour en tirer profit pour elle-même.

Ce n'est donc pas dans ces conditions, alors que tous nos progrès sont surveillés par des yeux jaloux, qu'il est bon de marcher le moins du monde à côté du droit, et surtout de prendre des mesures aventurées en laissant au hasard le soin de les faire réussir. Nous devions tout faire pour éviter des incidents et des complications, qu'une puissance étrangère pourrait prendre comme un prétexte d'intervention. C'est dire que notre action, tout énergique, devait être prudemment calculée, que ses effets devaient en être convenus à l'avance avec la cour de Siam, de telle sorte qu'il n'y eût pas de surprise possible, c'est-à-dire qu'elle ne devait pas être confiée à des militaires, ni ressembler en quoi que ce fût, à une action militaire. C'est donc que, avant ou pendant la reprise de nos territoires, il fallait à Bangkok un plénipotentiaire qui y eût fait consentir la cour de Siam, et qui *ait réglé définitivement les questions pendantes et écarté toute cause de difficultés*, ainsi que le gouvernement siamois le proposait encore textuellement, à la date du 7 juin 1893.

Pourquoi fallait-il que de tristes événements vinssent donner raison aux pressentiments fâcheux que faisait naître la mauvaise direction initiale de notre mouvement? Le 14 juin, l'inspecteur Grosgurin, qui, sur l'ordre du résident Luce, avait refoulé au delà du fleuve les mandarins siamois, fut surpris la nuit en traîtrise par le mandarin de Houten, à Xienkeng, assassiné dans son lit, et à ses côtés les quatorze soldats qui lui servaient d'escorte. Dès lors, il ne pouvait plus guère être question d'un règlement uniquement pacifique, et l'amiral Humann, commandant l'escadre d'Extrême-Orient, reçut l'ordre d'armer les ca-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

nonnières disponibles de Cochinchine, d'occuper la baie de Compong Som et les îles du golfe de Siam, et de se présenter à la barre du Ménam, devant Bangkok.

Cette démonstration devait naturellement provoquer une démonstration analogue de la jalousie de l'Angleterre. Et il ne pouvait être que profondément regrettable de voir en présence les pavillons de deux nations — rivales au moins en Extrême-Orient — au sujet d'une controverse où la France et le Siam étaient seuls intéressés.

La question siamoise et sa solution nécessiteraient à elles seules un volume ; il est certain, pour abréger, que l'occupation des îles du golfe de Siam inaugure une politique *de gages* à la suite de laquelle nous pourrons échanger ces gages, dont nous n'avons que faire, contre les territoires que nous revendiquons à juste titre comme appartenant au roi du Cambodge, et peut-être contre un protectorat plus étendu. Au moment présent (10 juillet 1893), il faut espérer que le canon français n'aura pas seul voix au chapitre, et qu'une intervention diplomatique énergique, appuyée sur une démonstration, saura avoir raison de la mauvaise volonté siamoise, et satisfaire enfin à nos justes exigences.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

CHAPITRE II

Les principes politiques.

I. Le caractère annamite. Principe du gouvernement par l'Administration civile régulière : impossibilité du gouvernement par la force. — II. Principes administratifs : suppression des centres militaires, nombreux centres administratifs. La justice : son perfectionnement normal. Perception des impôts. Mandarins, peuple, Chinois. Les maîtres d'école et les prêtres. Respect des usages, utilité de l'expérience. Démonstration de l'influence personnelle. Les missionnaires : leur rôle actuel. Les missions espagnoles. — III. Principe d'autorité. Mesures primordiales. Armée coloniale : engagements. Les milices : leurs succès antérieurs ; règlement spécial ; avenir et retraites des cadres. La police indigène : les anciens linhlé. Étude des forces de police de la Birmanie.

Ce livre montre le troisième de nos essais coloniaux dans le nord de l'Indo-Chine. Nous pouvons d'un seul mot caractériser les trois périodes. La première fut la période de conquête, où, par la force seule, nous mîmes dehors les anciens maîtres du pays, et où, partout où nous passâmes, nous appliquâmes la loi du sabre, brisant les résistances, mais éloignant le peuple, et n'obtenant la tranquillité que par la solitude que nous faisions autour de nous.

La deuxième fut une période d'assimilation, pendant laquelle, la conquête étant terminée, nous employâmes divers systèmes pour ramener à nous les esprits et les cœurs, effarouchés par nos manières premières, méthodes

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

mises rapidement à exécution, et qui furent trop vite abandonnées pour qu'on ait pu juger de leur valeur.

La troisième fut une période de réaction, où, trouvant trop lents les progrès que nous faisions, nous en revînmes, pour pacifier et administrer, aux moyens que nous avions pris pour conquérir.

Ces moyens, qui avaient effrayé chez des vainqueurs, furent trouvés révoltants chez des protecteurs, et éloignèrent de nous la population. A force de les traiter en ennemis, on fit des habitants, encore irrésolus, des ennemis véritables, et aussi insensibles désormais à nos arrêtés, dont ils connaissaient le peu de durée, qu'à nos promesses dont ils avaient déjà éprouvé la fausseté.

Si, de ces trois constatations indéniables, on rapproche le souvenir de Garnier, conquérant avec 83 hommes ce Tonkin que nous perdons tous les jours avec 22,000, si on se rappelle avec quel enthousiasme le peuple le reçut, sur sa seule réputation de juste, d'ami des petits, et de libérateur, on arrivera à ce principe gouvernemental : « Pour administrer, pacifier et s'assimiler le peuple et la race annamites, la force est le seul moyen qu'on ne doive pas employer ».

C'est que, une fois la conquête terminée, nous devons gouverner avec l'aide du peuple, allier ses vues aux nôtres, ses traditions à nos usages, et nous faire presque indo-chinois pour nous attacher l'Indo-Chine.

C'est donc qu'il faut n'employer que des moyens coutumiers à l'antique gouvernement du peuple, des moyens qui fassent effet sur le caractère et les passions dominantes de la nation. C'est donc que, pour choisir les moyens propres à diriger l'Annamite, pour les employer, il faut au préalable avoir fait une sérieuse étude de ses goûts, de son caractère, de ses affections, et lui présenter ensuite un gouvernement qui tiennent compte de ses goûts et ne froisse pas son caractère, afin de mériter son affection.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

I

Nous nous trouvons ici en face d'une civilisation entière, bâtie de toutes pièces depuis longtemps, trop affinée, trop lettrée, trop ancienne, pour n'être même pas un peu sur la pente de la décadence. Tous les arts, toutes les sciences, y comprise celle du gouvernement, ont eu là leur pleine efflorescence. Les codes, la tradition, la religion et les lettres forment un ensemble parfait et concordant, dont un grand nombre de siècles ont harmonisé et sanctifié l'édifice. Toute barbarie a dès longtemps disparu : ce peuple était déjà policé alors que les Occidentaux n'étaient encore que des demi-sauvages.

Et ce n'est pas une de ces civilisations de nomades, de guerriers ou de pasteurs, qu'un coup de vent élève et abat, qu'un sabre a modelées et qu'un sabre peut détruire. Loin de là : à l'édifice achevé qui s'oppose à nous, chaque génération a lentement apporté sa pierre ; chacune d'elles témoigne d'un âge et d'un progrès de la nation ; le double caractère d'individualité et d'antiquité qui le revêt inspire un double respect aux enfants de ceux qui ont construit l'édifice, qui l'habitent aujourd'hui et qui le révèrent dans ses plus petites sculptures, et dans les dispositions un peu démodées qu'il présente.

Rien donc n'a été fait par à-coup dans l'œuvre de ces ancêtres : et partout, dans cet échafaudage long et compliqué, qui est l'ensemble de la civilisation annamite, se retrouve, à tous les âges égale, l'influence des penseurs. Ce qui fait cette civilisation respectable à tous et indestructible à nos mains, c'est qu'elle est l'œuvre de la réflexion et de la philosophie de générations successives ; c'est qu'elle est partout façonnée à la triple empreinte des

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

lettrés, des sages et des prêtres, cette trinité d'ordres intellectuels qui fait toute la gloire de l'humanité. Ici, plus que partout ailleurs, au détriment des autres gloires plus bruyantes, la renommée, le respect et l'obéissance vont aux penseurs laborieux et solitaires, et il n'est pas rare de voir le triple caractère de l'art, de la science et de la vertu briller sur le front d'un seul homme, courbé depuis l'enfance sur des études que la mort seule interrompra.

Tenter de détruire une civilisation semblable serait à la fois une folie et un crime. Notre action contemporaine, nos coups de force passagers, ne peuvent rien contre des institutions que des respects séculaires et universels ont immobilisées sur le faîte où elles sont dès longtemps parvenues. A les attaquer, nous serions fatigués, vaincus et réduits par elles ; et loin de les frapper de front, il faut tenter de nous les approprier et de les faire servir à la réussite de nos desseins.

Ces institutions, faites uniquement pour le bonheur du peuple, par des rois qui furent des sages, ou par des sages que l'on mit au-dessus des rois, ces institutions nous montreront le caractère annamite tel que l'ont connu les législateurs du peuple, tel que les lois qu'ils en ont conclues ont elles-mêmes aidé à le conserver dans la suite des siècles.

L'amour du foyer, de la patrie localisée, de la famille, des ancêtres, de la justice ; le respect du droit, de la science, de la parole écrite, de la naissance et de la sagesse ; le mépris du luxe, de l'argent, de la force brutale, de la souffrance et de la mort ; l'obéissance absolue à la volonté divine, *fatum* que nul ici-bas ne peut influencer ni changer : telles sont les qualités de caractère les plus recommandées par les livres sacrés, par les traditions et les lois ; et, par un atavisme heureux et fatal, tels sont aujourd'hui les signes du caractère naturel annamite, sorti de tant de générations qui se sont appliquées pieusement

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

à la pratique de ces vertus ; tel est sans effort, même sans culture, l'homme que l'on rencontre à droite et à gauche, s'il n'a pas été changé par le contact des races voisines, ou par le choc de grands événements.

Jusque dans le bas peuple ont passé ces traditions respectables, même jusque parmi ceux que nous avons coutume d'appeler bandits et pirates. C'est ainsi que la rizière familiale se transporte d'aîné en aîné et que chacun des propriétaires vient y dormir son dernier sommeil, bercé par le bruit des générations qu'il laisse après lui. C'est ainsi que l'autel des ancêtres occupe la première place du foyer, et, jusque chez les plus pauvres, est le seul coin orné et brillant du logis ; c'est ainsi que le chef de famille ne prend pas une décision importante sans s'être prosterné devant cet autel, où réside l'esprit de tous ceux qui ont porté son nom, et que, s'il émigre des terres par nous souillées, les os de ses ancêtres le précèdent sur son chemin.

C'est ainsi que même achetée, la justice lui paraît la chose la plus vénérable, et que, sans y voir le moindre ridicule, il ira demander raison au plus petit juge du dernier village, de l'injure faite par un général, et qu'il s'étonnera si on ne la lui rend pas ; c'est ainsi que, dans les délibérations, le vieillard, le prêtre, le lettré, auront toujours la meilleure place, et la voix prépondérante ; c'est ainsi que celui-là seul qui subit les examens de Namdinh peut devenir fonctionnaire, et que l'on considère comme un sage celui qui explique les trigrammes suivant les commentaires traditionnels. C'est ainsi que, sur une simple parole donnée, sans trace écrite, il respectera l'étranger dans le milieu des combats, et jusqu'au fond des solitudes, où cependant un parjure resterait ignoré.

C'est ainsi que, du moment qu'il peut manger à sa faim et nourrir sa famille, il refuse tout travail lucratif qui pourrait lui procurer le bien-être, qu'il est insoucieux

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

du confortable de la vie ; que, respectueux du droit, il hait ceux qui frappent sans savoir pourquoi, craint et fuit les forts, mais se refuse à partager leurs convictions et à seconder leurs projets.

C'est ainsi que la prison le rend heureux, que la souffrance le fait sourire, et que dix minutes avant l'exécution, on ne distingue pas le condamné à mort du bourreau qui l'accompagne.

C'est ainsi que, soumis aux lois supérieures, il compte pour rien sa vie et le temps qui coule, et se croit l'engrenage d'une grande roue, mise en branle par les ancêtres, et dont le devoir strict est de continuer et de perpétuer le mouvement ; c'est ainsi que, conforme aux usages, ennemi de tout changement sacrilège, fidèle observateur des mêmes lois et des mêmes coutumes, indifférent de l'existence et de ce qu'elle renferme, il rend sa vie à Phat avec la sereine impassibilité que lui ont léguée ses pères, et qu'il a transmise à ses enfants.

*
* *

Je n'insisterai pas davantage ici sur ces points de psychologie et de morale. J'ai eu des prédécesseurs dans cette intéressante étude, spécialement au point de vue social et légiste, et je citerai M. Luro et M. Philastre, comme les plus fins et les plus heureux de ces observateurs.

Le caractère annamite, en effet, est bien fait pour étonner une notable partie des Occidentaux, que le XIX^e^ siècle, avec ses raisons de fer, a habitués à se courber devant la force inintelligente, et la brutalité du fait accompli. Aussi nous sommes extasiés devant les finesses et les lenteurs de la diplomatie orientale : c'est que les raisonnements à vapeur de notre époque nous ont enlevé la souplesse de notre esprit, comme le maniement des armes la légèreté

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

de notre main, comme la grossièreté des plus forts la ténuité de notre entendement. Mais, si fermé que soit ce caractère, d'autant plus noble que ses qualités lui ont enlevé toute violence, et qu'il est désarmé contre les entreprises de l'intérieur, si énigmatique qu'il paraisse à la masse irréfléchie, il reste du moins compréhensible pour les Occidentaux intellectuels, élevés dans le dédain de la force et du sabre[1].

C'est donc, et de premier examen, aux intellectuels de France qu'il faudra s'adresser pour gouverner ces intellectuels d'Extrême-Orient, et exiger, avant qu'ils fassent acte de gouvernement, qu'ils fassent acte de psychologues, de moralistes et d'observateurs, et qu'ils connaissent à fond le caractère et les tendances de la civilisation à la tête de laquelle ils sont mis.

Dès lors il faudra que toutes les mesures qu'ils prendront soient en harmonie avec ce qu'ils auront observé : c'est-à-dire que chacune des lois, des coutumes, des mœurs du pays devront faire l'objet d'une loi préservatrice ou pro-

1. Je ne saurais donner une meilleure preuve de notre insouciance à ce sujet, qu'en citant ce passage écrit par un marin que nous prenons pourtant pour un délicat, et qu'une foule d'erreurs élégamment dites fit entrer à l'Académie Française: « Sur cette terre d'Indo-Chine, on ne rencontre que des êtres chétifs; la race, abrutie par ses souffrances, est d'une timidité extrême, sans culture de l'esprit, sans autre expression dans la physionomie que celle d'un ébahissement naïf. Si le climat n'y mettait obstacle, 1,000 Européens feraient aisément la conquête de ce royaume. » (*Voyages en Chine,* par M. l'amiral Jurien de la Gravière.)

Sans parler de la singularité de ce jugement, concernant l'intellectualité du peuple qui prend Fohi, Laotseu et Confucius pour les éducateurs de ses enfants, il est regrettable que cet immortel n'ait accompagné que de ses vœux l'amiral Courbet et le général de Négrier, chez cette race d'une « timidité extrême ». Il eût vu toute la maladresse qu'il y a à prophétiser, quand on n'est pas prophète.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

tectrice ; c'est-à-dire que, dans chacune des mesures prises dans l'intérêt de la cause française, ils devront bien prendre garde de léser un des sentiments ou une des convictions de l'Annamite, et qu'ils devront, au contraire, introduire des dispositions telles que ces sentiments et ces convictions, épargnés, loués, ou favorisés, inviteront l'Annamite à nous prêter son concours, comme à des alliés sans rancune, à des amis sans arrière-pensée.

C'est là une mission délicate, remplie de difficultés et de périls, telle que des acharnés de travail, des habitués de science, d'observation, d'économie et de politique, des esprits souples, sans préventions et sans orgueil, soient jugés dignes de l'entreprendre et puissent la mener à bien.

*
* *

Or, je le demande sans méchanceté, et je l'examine sans parti pris, cette mission peut-elle être confiée à des chefs militaires, à des gens qui, comme préparation, n'ont jamais été initiés qu'à des sciences de guerre, et qu'à l'art de tuer rapidement les hommes? Leur éducation première, le but auquel ils étaient destinés, leur travaux habituels, sont-ils de nature à les rendre aptes à ce genre de commandement par la parole, par le droit, par l'attirance sympathique ?

En thèse générale, il n'y a pas de gens universels, il n'y a pas d'individus versés à la fois dans toutes les sciences et dans tous les arts; et ce n'est pas une injure à faire à un soldat, que de lui dire qu'il ferait un mauvais diplomate, et un déplorable homme politique. On a élevé des soldats pour faire la guerre : donc ils sont bons à faire la guerre, et ne doivent pas sortir de ce métier spécial, autrement ils pourraient encourir le reproche de vouloir forcer leur talent, et de prétendre à l'universalité.

Cette prétention est pourtant aujourd'hui répandue dans

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

les rangs de l'armée coloniale, et on semble croire que les principes de tactique soient une panacée bonne à appliquer partout. C'est un tolle général et un concert de réprobations, quand un malheureux vient dire timidement qu'il se pourrait que les militaires ne fussent pas excellents en toutes choses, et plus aptes à n'importe quelle fonctions que ceux-là même qui ont longtemps travaillé pour dignement les remplir. Cependant il n'est pas plus possible de demander à un soldat de faire de l'administration ou des finances, qu'à un fondeur de canons de faire une épopée, ou à un accordeur de pianos de dessiner un triptyque. Chacun doit faire son métier, et c'est à cette seule condition que les métiers seront bien faits.

D'ailleurs, si l'on devait confier aux militaires une autre besogne que la leur propre, le gouvernement et l'administration d'un pays — surtout d'un pays comme l'Indo-Chine — est la dernière chose qu'il faudrait leur abandonner.

Aucun service n'est plus opposé à leur caractère et à la seconde nature que le métier leur a donnée. Jamais, en effet, il n'ont travaillé que dans un seul but : être les plus forts ; la science, l'art, la pondération, sont là des quantités négligeables, l'individualité y est nulle, et la tendance à la personnalité, un sujet de blâme.

La discipline exacte, l'obéissance aveugle à un ordre incompris, même reconnu dangereux et immoral, l'effacement de la personnalité, le renoncement à l'indépendance, sont parmi les premières qualités des vrais soldats : ils ne peuvent être bons soldats sans cela, et s'ils ont cela ils seront les plus mauvais des administrateurs, les plus maladroits des politiques ; en un mot, l'armée n'est qu'une force exécutive, excellente à accomplir des ordres, inapte à en donner.

Un bras, si fort et si long qu'il soit, n'a rien de ce qu'il faut pour faire une tête.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Et pour s'en convaincre il suffit d'examiner la conduite morale et politique des militaires à qui un hasard malheureux confia temporairement la direction administrative de quelques-unes de nos provinces.

*
* *

Je n'épiloguerai pas longtemps là-dessus, car je ne suis pas un homme de parti, et ne tiens pas à recommencer le procès d'un système que le bons sens déclarait n'être pas né viable et que l'expérience mit fort fort peu de temps à condamner.

Nous avons vu quelle a été la ligne de conduite adoptée — comme par un mot d'ordre — par nos administrateurs militaires; elle a été ce qu'elle ne pouvait pas ne pas être, le régime de la force et de l'irraisonnement : pendant que l'un, saturé d'orgueil de se voir investi d'une fonction qu'il faisait métier de mépriser chez les autres, ne songeait qu'à se construire des maisons de plaisance (comme à Yênbay) et à compter le nombre des parasols auxquels il croyait avoir droit ; tandis que l'autre, imbu de cette idée que tout Annamite était un ennemi, à cause de la couleur de sa peau, incendiait tout un pays (comme aux environs de Hung Hoa, en 1892), les autres, pour y vouloir toucher d'une main brusque et ignorante, désorganisaient l'administration : il y en un, aux Sept-Pagodes, qui, de sa propre autorité, et en guise de récompense, promut solennellement un tôngdoc au grade de bangbien (capitaine); c'est comme si, en France, il eût nommé huissier un préfet de première classe : le malheureux ignorait que le général annamite est au-dessous du dernier mandarin provincial.

Partout les lois annamites furent violées, les usages méconnus, les propriétés méprisées ; la troupe, enhardie, recommença, sous couleur de répression, ses pillages et ses meurtres, que, accomplis sur des hommes jaunes, elle

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

regardait comme des œuvres pies. Tous les mauvais instincts lâchés du Français à la maraude se donnèrent carrière ; il n'y eut même plus d'apparence de la justice, et l'on ne vit plus un chef, qui, en guise de raisonnement ou de porte-respect, n'eût l'injure à la bouche, et la matraque à la main.

Les colons, les fonctionnaires européens eux-mêmes, ne furent pas à l'abri de ces toutes-puissantes injustices : à Hanoï même, nous en sûmes bientôt quelque chose. Le général en chef traitait avec la dernière hauteur les fonctionnaires civils, érigeait en système le mensonge officiel, prenait ses officiers d'état-major pour exécuteurs de ses haines contre les particuliers, et employait même le vol pour satisfaire ses rancunes personnelles.

Le résultat fut immédiat : les populations s'effarouchèrent prêtes à s'expatrier, elles négligèrent leurs cultures, et les pays militaires ne fournirent pas un sou de l'impôt de 1892. Les plus hardis d'entre les paysans se joignirent aux rebelles, et on ne trouva plus un homme pour la conscription militaire. Toutes les peuplades des régions montagneuses se soulevèrent, comme aux premiers jours : il n'avait pas fallu un an pour en arriver là (Consulter les derniers numéros de juillet de *l'Indépendance Tonkinoise*). Les yeux de nos gouvernants ne se dessillèrent qu'à la longue, et pas complètement.

On eût dû relever de suite ces administrateurs incapables, parmi lesquels il y avait sans doute moins de coupables que d'inconscients. Il n'en fut rien, et, sauf quelques réclamations platoniques, on les laissa exercer et redoubler leur autocratique pression. Or, je n'ai pas l'habitude de voir les choses en noir, mais rien de bon ne sortira de cet aveuglement entêté : au bout de ces abus répétés, de ces fautes volontaires et odieuses, gît la catastrophe. A son heure elle se dressera, et nous écrasera, car nous n'y sommes point préparés.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

*
* *

Donc, pas de gouvernement aux militaires, ni dans les petites ni dans les grandes fonctions.

Un gouverneur, qui doit, en premier lieu, s'occuper du colon, ensuite du gouvernement, ensuite des finances, ensuite du peuple, ensuite de l'administration, ensuite des mandarins, et enfin et après, de l'armée, quand il a le temps, un gouverneur ne pourrait être un général que si ce général sait dévêtir son uniforme pour endosser toutes les aptitudes d'un civil et d'un politique : autant donc lui éviter ce déguisement, en prenant, du premier coup, un homme du métier pour gouverneur. Il faut que cet homme soit à la fois un administrateur, pour surveiller de près tous les rouages hiérarchiques, et un politique très fin, car c'est autour de lui que s'enroulent toutes les cordes de transmission qui répartissent la vie et le mouvement dans la colonie : c'est par lui que passent et s'adoucissent les rapports entre Français et indigènes, entre colons et fonctionnaires, entre civils, marins et soldats. Il faut donc mieux qu'un parlementaire ordinaire, mieux qu'un routinier de la bureaucratie : il faut cela, et encore autre chose.

C'est dire combien rarement doit, même dans une race bien douée, comme le prétend être la nôtre, se rencontrer une personnalité capable d'un tel effort, et combien on a de chances, quand on en change souvent, de tomber sur des insuffisants ou sur des indignes.

De même dans l'élément civil doivent être pris tous les résidents, chefs de bureaux et de services, et, à quelque degré que ce soit, tous les fonctionnaires de l'administration ; car c'est dans cet élément seul que se trouveront les qualités voulues de temporisation, de tact, de douceur, d'impartialité et de savoir, pour mener à bien une tâche

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

aussi difficile que celle de la gestion paisible d'une colonie de près de 25 millions d'âmes.

Enfin le gouvernement ainsi compris, maître absolu de tous les rouages administratifs, financiers et militaires, devrait être appuyé d'un personnage politique français, faisant partie intégrante de tous nos conseils, prenant sa part de toutes nos décisions importantes, qui aurait en France un poids incontesté et l'oreille des grands pouvoirs publics, mettrait son influence au service de la colonie toutes les fois qu'il s'agirait d'obtenir quelque chose, et serait notre lien tout-puissant avec la mère-patrie, à laquelle, dans les heures d'oubli, sa voix puissante et respectée nous rappellerait, par-dessus les mers et les distances.

Avec un noyau gouvernemental ainsi formé, avec des règlements tenant en main tous les fonctionnaires, on aurait des rouages solides, capables de marcher sans à-coups, ni surprises, et l'administration paisible, qui peut seule nous procurer la paix.

II

La première conséquence de ces principes est la suppression — en tant que régions administratives — des territoires militaires.

Que pas un seul militaire ne soit possesseur de la moindre parcelle d'autorité administrative vis-à-vis de l'indigène, et bien entendu moins encore vis-à-vis du colon européen. Ce sera, en nous rappelant à la fois l'effroi et le mépris de l'Annamite pour la force, ramener à nous un peuple qui n'a jamais pu comprendre que le même individu tînt d'une main la balance de la justice ou la clef de la caisse, et de l'autre le sabre du destructeur et la

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

torche de l'incendiaire. Une fois le pouvoir civil dûment remis en possession de tout le territoire de la colonie, il sera prudent, ainsi que je l'ai déjà fait pressentir, d'établir sur toutes les frontières des « marches militaires », sortes de cordons sanitaires destinés à empêcher le flux et le reflux des rebelles dans l'intérieur de la colonie. Sur ces étroites bandes de terre, il n'y aurait lieu d'établir aucuns fonctionnaires indigènes, attendu que la population n'est pas assez nombreuse, ni assez intéressante pour justifier leur présence. Il n'y aurait pas lieu d'y récolter les impôts ni d'y lever le contingent de recrutement habituel, les populations limitrophes de la Chine étant en général fort pauvres et n'ayant aucun goût pour nos drapeaux. Ce serait, pour ainsi dire, une portion annihilée, la part du feu, faite aussi petite que possible, la barrière dressée entre nous et l'ennemi, par une zone préservatrice, quelque chose comme l'espace d'air compris entre les doubles fenêtres de nos pays du Nord, et qui n'est jamais ni si chaud que le dedans, ni si froid que le dehors.

Le seul devoir des rares habitants de ce pays serait la tranquillité absolue, et la négativité réfractaire à toute rébellion et à toute connivence avec la rébellion. Là régneraient en maître les chefs militaires, armés des lois martiales pour impitoyablement réprimer tout manquement aux faciles devoirs imposés. Et ils pourraient exercer là leurs qualités de force, sans dommages ni contrôle, parce qu'ils ne les exerceraient que sur des agglomérations trop disséminées pour être dangereuses, et trop pauvres pour être d'un rapport utile à la colonie. Là, dans ces étroits territoires, autour d'imprenables places fortes servant de dépôt à nos armements et à nos magasins, pourvues de constructions nombreuses et hygiéniques, seraient massées toutes les forces vives de notre armée coloniale (contingents européens, tirailleurs et troupes indigènes du régime militaire). — Des postes sur tous les points stratégiques,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

sur toutes les communications, au point des échanges et des marchés-frontières, assureraient d'une indiscutable façon notre supériorité, et rendraient tout échec absolument impossible.

Au milieu de leurs troupes se tiendraient les généraux et les états-majors. Dans l'intérieur, le général en chef seul, avec les bureaux centralisateurs, les différents services, et les malades répartis dans les différents hôpitaux. Le pays comprendrait alors deux régions bien distinctes : le Delta, depuis longtemps pacifié, et la région montagneuse, limitrophe des territoires militaires, où les anciennes pirateries se réveillent de temps à autre, et où nos dernières fautes ont donné sujet à des rébellions nouvelles.

Du Delta, il n'y a plus rien à dire : divisé en provinces assez grandes, qui pourront, par économie, s'agrandir au fur et à mesure de la tranquillité générale, qui répondent aux anciennes divisions territoriales annamites, il est aujourd'hui aussi bien géré que possible, et, sous réserve de l'amélioration incessante des cadres, a atteint aujourd'hui, grâce à la mise en train de 1890 et de 1891, son fonctionnement normal et définitif.

Pour l'autre portion du Tonkin, les fonctionnaires civils qui recueilleront la succession de prédécesseurs trop énergiques, auront fort à faire, plus à faire bien certainement que si les expériences de M. de Lanessan n'étaient pas venues entraver le processus lent, mais régulier, de notre influence.

Là, outre de nombreuses forces de police, sur le nombre et le rôle desquelles je compte appuyer tout à l'heure, il faudra une administration très serrée, très expérimentée, très prévoyante. Son premier soin sera, par quelques concessions, de nous amener l'aide du peuple. Sans le peuple nous ne ferons rien dans les pays troublés. Il faut que l'Annamite paisible, qui vit chez lui et travaille sur sa terre, soit pour nous, contre les pirates ; il ne faut pas que

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

nous nous contentions d'une simple neutralité de sa part. Il est en effet bien évident que, si les rebelles trouvent dans tous les villages non seulement des vivres, mais des renseignements, et surtout des asiles, s'ils trouvent dans chaque habitant un ami, un guide, un avertisseur, s'ils ne rencontrent que des yeux bienveillants, ou volontairement fermés, jamais nous ne viendrons à bout des pirates.

Avec l'habitant comme complice, ils nous échapperont toujours, nous surprendront parfois.

Il faut donc amener les habitants des villages à fermer leurs portes aux pirates, à faire la sourde oreille à leurs réquisitions, à nous prévenir de leur arrivée, de leur passage, au besoin à faire le coup de feu contre eux en attendant notre aide. Pour cela il faut que les indigènes nous sentent assez justes pour les aimer toujours, assez forts pour les protéger toujours, en un mot supérieurs en tout à ces pirates, leurs compatriotes, dont nous voulons les détacher.

*
* *

Le premier, le plus sûr, et presque le seul moyen à employer, est la diffusion des centres administratifs. Au lieu de réunir une douzaine de fonctionnaires dans un bureau majestueux et surabondant, il faut les répartir dans les centres importants de population, et, par eux, établir pour ainsi dire notre autorité sur tout le pays.

L'Annamite, fataliste et paresseux, n'aime pas à se déranger pour aller trouver ses chefs, lui fussent-ils sympathiques : il faut donc que ces chefs aillent à lui. C'est par la présence, même isolée, d'un homme muni de nos pouvoirs administratifs, que la justice est mieux rendue, les lois mieux observées, les mandarins plus fidèles, moins pressureurs, plus dévoués, les impôts plus justement perçus, la population plus affermie dans notre force et notre

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

influence, et, par conséquent, les pirates tenus en respect et en éveil.

La seule présence de l'Européen inactif produit ces résultats : que sera-ce donc s'il est assez expérimenté pour les affermir et assez zélé pour travailler à en obtenir d'autres ? Il faut bien admettre que tel sera le désir général, car si l'indifférence du métier est commune aux bureaucrates de la métropole, elle ne l'est pas à nos agents de l'extérieur, qui connaissent à la fois les avantages de leur indépendance et les inconvénients de leur responsabilité, et qui savent que de leurs aptitudes, et de leur zèle, dépendent non seulement leur avancement, mais aussi leur sécurité et leur vie, au milieu des indigènes qu'ils régissent.

C'est pourquoi je n'hésiterais pas, en les plaçant individuellement dans des résidences séparées, à leur demander, grâce surtout à une expérience acquise, une variété de connaissances, et à leur donner une amplitude d'influence très au-dessus de la seule fonction qu'ils sont légalement appelés à remplir. Ainsi, les trois chefs de service : résident, chancelier, percepteur, habiteraient forcément le chef-lieu de la province ; mais, comme en somme, le service de la chancellerie n'est très important que dans deux grandes villes, et comme le service de la perception n'est véritablement astreignant que pendant deux mois de l'année, il semble tout naturel que, en temps ordinaire, le chancelier et le percepteur aident le résident dans le travail courant de la Résidence, qui leur arriverait du reste déjà élucidé des postes administratifs, où toutes les affaires seraient examinées au premier ressort, et pour ainsi dire sur place.

Par suite, le vice-résident aurait sa place tout indiquée dans un des centres de la province, ou au milieu d'une portion de la province, éloignée du chef-lieu, comme fut éloigné de Sontay le phu de Lamthao, éloigné de Haiduong

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

le Binh Giang ou l'île des Deux-Songs, éloigné de Hanoï le phu de My Duc.

Il y remplirait tous les rôles de l'administration, avec la haute surveillance des postes voisins ; et de même les commis de résidence de toutes les classes seraient installés en petits administrateurs, soit aux marchés importants, soit à la résidence des quanphu et des quanhuyên. Et il n'y aurait aucun inconvénient, au contraire, lorsque le résident aurait confiance en son inspecteur de brigade, à ce qu'il lui confiât une partie de son autorité, au cours des tournées de police, afin que l'inspecteur pût porter la justice et l'influence de nos lois jusqu'aux points les plus reculés de la province où n'atteindrait pas la juridiction effective des administrateurs.

Dans le même sens, la tournée du percepteur récoltant l'impôt deux fois par an, serait une excellente manifestation et comme une revue et une récapitulation des efforts tentés, des objections récoltées, des demandes faites, des résultats acquis.

La division du pouvoir et la diffusion des puissants ne seraient considérées comme un gage de sécurité pour l'Annamite, qu'autant que le puissant viendrait à lui comme le protecteur de ses intérêts.

L'Annamite n'éprouve pas, on le pense bien, un grand plaisir à voir un homme de race étrangère cadastrer son champ, viser ses titres de propriété, évaluer sa richesse mobilière, s'introduire dans sa vie privée et le tenir en haleine par ces petites obligations et ces petites vexations qui font la vie administrative d'une bonne part de nos fonctionnaires métropolitains. Mais, en revanche, il est amoureux de la justice, celle, bien entendu, qu'on lui raisonne et qu'il comprend, et le maître qui lui fait obtenir son droit et reconnaît ses intérêts lésés peut exiger beaucoup de lui. C'est dire que notre fonctionnaire ne doit pas se présenter comme un gouverneur, encore moins

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

comme un chef, mais d'abord comme un juge ; qu'il applique, avec le respecteux avis des mandarins idoines, la traditionnelle justice d'Annam, et dans cetains cas la loi française appropriée aux caractères orientaux ; si brusque que puisse sembler l'appareil de ce tribunal, il sera toujours solennellement respecté par l'Annamite, qui se prosternera toujours devant le droit, aux traditions duquel est assignée une place dans les livres sacrés.

Donc, chaque chef de poste administratif doit s'ériger en juge, installer autour de lui un tribunal ; les Annamites viendront naturellement à lui, et quand il tiendra les esprits par la réputation de sa justice, les corps et les cœurs viendront par surcroît.

Quant à savoir au nom de quelles lois sera rendue cette justice, là gît le plus grand problème de notre administration future. Ce ne doit pas être la loi française, qui, en aucune façon, ne s'adapte au caractère annamite ; ce ne doit pas toujours être la loi annamite, souvent déformée par une tradition incomprise, et d'ailleurs incomplète, aujourd'hui nos relations avec les indigènes donnant naissance à bien des cas qu'elle ne pouvait soupçonner. Il n'existe donc aucun recueil codifié. S'inspirant des précédents, des circonstances, chaque juge devra porter la loi dans son esprit, et, amalgamant la loi annamite en ce qu'elle a de droit avec la loi française, en ce qu'elle a d'acceptable, devra tirer de son propre fonds, à force d'étude et d'observation, le précepte et la sentence.

C'est fort difficile, sans doute, mais ce sera une source d'expérience très attachante pour nos fonctionnaires. Et il faut espérer qu'un jour, des hommes zélés, attentifs et loyaux, dignes successeurs de Luro et de Philastre, rassembleront en un tout clairement agencé ces matériaux d'un code colonial spécial, seul applicable justement et périodiquement aux différends indigènes. Et l'on me saura gré de ne pas vouloir trancher davantage dans une ques-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

tion où la plus grande compétence du légiste et le plus grand talent du penseur sont, au même degré, nécessaires.

*
* *

Très liée à cette question de justice immédiate et permanente est celle de la perception des impôts. Elle doit enfin se faire d'une façon équitable. Or, le Tonkin, qui est un pays extraordinaire en richesse de rapport, est ruiné par la perception de ses impôts. Une province, imposée pour un million de piastres en payait couramment jadis trois millions, dont deux disparaissaient dans les mains de nombreux intermédiaires situés entre la poche des contribuables et la caisse du Trésor. Aujourd'hui, une bonne partie de ces intermédiaires est supprimée; les impôts vont directement du lithuong — qui a rassemblé l'impôt du village — au chef-lieu de la province. Mais il n'est que trop vrai que, avant d'arriver chez le percepteur, le lithuong passe chez les mandarins provinciaux; c'est ainsi que les impôts coûtent encore deux fois plus cher aux imposés qu'ils ne rapportent au Trésor. Lorsque les postes administratifs seront créés, les lithuong viendront verser directement à la caisse particulière du poste, sans passer par le chef-lieu, et nous aimons à croire que, une fois dans les mains françaises, l'impôt pourra voyager, sans risque pour son intégrité, d'une ville dans l'autre.

En faisant sa tournée, le percepteur récolte l'impôt dans les caisses particulières, et dans le cours de ses déplacements recueille les plaintes des lithuong et des simples habitants, sur toutes les irrégularités qui auraient pu se commettre dans la perception, ou sur les exigences que, de loin en loin, les mandarins auraient pu manifester. Nous aurions ainsi un double contrôle dont nous sommes privés maintenant. Le peuple payerait moins cher et nous

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

toucherions davantage, et nous aurions ainsi ce double avantage de notre prospérité et de sa satisfaction.

Quant à faire percevoir l'impôt directement de l'imposé annamite au guichet du Trésor européen, il n'y faut pas, je crois, songer. Nous ne connaissons pas assez le nombre des habitants de chaque village, ni leur valeur contribuable, et nous nous perdrions dans un contrôle trop délicat et trop compliqué pour être tenu par un Européen. La récolte de l'impôt, de porte en porte, ne peut être faite que par le lithuong pour les Annamites, par le chef de congrégation pour les Chinois. Nous ne pouvons, sur nos registres, que connaître la valeur totale de l'impôt d'un village, et la charge de la perception individuelle doit être laissée au chef d'unité responsable.

Mais notre sérieuse attention, portée sur cette question si importante, ne pourra qu'être vue très favorablement par l'Annamite, étonné de l'établissement de l'honnêteté permanente, régime fort rare dans ses annales.

*
* *

Diviser pour régner a toujours été, même avant Machiavel, la devise favorite des hommes politiques.

Elle doit être la règle de conduite normale d'une race étrangère inférieure en nombre venant dominer la race idoine, compacte sur son propre sol.

Or, la division existait déjà avant nous, au point de vue politique. Le peuple tonkinois n'a jamais supporté sans aigreur ni révolte l'administration autoritaire et un peu fantasque des mandarins qui lui sont imposés par la cour.

Dès longtemps cette aversion pour les grands mandarins s'est traduite par des refus d'obéissance et des rébellions, et la piraterie, que nous combattons aujourd'hui, est vieille d'un siècle. Les ancêtres des Tonkinois actuels ont com-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

battu pour les rois « Lê », qui étaient davantage de leurs pays, et leurs fils continuent sourdement la lutte, par atavisme, et avec un oubli absolu de la cause. En arrivant dans ce pays désuni déjà, il nous fallait prendre position en faveur de l'un ou de l'autre parti. D'un côté les grandes familles mandarines, dont nous avons étudié plus haut la valeur et les moyens. De l'autre côté, les petits mandarins, issus du sol tonkinois, quanphu, quanhuyên, petits lettrés et maîtres d'école, caitong, bangbien et maires, paysans nés sur la terre où ils commandent aujourd'hui, pour qui la dignité de mandarin provincial est le but inaccessible, et qui gémissent d'une ambition réfrénée par la coutume : le peuple, oppressé, ruiné, taquiné par une domination inquiète, soupçonneuse et rapace, tremblant devant le chef, se révoltant par derrière, secoué de rebellions sans effets, poussé d'efforts sans cohésion, cherchant partout anxieusement l'intelligence et la puissance à qui confier ses revendications, et capable de coordonner ses tentations et de protéger ses misères.

Je ne crains pas d'affirmer que la dernière expérience de M. de Lanessan nous indique le chemin à prendre. Nous devons gouverner en nous rapprochant du peuple, en nous appuyant, pour faire contrepoids aux grands mandarins, sur les petits fonctionnaires, qui sont, si je puis dire, le fretin démocrate de l'administration indigène : nous devons connaître par eux les besoins spéciaux des provinces, des districts, des cantons, et tâcher d'y subvenir. Nous devons faire en sorte que notre gestion soit une continuation perpétuelle de cette consultation populaire que Paul Bert donna à Hanoï à tous les notables du royaume, et dont le souvenir n'est pas encore effacé dans les moindres villages. La diffusion des centres administratifs nous mettrait très facilement en communication avec toutes les autorités secondaires, à proximité desquelles nous nous trouverions tout placés.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Non seulement les petits fonctionnaires consentiraient avec joie à nous servir dans ce nouveau genre d'administration, mais aussi les lettrés, les maîtres d'école, les simples notables, les vieillards, qui ont tous, plus ou moins, rempli autrefois quelques petites charges. Parmi eux nous trouverions de bons conseils spéciaux, et, en retour d'une protection éclairée, ils nous donneraient une aide dévouée.

Nous n'oublierons pas non plus — et cela toujours par suite de l'étude du caractère annamite — combien d'influence les hommes de savoir et d'observation acquièrent, même sans l'avoir cherchée, parmi leurs concitoyens ; et nous attirerions à nous le maître d'école, qui est souvent l'artisan des révoltes contre nous, et qui, par sa situation personnelle, et aussi par l'influence que tout maître acquiert sur ceux qu'il a formés, possède une position prépondérante.

Et enfin, dans le même ordre d'idées, nous songerions que les prêtres bouddhiques et taoïstes, si annihilés qu'ils nous paraissent, si effacés qu'ils se fassent, n'ont qu'à sortir un instant de leur torpeur de commande, à lever la main et à élever la voix, pour être immédiatement entendus, soit des adjuvants puissants, soit de redoutables adversaires ; nous connaîtrions qu'ils sortent de l'ombre des pagodes avec la double auréole du savant et du saint, et que, comme tels, nous devons les ménager dans les principes qu'ils observent, la religion qu'ils pratiquent, les monuments dont ils ont la garde. Nous devons nous convaincre que cette puissance occulte, insaisissable, existe quand même, d'autant plus forte sur l'esprit des peuples qu'elle est plus mystérieuse, d'autant plus à craindre qu'elle est inconnue, et que nous n'avons pas encore pu mesurer sa valeur.

Tels sont les aides, en apparence si humbles, en réalité si nombreux et si forts, que nous devons faire concourir à

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

notre administration, chacun pour sa part proportionnelle. Eux seuls, en nous mettant en contact direct avec la population, nous enseigneront la véritable manière de la diriger par ses habitudes, par ses mœurs, même par ses passions, et, en nous conduisant à la vérité ethnographique, nous éviteront les erreurs administratives et les revers politiques, qui, depuis quelque temps, constituent à peu près toute l'histoire de notre administration coloniale.

A elles seules, les mesures prises avec le concours et sous l'influence de tels alliés, nous ramèneraient déjà bien des esprits hésitants et soupçonneux ; pour ramener à nous nos adversaires déclarés, il faut davantage. Il faut que l'aveu de nos erreurs et le rétablissement de notre justice aillent les chercher jusque dans les camps ennemis ou les solitudes éloignées, où nos caprices et nos coups de force aveugles les ont contraints à se réfugier.

*
* *

Dans l'examen de conscience que je suis en train de faire passer à nos modes de gouvernement, il me faut reconnaître que l'importunité, ou même la flagrante injustice de nos arrêtés, ont armé une certaine quantité de pirates d'aujourd'hui. Je ne m'appesantirai plus sur les trois ou quatre cents ennemis déclarés, sur les trois mille latents, que nous a, en vingt-quatre heures, fournis le manque de parole du Gouvernement aux gardes indigènes, à la fin de 1891. C'est le plus illustre exemple de nos maladresses. Mais bien souvent nous avons, par nos caprices tyranniques, jeté dans la rebellion des fonctionnaires qui nous étaient dévoués : le quanhuyên de Tam Duông, par exemple, dont la fille fut enlevée en plein marché, le quanhuyên de Cogioi, qu'on a dépouillé de son héritage et de son titre féodal.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

C'est par une suite d'injustices flagrantes que le guet-apens de Chobo eut lieu. C'est pour avoir, après traité solennel, manqué de parole à Acoc Thuong, que celui-ci ravagea pendant deux ans les environs de Hayang et de Baolac.

C'est à la suite de vexations personnelles que bien des notables sont devenus chefs de bandes ; c'est à la suite de soupçonneuses exigences et de traitements odieux que les pirates soumis reprennent, pour la plupart du temps, la campagne. Pour en citer quelques frappants exemples, le dóc Hûû, chef des bandits de Xondong, était un simple milicien qui ne songeait pas à mal, et qui déserta pour avoir reçu cinquante coups de rotin, étant innocent. Le célèbre Cô, qui fit trembler Sôntay pendant dix-huit mois, était un simple coolie de Phuc Thô, qui prit la campagne, un jour où Lê Hoan, le quan bó favori du kinhluoc, s'était ingénié, pour une réponse un peu vive, à l'enterrer jusqu'à mi-corps dans la digue de Phuxa. Et ne sait-on pas que le dóc Ngu, le redoutable vainqueur de Quangnap, de Thai-quan, de Chobo, de Yênlang et de Meuky, était un brave garçon, bien soumis après la mort de son chef Cô, et qui ne sauta sur son fusil que le jour où le quanphu de Quang Oai le dénonça pour crimes imaginaires, mais en vérité parce qu'il lui avait refusé des dollars et sa sœur ! On les nombre par centaines, et je ne cite là que ceux qui me viennent premiers à la mémoire.

En coupant court, dans l'avenir, à des injustices de ce genre, ne serait-il pas bon de réparer les injustices anciennes ? Le devoir une fois reconnu doit avoir un effet rétroactif. Pourquoi ne pas rendre ses terres au châtelain de Cogioi, et son honneur au vieux maître de Tam Duông ? Pourquoi ne pas reconnaître, avec la grandeur d'âme de gens qui ne peuvent y perdre, les erreurs que nous avons commises, et en offrir des dédommagements ? Il est certain qu'on ne pouvait enlever au dóc Ngu l'envie de nous

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

prendre nos têtes qu'en lui prenant la sienne ; mais je puis affirmer que, l'année dernière, un émissaire que j'envoyai à Hûû pour traiter avec lui sur les bases de son innocence absolue, fut très bien reçu ; et certainement, si j'avais eu l'autorisation de pousser plus loin cette négociation originale, mais vraiment sincère, Hûû serait aujourd'hui maire de son village, et le plus paisible de nos administrés, au lieu de courir sa province natale avec une cinquantaine de fusils qui sont souvent gênants.

D'autres se sont révoltés parce que nous leur avions enlevé leurs moyens d'existence pacifiques : cela s'est vu surtout dans la prise de certains monopoles.

Le monopole est chose excellente quand il avantage le colon, et du même coup la colonie, en donnant essor à une exploitation encore vierge. Mais lorsque le monopole dépouille l'indigène, il devient une cause immédiate de révolte, et surtout par la façon tyrannique et inhumaine dont le colon favorisé entend garder les privilèges de son monopole. C'est ainsi que le monopole du commerce de la badiane a mis en ébullition toute la région Thô, que son commerce faisait vivre : c'est ainsi et surtout que tous les pirates de la Rivière-Claire et du Songcau, et une grande partie de ceux du Fleuve-Rouge, nous viennent du monopole de l'opium.

La restitution des branches de commerce injustement et malhonnêtement monopolisées, à ceux qui en vivaient depuis des générations, serait un acte de justice dont nous serions immédiatement récompensés par une notable diminution de la piraterie, et même par sa disparition absolue sur certains points du territoire.

*
* *

Enfin, dans la réparation immédiate de nos fautes antérieures, devrait être compris le changement de traitement,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

avec l'application d'un mode approprié, du séculaire ennemi, du Chinois. En dehors des cas où le Chinois entre en relations d'affaires avec les colons, et où alors il est justiciable des lois commerciales françaises, il faut éviter non seulement de le régir avec nos codes coutumiers, mais même de le gouverner directement. Le Chinois, suivant sa religion et son lieu d'origine, appartient à différentes « congrégations », lesquelles ont à leur tête un chef, véritable administrateur intérieur responsable : c'est à lui seul que nous devons avoir affaire, et c'est sur lui que nous devons nous en remettre de la tranquillité de la congrégation qu'il dirige.

En dehors de cette règle générate de quasi-abstention, nous devons attirer les Chinois, par des règlements d'obéissance facile, à trafiquer et à commercer chez nous, en leur laissant certaines latitudes. Nous devons, dans un but financier, faire qu'ils soient contre-maîtres plutôt que patrons ou directeurs d'entreprises, car ils ont pour coutume d'envoyer en Chine tout l'argent qu'ils gagnent. Il serait donc mauvais qu'ils retirassent de la circulation le gain de marchés fructueux ou d'adjudications heureuses, ce gain devant être dépensé dans la colonie, et, sous les mille formes de ses dépenses successives, fournir, à chacune de ses transformations, la part du bien-être général. Nous devons amener les Chinois dans les centres du Delta, où ils sont facilement surveillables, et les éloigner des frontières, où leurs compatriotes, occupés de maraude, ne leur donnent que de mauvais conseils et de mauvais exemples.

Nous devons enfin les habituer à notre vie coloniale spéciale, favoriser les unions avec le peuple protégé, les métis étant toujours plus assimilables que les individus de race pure. Au bout d'une dizaine d'années, nous aurions une colonie chinoise nombreuse, souple, pacifique et de grande utilité financière. « En Extrême-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Orient, a dit l'un de nos plus fins observateurs, on a les Chinois qu'on mérite. »

Nous devrions aussi surveiller leurs sociétés. Mais nous ne nous doutons même pas qu'il en existe. Cependant différentes associations, spécialement celles de la Griffe et du Nénuphar Blanc, ont étendu leurs ramifications sur toute l'Indo-Chine, et comptent aujourd'hui beaucoup d'Annamites dans leurs rangs. Je ne prétends pas que nos ennemis aient toujours raison, mais on pouvait lire dans le *Times*, du 12 juillet, ce télégramme : « Les sociétés secrètes gagnent sans cesse du terrain depuis le Tonkin jusqu'à Saïgon ». Ces sociétés ont des chefs, des lieux de réunion, une organisation, sur les territoires mêmes du Protectorat. Depuis trois ans elles augmentent tous les jours d'influence. Jadis l'empereur Gialong condamnait à la mort par strangulation les membres de ces sociétés secrètes (Lois rituelles, I, 6), M. de Lanessan s'en occupe-t-il ? en soupçonne-t-il seulement l'existence ?

*
* *

On voit bien que je n'ai pas l'intention d'étudier, ni de préciser par le menu, tous les rouages de l'administration nécessaire, ni toutes les actions de l'administrateur intelligent et capable. Je n'ai voulu que dresser, à l'aide du raisonnement, les bases du seul gouvernement possible, gouvernement conforme aux mœurs, et adéquat au caractère du peuple gouverné. Le détail serait l'œuvre de plusieurs volontés d'hommes, absolument comme la modification des lois indo-chinoises serait l'œuvre de plusieurs existences de travail. On n'attendra semblable labeur que de spécialistes en chaque matière.

Le psychologue, observateur politique, ne doit pas hausser son rôle plus haut qu'à l'établissement systématique d'un point de départ logiquement exact, d'où, sur la

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

pente du bon sens, découleront toutes les conséquences pratiques, tous les usages rationnels qui composent la vie journalière administrative.

Et je terminerai cet exposé en appuyant, une fois de plus encore, sur la nécessité qu'il y a à laisser longtemps nos fonctionnaires en même place, la race changeant de province en province, et le fonctionnaire ne valant pas tant par son mérite intrinsèque que par son expérience de la situation, et l'influence de son visage connu. Ici, comme partout, l'effort collectif, effort naturellement assagi, discipliné, incolore et peu conscient, disparaît sous l'effort brillant et tout personnel de l'individu. D'un naturel accommodant et familier, respectueux seulement de ses hiérarchies nationales, l'Annamite n'éprouve qu'un respect relatif pour la majesté — également relative — des fonctions dont nous sommes revêtus. Cette fonction, ce titre impersonnel, ne disent pas grand'chose à son imagination, et quand, à l'énoncé du dit titre, il aura ajouté le sobriquet dont chacun de nous est désigné dans leur langue, soit d'après un travers physique, soit d'après une infirmité morale, il aura exprimé ainsi toute la somme d'intérêt et d'admiration dont il est capable vis-à-vis d'une parcelle du collectif gouvernemental. Tant donc qu'à ses yeux on ne s'est pas dégagé de la masse terne formant la collectivité, on ne mérite pas l'attention, on n'est pas quelqu'un ; et nous ne pouvons sortir du troupeau vulgaire que par une action d'éclat — que le hasard ne donne pas à tout le monde d'accomplir — ou par une longue habitude des indigènes, et par les relations suivies qui nous feront considérer comme des leurs.

Pour cela, il faut la stabilité de la fonction et du poste. Et c'est alors seulement qu'apparaîtra l'influence par l'expérience, l'influence par les relations, de l'homme simplement juste et bon, sans vues géantes, sans connaissances transcendentales.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Plus qu'un savoir théorique et un peu hautain, plus que des qualités encore inéprouvées sur le pays même, plus que des antécédents brillants, mais de lui inconnus, l'indigène prisera le petit service personnel rendu, l'échange des politesses formalistes, si chères à la race, le sommeil confiant d'une nuit sous le même toit, l'habitude des mœurs coutumières, la connaissance des familles, du pays, des petites querelles, du rôle des ancêtres, des tenants et aboutissants de chacun. Ces habitudes de vie presque commune, qui donnent déjà de l'influence par elles-mêmes, provoqueront la sympathie et l'intérêt des habitants. Au point de vue surtout de la pacification, cette influence est remarqnable. Ce qu'il ne dira pas au maître, qui lui est indifférent, l'Annamite le dira à l'ami, au conseiller; il l'avertira du passage de pirates redoutables, pour qu'il s'en préserve, ou du voisinage de pirates indécis, pour qu'il aille à eux et tire gloire de leur soumission ; il ne fera pas cela pour un inconnu, et moins encore pour un chef aux moyens violents, dont il aurait à craindre l'ingratitude, en cas de succès, ou l'injure et la vengeance, en cas de revers.

J'ai vu, à côté de moi, de remarquables exemples de cette influence personnelle, qui, si elle est active, peut donner des résultats frappants. J'ai vu de simples colons, des agents inférieurs, des officiers en congé, avoir plus d'autorité sur une région que le résident ou le général qui y demeuraient et en avaient la garde.

Mais jamais on n'a voulu employer ces facteurs de bonne volonté; et ce concours gratuit, qui pouvait être si utile, était considéré surtout comme une grave atteinte à la hiérarchie, civile ou militaire, qui interdit aux subalternes d'avoir plus de bonheur ou d'esprit que leurs supérieurs. Les uns étaient déplacés, les autres disgraciés, d'autres renvoyés en France; et l'on ne peut guère dire de combien d'utiles auxiliaires nous nous sommes déjà privés

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

volontairement, et combien nous méconnaissons les vrais moyens de nous introduire dans la confiance des indigènes, et comment nous ignorons les qualités d'audace, de tact et de patience, dont devraient être pourvus les vrais pacificateurs du pays.

*
* *

L'exemple le plus entier de ces qualités, de l'influence qu'elles donnent, réside certainement dans le constant succès de nos missionnaires. Ce sont eux qui sont véritablement les triomphateurs de l'effort individuel, dans cette poussée constante et toujours heureuse, de leurs idées et de leurs établissements vers l'ouest de l'Annam.

Voilà des hommes beaucoup plus isolés et déshérités de tout que jamais ne le fut le plus malheureux de nos fonctionnaires ou de nos soldats. Venus seuls, au milieu de l'antipathie générale, tant des indigènes que des Européens — et parfois plus forte chez les Européens que chez les indigènes, — ils n'ont jamais eu pour eux ni un fusil, ni une force armée, ni une protection quelconque : ils n'amenaient avec eux qu'une religion dont les préceptes ont, à première vue, peu de chances d'être goûtés, puisqu'ils commandent tous les renoncements. Avec cette seule arme, ils se sont fait ici, et ils y ont gardé, la première place; ils sont absolument maîtres chez eux, et, à la voix d'un missionnaire isolé, qui n'a pas un seul winchester derrière lui, un village catholique se lève entier et marche.

Comment donc ont-ils fait, puisque à aucune époque ces gens n'ont détenu en leurs mains la moindre parcelle de force ? Ils sont arrivés par la science, par la persuasion, et à force d'accumuler les manifestations de leur individualité. Ils se sont d'abord présentés comme médecins, moyen, dans les premiers temps, infaillible un peu

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

partout ; ensuite, comme serviteurs d'un maître doux et souverainement juste, amant des petits, et frères des opprimés ; et, en ce titre d'envoyés d'un dieu pauvre, intègre et loyal, ils vivaient au jour le jour, de peu, quelquefois de rien, pleins de mansuétude, même vis-à-vis du mal, et promettant, au nom d'une justice irréfragable, des compensations futures.

Quel effet ces prédications ne devaient-elles pas produire près d'un peuple tyrannisé ? Comme on s'était hasardé à leur médecine, on se hasarda à leur justice, et on se trouva satisfait de l'honnêteté du jugement et de l'intégrité du juge.

Puis, ils se dirent savants, et le prouvèrent, par la parole, la prédiction du bien, assise sur le juste et l'injuste, sur le respect des ancêtres et des lettrés ; ils furent écoutés comme on écoute des sages; ils convertirent plusieurs à la religion du Christ, mais convertirent un bien plus grand nombre à l'obéissance et au respect envers eux-mêmes. La charité journalière, les visites aux petits, aux souffrants, l'intérêt pris aux déshérités et aux humbles, l'exemple d'une vie sans désordre, en rapport avec la science dogmatique qu'ils enseignaient: il n'en fallait pas tant, ils devinrent les maîtres du pays.

Jamais ils n'ont été attaqués à cause d'eux-mêmes : quand ils ont subi la persécution, comme dans le Binhdinh après Garnier, ou dans le Laos après Courbet, ils ont payé là non pas leurs audaces, mais nos hésitations ; et leur autorité, que nous leur reprochons, serait bien plus grande encore, si nous n'étions pas venus derrière eux, s'ils ne l'avaient pas mise parfois à notre service, lorsque, au milieu de nos erreurs, ils croyaient juste quelqu'une de nos revendications.

C'est en le considérant à ce point de vue que tout le rôle, si controversé, des missionnaires, s'explique facilement. Venus ici comme des soldats d'une autre cause,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

qui ne se confond avec la nôtre ni dans le but, ni dans les moyens, ils ont aujourd'hui, chacun dans sa province ecclésiastique, l'omnipotence que les Orientaux reconnaissent au sage, manquant de la force, armé seulement de sa parole et de sa vertu ; ils sont devenus les premiers habitants, les amoureux jaloux et les défenseurs naturels de ces âmes et de ce sol qu'ils ont conquis.

Tenants d'un « royaume qui n'est pas de ce monde », les dominations territoriales leur importent peu, et leur seule ambition est de voir ici-bas le règne de la justice. Aussi s'en sont-ils ici constitués les uniques défenseurs : c'est à ce titre, comme protecteurs de l'indigène souvent lésé, qu'ils prennent part quelquefois à nos affaires publiques; et cette attitude, très habile, parce qu'elle est le sûr garant de leur perpétuel pouvoir, explique leur présence, contiguë mais étrangère à la nôtre, et leur continue une influence parallèle et presque toujours supérieure à notre influence.

C'est au nom de cette justice immanente, qui n'a ni latitude, ni patrie, qu'agissent aujourd'hui les missionnaires français. Aussi, dans la répression de ces ennemis, les avons-nous vus parfois nous donner des renseignements, nous livrer des otages, et, retroussant leurs soutanes, monter en tête de nos colonnes.

Et aussi, parfois, les avons-nous trouvés renfermés, négatifs, s'élevant, par leur silence et leur attitude, contre nos projets, cachant nos victimes à nos vengeances, protégeant le jeu de nos ennemis d'un jour, et encourant ainsi les injures du grand nombre, et le renom d'antipatriotes.

C'est que, peu soucieux des patries terrestres, intimement attachés à la défense du juste par leurs convictions et leurs intérêts, ils nous aident dans nos revendications légitimes, et s'opposent à nos décisions arbitraires. A tout bien considérer, n'ont-ils pas, devant la pure logique, absolument raison ?

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

La preuve qu'ils ont parlé habilement est que, malgré tout, leur pouvoir secret, aux formes humbles, subsiste au milieu de toutes les attaques, seul debout au milieu des revers et des mésaventures qui nous atteignent, les uns après les autres.

Pour qu'un peuple entier leur continue si longtemps et si expressément sa confiance, il faut qu'ils soient dans la voie droite. On n'abuse pas ainsi pendant quarante ans vingt-cinq millions de consciences.

Cette question si complexe et si controversée du rôle des missionnaires, et de la protection administrative qu'il convient de leur donner, me paraît étudiée et résolue dans une éloquente plaidoirie du R. P. Louvet (*La Cochinchine religieuse*) que je ne veux ni analyser, ni citer en partie, de peur d'en amoindrir la portée, et à laquelle je renvoie le lecteur curieux de cette question.

Le rôle des missionnaires ne doit pas être considéré comme un rôle religieux. En effet, et sans vouloir un instant mettre en doute l'intérêt apostolique, qui seul a guidé leur établissement en ces contrées lointaines, on peut dire que, aujourd'hui, le nombre des conversions et les progrès de la prédication catholique sont loin de ressembler aux progrès d'autrefois, et de nécessiter la présence des nombreux missionnaires qui s'y trouvent. Il n'existe pas, dans toute la péninsule — sauf cependant la Cochinchine — plus d'un demi-million d'indigènes chrétiens, et c'est à peine s'il se présente assez de néophytes pour remplacer ceux qui meurent. Il y a bien des causes à cet arrêt subit de la prédication chrétienne, et Mgr Puginier, qui fut l'âme de nos missions étrangères, le constatait lui-même avec résignation : il ne faut pas l'attribuer uniquement aux massacres qui eurent lieu au Tonkin, et spécialement dans le Phuyên et les provinces sud de l'Annam, car l'Indo-Chine serait dès lors le seul pays du monde où la persécution n'ait pas engendré de nouveaux dévoûments. Les causes

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

sont plus sérieuses et plus durables. Il est certain d'abord que depuis l'installation du protectorat français, les indigènes ne gagnent pas beaucoup de respect à la religion, à voir la conduite de la masse de nos administrateurs, qui ne sont pas hostiles au catholisme, mais indifférents, et dont le zèle dévot n'est pas le premier souci ; il est certain aussi que les missionnaires, qui étaient les seuls Européens de l'Extrême-Orient, ont été diminués, lorsqu'il se sont vu retirer tous les privilèges dont leur situation antérieure leur permettait exceptionnellement de jouir, privilèges qui ne pouvaient subsister parallèlement à une administration régulière et centralisée. Mais il est certain surtout que la condition sociale inférieure et le peu de valeur morale des premiers convertis, éloignèrent de la conversion les familles honorables et lettrées du pays. Les prêtres indigènes ordonnés par nos missionnaires ne gardèrent peut-être pas toute la mesure désirable. Soucieux d'opérer surtout beaucoup de conversions, ils n'en surveillèrent pas assez la fidélité, et les provoquèrent par l'éveil d'intérêts immédiatement terrestres, comme par exemple la distribution d'argent après les baptêmes, et de riz et de tabac à tous les habitués des offices religieux. L'appât de ces biens passagers attira à eux une quantité de fainéants et d'enfants perdus, qui trouvaient plus avantageux de gagner leur riz en faisant acte de présence dans les églises qu'en travaillant la terre. Aussi nous rencontrons aujourd'hui la majorité des catholiques parmi les boys, les cuisiniers, plus bas encore, et parmi la population flottante et douteuse des marchés des grandes villes. L'adhésion de cette classe inférieure a dû naturellement empêcher celle des classes supérieures, dans ce pays de castes hiérarchisées.

De plus, la religion catholique ne présente pas, avec le bouddhisme, le taoïsme, et les autres religions de l'Indo-Chine, des différences de dogme suffisantes pour frapper

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

les esprits des lettrés, ni des différences de liturgie suffisantes pour charmer les yeux de cette race si amoureuse de spectacle. Il faut entrer dans l'intérieur des doctrines, plus que des laïcs n'ont le goût et le temps de le faire, pour faire de fondamentales distinctions entre la morale catholique et la morale de Bouddha, entre les dogmes mystérieux de nos Testaments, et les dogmes presque identitiques de la vieille religion de Fohi. Et comme, en somme, on ne saurait, pour convertir les Annamites, leur faire un cour complet de théologie, j'ai souvent entendu les plus instruits et les plus intelligents, après avoir écouté l'enseignement de nos missionnaires, déclarer que ce n'était pas la peine de changer de religion pour des divergences vraiment inappréciables.

Enfin la doctrine catholique s'accommode mal de la tradition sacrée annamite, de la présence des ancêtres morts, au milieu de la famille, et du culte rendu dans chaque maison à leur esprit toujours vivant. Un très grand nombre d'Orientaux, prêts à embrasser la religion du Christ, ont refusé de sacrifier la coutume ancestrale, et ont préféré renoncer au baptême. Ces refus étaient devenus si unanimes, que l'un de nos évêques de Cochinchine demanda au Pape d'autoriser ce culte parmi les nouveaux chrétiens, après avoir affirmé et démontré qu'il n'avait rien d'incompatible avec le catholicisme. La curie romaine, mal conseillée sans doute, refusa d'entrer dans les vues du missionnaire; et nul Annamite ne se fit plus chrétien, et nombre de chrétiens apostasièrent. Il en fut de même pour la polygamie, que l'on chercha en vain à déraciner. L'usage de plusieurs femmes ne tient pas du tout à la lubricité, mais bien à un scrupule religieux de la race. Il faut en effet que l'homme ait le plus d'enfants mâles possible, afin que son nom soit en honneur, et que, après sa mort, une descendance nombreuse fasse les offrandes rituelles à sa mémoire : et les enfants mâles peuvent seuls

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

accomplir ces sacrifices. Lors donc que l'épouse est inféconde, ou n'a donné que des filles à son époux, celui-ci prend une autre femme, et en prendra tant que sa descendance mâle ne sera pas assurée par plusieurs rejetons. Cette coutume n'a jamais pu être abolie, même parmi les chrétiens, et elle est encore un obstacle aux changements de religion. J'ai entendu dire par un moine, d'un rang élevé dans la hiérarchie cartusienne, que la religion catholique eût très bien pu s'accommoder de ces principes respectables, et ne pas considérer comme une idolâtrie ou une luxure ce respect de la famille — dans le passé et dans l'avenir — qui a fait la grandeur des nations extrême-orientales, et dont elles ne se départiront jamais. S'il en est ainsi, il est regrettable, pour l'œuvre des missions, qu'une plus grande largeur de vue ne les ait pas autorisées à un enseignement plus conforme au génie indo-chinois.

Pour toutes ces raisons, l'élan de conversion au catholicisme est arrêté en Indo-Chine, et ne reprendra vraisemblablement jamais. Pas un lettré, pas un mandarin, n'est catholique, et les missionnaires n'ont comme prosélytes que les minorités des classes inférieures. Il ne faut donc pas s'étonner si je considère leur rôle actuel, dans les pays du Protectorat, comme exclusivement politique, et c'est au seul point de vue politique que j'indique les tempéraments avec lesquels on doit profiter de leur influence. Et si, au point de vue religieux, cette influence est presque nulle, elle a conservé, sous les autres rapports, une très appréciable valeur : il est donc utile, par de bons procédés, et des relations de convenances mutuelles, de s'attacher ce corps, où nous trouverons des alliés précieux, et de mettre en pratique les belles paroles prononcées et les idées généreuses manifestées par Paul Bert[1].

1. « Les peuples de l'Indo-Chine ont reçu, dans l'ordre moral, la liberté de conscience, et dans l'ordre matériel, la liberté de

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Malheureusement on sait que les missions étrangères françaises n'ont pas le Tonkin entier dans leur sphère d'évangélisation : toutes les provinces au nord du fleuve Rouge et à l'est de la rivière Claire sont dévolues à des missions de dominicains espagnols. Il est inutile de remonter à leur formation : elles ont été constituées à l'époque où le Tonkin n'était à personne, et leur existence sur le fleuve Rouge fut la principale cause de l'intérêt que prit l'Espagne à nos premières expéditions en Indo-Chine. On sait que longtemps l'Espagne regretta de n'avoir pu mettre le pied sur le sol tonkinois, et qu'elle se considéra presque comme frustrée, lorsque ses droits — qu'elle croyait considérables — furent réduits à une indemnité de guerre, du paiement de laquelle la France se chargea : il est permis de penser que les dominicains espagnols nous conservèrent un peu de la rancune de leur pays. Ils virent d'un mauvais œil notre établissement au Tonkin, et dès lors nous ne pûmes les considérer comme des alliés — ou même comme des neutres — en aucune circonstance. Il ne m'appartient pas de faire le procès du clergé espagnol, mais il est certain qu'il ne se conduisit pas vis-à-vis de l'autorité française avec la bienveillance chrétienne que leur caractère sacré semblait devoir leur imposer. A l'époque où, nouveaux arrivants, nous usâmes de leurs conseils, nous n'eûmes pas à nous en louer : et c'est sur leur recommandation que nous nommâmes mandarin-chef de la province importante de Haïphong, un de leurs domestiques, que tous les marchands de la région avaient vu aide-cuisinier de la mission, sur les marchés de la ville : ce choix ne pouvait que nous déconsidérer aux yeux du peuple, et ceux qui nous le conseillèrent ne l'ignoraient pas. Plus tard, il est regrettable d'avoir à constater que

commerce » (P. Vial, *Nos Premières Années au Tonkin*, page 288). « Je suis tolérant : je n'emporte pas l'article 7 dans ma malle » (Paul Bert).

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

c'est dans les provinces soumises à l'influence espagnole, Bacninh et Haiduong, que la piraterie subsista le plus longtemps et avec le plus de bonheur ; que des prêtres indigènes, ordonnés par les dominicains espagnols, étaient parfois en tête des mouvements; que l'échauffourée de Thuong Lam (septembre 1889), où périt le capitaine Le Nourichel, fut conduite par un des leurs ; que, aujourd'hui encore, plusieurs d'entre eux soustraient des pirates à nos recherches, et des criminels à notre justice ; et enfin, que le célèbre Doï Van était un de leurs diacres, et que, au moment de son exécution, l'évêque de Bacninh, Mgr Colomer, prit parti pour lui d'une façon comminatoire, qui fit le plus déplorable effet.

Il n'est pas possible au Protectorat de réprimer, aussi sévèrement qu'il le faudrait, ces menées — d'ailleurs très obscures, quoique de conséquences évidentes — de nationaux étrangers. Il est obligé de les traiter de la même sorte qu'il traite les missions françaises, et, par suite, se trouve trop souvent désarmé vis-à-vis des missions espagnoles. Pour toutes ces causes, il serait donc désirable qu'un accord survînt entre les gouvernements intéressés, et que le Pape présidât à un échange de territoires ecclésiastiques, qui nous ferait maîtres chez nous. Malgré l'avantage qui ressortirait de cette mesure, elle ne paraît pas près d'être prise ni même proposée, car les Espagnols, afin de l'éviter, ont installé au Tonkin une hiérarchie serrée et nombreuse, peu en rapport avec la surface occupée, et qui serait difficile à déplacer. Il est néanmoins bon de consigner le *desideratum* de tous nos gouverneurs, spécialement des résidents qui se sont succédé dans les provinces de juridiction religieuse espagnole, et qui ont été à même d'apprécier les difficultés suscitées par la présence de missionnaires étrangers.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons employer, dans un but administratif, les attractions que les missionnaires em-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

ployaient dans un but religieux ; et si, avec nous, l'Annamite voit toujours le pénible cortège de la conscription et des impôts, il est vrai aussi qu'une bonne administration diminuera ces deux charges. Il est vrai également que nous pouvons nous servir de la religion ancestrale et des coutumes, deux aides puissantes que les missionnaires sont forcés de négliger. Par conséquent, je ne vois aucune impossibilité à l'établissement rapide de notre protection toute pacifique.

Jusqu'à présent les grands obstacles n'ont résidé qu'en nous-mêmes : c'est à nous à les détruire, et de faire notre éducation coloniale administrative.

Dès lors tout le pays viendra à nous. Quant aux incorrigibles, qui, en souvenir du passé, refuseraient notre main tendue, quant à ceux qui, par orgueil de race, méchanceté d'instinct, ou autre cause inférieure, n'accepteraient pas de poser leurs fusils pour ne les reprendre qu'à notre ordre, il nous resterait alors, en dernier ressort, la force pour disperser les rebelles, mais surtout la force préventive, pour rendre désormais impossible la formation de bandes sérieuses sous les ordres d'un chef puissant, populaire et heureux.

III

C'est dans la force que gît le principe de répression qui doit aider discrètement le principe d'autorité. Nous avons vu de quelle façon il devait être employé, à quelle extrémité devait être réduit son usage. Et encore, suivant les buts qu'elle doit atteindre, la force employée doit-elle différer en même temps de nature et de mode d'emploi (*Deux Années de Lutte*, chap. v, pages 192 et suiv.). Nous

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

avons été amené, au cours de nos constatations politiques, à reconnaître d'irréductibles dissidences, et à admettre *a priori* la constitution de « marches » abandonnées complètement à l'autorité militaire. En ces occasions et en ces lieux, l'armée régulière et permanente doit être seule maîtresse de ses mouvements, libre d'organiser, comme elle l'entend, son action. Le devoir d'un bon gouvernement est de limiter au strict nécessaire l'étendue de cette juridiction, qui ne peut faire que le désert, ainsi que la durée de l'œuvre de force, dont les résultats ne peuvent se traduire que par des ruines.

N'ayant à garder que des portions de territoire fort étroites, ne devant fournir en plus au Delta que deux ou trois grands dépôts sanitaires, il semble que les 20,000 hommes du corps d'occupation constituent une force plus que suffisante. A ne les employer qu'à la guerre, on le constaterait facilement.

Or, on les emploie à des besognes pour lesquelles ils ne sont pas faits, et que, par suite, ils font mal, tout en s'y fatiguant beaucoup. Il ne faut pas se dissimuler que, à l'heure présente, si nos troupes semblent insuffisantes, exténuées et privées de succès, c'est qu'elles accomplissent un métier qui n'est pas le leur, et où elles ne sauraient réussir, c'est-à-dire la police du pays et la recherche des pirates et maraudeurs. L'armée doit être laissée à son rôle, le seul qu'elle soit capable de remplir, et que nul ne remplira aussi bien qu'elle. Vouloir la faire servir ailleurs, c'est l'user sans profit ni gloire : « L'armée française, disait un de nos fonctionnaires les plus éclairés, le tong-dóc Cao Xuandzuc, est trop puissante pour se battre avec les pirates. L'éléphant, qui triomphe du tigre, succombe sous l'attaque des imperceptibles fourmis ».

Nous ne saurions mieux dire. Et nous insistons pour qu'on ne livre plus aux fourmis notre meilleur moyen de guerre, notre sauvegarde en ces pays lointains.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Lorsqu'on n'emploiera plus l'armée qu'aux colonnes de guerre — telle que furent celles de Chomoi, en 1889, du Yênthé, en 1892, — on s'apercevra bien vite qu'elle est plus que suffisante, et à la suppression presque entière des territoires militaires correspondra une certaine diminution du corps d'occupation, diminution qui devra surtout porter sur le contingent européen de l'infanterie de marine.

Toute l'armée devra occuper les marches militaires, états-majors compris. Les fractions européennes de la légion étrangère formeraient le quart de l'effectif total. C'est dire que les trois régiments de tirailleurs tonkinois, encadrés de deux bataillons de la légion, à effectifs toujours pleins, les batteries de montagne de l'artillerie de marine, devront être entièrement cantonnés dans les marches. Et avec cet effectif les marches seront tenues trois fois plus solidement que les territoires militaires ne le sont aujourd'hui.

Dans le Delta, deux autres bataillons de légion étrangère et un bataillon d'infanterie de marine formeraient trois grands dépôts : par exemple, Yênbay, Tuyênquang et Thainguyên ou Phulangthuong ; tous les deux ans, les bataillons-frontières alterneront avec les bataillons de l'intérieur. Dans ces grands centres, où les réserves de l'artillerie se tiendront également, on construira d'excellentes casernes : on les réservera comme la grande ressource, comme les dieux *ex machina*, comme ces choses mystérieuses et puissantes qu'on ne doit pas montrer : en raréfiant leur intervention, mais en la faisant, chaque fois qu'elle se produira, glorieusement éclatante, on rendra à nos troupes le prestige et le renom d'invincibilité que des chefs peu dignes d'elle ont aventurés ; on évitera jusqu'aux revues et aux parades ridicules, afin que l'indigène ne sache même pas le nombre de ces agents cachés, entourés d'ombre et par conséquent redoutables.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

*
* *

Les constructions faites pour nos troupes doivent être des constructions de sécurité et d'hygiène. Les portions principales de nos unités militaires doivent occuper des camps retranchés placés à des points centraux de communications : les détachements doivent occuper des fortins ou des blockhaus d'autant plus solides qu'ils sont relégués en des positions plus aventurées et plus lointaines. Or, quiconque a visité nos *places fortes* des frontières, avec leurs fossés à peine indiqués, leurs maigres défenses accessoires, et la simple haie de bambous qui les sépare de l'extérieur, peut être convaincu qu'il n'y a dans ces retranchements aucune garantie de sécurité, et que leur seule force réside dans le nombre et la valeur de ceux qui les défendent. C'est une question d'économie, bien mal comprise, qui nous a réduits, après dix années d'occupation, à n'avoir à nos frontières que des soldats, sans défenses ; car il serait beaucoup moins dispendieux d'élever en une seule fois des remparts durables, que de réparer constamment des remparts sans solidité, et d'entretenir derrière eux une troupe beaucoup plus nombreuse que celle qu'il faudrait à des fortifications sérieuses. Avec des postes respectables, s'appuyant sur un centre fortifié, nos troupes d'avant-garde ne seraient pas tenues à une surveillance exténuante, ni à un qui-vive perpétuel : elles auraient, au retour de leurs expéditions, des places où se reposer sans arrière-pensée, et nous ne serions pas, à l'annonce d'un passage d'une bande quelconque, dans la continuelle crainte d'un coup de main ou d'un enlèvement par surprise.

Si, en temps ordinaire, une ligne de forts nous serait utile, elle nous serait de première nécesssité en cas d'une guerre, qui n'est pas probable dans les circonstances pré-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

sentes, mais avec laquelle des esprits prévoyants doivent savoir compter avec sang-froid.

Combien de fois avons-nous entendu dire que, si le malheur voulait que nous fussions attaqués en Europe, la Chine s'armerait, et que ses nombreuses armées n'auraient qu'à paraître, sans même combattre, pour nous jeter à la mer ? Il semble, à la façon dont nous en parlons, que nous nous soyons résignés à cette expectative, et que, sauf quelques points du Delta, nous ayons fait, par avance, le sacrifice de nos possessions. Ce renoncement, que l'état précaire de notre établissement nous imposait jadis, n'est plus à présent raisonnable ni honorable. Il faut déclarer hautement que nous n'entendons, en quelque circonstance que ce soit, perdre le fruit de tant d'efforts, et, par suite, il faut consacrer le premier argent du Protectorat à l'établissement d'une zone défensive, où nos soldats trouveront, le cas échéant, des abris leur permettant de conserver leurs existences et l'intégrité du territoire. Les défenses projetées autour du Delta, de Thaïnguyên à Tuyênquang et Yênbay, ne doivent être considérées que comme nos secondes lignes : c'est à la hauteur de Langson, et face à la frontière, que doit être porté tout notre intérêt actuel, le premier effort de notre résistance, faute de quoi nous serons toujours exposés à l'invasion étrangère et vivrons dans l'anxiété continue de l'avenir.

Outre ces constructions de défense, il faut pourvoir le pays de constructions d'hygiène : car il faut que nos troupes soient à demeure aux frontières ; on a trop vu combien il en coûtait, et combien peu de résultats on obtenait, à leur faire habiter le Delta, et à les transporter à l'ouest, au nord, chaque fois qu'un rebelle sortait de la brousse ou de la montagne. Mais on ne peut exiger la désignation de ces nouveaux emplacements par les autorités militaires — qui sont les premières à en reconnaître la nécessité — avant qu'ils soient pourvus de locaux con-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

venables, et d'un système de ravitaillement qui ne soit sujet à aucuns hasards.

Les mauvaises paillottes, les bâtiments en bois, qui sont, dans les hautes régions, décorées du nom de casernes, les hangars, qui servent de magasins, ne peuvent absolument pas être conservés à titre définitif : les hommes y tombent malades ; les approvisionnements y pourrissent. Les locaux destinés à l'habitation des hommes, aux colonies, et surtout dans les régions éloignées, doivent être assez spacieux pour que chacun des soldats puisse se croire chez lui, et trouve, dans le logement qui lui est destiné, toutes les conditions de salubrité qu'il trouve en France. Les magasins doivent être construits sur le modèle usité en France, et toujours suffisamment remplis pour n'être pas à la merci du retard ou de la perte d'un convoi. Les manutentions doivent être installées, les bestiaux sur pied parqués, de telle sorte que la nourriture *fraîche* du soldat soit toujours assurée, et que ce ne soit que dans les opérations passagères qu'il ait recours au régime de la conserve, anémiant et scorbutique. Les ambulances doivent être nombreuses, organisées de telle façon que les petits malades y trouvent le personnel, les soins et la médication nécessaires, et que les grands malades y trouvent des transports commodes et réguliers vers les établissements d'hospitalisation du Delta.

Dans le même ordre d'idées, le Protectorat ne doit songer à faire aucune économie sur l'habillement, la sustentation et le traitement général de ses soldats. Ils doivent être mieux soignés que partout ailleurs. Le sobre régime de France ne saurait être mis en application en Indo-Chine. Sans entrer dans des détails, qui regardent les chefs militaires, on sait que l'ordinaire du soldat en garnison au Tonkin est abondant et satisfaisant, que la ration de vin leur est nécessaire : pourquoi donc avoir retranché les quelques centilitres de *tafia*, qui leur donnaient du mon-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

tant, et qui leur évitaient la tentation de l'eau-de-vie de riz et de l'absinthe mortelle ? Pourquoi surtout n'avoir pas continué la distribution de ce quinquina préventif, qui épargnait de la dépense en quinine? Pourquoi exiger d'eux qu'ils fassent tous les gros services d'intérieur, fatigants et sans utilité ? S'il est vrai qu'en colonne ils doivent marcher seuls, sans *impedimenta*, pour être le plus mobiles possible, il est vrai que, en garnison, ils ne doivent être astreints à aucuns travaux, et que les coolies des unités et des cantonnements doivent faire toutes les corvées et supporter toutes les charges pénibles, moyennant rétribution. Le soldat aux colonies doit être ménagé ; ce n'est pas un manœuvre, mais bien le plus précieux de nos citoyens. Et on pourra lui demander d'autant plus, dans la brousse et dans la montagne, qu'il aura été mieux soigné dans sa garnison.

Tout en rappelant, sans faire de récrimination, que c'est après le passage du Tonkin de la guerre à la marine, qu'eurent lieu ces suppressions maladroites de bien-être, nous rappellerons aussi quelle est, aux Indes, la vie ordinaire du soldat anglais, bien logé, bien nourri, bien portant, libre et heureux; et nous demanderons pour les soldats français, qui valent bien les autres, la même existence. Tous les Français qui ont été seulement en Indo-Chine, peuvent se rappeler l'impression que leur firent les garnisaires de Colombo ou de Hong Kong, dans leurs riantes villes militaires, pourvus de fortes soldes et de tout le confortable compatible avec le climat, confortable qui leur donne une excellente santé, une vigueur à toute épreuve en campagne, et la possibilité de passer la grande partie de leur vie dans les possessions anglaises.

« Pendant les années de 1869 à 1879, dit sir John Strachey, le chiffre des décès militaires, qui était de 60 p. 1,000, est tombé à 19 p. 1,000. On n'a rien épargné, en toute circonstance, pour améliorer la situation des

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

soldats;.... depuis 1858, on y a dépensé plus de 30 millions de livres (750 millions de francs) » (*L'Inde*, Paris, 1892, p. 57). Et M. J. Harmand ajoute, dans la comparaison qu'il établit, dans sa Préface du même livre, entre l'Inde et notre Indo-Chine : « Pour une foule de détails, nous avons beaucoup à apprendre de l'expérience militaire britannique. L'armée de l'Inde est la mieux habillée, la mieux équipée, la mieux montée qui existe. Les uniformes sont excellents,... les casernements, même dans les petits postes, assurent le confort et l'hygiène des soldats,... les haras, les arsenaux, les magasins, l'utilisation des animaux pour les transports, tout cela offrirait à nos officiers de nombreux sujets d'études ».

Et enfin, en même temps que toutes ces réformes, on pourrait ne pas appliquer au soldat colonial les rigueurs et les exigences de règlements faits pour la France, le décharger de tous exercices rigides, maniements d'armes, travaux de parade, qui n'ont ici aucune raison d'être, et, en remplaçant tous ces dehors inutiles, par une initiation superficielle au nouveau pays qu'il habite, et aux nouveaux devoirs qui lui incombent, trouver une utilisation plus rationnelle des vingt-quatre heures du jour.

C'est là un rôle à la fois assez beau et assez agréable pour que l'armée ne soit pas tentée d'en envier un autre, qui ne lui appartiendrait pas. Car, sauf dans l'expansion guerrière, où l'armée est alors seule juge de la valeur de l'effort à donner, elle doit être maintenue en dehors des affaires et se garder dans une réserve absolue, dans un silence profitable où sans cesse s'accroîtront ses forces, en pensant, en se préparant, physiquement et moralement, aux luttes toujours possibles.

Dans ces conditions, aucune expédition de guerre de grande haleine ne devra être entamée sans entente préalable avec les autorités civiles. Car, tandis que les petites reconnaissances peuvent et doivent même dépendre de

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

l'initiative des chefs de poste (attendu qu'elles ont lieu dans un rayon assez restreint pour qu'ils en puissent calculer l'importance), il est essentiel que les grandes opérations soient décidées de concert par tous les pouvoirs, de façon à ce qu'ils concordent tous au même but, à ce qu'aucun moyen préventif de la guerre, ce pis-aller, ne soit épargné. J'insiste donc sur ce point que, partout et en toutes circonstances, le général en chef des troupes doit être sous la dépendance absolue, non seulement du Gouverneur, mais du Résident supérieur des pays de protectorat où il doit opérer, et que, sous aucun prétexte, il ne secoue son infériorité ni ne batte son supérieur en brèche.

C'est dire de suite dans quelle catégorie d'utopies dangereuses et d'expériences à ne jamais renouveler il faut ranger cette création de chefs de territoire, égaux aux résidents supérieurs, création qui nous a reculés de je ne sais combien de temps en arrière. Ce lien de subordination étroite indestructiblement formé, les autorités civiles seront responsables seulement des renseignements à fournir et des ordres à donner aux fonctionnaires civils indigènes pour une action concordante.

Limitée à l'effectif que nécessite ce rôle désormais restreint, l'armée coloniale pourra se recruter d'une façon bien plus avantageuse par engagements coloniaux volontaires, qu'on pourra ne pas accepter d'une durée moindre d'un séjour de six ans, coupé par un seul congé réglementaire de six mois.

Le service aux colonies deviendra alors une carrière et non une aventure passagère et forcée, dont chacun se dégoûte, et à la fin de laquelle constamment on aspire : on prendra attention à ce que l'on fera, on s'installera à demeure dans un pays considéré dès lors comme devant remplacer la patrie d'Europe pendant une partie de l'existence. J'imagine qu'il y aura toujours assez de Français curieux de l'inconnu, soucieux des fières et intelligentes

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

besognes, pour remplir les cadres d'une armée semblable, surtout si on récompense suffisamment le dévouement des bas grades, et si, par des soldes appropriées, on met chacun à l'abri des journaliers soucis de la vie matérielle.

Ainsi, habitation résolue de la colonie à longue échéance, recrutements volontaires, conditions d'hygiène et de bien-être parfaites, rôle borné exclusivement aux opérations de guerre, subordination absolue aux autorités normales, telles sont, en Indo-Chine, les conditions *sine qua non* d'une armée coloniale homogène, solide, disciplinée, glorieuse, comme doivent l'être, sur tous les points du globe, les fractions armées commises à la garde de nos nationaux et de nos intérêts.

*
* *

C'est aux forces policières indigènes seules que dès lors devront être confiés le maintien de l'ordre, la surveillance des villages, la répression de la piraterie. Telles qu'elles avaient été instituées d'abord, améliorées ensuite, par MM. Brière et Bonnal, elles sont absolument aptes à remplir ce rôle triple et complexe. J'ai dit ailleurs, trop longuement et franchement pour y revenir [1], quels devaient être le recrutement, l'organisation, les cadres et la tactique de cette troupe toute spéciale, demi-réguliers, demi-partisans, dont notre armée nationale n'a pas de spécimen.

Leur efficacité, leur utilité, n'est pas douteuse; j'ai aussi relaté leurs hauts faits; mais, alors même que, pour satisfaire à l'expérience militaire rétrograde tentée par M. de Lanessan, elles furent réduites bien au delà de leur limite minima, elles n'en accomplirent pas moins, par un sentiment très élevé de leur devoir, leurs besognes avec une ténacité incroyable, qui fut couronnée de succès.

1. Voir *Deux Années de Lutte*, pp. 101 à 125 et 203 à 223.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Je n'en veux pour preuve que le relevé officiel des armes prises à l'ennemi par les brigades de garde indigène, du 1er mai 1891 au 1er mai 1892, relevé qui est toujours au dessous de la vérité :

RÉSIDENCE SUPÉRIEURE DU TONKIN

(2e BUREAU)

Relevé des armes prises par la garde civile, du 1er mai 1891 au 1er mai 1892.

Armes à tir rapide :	fusils modèle 1874	236
—	carabines 1874	72
—	mousquetons 1874	73
—	Remington	60
—	Kropatscheck	2
—	Winchester	29
—	Mauser	23
—	Colt	2
Modèles divers à tir rapide		18
Culasses mobiles de fusils 1874		93
Fusils modèle français 1842		312
Armes de chasse		10
Revolvers divers modèles		173
Pistolets		77
Fusils chinois		32
		1.212
Armes blanches (P. M.)		302

Or, je ferai remarquer que les milices étaient alors réduites à 4,200 hommes; que les provinces civiles, qui n'avaient pas diminué d'étendue, avaient vu néanmoins restreindre le chiffre de leurs défenseurs, et que partout où il y avait gros à tenter et un éclatant succès à espérer, des colonnes militaires étaient mises en route : que, par suite,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

les gardes indigènes opérèrent dans les plus mauvaises conditions d'effectif contre les pirates, et de dispositions de la part du Gouvernement. Et lorsque, malgré tout, par suite de leur organisation même, par suite de leurs modestes qualités continuellement mises en œuvre sur des théâtres obscurs, ils arrivent à obtenir plus de résultats que les troupes les plus favorisées, les plus nombreuses, les plus précautionneusement engagées, on doit conclure qu'ils forment la vraie armée nationale de l'Annam, le palliatif et le coercitif de toutes les rébellions, et, véritablement, le seul corps recruté, dirigé et élevé dans les principes normaux de la pacification.

Il est donc urgent non seulement de leur rendre leur effectif et leur importance passés, mais de les augmenter partout où on le jugera nécessaire, mais de les préserver désormais, par des règlements ayant force de décrets, contre toutes les fluctuations possibles des politiques personnelles. Il n'y a, dans ce que je dis ici, d'autre parti pris que celui d'une longue constatation. Les gardes civiles doivent être au-dessus des atteintes d'un gouvernement passager, et les brigades doivent être au-dessus des caprices d'une heure d'un résident ou d'un chef temporaire.

La législation qui s'impose pour elles ne devra donc pas être un décret, issu de toutes pièces d'un bureau quelconque, mais bien la résultante des discussions d'une commission composée, sur place, de gens résolus à dégager les conditions de service de cette troupe, du rôle spécial qui lui est confié, et à donner enfin toutes les garanties de stabilité et d'avancement aux Européens qui en formeront les cadres.

J'insiste à dessein sur ces points principaux.

Les hommes qui, jusqu'aujourd'hui, ont donné leur temps, leur intelligence, leur santé, à l'établissement des forces policières du Protectorat, n'ont été en rien récom-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

pensés. Il faut, tout d'abord, qu'ils soient reconnus possesseurs de leurs grades, qu'ils puissent faire fonds sur leur carrière, quelle que soit la personnalité politique à la tête de la colonie. Il faut que le premier venu ne puisse être admis, sur un caprice ou une faveur, en ces cadres: il faut qu'il n'y puisse arriver que par avancement normal dans le corps même, ou par un troc de fonctions équivalentes en d'autres corps, fonctions comportant en tous cas l'expérience coloniale nécessaire à la direction d'une brigade. Il faut qu'on ne puisse entrer dans ce corps comme dans un moulin, et en sortir de même.

Il faut qu'un avenir sérieux — en même temps qu'un présent assuré — soit acquis : il faut en outre l'espérance de quelques satisfactions d'amour-propre, et une assimilation aux autres administrations, en proportion convenable des services rendus ; il faut donc une échelle de grades à degrés plus nombreux, de telle façon que l'inspectorat des milices soit une véritable carrière, et que les titulaires n'y atteignent pas du premier coup leur bâton de maréchal. Il faut que les serviteurs, européens ou indigènes, usés dans ce service, ou arrivés à l'heure normale de la retraite, aient une situation pécuniaire assurée, en rapport avec le grade qu'ils ont occupé, et le temps qu'ils ont consacré à la colonie ; il faut que, au cours de leur carrière, ils trouvent des hôpitaux pour les soigner de leurs maladies et de leurs blessures, et un « sanatorium » pour y passer les congés nécessités par leur santé, trop courts néanmoins pour justifier un voyage en France.

Il faut enfin que leurs services soient bien déterminés, en tant que relations avec les autorités civiles et militaires. Vis-à-vis de l'autorité civile, il est nécessaire que les chefs de brigade soient soumis aux chefs de province, mais à eux seuls; qu'ils ne le soient à des intérimaires que par la substitution spéciale de la Résidence supérieure ; et que, dans toutes les autres circonstances, ils aient la liberté

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

des actes dont ils ont toujours la responsabilité. Vis-à-vis de l'autorité militaire, ils doivent être en état de complète indépendance, sauf en cas de colonnes combinées (à rendre le plus rares possible) ou de mobilisation de guerre. C'est dire que l'organisation régulière du corps réclame, outre les décrets fondamentaux et les règlements intérieurs spéciaux, des arrêtés sur les cadres, l'avancement, la propriété des grades, les pensions et retraites, les congés, l'assimilation et les relations de dépendance. C'est dire que tout est sinon à faire, du moins à remanier.

Il y aurait aussi à élaborer un règlement de tactique, dont j'ai d'ailleurs posé quelques principes (*Deux Années de Lutte*, pages 208 à 215).

Quant à l'effectif définitif, qui devra être, une fois pour toutes, fixé, on ne devra jamais — même sous un prétexte d'économies — descendre au-dessous, et on ne pourra le dépasser que temporairement, pour causes majeures. Il doit être égal — pour les provinces du Delta restées civiles — à celui qu'il a actuellement; pour les territoires militaires actuels, égal à la portion d'effectif supprimé en 1891, plus la différence d'effectif général provenant de la diminution des corps européens : c'est-à-dire que l'effectif normal doit se tenir aux environs de 12,000 hommes.

Dans les provinces extérieures, les milices doivent être doublées d'un peloton à cheval. Ces pelotons existent déjà dans bien des chefs-lieux, ne coûtent pas un sou, et rendent de très grands services comme transports, escortes rapides et éclaireurs. Mais il ne faut pas songer à les employer dans les opérations de guerre, autrement que comme courriers. Ils remplacent avantageusement les spahis tonkinois, qui ne sortent jamais des grandes villes, qu'on a supprimés parce qu'ils n'étaient qu'une troupe de luxe, et qu'un général en chef avait redemandés

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

pour les faire cavalcader devant sa voiture, au cours de ses pacifiques promenades.

A ce corps ainsi constitué, encadré, protégé par des règlements stables, seront confiés le maintien de l'ordre dans la colonie, la dispersion des bandes pirates, la répression des méfaits collectifs, et spécialement la police préventive. En effet, quand on a quelque peu vécu de la vie intime de l'indigène, on ne peut admettre que, dans une province activement surveillée, une bande rebelle puisse se recruter et s'organiser. Ce n'est donc pas aux combats contre des bandes formées qu'il faut mener les gardes indigènes : c'est à l'active et continue surveillance pour empêcher la formation des bandes.

Comme se forme en mer un cyclone autour d'un grain, ainsi se forme une révolte sérieuse autour d'un mécontentement local. Lorsqu'une injustice est faite à un notable, ou à un homme influent d'un esprit un peu indépendant, il groupe naturellement autour de lui tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont eu à souffrir de notre présence.

De bavardages en bavardages, dans ces longues conversations du soir et de la nuit que les Annamites affectionnent, le mécontentement prend corps, le bruit grossit, les projets de résistance se forment.

Bientôt, à ce petit noyau, incertain de sa volonté même, accourent tous les gens douteux, qui ne peuvent pêcher leur fortune qu'en eau trouble, et qui apportent au cénacle indécis l'appoint de caractères violents et de consciences peu difficiles. Un chef de Chinois ou de contrebandiers apprend la chose, offre naturellement toutes les facilités possibles d'armement ; de tous côtés, de chez les rebelles, nombreux aux frontières, arrivent des encouragements, des menaces même en cas de tiédeur ; des lettres s'échangent, des engagemements sont pris. Un beau soir, un incendie éclate, un vol a lieu ; de peur de

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

soupçon, ces innocents mêmes s'enfuient, qui ne sont encore coupables qu'en pensées : voilà la bande de pirates formée.

Cela demande donc, de la part des tentateurs et des tentés, beaucoup de temps et une grande liberté d'allures. Or, une surveillance active doit empêcher les conciliabules suspects, arrêter les trams douteux, les correspondances rebelles. Le principal rôle des brigades indigènes sera donc d'être continuellement en route, d'apparaître inopinément à tous les points du territoire, de veiller et de prévenir, de telle façon que jamais rebelles ou mécontents ne puissent se croire en sécurité parfaite, à l'abri d'une reconnaissance ou d'une perquisition.

Cette besogne est facilitée aux gardes indigènes par leur extrême mobilité, leur faculté de se déplacer au premier signal, sans *impedimenta*, leur connaissance parfaite des habitants et du pays.

Et cette besogne bien accomplie, en empêchant la formation et le rassemblement des bandes, rend superflue toute autre besogne militaire, et inutiles les colonnes fréquentes et les gros effectifs.

C'est donc à remplacer l'armée régulière à l'intérieur, avantageusement et économiquement, que sont, dans l'avenir, appelés les gardes civiles. Mais on ne peut leur demander ce dévouement, ni leur imposer ces fonctions, avant que le Gouvernement n'ait acquis des sécurités de science et de valeur vis-à-vis des cadres des milices, et avant que ces cadres n'aient reçu du Gouvernement des garanties d'avancement et de stabilité.

*
* *

Quant aux linhcó et linhlé, dont nous avons aujourd'hui tant de fractions peu instruites, et mal coordonnées, la

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

plupart devront, au fur et à mesure de leur assimilation à une éducation spéciale, être versés dans les gardes indigènes. Tout ce qui leur manque, l'expérience, le sang-froid, l'habitude du fusil, de bons chefs, ils le trouveront là. La petite minorité seulement pourra rester à la disposition des mandarins provinciaux ; ils leur serviront non seulement d'épouvantail vis-à-vis des corvéables récalcitrants, mais surtout de porte-respect et de domestiques, ainsi que cela avait autrefois lieu ; le peu de confiance que nous pouvons avoir dans la fidélité et l'honnêteté des fonctionnaires, nos créatures, ne doit pas nous engager à laisser entre leurs mains un instrument de pacification dont ils peuvent faire un instrument d'oppression. Nous devons exiger que leurs administrés les respectent ; mais nos polices seules, et non les leurs, doivent arriver à imposer ce respect.

Les quelques fusils que nous laisserons à leur disposition doivent être sous la continuelle surveillance des postes de garde civile ; il serait même bon, que, hormis les temps de lutte, les armes fussent mises hors de leur portée. Et pour toutes ces raisons, comme aussi pour leur sécurité, les phûs et les huyêns feront bien d'habiter les environs rapprochés des postes. D'elle-même, et sous sa flagrante inutilité, tombera ainsi cette institution des linhcô, qui n'eut jamais d'autre raison d'être que la haine des premiers jours de M. de Lanessan pour les milices.

Autre chose est l'armement des villages, pour leur protection particulière, sous la conduite et la responsabilité des caitong et lithuong. Le linhcô, qui habite en tas chez les mandarins, est une mauvaise doublure du garde civil. Mais le paysan armé, qui, aux jours de trouble, se met à l'affût derrière son maû de terre, est le seul gardien possible de la rizière contre le voleur et le maraudeur : il est toujours prêt à défendre son bien ; l'assaillant le trouvera

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

toujours sur le qui-vive; de plus, les basses classes nous sont bien plus dévouées que les classes moyennes. Enfin, il est facile de les armer de telle façon qu'ils soient à même de repousser une poignée d'incendiaires, et complètement incapables de résister à une troupe organisée, dans le cas où des idées de rébellion leur viendraient en tête.

Avec ces restrictions, l'armement des villages est donc à préconiser : et nos fusils d'ancien modèle seraient bien mieux entre les mains de paysans soucieux de leur sécurité, qu'entre celles de linhcô et de petits mandarins soucieux seulement de pillage.

*
* *

Une telle organisation pour la pacification des colonies d'Extrême-Orient, où la plus grande part d'action a été réservée aux forces de police, a été établie par les Anglais en Birmanie, et y a donné les meilleurs résultats. Et je ne saurais mieux terminer que par une comparaison faite entre nos mœurs militaires et celles de nos voisins, comparaison qui a déjà paru dans un journal d'Indo-Chine, en analyse d'un livre de M. Chailley-Bert, et dont je donne ici un résumé[1] :

Une fois la campagne terminée par la prise de Mandalay par le général Prendergast, avec cette rapidité foudroyante si commune aux expéditions orientales, les Anglais se trouvèrent en face des « dacoït », qui sont exactement ce que sont nos pirates : ce ne sont ni des brigands, ni des patriotes, mais on rencontre parmi eux les uns et les autres; ce sont des paysans qui, à l'ordinaire, cultivent paisiblement leurs champs, mais qui, en temps

1. *La Colonisation de l'Indo-Chine, et l'Expérience anglaise*, par M. Chailley-Bert. (Paris, A. Colin, 1892.)

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

de troubles, appauvris quand ils ne sont pas ruinés, jugent bon et trouvent agréable de courir les aventures, de batailler et de piller. Ils attaquent et dépouillent les nationaux aussi bien que les étrangers : dénués de tout, leurs victimes d'hier n'ont d'autre ressource que de devenir leurs auxiliaires de demain ; et la bande des vainqueurs se grossit de la bande des vaincus.

Quelquefois cependant, sous l'influence de chefs plus distingués, ou dans des circonstances particulièrement solennelles, ils s'élèvent du rôle de pillards à celui de patriotes, et l'insurrection prend un caractère national.

Ces gens constituent donc un genre d'adversaires particulièrement gênants pour les troupes européennes.

Les « dacoït » poursuivis s'enfuyaient, coupaient au plus court, se réfugiaient dans des lieux inaccessibles, ou dans des villages peuplés d'amis : là, ils jetaient leurs armes, se mêlaient aux habitants, prenaient part à leurs travaux ; nul n'aurait pu les distinguer, nul ne se fût résigné à les trahir.

Il est impossible de mieux définir que par ce portrait des « dacoït » birmans, les pirates à qui nous avons ici affaire. Or, voici comment, dans un pays plus sauvage, plus difficile et plus guerrier que l'Annam, les Anglais viennent à bout de leurs ennemis. D'abord : « ils ont, au moment voulu, beaucoup de troupes, de la nature et de la qualité qui conviennent, et mettent à leur tête les chefs ayant le genre d'expérience que le pays requiert ». (Lord Randolph Churchill.)

Or, cette double condition, au Tonkin, n'a jamais été remplie par nos soldats, et encore moins par nos généraux.

De plus, quand il s'est agi de donner les pouvoirs suprêmes à un seul homme, « l'Angleterre s'est à temps souvenue qu'elle a toujours redouté de subordonner le pouvoir civil au pouvoir militaire, et quand la mission du général Frédérick Roberts eut pris fin, chacun se sentit soulagé ». (*Times.*)

Enfin, trois ans après la conquête, il n'y avait plus en Birmanie que 2,000 soldats européens et à peine 7,000 sol-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

dats indigènes, car la lutte avait changé de caractère et d'allures, les grandes bandes étaient dispersées : on ne demandait donc plus aux troupes régulières qu'un rôle d'observation ; casernées dans des points choisis pour leur valeur stratégique, elles agissaient par leur présence et leur prestige. Quant aux pillards, on leur opposait l'infanterie montée et la police. L'infanterie montée, c'est-à-dire nos spahis, qui sont aujourd'hui nos miliciens à cheval, servant, dans chaque province, d'escorte, de trams rapides, d'espions et de flanqueurs.

Quant à l'organisation de la police, je cite textuellement les dépêches du vice-roi de l'Inde : « Les adversaires habituels de l'armée ne sont plus dignes d'elle ; il n'y a plus à faire œuvre de guerre, mais de gendarmerie ; il ne reste qu'à assurer, contre les « dacoït », la sécurité et le bon ordre. Pour cette besogne, l'armée est inutile, elle y est même manifestement impropre.

« Les « dacoït » ne sont plus des combattants, ce sont des maraudeurs ; les troupes régulières sont absolument impuissantes à les prévenir ou à les joindre. C'est affaire à la police : des régiments européens la suppléeraient aussi peu efficacement qu'une batterie d'artillerie ferait à Paris pour les agents de la sûreté ; le soldat n'est que le pionnier de l'ordre, le gardien permanent de la tranquillité publique est l'homme de la police. » (Lord Dufferin.)

Qui donna l'impulsion, qui le premier demanda l'organisation de la police sous les ordres des « commissioners » (résidents) ? Ce fut sir Roberts, le général en chef des troupes d'occupation, dont cette création allait cependant terminer la mission, mais qui reconnaissait, dans les nouvelles phases de la résistance, son impuissance absolue et celle de ses troupes : « Tant qu'on n'organisera pas une police solide, écrivait-il, nous n'arriverons pas à bout de pacifier la Birmanie ». Et la lettre annuelle du vice-roi de l'Inde au secrétaire d'État de la reine mentionne que les autorités militaires conviennent elles-mêmes que le moment était venu où la police devait graduellement occuper la haute Birmanie (la portion la plus difficile) et prendre charge du pays.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Quelle était donc cette police dont tout le monde réclamait la formation, et devant laquelle les généraux eux-mêmes se retiraient, la sentant plus apte qu'eux à la pacification ?

Elle était de deux sortes : une police civile, aux ordres des fonctionnaires indigènes, pour assurer la sécurité des régions qu'ils commandent (*Ce sont bien nos linhcô, de formation ancienne et d'augmentation récente*), et une police militaire, encadrée par des Européens, dont la mission était d'occuper les postes de l'intérieur, d'empêcher la concentration des dacoïts, et de nettoyer le pays.

C'est absolument notre garde indigène, son recrutement, son encadrement, son rôle. Et quand on l'eut créée, on demanda son augmentation ! Qui cela ? Le général Stedman !

Aujourd'hui, la police civile compte 6,000 à 7,000 hommes, la police militaire en compte 16,000 ; elle occupe à l'intérieur 170 postes ; et, détail remarquable, ces 16,000 hommes, qui tiennent toute la colonie en respect, ont pour chef suprême sir H. Peile, inspecteur général, simple capitaine de l'armée des Indes.

Et cette force, une fois installée, primant les autres une fois pour toutes, et sans conteste, les Anglais achevèrent la pacification par des mesures d'ordre politique.

Quand il s'agit de pacifier un pays, on ne passe pas d'une période où les militaires agissent avec une liberté entière, à une période où brusquement leur action s'arrête pour faire place à l'action des pouvoirs civils.

La pacification prépare l'organisation et se lie à elle, en lui transmettant ses méthodes.

C'est là la grande force des Anglais, comme c'est à nous le défaut de notre cuirasse. A aucun moment, ils n'ont séparé l'action militaire de l'action civile, et ils ont toujours subordonné la première à la seconde. Une pareille tâche explique l'entente absolue des personnalités civiles et militaires : elle existe au plus haut degré chez nos voisins.

« J'ai consulté le commissionner (résident) et il est d'accord avec moi sur le plan que je viens d'esquisser. »

Celui qui prononce cette phrase est le général White, qui commandait à 30,000 hommes.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

« En Angleterre, dans l'Inde et les provinces qui en dépendent, il existe, au-dessus de toutes les coteries et de toutes les rivalités une autorité administrative indiscutée. » (Sir Ch. Dilke.) C'est une règle générale dans toutes les colonies anglaises : à Hong Kong, le gouverneur civil est le chef de toutes les autorités civiles et militaires : il est commandant de toutes les troupes, il est même, de droit, vice-amiral ; et enfin, dans l'Inde même, le vice-roi commande à tous, et le général en chef de l'armée de l'Inde n'est devant lui qu'un chef de service, qu'il admet seulement par courtoisie, à discuter ses vues.

Et enfin — c'est par là que je terminerai une comparaison dont les termes pourraient se prolonger à l'infini, et presque toujours à notre désavantage — les Anglais ont pacifié le pays avec la douceur et la justice. Pour pacifier un pays, il faut recourir aux moyens pacifiques, et rejeter les moyens violents. Les vainqueurs doivent chercher à se faire accepter des vaincus par leur modération et leur bienveillance.

Or, les peuples de l'Orient — Birmans, Annamites et autres — sont affamés de justice : pour se faire bien venir, à peine arrivés, les Anglais érigent un tribunal et installent un juge.

Or, chez nous, la justice est aux mains de mandarins prévaricateurs, ou, quand nous la rendons, c'est à coups de fusil.

Cet amour de la justice, les Anglais le poussent à un point qui nous ferait hurler. Ainsi, ce qui était d'une pratique générale, c'était de faire fusiller sur l'heure et sans jugement tout « dacoït » pris les armes à la main : mesure, en vérité, très simple, mais qui n'avait même pas le mérite de l'utilité, les Birmans, comme les Annamites, méprisant profondément la mort.

Le gouvernement anglais mit fin à un état de choses qui était un scandale et pouvait devenir un danger : les exécutions à volonté furent interdites par Prendergast, et, sur l'ordre de lord Dufferin, la peine de mort ne put plus être prononcée qu'après une *procédure régulière et par des juges civils.*

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Je sais bien qu'on va dire que toutes ces idées sont absurdes et subversives : cependant, ce sont celles des grands patriotes anglais, des vice-rois de l'Inde, de lord Lytton, de lord Dufferin, de sir Ch. Dilke, de sir Mackensie, du général Roberts.

Ces hommes-là ne valent-ils pourtant pas les nôtres?

(*Indépendance Tonkinoise*, nos 410-13, 2-6 juillet 1892.)

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

CHAPITRE III

Contre rebelles et pirates.

I. L'armée et les territoires militaires. — Insuffisance du commandement. Rôle du général en chef. La valeur des troupes. — II. Historique de la piraterie. L'affaire de Huongson. En baie d'Along. Lûûky et le Dongtrieu. La région de Langson ; échec de Mauson ; massacre à Trungcanphu. La colonne du Yênthé. La route de Langson ; M. Vézin. Deuxième guet-apens de Bac Lé. Le colonel Servière. — III. Les femmes et l'opium sur le Fleuve-Rouge. Baky, dóc Khoat, Coluong. Les colonnes contre Hoangthangloï. Enlèvement de postes. — IV. Dóc Ngu. Massacre de Yênlang. L'expédition du Thanh Hoa. Echec de Meuky. Mort du dóc Ngu à Cudong. Les soumissions de Dekeu et de Baky. **Le cas de Thuongduythan.**

I

D'après tout ce qu'on a pu voir dans ce qui précède, les trois moyens (armée, garde indigène, linhcó : voir leur destination raisonnée dans *Deux Années de Lutte,* page 191) que nous possédions autrefois pour venir à bout des rebelles, des pirates et des voleurs, se trouvaient modifiés entièrement dans leurs rouages les plus intimes. Tandis qu'il y avait eu autrefois distinction, assez observée, entre les trois genres d'ennemis à qui nous avions affaire, tandis que, entre les modes de répression à employer, il y avait une ligne de démarcation bien tranchée, indiquée par

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

les résidents, suivant les renseignements qu'ils avaient reçus, tout cela n'exista plus bientôt. A part quelques cantons de Bacninh et de Haiduong, l'autorité civile ne possédait plus que des territoires complètement pacifiés ; et la garde indigène veillait sur les seules provinces où aucune opération n'était nécessaire, et où une simple surveillance, même superficielle, était à la fois l'urgent, l'utile et le superflu. Tout le poids de la pacification, tout l'effort de la répression, toute la responsabilité de l'ordre retombait sur l'autorité militaire seule, qui avait affaire, dans les territoires où elle était seule maîtresse, aux rebelles, aux pirates et à la majorité des voleurs. Elle avait donc indistinctement toute la besogne à faire ; et, si nous ne devions plus voir, comme autrefois, des colonnes expéditionnaires de gardes indigènes, du moins devions-nous assister à plus de colonnes militaires, plus fortes, plus nombreuses, plus bariolées que jamais.

L'armée seule, en effet, restait intacte et debout au milieu des changements apportés à notre organisation défensive. Les linhcó, qui n'avaient servi qu'à porter la boîte à bétel des fonctionnaires, et à razzier les villages pendant les tournées d'impôt, dont les recrues nouvelles sortaient à peine de leurs rizières et avaient une peur affreuse de leurs fusils, étaient subitement investis de fonctions militaires, et devenaient, par la vertu d'un arrêté, aptes à faire à la fois la police et la guerre.

Mais il était évident qu'on ne pouvait pas même compter sur eux pour faire nombre, ni tenter de les mettre en ligne. Les fameux partisans de Le Hoan, eux-mêmes, n'étaient, à l'exemple de leur maître, que des détrousseurs de grand chemin, et n'avaient de vaillance que contre les paysans sans armes.

La première fois qu'on mit ces gens en face d'un ennemi, ils passèrent tout doucement du premier rang au deuxième, et du deuxième au dernier. Là, armant ces fusils dont ils

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

avaient si peur, ils tirèrent consciencieusement sur les camarades qu'ils avaient fait passer devant eux. Il n'y avait aucun espoir à fonder sur des guerriers de cette espèce, du moins pour le moment présent.

La garde civile démontée, privée de ses meilleurs cadres et de la moitié de son effectif, reléguée au second plan, et officiellement dédaignée, n'était plus matériellement capable des beaux efforts qu'elle avait jadis donnés. Éloignée des différents théâtres de combat, employée à des transports et à des escortes, son tempérament s'usait. De plus, à la suite des traitements immérités dont elle avait été la victime, des ferments de discorde, de mécontentement, de révolte, se constataient dans ces troupes jadis si obéissantes et dévouées. Le sentiment de la justice, si profond au cœur de l'Annamite, se soulevait de tout ce qu'il voyait : les engagements ne venaient plus ; les libérations redoublaient, les désertions s'en mêlaient. Le milicien, solennellement trompé une fois, était toujours en suspicion d'une trahison nouvelle : on fuyait le service des Français comme un perpétuel guet-apens ; le temps de l'enthousiasme était passé, personne n'en voulait plus.

Restait la seule armée. Or, les contingents européens n'avaient pas été augmentés, la relève avait eu lieu suivant le barème normal.

On avait augmenté un peu l'infanterie de marine, diminué d'autant les légionnaires. Seules les troupes indigènes comptaient 4,000 hommes de plus, par l'incorporation forcée de 4,000 miliciens.

On se doute qu'ils ne durent pas faire de bien enthousiastes tirailleurs. Ils arrivèrent à leur nouveau corps avec, sur le cœur, la sanglante injustice soufferte : ils s'en vengèrent à leur façon. Ceux qui ne purent ou n'osèrent déserter firent le plus mauvais service du monde. Car si l'Annamite ne montre pas sa haine par des sentiments violents, du moins cette haine persiste, et, au bout de plusieurs années,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

est aussi tenace et aussi forte qu'aux premiers jours.

La mauvaise volonté des nouveaux venus ne se ralentit donc pas : au contraire. Non contents de refuser tout bon service, et de se tenir prudemment sur les limites du conseil de guerre, les incorporés involontaires devinrent des fauteurs de mécontentement, furent des prosélytes d'indiscipline : leur présence seule perpétuait le souvenir de notre faute, leurs paroles la grossirent sans cesse. Je ne prétendrai pas cette conduite des indigènes louable et héroïque, mais elle est bien humaine, elle est tout à fait excusable ; et, en tout cas, nul de nous n'a le droit de la leur reprocher, attendu que nos exemples n'ont pas introduit en Annam le goût du pardon des injures.

*
* *

Depuis que les territoires militaires avaient été créés, il semblait qu'il y eût désormais deux Tonkin bien définis : le militaire et le civil, chacun avec ses idées, sa hiérarchie, ses fonctionnaires et ses moyens d'action. Aussi, des régions déclarées militaires, tous les civils étaient descendus, abandonnant aux nouveaux maîtres tous les emplois, tous les locaux, toute l'autorité. Il semblait que les militaires eussent dû agir de même dans le Tonkin civil : sauf peut-être le général en chef, que sa grandeur attachait à Hanoï, il semblait que tous les généraux, colonels et officiers supérieurs, en passe d'exercer un commandement territorial quelconque, eussent dû évacuer le Delta : il semblait surtout que les troupes, à qui on concédait un champ d'action immense — que leur effectif et leur activité auraient peine à occuper, — auraient dû s'y rendre toutes, et laisser la garde indigène seule dans les provinces qui lui étaient confiées.

Il n'en fut rien : on n'envoya ni un officier, ni un soldat

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

de plus dans les nouvelles régions militaires ; or, comme les gardes indigènes en étaient enlevées, il s'ensuivit que la transformation des provinces civiles en territoires militaires y amena une diminution de fusils et d'influence.

Pourquoi les militaires continuèrent-ils à occuper ainsi avec le meilleur de leurs forces ce Delta, où ils n'avaient plus rien à faire ? Pourquoi les chefs de brigade et de régiment continuèrent-ils à faire parade, à côté des résidents, d'une autorité qui n'était ni territoriale, ni effective, mais seulement administrativement militaire, et qui eût donc beaucoup gagné à s'exercer ailleurs ? Pourquoi les centres et dépôts restèrent-ils à Haiphong, à Sontay, pays civils et pacifiés ? Pourquoi les généraux demeurèrent-ils inutiles, solennels et dormants, à Hanoï, Sontay, Bacninh, où ils n'avaient rien à faire, au lieu de s'installer à Yênbay, Hunghoa, Tuyênquang, Langson ou Thainguyên, qui sont les seuls points militaires importants du Tonkin ? On mit bien des raisons en avant pour ne point opérer ce déplacement, notamment la raison d'argent. Elle n'était guère valable : d'abord le général en chef ne regardait pas de si près aux dollars du Protectorat ; puis, chaque fois qu'il y avait une colonne à faire, il fallait chercher les troupes dans le fond du Delta, pour les transporter sur le théâtre de la lutte : et on dépensa en ces transports partiels dix fois ce qu'on aurait dépensé en un transport définitif.

La véritable raison fut qu'on craignit d'exposer nos troupes à un climat peu généreux, à un labeur trop continu, et à des conditions d'existence peu agréables. Les légionnaires seuls, qui n'ont pas, dans leurs familles, d'électeurs pour se plaindre, furent impitoyablement sacrifiés, et occupèrent à perpétuité les mauvaises régions, sans en être jamais relevés.

Le reste du corps d'occupation demeura dans des garnisons salubres, pourvues de locaux confortables (ce qui est conforme à l'hygiène), mais où la présence des soldats

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

était inutile (ce qui est contraire à la pacification). Il faudrait qu'une administration intelligente fît concorder les deux intérêts, également respectables.

Quant aux généraux, aux colonels, aux états-majors, installés au large dans des habitations et des bureaux que payait le Protectorat, ils n'eussent pas — sauf sur un ordre du Ministre — abandonné, pour les régions où l'on se bat, les gras *farniente* ou ils se plaisaient depuis longtemps. Ils continuaient à bien vivre, à boire à la glace, à lire les derniers romans parus, à dire du mal des résidents, et, du fond de leurs fauteuils, à gagner la médaille des combattants et leurs campagnes de guerre, faisant croire de temps à autre, pour pouvoir prendre des airs héroïques occasionnels, que les pirates étaient aux portes de Hanoï, faisant ainsi prendre la venette aux colons paisibles, et la prenant eux-mêmes, au contact épidémique de celle qu'ils avaient provoquée !

Ainsi les territoires militaires se trouvaient complètement dégarnis et impuissants à répondre à une attaque imprévue. Cette attaque était-elle momentanée? c'était un revers à enregistrer. Était-elle continue? on faisait appel aux forces dormantes du Delta, on organisait une expédition avec la rapidité que l'on sait : on arrivait trop tard, et l'on s'en allait bredouille. Rien que cela suffisait pour expliquer les dépenses exagérées du budget militaire, le peu de succès de nos colonnes, et l'exténuation de nos troupes toujours en marche et n'arrivant jamais à temps.

*
* *

Non seulement les troupes casernées sur les territoires militaires étaient insuffisantes en cas d'attaque, mais elles ne parvenaient pas même à assurer la protection du temps normal.

Si les rebelles ne se montraient pas, en effet, à chaque

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

instant, on avait affaire à des pillards, à des maraudeurs insaisissables, à la poursuite desquels s'exténuaient sans succès les garnisons de nos postes. Bientôt, la consigne fut de laisser faire, et on ne donna même plus l'alerte quand on tirait des coups de fusil hors de nos, casernes tant on sentait la chasse inutile [1].

Ce fut alors que les résidents militaires se souvinrent de de nos forces de police, dont ils avaient dénigré les services et réclamé la suppression.

Ce fut alors que le concours de troupes exclusivement indigènes parut nécessaire, alors qu'on l'avait jadis refusé avec dédain, et que les chefs militaires le réclamèrent de nouveau à grands cris. D'abord, pour ne pas se déjuger complètement, et aussi pour faire la cour au Gouverneur, ils réclamèrent des linhcó, et encore des linhcó. Notamment, le chef de la région des Sept-Pagodes en était insatiable ; et comme cela concordait avec ses idées, le Gouverneur accordait toutes les formations de linhcó qu'on lui demandait. Constitués d'abord en petits groupes, ils ne tardèrent pas à former des unités imposantes, mais ignorantes, indisciplinées, qui ne pouvaient être utiles qu'à la longue, et dont on se servait tant bien que mal — plutôt mal que bien, — en se rongeant les doigts des fautes commises, et en n'osant pas demander de réformes.

Mais enfin, la nécessité poussant, il fallut bien en venir à réclamer le secours de la garde civile ; on en demanda sur la route de Langson, bien timidement, seulement pour servir d'escorte. Et quand on en eut accordé là, on en demanda à Moncay, à Quangyên, dans la régions des mines, à Yênlap, dans les environs de Thainguyên.

Si bien que, toute désemparée qu'elle fût, la garde indigène était encore obligée, n'ayant plus même l'effectif nécessaire à faire sa besogne, d'aller faire la besogne des

1. Hung Hoa (avril 1892) ; Sontay (juin 1892).

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

autres, et que, au mois de février 1892, il y avait cinq cents gardes indigènes passés à l'autorité militaire, et employés à la garde des nouveaux territoires, pendant que les compagnies d'infanterie de marine, dont il semble que c'eût été le premier devoir, se croisaient les bras à Hanoï, à Sontay, et ailleurs.

Quant à l'amiral Fournier, il n'avait pas hésité si longtemps. Dès sa première descente à terre — où, si je me rappelle bien, ses tirailleurs ayant lâché pied, il faillit être pris par les gens de Lûûky, — il avait bien vu quelles troupes il lui fallait. Immédiatement, il avait demandé et obtenu des miliciens, à embarquer sur chacune de ses canonnières : il fit mettre à sa disposition des détachements de miliciens dans l'Archipel, dans la baie d'Along, dans les provinces maritimes; il fit, pour son compte, de nouvelles recrues, qu'il confiait à des gardes spéciaux : seulement, pour conserver les apparences, il donna à ces fractions le nom de linh-tau (soldats des navires); et c'est à ces miliciens, déguisés ou non, qu'il dut une bonne part de ses succès. Les colons voyaient bien toutes ces choses; ils comprenaient qu'on avait fait fausse route, mais qu'on n'osait pas l'avouer, et qu'on tentait d'atténuer le mal par des demi-mesures.

Ils voyaient, d'autre part, que les chefs militaires, de partout débordés, au point de vue de l'administration comme à celui de la pacification, niaient leurs échecs et leur impuissance, et continuaient, malgré tout, leurs désastreuses expériences. Ils voyaient enfin que le général en chef, avec un entêtement digne d'une meilleure cause, se refusait à rien changer à son système, à rien abandonner de ses prétentions, traitait la colonie en pays conquis, s'en déclarait satisfait, du moment qu'elle rapportait à ses troupes le plus d'influence et d'avantage possible, la considérait comme une terre à soldats, et non comme une terre à colons, et persévérait dans une manière d'agir dont lui,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

en deux ans de séjour, ne verrait pas les suites, mais dont les colons paieraient chèrement les funestes conséquences. Ils voyaient tout cela; et les dissensions entre civils et militaires, que M. de Lanessan avait juré vaincre, reprenaient tout doucement, attisées par les déceptions des uns, l'arrogance des autres, et augmentées enfin d'une certaine défiance envers nos chefs militaires, sentiment qui, jusqu'à présent, n'avait pas encore percé dans le public.

Ce sentiment de défiance s'accrut encore devant l'impuissance des résidents militaires à régler les moindres questions, devant la mauvaise direction donnée aux opérations de guerre, et surtout devant le déficit militaire, et devant la réputation déplorable que, par sa conduite extérieure, le général s'attira bien vite, dans le public, et même parmi le corps d'officiers.

*
* *

Jamais, en effet, influence ne fut plus néfaste que celle de M. le général Reste.

Esprit querelleur et très orgueilleux, intraitable sur toutes les questions de service, le général Reste avait passé en Nouvelle-Calédonie la plus grande partie de son temps de commandement, et ignorait tout ce qui ne s'y rapportait point.

Ses dispositions étaient soutenues d'une incroyable confiance en lui-même. Très peu doué, n'ayant aucune largeur de vues et fort peu de grandeur morale, tout ce qui fait d'habitude les petits côtés du caractère de nos généraux faisait les grands côtés du sien.

On se rappela longtemps ses démêlés avec la presse, et le succès de fou rire qu'obtint sa circulaire n° 100, où il interdisait aux officiers d'avoir pour amis des journalistes, et où il leur rappelait que, dans les cafés et autres lieux publics, ils étaient entourés de civils, c'est-à-dire d'enne-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

mis, et qu'ils avaient le devoir d'y retenir leurs discours, de peur qu'ils ne compromissent le succès des opérations de guerre !

Nul ne trouvait d'ailleurs grâce devant lui : le Résident supérieur lui-même le redoutait.

Une très médiocre intelligence servait ce singulier caractère. Il avait cru d'abord que les circulaires seules suffiraient — comme en Calédonie — pour tout mener à bien. Et, jour et nuit, il en faisait, d'une façon tellement bizarre, que ses officiers d'état-major en cachaient une bonne partie. Néanmoins, bien qu'elles fussent souvent confidentielles, il en parvenait assez au dehors pour tenir le public en une joie douce.

C'est ainsi que, outre la circulaire n° 100, déjà nommée, nous eûmes la circulaire du kaki, où il fallait s'habiller en jaune pour aller se battre, et avec le jaune d'une certaine maison ; — la circulaire des haricots, où la culture de ce farineux était ordonnée suivant des principes, circulaire qui fut appuyée par l'envoi, dans chaque poste, de dix kilogrammes de graines, et par l'ordre de faire des comptes rendus sur la pousse de ces semences officielles ; — la circulaire de la tenue de service, par laquelle, tous les jours, et les nuits d'été, par 40 degrés de chaleur, les soldats durent endosser le costume d'hiver, parce que, à la même époque, les nuits étaient fraîches en Calédonie ! — la circulaire sur les chiens de guerre, dont chaque compagnie devait être pourvue, et qui devaient remplacer avantageusement les factionnaires ; — la circulaire des rapatriements forcés (juin 1892), où tous les officiers qui demandaient une prolongation de séjour étaient déclarés « fumeurs d'opium » ou convaincus d'un concubinage indéracinable, ou coupables d'une passion antiphysique. J'en passe et des meilleures : celui qui voudrait faire un recueil de ces élucubrations étonnantes, aurait bien mérité de la gaieté française.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

De semblables leçons portaient leurs fruits; on ne vit jamais tant de discorde parmi les Français, ni tant de désordre parmi les indigènes.

Cette main de fer, aveugle et brutale, détruisait les caractères et annihilait les bonnes volontés. Mais elle n'imposait pas leur marche aux événements, et, faute de prendre les mesures radicales qui eussent fait de nos territoires militaires d'inattaquables forteresses, les événements fâcheux se succédèrent, et les affaires militaires prirent une mauvaise tournure.

Ce fut alors que le fond de ce caractère se révéla.

Rétif à annoncer un revers, incapable de reconnaître une erreur, ne voulant rougir ni des uns, ni des autres, le général s'en tira par le silence. Dès le premier échec, il fut interdit de faire connaître quoi que ce fût des opérations militaires: tout le monde se tut; le plus profond mystère enveloppa les allées et venues de nos troupes; quand, par hasard, une nouvelle éclatait, l'état-major se livrait, pour en connaître les propagateurs, à une enquête qui, très souvent, dénonçait un innocent à la vindicte du général.

Puis celui-ci prenait sa plume la plus éloquente, et, redressant les événements fâcheux, rétorquait officiellement la nouvelle, et changeait l'échec en victoire, avec un aplomb qui surprit les gens.

C'est ainsi qu'on cacha bien des échecs, des enlèvements de postes et d'hommes, toutes choses qu'on découvrit par la suite : la duplicité du général en chef fut ainsi percée à jour, et nous vécûmes toujours alors sur cette crainte qu'on nous cachait quelque chose quand on ne nous disait rien, ou qu'on altérait la vérité quand on nous disait quelque chose.

Ce furent les troupes qui payèrent les frais de la situation. On oubliait volontairement que ce n'étaient pas les soldats qui manquaient de courage, mais les chefs qui

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

manquaient de savoir; et ce furent les malheureux qui se battaient, souffraient et mouraient au cours des colonnes, qui furent punis de ce que ces colonnes étaient mal conduites, que les renseignements étaient mal pris, le pays mal connu, la campagne mal engagée et par suite l'ennemi vainqueur. Plus de grades, plus de croix, les morts seuls à l'ordre du jour : la médaille commémorative fut refusée aux soldats avec une telle rigueur que toute la colonie s'en émut, et que la presse en parla, ce qui du reste ne servit à rien.

Le général fit retomber sa rancune sur ses troupes, et ce n'est pas sans émotion que je rappelle ici la manœuvre par laquelle il essaya de faire endosser à un capitaine mort — le capitaine Pouligo, tué à Yênlang — la responsabilité d'un malheur que le commandement devait porter tout entière, mais dont le poids lui faisait peur.

Il était nécessaire de dépeindre, en ces traits rapides, la personnalité de mérite si mince de M. le général Reste, parce que, dans la période qui nous occupe, son influence fut malheureusement considérable et diminua la valeur — et par suite le succès — des troupes du corps d'occupation, dont les qualités de bravoure et de patience méritaient plus de bonheur et de meilleurs chefs.

*
* *

Je n'ai pas besoin d'insister sur ce fait, de tous connu, que, malgré le climat, malgré les conditions d'infériorité matérielle où les mettent leur peu de connaissance du pays et le manque absolu de tout confortable, nos troupes actuelles d'occupation sont toujours capables des succès que leurs aînées remportaient en 1885; elles font aujourd'hui les mêmes efforts, avec autant de constance et d'abnégation, et la situation politique est pour elles beaucoup

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

meilleure, puisqu'il n'y a plus de Chinois réguliers à combattre et que le nombre des pirates n'a pas augmenté.

Si donc elles n'ont pas toujours remporté les avantages auxquels elles avaient droit, on ne saurait s'en prendre à elles, mais bien à la mauvaise organisation des opérations, à la fâcheuse direction de chefs qui ignorent autant les troupes qu'ils commandent que les troupes qu'ils ont à combattre, et qui ne mettent d'ardeur que dans leur lutte avec les pouvoirs civils.

Ce serait une erreur complète que de chercher dans l'armée elle-même les raisons de son infériorité passagère, et je ne crois pas que l'on ait jamais tenté de le faire. Les légionnaires et les marins de 1893 valent ceux de 1884 : ce sont les généraux qui ont remplacé Négrier et Brière de l'Isle, qui ne sont à la hauteur ni de leurs prédécesseurs, ni de leur mission.

C'est donc avec des moyens d'action diminués, des troupes mal en main, des forces de police annihilées, une direction sans expérience, et un chef de tous points insuffisant, que fut entamée la campagne de 1891 et de 1892. C'est là qu'il faut chercher la cause des résultats qu'elle donna.

II

Sauf dans le Baysay, la situation des rebelles était, au moment où le général Reste prit le commandement, semblable à celle que le général Bichot avait laissée. C'est-à-dire que, au nord et à l'est, aux frontières de terre et de mer, des partis de réguliers chinois sans emploi couraient, en quête de butin et de pillage ; que, dans la

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

région de Caobang et de Hayang, les cantons indécis de Hoangsifi étaient solidement occupés par Hoangthangloi ; que, sur le plateau de Tulong, et dans les chaînes, entre Fleuve-Rouge et Rivière-Claire, s'exerçait une contrebande d'opium effrénée, et que des bandes pirates s'étaient formées pour la protéger.

A l'intérieur, quelques partisans tenaient les montagnes de Tienyên. Un groupe menaçant s'était formé dans le Yênthé, sous les ordres du maréchal Luong (*Dê Nam*), auquel succéda le métis Baphuc. Lûûky tenait toujours les montagnes de Dongtrieu, Lucngan et Quangyên.

Luongtamky gardait toujours sa douteuse neutralité ; son compagnon Baky avait des velléités de soumission. Dans le Tamdao, le *Roi*, et dóc Khoat continuaient leur rébellion et leurs razzias. Les positions de Caivong et du Nuiluoi, sur les deux rives de la rivière Claire, étaient toujours au pouvoir du dóc Giang et de ses associés chinois.

Enfin, le maître des provinces de l'ouest, dóc Ngu, sous l'inspiration du dê Kieu, régnait sur Hung Hoa, Camkhé, Lamtao, sur les bords de la rivière Noire jusqu'au Phuyên, et par Chobo sur la haute province de Myduc. Par son alliance avec Dinhvan An, le chef muong successivement traître à toutes les causes, il était resté le plus puissant et le plus acharné de nos adversaires.

Dans le Baysay seul, la situation avait changé. A force d'incendies et d'exécutions martiales, le kinhluoc avait fini par réduire les pauvres et indomptables habitants de ce pays jadis si riche, et y avait établi l'ordre par les ruines et l'abandon.

Peu à peu les rebelles avaient disparu, ou été pris, et nos colonnes pacificatrices s'étaient trouvées devant le désert. Tant chez Baky que chez Lûûky, les pirates s'étaient écoulés. D'autres avaient, avec mille difficultés, rejoint les bandes de Lucngan et du Tamdao ; d'autres avaient été au Yênthé, et avaient constitué, sous les ordres de Haikhé,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

un appoint sérieux aux partisans de Baphuc, et nous donnèrent plus tard bien de la besogne.

Quant aux chefs de la rébellion, ils refusèrent de quitter leur pays natal, et continuèrent à ravager le Hungyên avec leurs derniers fidèles.

C'est ce qui causa leur perte. Dans l'espace de quinze jours, Dê Ban fut tué, Dê Thinh et Caï Bieu furent pris. Dê Ban, après une action malheureuse, avait disparu; au bout de deux heures de recherches, comme on fouillait un étang pour y trouver des armes, on repêcha dans le fond Dê Ban, qui s'y était jeté, et qui ne respirait qu'à l'aide d'un jonc creux, dont l'extrémité venait à la surface de l'eau. Dê Thinh fut exécuté à Hanoï. Quant à Caï Bieu, qui avait pu traverser le fleuve Rouge, et s'était réfugié dans le huyên de Yênson, il fut livré au quanphu de Quoc Oai, et se pendit dans sa prison, en apprenant l'exécution de Dê Thinh.

La révolte du Baysay était morte avec ses chefs directs, bien que Thuât, son inspirateur, fût resté insaisissable.

*
* *

Mais, par nos fautes, nous nous étions attiré d'autres ennemis, et nous allions en porter la peine. Dès le mois de septembre, alors que la chaleur extrême arrête les opérations de part et d'autre, la perte inattendue du poste de Huongson secoua l'indifférence et la quiétude générales.

C'était le premier symptôme des révoltes intérieures, le premier brandon de l'incendie, qui, dès le mois de novembre, allait allumer la guerre sur tous les points du territoire.

Huongson, poste de tirailleurs, était situé sur le Songcau, reliant Thainguyên à Chomoï.

On venait d'y envoyer un détachement de ces anciens

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

miliciens, incorporés de force ; le sergent qui commandait le poste, ne les traita pas en chef, mais en bourreau: le sergent indigène des tirailleurs, un simple *boy*, nommé pour la circonstance, raffinait encore sur les brimades.

Huit jours après, la situation n'était plus tenable. Tout le poste se souleva : les malheureux exaspérés massacrèrent leur chef, clouèrent l'Européen au mur de sa maison, détruisirent le poste, et, fusils en main, cartouches à la ceinture, s'en allèrent dans les espaces vagues, chercher la liberté des rebelles. Ils étaient cinquante-sept.

Les sphères officielles seules s'étonnèrent et s'indignèrent; il eût simplement fallu s'extasier que les Annamites eussent si vite et si bruyamment pris leur vengeance ; il fallait bien que nos injustices les eussent touchés au fond de l'âme.

Un tel éclat, si imprévu, aurait dû ouvrir les yeux des plus aveugles; on aurait dû comprendre où nous menaient nos fautes; on eût dû deviner que ce fait ne resterait pas isolé, que tous ceux qui seraient tentés d'en faire autant trouveraient partout un appui facile chez les rebelles, dont ils faisaient le jeu, chez les Annamites dont ils vengeaient les récentes injures, parmi leurs camarades même qui souffraient comme eux, et qui enviaient leur hardiesse.

On se contenta de serrer plus encore la discipline et de distraire par des colonnes mobiles et des expéditions le mécontentement des indigènes. Sur les cinquante-sept fuyards, une dizaine périt de privations, dix-huit se rendirent, dont six furent fusillés; les autres, plus tenaces, fuirent dans la province de Hung Hoa, où ils firent partie de la bande du dốc Duc.

Il eût été de bonne politique de leur pardonner; on eût ainsi obtenu leur reddition totale. Tout le monde le comprenait: le Résident supérieur, l'évêque de Hanoï, le kinh-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

luoc, s'interposèrent; le général seul resta inflexible. Il avait le règlement pour lui, et quand il avait le règlement pour lui, tout lui était bon. Avec une sérénité inconsciente, il décréta la mort des dix-huit pauvres diables; ils eussent été tous fusillés si le Gouverneur, outré d'une si maladroite cruauté, n'eût opposé son véto et fait grâce à douze d'entre eux.

Aussitôt après cet événement, qui ouvrit tragiquement la campagne, les opérations commencèrent, sur la baie d'Along avec l'amiral, et dans le Dong Trieu contre Lûûky, avec les colonels Terrillon et Geil.

Les pirates chinois, voleurs de femmes et d'enfants, que, par leurs jonques, ils remontaient aux frontières du Quangton, n'avaient pas été chassés de leurs asiles maritimes par la fameuse démonstration que, en 1890, M. Bonnal fit à la Cat Ba. Bandes essentiellement mobiles, puisqu'elles agissaient autant sur mer que sur terre, on avait plusieurs fois envoyé contre elles des chaloupes de la douane; mais, faire chasser des pirates par des douaniers, c'était remplacer un mal par un autre. De meilleures mesures avaient été prises: l'établissement de postes aux îles Gowtow et à toutes les embouchures des cours d'eau, surtout la grande extension de Hongay et la création de Kébao avaient porté de rudes atteintes à cette contrebande humaine, en attirant du monde dans la région de Moncay, et rendant plus rares les points de ces côtes désertes où pouvait s'opérer le trafic des échanges.

Néanmoins la piraterie maritime se maintenait encore avec Tiendûc, Dê Ong et Lanh Y comme principaux chefs. L'amiral employa à la réprimer ses canonnières, ses jonques de mer, ainsi que les miliciens, qui lui permettaient de faire la poursuite à terre. Ce fut au cours d'une de ces reconnaissances dans la région de Quangyên, contre Dê Ong, qu'il faillit être enlevé par des partisans de Lûûky, qui passaient là bien par hasard. De nombreuses courses

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

fatiguèrent et découragèrent les vendeurs de femmes, qui, chassés encore des côtes par de petites croisières, choisirent plus loin des points d'échange hors de nos frontières. Les pirates, abandonnés à eux seuls et n'ayant désormais plus de but ni d'action, se désagrégèrent; les plus compromis continuèrent seuls la lutte, mais en trop petit nombre; elle leur fut désastreuse; elle se termina par la prise et l'exécution du Dê Ong à Quangyên, la soumission de Lanh Y et la dispersion du reste. Tiendûc disparut.

*
* *

A peine le premier territoire militaire formé, ses chefs s'occupèrent de réduire Lûûky. Ils avaient, dans ce but, fait mettre sous leur autorité non seulement tout le Dongtrieu et le Lucngan, avec la région qui s'étend jusqu'aux frontières de Chine, mais aussi les portions de provinces de Quangyên et d'Haiduong, arrosées par le Songky, le Songgia, le Song Danggiang, de telle façon qu'aucun des points sur lesquels Lûûky avait l'habitude d'opérer, de se réfugier, de se ravitailler, ne pût leur échapper.

On se souvient que, en août 1891, après l'infructueuse expédition du colonel Dominé, les résidents de Haiduong, de Quangyên, de Lucngan, et les autorités militaires, après avoir pris conseil du kinhluoc, avaient résolu, ne pouvant se rendre maîtresses de Lûûky par la force, de former, autour des positions qu'il occupait dans les bois et les montagnes de la région du Nui Yênthu, un cercle de postes d'observation adroitement placés à tous les défilés, destinés à empêcher Lûûky d'agir, à laisser sortir du cercle tous ceux qui le désireraient, et à n'y laisser rentrer personne.

C'était à la fois enlever la liberté et couper les vivres au célèbre chef. Il le comprit si bien qu'il essaya de rompre le cercle alors mal formé, et que, par deux fois, il se rua

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

sur nos postes en nous infligeant quelques pertes, mais sans parvenir à se faire jour.

En même temps, dans les îles des Deux Songs, se préparaient des convois à lui destinés, tentant de rompre son investissement, sous la garde de pirates échappés du Baysay, et sous la conduite du partisan Bagang, qui avait repris la campagne contre nous à la suite d'une de nos injustices coutumières. Ce fut en attaquant un de ces convois, réfugié dans une pagode, que périt bravement l'inspecteur de Haiduong, M. Feisthamel, au bord d'un des arroyos du phu de Kinhmon. Mais toutes ces tentatives ayant avorté, Lûûky s'était replié sur ses campements, prêt, comme un sanglier à demi-forcé, à faire face à toute attaque, mais n'osant attaquer lui-même.

Pour lent qu'était en effet ce système de temporisation, son résultat était inévitable, et n'était rien moins que la prise de Lûûky par la faim.

Nous n'eûmes pas la patience d'attendre.

Les chefs du premier territoire militaire résolurent de rétrécir le cercle et de porter, les uns après les autres, les postes en avant. Dès la première manœuvre, on se heurta à un détachement de Lûûky, bien enfermé dans une pagode des montagnes.

Les gardes civils demandèrent des secours; le commandant de Dong Trieu leur envoya un peloton d'Européens, avec le lieutenant de Vathaire.

Celui-ci, très vaillant, mais nouveau débarqué, ne connaissait rien de nos guerres de surprises. Il fait charger à la baïonnette et se précipite vers une petite brèche du mur de la pagode. L'ennemi, jusque-là silencieux, tire en feux rapides : Européens et indigènes roulent à terre; le lieutenant de Vathaire est blessé à mort. Les pirates se saisissent de lui et lui coupent la tête; à cette vue tout le monde perd pied et abandonne la place...

Le fruit de la longue attente de trois mois était perdu

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

tout entier: le cercle était rompu, et Lûûky et ses bandes se précipitèrent, comme un torrent lâché par une rupture de ses digues.

Ce fut la campagne d'autrefois à recommencer : marches pénibles, guet-apens, escarmouches à la poursuite d'ennemis insaisissables, toujours en fuite, et malgré tout meurtriers; campagne sans gloire, sans résultat précis, pleine d'imprévu, de fatigues, d'erreurs fatales, de surprises malheureuses. Pendant deux mois, on s'acharna à reformer le cercle, à pourchasser les petites bandes, à pénétrer peu à peu dans le massif hirsute, par le Lucngan, par le Songky, par Quangyên. C'est ainsi que la ligne An-chau-Viloaï fut rapprochée, une étroite surveillance établie sur la route nouvelle de Tienyên, les montagnes nord du Songky fouillées, le défilé aride et dangereux de Nam Mao occupé par des détachements qu'il fallait ravitailler de tout, même de riz et d'eau, par des couloirs rocheux où le tigre était autant à craindre que l'homme.

Sans éclat d'aucune sorte, cette lutte durait pied à pied depuis deux mois, lorsque, au cours d'une reconnaissance, la garnison de Dong Trieu essuya à Thanmaï un retentissant échec: le capitaine Lemoyne tué, le lieutenant Esterhazy tué, quinze ou vingt soldats à terre et le reste s'enfuyant à toutes jambes, laissant là les morts, les blessés et les armes, à tel point qu'un des fuyards, le sergent Heurgon, fut pris comme victime expiatoire et condamné à mort par le conseil de guerre de Hanoï.

Et cette hécatombe avait lieu non pas dans des forêts lointaines, sur un point menacé, mais à sept kilomètres de Dong Trieu, à l'entrée de cette fameuse et lugubre vallée de Benchau, qui avait déjà dévoré tant de nos hommes, et où, depuis trois ans, les bandes de Lûûky nous arrêtaient sans cesse. Ainsi nous n'avions pas avancé d'un pas; nous étions battus, et toujours à la même ace.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Tants d'efforts, tant de patience, tant de temps, avaient été dépensés en pure perte.

Ce fut alors que, voyant que ni le nombre ni l'expérience de leurs troupes ne suffisaient pour venir à bout de leur ennemi, les colonels Terrillon et Geil demandèrent et obtinrent la formation de plusieurs corps de linhcó, attachés aux huyêns de Quangby, Dong Trieu et Chilinh ; ces linhcó furent immédiatement portés aux postes d'observation pour renforcer et doubler leurs lignes, et pour remplacer les troupes dans leur service d'escortes.

Et alors recommença le travail obscur qui devait aboutir à l'investissement de Lûûky ; il devint plus mystérieux que jamais, sur les ordres du général en chef, dont l'ordre de silence fut tellement bien suivi dans cette région que nous ne connûmes — et ne connaissons pas encore — les péripéties de la lutte ; il est seulement certain que nous n'y remportâmes pas d'avantages marqués.

Cela marcha ainsi jusqu'à la fin de janvier 1892. A cette époque le commandant du premier territoire annonça que Lûûky ne tarderait pas à demander grâce et à offrir sa soumission. Les journaux s'emparèrent de la nouvelle, la commentèrent avec enthousiasme. On agita la question de décider quels ménagements on pourrait garder vis-à-vis du rebelle aux abois, quelles concessions on pourrait lui faire : on rappelait Hamnghi, Luongtamky, doï Van ; les solutions les plus extrêmes étaient proposées ; et il n'y eut guère qu'un nouveau journal de Haiphong, *Le Tonkin*, qui déclara, avec une certaine raison, que, lorsqu'on était véritablement maître d'un ennemi, on lui imposait les conditions qu'on voulait ; et il rappelait, avec un à-propos tout à fait désagréable pour le Gouvernement, de quelle façon M. Brière avait opéré la soumission du dóc Tich.

On aurait pu citer souvent M. Brière : il était malheureux qu'il fût en défaveur. Cependant, en bonne politique,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

on eût pu, tout en exilant sa personne, profiter de ses exemples, et tâcher de faire comme lui.

Quoi qu'il en fût, Lûûky était, disait-on partout, sur le point d'être pris : c'était une question de jours ; et le Gouverneur était parti pour Hué sur cette bonne nouvelle, qui devait donner un nouveau lustre à son pouvoir ; il reçut même en chemin, du colonel Terrillon, l'assurance que Lûûky se rendrait à merci, que peut-être même il serait enlevé. C'était alors un triomphe sans nuages ; et les gens qui s'intéressent aux affaires de la colonie étaient pendus tous les matins au télégraphe, dans l'annonce de l'heureux événement.

Le télégramme arriva, mais il était du résident de Quangyên, qui annonçait que Lûûky venait d'envahir la région minière, que les populations affolées se sauvaient, et qu'il fallait doubler les postes des houillères et des côtes.

L'étonnement fut grand : on doubla les postes, on envoya les renforts demandés, mais on réclama des explications : comment se faisait-il que des pirates, qu'on disait cernés, fissent de semblables promenades ? Comment un chef, qu'on disait aux abois, pouvait-il se trouver menaçant à 100 kilomètres de l'endroit où on le disait acculé, enfermé et attendant qu'on lui mit la main dessus ?

L'explication réclamée vint sans doute, mais il faut croire qu'elle fut embarrassée, et peu avantageuse, car le Gouvernement la garda pour lui.

Tout ce qu'il y a de certain, c'est que, de ce jour, l'histoire de la soumission de Lûûky disparut comme si elle n'avait jamais existé ; le résident de Quangyên se défendit tant bien que mal contre des incursions auxquelles il ne s'attendait plus. Et un beau matin, au lieu du coup de collier final qu'on attendait, nos troupes reculèrent à la sourdine des positions avancées qu'elles occupaient, et, prétextant l'été qui venait s'approchant, rentrèrent tout

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Centre de Documentation
sur l'Asie du Sud-Est et le
Monde Indonésien
EPHE VIe Section

doucement dans leurs garnisons de 1890. Bien entendu Lûûky en profita pour se réinstaller sur son ancien territoire ; et les colons, qui avaient cru entièrement aux dépêches militaires de la première région, officiellement communiquées par le général en chef, se regardèrent tout surpris, et ne revinrent que fort tard d'un si profond étonnement.

Jamais comédie n'avait été aussi audacieusement jouée, ni si piteusement découverte.

*
* *

A cette époque même, où le premier territoire cachait ainsi son impuissance, et nous leurrait de résultats fictifs, les régions de Langson et Caobang avaient aussi leurs lugubres aventures. Ainsi que je l'ai dit, le colonel Servière, un de nos plus braves et intelligents chefs militaires actuels, avait reculé devant la responsabilité qui lui incombait, et demandé de restreindre l'étendue de l'immense territoire qu'on lui offrait. Il faisait déclarer au général en chef, par l'intermédiaire de M. le commandant d'état-major de P...., que : « un seul homme ne pouvait venir à bout d'une telle besogne, et qu'installer ainsi le régime militaire, c'était vouloir en démontrer l'impossibilité ».

Et il demandait à ne conserver que la résidence militaire de Caobang et la région des lacs Babé, proposant de laisser un résident civil à Langson, qui était bien plutôt une place de transit qu'une place de guerre. Les nouveaux débarqués de l'état-major n'hésitèrent pas à traiter de pusillanime un des rares chefs de valeur que nous ayons aujourd'hui, et le forcèrent à accepter. Il monta donc à Langson, défiant de lui-même, et inquiet de l'avenir.

A ce moment précis où Annamites, montagnards, Thôs et Chinois ne savaient trop que faire, tant changeaient

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

vite les supérieurs que nous leur donnions, des réguliers du Quangsi et du Quangton, libérés et sans emploi, erraient sur nos frontières, n'attendant qu'une occasion pour venir chez nous exercer leurs talents de pillards. Celle qui se présentait dans l'universel brouhaha leur parut bonne : ils la saisirent. Et, à peine arrivé, le colonel dut entrer en lutte avec ces nouveaux ennemis qui désolaient avec méthode le pays de Caobang et de Nguyên-binh, avec d'autant plus de facilités que les Chinois restés au service des vice-royautés leur facilitaient la besogne en leur ouvrant la frontière.

Peu fructueuse forcément fut cette campagne ; nous dûmes rentrer à Langson sans avoir pu remporter d'avantages, l'ennemi, une fois atteint, se retirant derrière la muraille diplomatiquement infranchissable. L'expédition resta donc obscure, sauf un seul jour, et, pour l'opinion publique, se résuma dans le retentissant et sanglant échec que nous éprouvâmes à l'attaque des mamelons de Mauson, par suite d'une manœuvre exécutée trop tard.

On se battait depuis quelque temps déjà, avec des chances égales, et des pertes peu sensibles : les Français et les Chinois ayant jugé en même temps que l'occupation de certain mamelon déciderait du sort de la journée, les deux partis y montèrent ensemble à l'assaut. Nous nous heurtâmes au côté le plus escarpé et le plus difficile ; les Chinois arrivèrent les premiers et se mirent à faire des feux plongeants sur les malheureux qui s'essoufflaient à l'assaut des pentes. Sous ces meurtrières décharges, ils s'enfuirent en désordre, et comme, de ce point dominant, les feux des Chinois devenaient dangereux sur toute la ligne, le mouvement de recul se trouva partout, et quand les débris du détachement d'assaut rejoignirent, la retraite commença. Elle fut, m'a dit un témoin occulaire, une vraie débandade. Sans compter les indigènes, nous laissions 47 morts sur les flancs du Mauson.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

L'éloignement de ces contrées, l'absence totale de l'élément civil, le mystère que mettaient désormais les militaires à leurs opérations, empêcha l'histoire des événements de l'hiver d'arriver jusqu'au Delta. Au sud de Langson, les communications faciles et les voyageurs nombreux permettent, malgré tout, de se tenir au courant : mais, au nord et à l'ouest de cette place, il devenait impossible de se renseigner autrement qu'aux sources militaires : on n'était donc plus renseigné du tout; tout le pays devenait aussi fermé que l'Afghanistan derrière les portes de Caboul, et l'on ne savait même pas si nos troupes étaient au repos ou en colonne.

Mais, pas plus qu'on n'eût pu céler les grands succès, si nous en avions remporté, on ne pouvait cacher les véritables désastres ; et c'est ainsi qu'une dépêche privée, qui ne fut jamais suivie d'une dépêche officielle, et qui ne fut jamais démentie, nous apprit un sanglant échec sur les frontières de Caobang, et l'enlèvement du poste de Trungcanphu. (La colonie était encore sous la stupeur du guet-apens de Yênlang, arrivé trois jours avant, où dóc Ngu avait donné à nouveau la mesure de son audace ; on était atterré plus encore qu'en 1891 après Chobo. Cette triste affaire, arrivant en même temps à l'autre bout de la colonie, mit le comble à l'étonnement.)

Le lieutenant Guilleminot avait été surpris par un parti de Thos et de Chinois : son détachement avait été massacré, dix-sept Européens tués, lui-même grièvement blessé. Des fuyards avaient porté la nouvelle au poste de Trungcanphu ; derrière eux couraient les vainqueurs. Ils arrivèrent au poste presque ensemble; et tandis que les Chinois donnaient l'assaut, les trois sections de tirailleurs, composées en partie d'anciens miliciens, qui se refusaient à supporter plus longtemps l'injustice de leur recrutement et l'exil, les tirailleurs se révoltèrent et ouvrirent les portes à l'ennemi.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Et au même moment, sur la route de Langson, les vieux rebelles du temps des Taïpings, et les nouveaux rebelles venus de Baysay avec l'introuvable Thuat, prenaient leurs positions, rançonnaient les convois et les voyageurs, commençaient à attaquer les postes; la route de Caobang à Langson était coupée par des détachements nombreux de partisans, venus on ne sait d'où; et, un beau matin, par Dongdang, par la montagne, par la Chine, un flot de pillards se répandit sur les rives du Songkikong et, sous les yeux du colonel Servière, à la porte même de Langson, emporta le marché de Kilua. Dans ce marché, qui est le point de transit le plus important du Tonkin nord, et qui n'est séparé de nos forts que par un pont sur une rivière, ce fut un désordre incomparable et une sauvage tuerie; tout fut ruiné et mis à sac, et, désespérant de pouvoir autrement rétablir l'ordre, les hotchkiss de la citadelle de Langson durent, pour nettoyer la place, mitrailler à la fois pillards et pillés, et réduisirent Kilua en un monceau de cendres.

La brusque succession de ces revers affola tout le monde: sur les autres théâtres de la lutte, soit sur le fleuve Rouge, soit sur la rivière Noire, les insuccès n'étaient pas moins éclatants, les craintes n'étaient pas moindres. On peut dire que, pendant tout le mois de février 1892, la colonie vécut sur le qui-vive. Ce fut pour calmer cette épouvante que fut résolue la colonne du Yên-thé, que l'état-major étudiait depuis longtemps, et qui aurait eu lieu dès le mois de janvier, si les prodigalités du général Reste en des constructions et des transports inutiles, n'avaient pas à l'avance dévoré les crédits affectés aux campagnes, et mis pour longtemps le Trésor militaire à sec. Ce fut sur des avances consenties sur le budget du semestre à venir que durent être payées les opérations qu'on allait entreprendre.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

*
* *

Le Yènthé était connu jusqu'à présent surtout par un livre de M. le colonel Frey, qui avait dépensé trois cent cinquante pages pour nous expliquer comment il n'avait jamais rien pu y faire de bon.

Je ne recommencerai donc pas ici l'étude de ce pays, qui a été si longuement décrit dans l'ouvrage de cet officier. C'était une suite de positions montagneuses naturelles, facilement défendables, qui, à l'époque de la grande guerre, avaient demandé un sérieux effort (combats de Tindao) et que le doï Van avait tenté trop tard d'utiliser dans sa seconde lutte contre nous (septembre 1889).

Depuis, le colonel Frey y avait fait son inutile expédition, et avait laissé, sur le bord méridional du massif, des postes d'observation, comme Boha, Nhanam, Chotrang et d'autres, ce qui n'avait pas empêché tous les Chinois disponibles, tous les Thôs mécontents, tous les Annamites de la région en rupture de rizières, de se rassembler sous le commandement en chef, d'abord du maréchal Luong, surnommé Dê Nam (mort en septembre 1891), puis de son second, le Chinois croisé Baphuc, au fond des solitudes boisées, des montagnes perdues, des arroyos revêches, qui faisaient de ce pays un véritable paradis pour la guérilla.

Comme ces gens formaient un centre de résistance et de refuge tout trouvé pour les pirates du Delta, que d'ailleurs ils servaient de lien entre les Chinois de Lûûky, les Chinois de Baky et les Chinois de la Rivière-Claire, il était urgent de rompre les communications en délogeant de chez eux les Chinois de Baphuc.

J'ai expliqué ailleurs déjà ce système d'intermédiaires entre les pirates producteurs ou recéleurs et les Chinois consommateurs : le lien d'union de ce singulier commerce

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

avait été parfaitement démontré par le colonel Sever, chef d'état-major général en 1888 et 1889, un des esprits les plus larges, un des officiers les plus expérimentés que nous ayons eus dans la colonie. Il n'était pas nouveau dans la politique, ayant été autrefois attaché militaire de France à Berne. Ce caractère énergique et éclairé porta ombrage à nos grands chefs, et le colonel Sever dut rentrer en France, sans avoir pu faire profiter la colonie de ses connaissances étendues et de sa haute expérience, qui ne se sont pas retrouvées chez ses remplaçants.

Cette expédition fut, au point de vue des renseignements, préparée de très longue haleine.

Il convient de conserver entre autres le nom du capitaine Deleuze, homme doué d'un rare esprit d'observation, d'assimilation et d'audace.

Pendant les deux mois qui précédèrent la colonne, toujours à cheval, en expédition, aux aguets, souvent seul, il courut le pays, prenant tous les détails topographiques, interrogeant dans les villages les moindres paysans, coordonnant les moindres données, ne négligeant aucuns détails, se risquant parfois lui-même en des endroits dangereux, pour obtenir un éclaircissement ou vérifier une assertion d'apparence étrange ; il descendit de son cheval avec une carte qui n'est pas d'une exactitude parfaite, mais qui est une véritable merveille si l'on se rappelle quels moyens cet officier eut à sa disposition, et qu'il opéra presque toujours sous l'œil et en suspicion de l'ennemi. C'est à lui certainement que l'on dut le succès momentané de l'opération. Par lui on apprit que les rebelles étaient installés dans trois forts très puissants, dont l'un, appelé Dê Nam, contenait les restes du célèbre chef, les autres portant les noms de forts de Baphuc et de Dê-Duong: il y avait encore d'autres positions secondaires.

Ces forts étaient très bien construits, d'après nos propres principes de fortification, et surtout entourés de

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

défenses accessoires très étendues et très complexes : on portait à un millier d'hommes les bandes rebelles du Yênthé, mais la moitié seulement devait nous y attendre, l'autre moitié s'étant réfugiée en Chine avec les femmes, les enfants et tout ce que les rebelles pouvaient avoir de précieux.

Par la topographie, on découvrit également un certain mamelon, dominant toutes les positions rebelles, dont l'occupation déciderait certainement du sort de l'expédition, et que le général Reste décora, un peu ambitieusement du nom de « Point A. » en souvenir sans doute des rares manœuvres auxquelles il avait dû jadis assister. Trois mille hommes firent partie de ces colonnes, commandées par des colonels, et dont la direction fut confiée au général Voyron. Le « point A », n'était fort heureusement pas occupé : on y installa des batteries d'artillerie, qui, avec une précision désespérante pour l'ennemi, canonnèrent l'intérieur des forts Dê-Nam et Baphuc.

Malheureusement nous nous pressâmes trop à l'attaque du fort de Dê-Duong, qui d'ailleurs était mal désigné sur les cartes ; en marchant sous bois, une compagnie européenne tomba devant les glacis : le fort était invisible à 100 mètres ; les meilleurs troupes de Baphuc, qui nous y attendaient, exécutent un feu roulant : une multitude d'hommes tombe ; le capitaine et le lieutenant sont tués ; les survivants se cachent derrière les arbres et entament à coups de fusil une lutte meurtrière. Mais, au bout de deux heures, les munitions manquent : impossible de reculer ou d'avancer ; chaque fois qu'un soldat tente de quitter l'abri qui le couvre, il tombe sous vingt balles : déjà les rebelles sortent de leurs trous, et montent sur leurs talus ; le sous-lieutenant, seul officier survivant, jette un coup d'œil sur son revolver, où il a gardé la dernière balle qui doit le préserver de tomber vivant aux mains de l'ennemi.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Tout à coup arrive, au bruit des coups de feu, un détachement de légionnaires et de tirailleurs. A peine en position, le lieutenant Holstein, qui les commandait, est tué raide, et la fusillade recommence de plus belle. Toutefois cette diversion permet aux malheureux de sortir de leurs abris et d'opérer leur retraite. Cinquante-deux Européens furent tués sur ces glacis, dont quatre officiers : on n'osa pas compter les indigènes.

Le surlendemain, après quelques salves d'artillerie, nous entrâmes, sans coup férir, dans le fort de Dê-Duong : les rebelles l'avaient abandonné, suivant ainsi leur tactique générale, qui est de se retirer devant le plus grand nombre, et après un seul effort.

Cet assaut malheureux fut le seul épisode sanglant de l'expédition. A part quelques escarmouches, où nous perdîmes encore un officier d'artillerie, M. Becquet, des tirailleurs et des auxiliaires indigènes, tout se passa pour le mieux. Les forts Dê-Nam et Baphuc furent abandonnés : le corps de Dê Nam fut déterré, sa tête coupée et portée en triomphe : trois mois après, sa veuve et son jeune fils périssaient misérablement dans les bois de Tindao. En terminant la colonne, qui nous avait en tout coûté environ 175 hommes, le général Voyron rendait hommage à la bravoure de nos troupes; mais il signalait aussi, comme une leçon, pour l'avenir, l'incroyable ténacité de l'ennemi, qui, ne disposant que de 500 hommes, avait osé résister et infliger des pertes sensibles à une masse de 3,000 de nos soldats.

La région du Song Gaï et du Songhoa fut aussitôt occupée; malheureusement nos effectifs n'étaient pas assez nombreux pour que le Yênthé fût complètement à nous. Aussi, un mois après, on signalait le retour de Baphuc dans le haut pays, que nous n'avions pu tenir ; il y détournait des arroyos pour noyer nos routes. Une petite colonne qu'on envoya par là assez inconsidérément, revint ayant

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

perdu 17 hommes. Dès le 17 août, le poste de Nhanam fut attaqué, et, en faisant une sortie pour se défendre, le capitaine Watrin fut tué, et, avec lui deux autres officiers, et une bonne quantité de soldats. Et cet événement, que l'on cacha prudemment, indique combien nuls furent les résultats de la colonne du Yênthé, à cause de l'inertie qu'on mit à poursuivre et à garder ses avantages.

Quant aux autres chefs chinois, et spécialement Thuat et les rebelles du Baysay, qui avaient cherché asile au Yênthé, les uns suivirent Hai Khé en Chine, d'autres se soumirent temporairement, ainsi que Baphuc le leur avait conseillé, remettant entre nos mains une centaine de fusils rouillés d'ancien modèle, et cachant les autres.

Hai Khé écrivit au sujet de leur soumission une lettre au Résident supérieur, lettre qui est empreinte d'une grandeur singulière, et qui témoigne du caractère de nos ennemis, et de la haute mission qu'ils s'étaient donnée : une lettre de Vercingétorix à César, écrite en ce style, exciterait l'orgueil du peuple qui descend de lui ; j'en traduis ici les paroles finales : « J'ai permis à mes soldats de se soumettre à vous, parce que vous êtes les plus forts, et qu'il faut qu'ils gagnent leur vie, mais non pas de combattre à côté de vous. N'espérez pas les y contraindre un jour. Car, que diriez-vous si, dans votre pays, des mandarins étrangers venaient pressurer le peuple et exercer le pouvoir? Et que diriez-vous surtout de ceux de vos compatriotes qui oublieraient leur devoir au point de les servir? Pour moi, je n'ai plus l'espoir de vivre heureux dans mon pays natal, opprimé par les étrangers, et je ne demande plus que la faculté de m'exiler dans une terre lointaine, où du moins je pourrai conserver la piété que je dois à mon Roi... »

Thuat enfin et ses partisans s'en allèrent du côté des défilés de Than Moï et opérèrent sur la route de Langson,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

qui devint immédiatement la moins pratiquable de nos grandes voies de communication.

*
* *

Cette fameuse artère de communication, de Hué à Canton, par Hanoï et Langson, n'avait jamais été, sur la portion nord de son parcours chez nous, d'une tranquillité parfaite.

Cependant, depuis qu'on avait installé une résidence à Langson, les attaques à main armée s'y faisaient bien rares. Les commerçants, du reste, avaient pris la meilleure manière d'y être en sûreté : ils se protégeaient eux-mêmes, ils ne réclamaient plus d'escortes au poste où ils passaient, escortes toujours insuffisantes, et dangereuses parce qu'elles attiraient derrière elles des pirates soucieux de leur disputer leurs fusils.

Les convois réguliers, qui sont plus sujets que d'autres aux surprises, avaient été donnés à des entrepreneurs civils, et s'effectuaient en paix.

Il est vrai que plusieurs d'entre eux avaient passé des traités avec les rebelles, et leur payaient une somme convenue par nombre de colis, pour pouvoir passer sans inquiétude.

Puisqu'il n'y avait pas moyen de faire autrement, peut-être valait-il mieux payer quatre « cents » (c'était le prix), et voyager en toute assurance, que de ne rien payer et risquer de se faire couper le cou. Du moins tout le monde le comprit ainsi. Lorsque vint de nouveau le régime militaire, les escortes furent imposées aux convois : l'appât des fusils étant de nouveau présenté aux rebelles, il devenait superflu de leur payer les quatre sous de tribut : leur en eût-on payer dix, on n'eût pas évité l'attaque. Dans ces conditions, il eût fallut des postes nombreux et bien pourvus ; c'est-à-dire qu'il eût fallu arracher à leur *farniente*

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

de Hanoï quelques détachements d'infanterie de marine, et leur construire des cantonnements ailleurs.

Or, il n'y avait rien, et il ne devait rien y avoir de tel. Aussi les convois continuèrent à ne plus arriver complets. On perdit en chemin des colis, puis des charges, puis des troupeaux entiers. L'entrepreneur des convois, que l'on forçait à subir ces désastreuses escortes, résilia le marché conclu avec le Protectorat. Les convois devinrent militaires et n'en allèrent pas mieux. Les entrepreneurs du chemin de fer de Langson, arrivés au delà de Kep, en territoire militaire, firent parvenir leurs craintes au Gouvernement.

Le général en chef voulut leur prouver qu'ils étaient des trembleurs, en déclarant qu'il irait seul de Hanoï à Langson. Il y alla, en effet, en voiture, avec un officier d'ordonnance : mais, le jour de son passage, la garnison de Bacninh était échelonnée par petits paquets de Bacninh à Hanoï, celle de Phulangtuong, entre Phulangtuong et Bacninh, et ainsi de suite jusqu'à la frontière.

Cela constituait au général en chef une escorte mobile d'environ 800 hommes : inutile d'ajouter qu'il ne fut pas inquiété. Mais le lendemain précisément de son passage, les pirates s'en donnèrent à cœur joie : ils envahirent les chantiers de Suisi Deo, les détruisirent et dispersèrent les ouvriers du chemin de fer. Trois jours après, le marché de Kilua était encore une fois mis à sac et brûlé ; la semaine suivante, nouvel attentat sur les chantiers de construction. Des lors, il y eut tous les jours une alerte : convoi enlevé, poste fusillé, détachement attaqué. Les ouvriers de la ligne ferrée commençaient à prendre peur, à quitter les chantiers ; les entrepreneurs parlaient de suspendre les travaux, de résilier les marchés : pour rétablir le calme, on fit partir des reconnaissances de gardes indigènes vers Bac Lé, des reconnaissances militaires vers Than Moï. A la fin de juin, au cours d'une de ces reconnaissances, on rencontra des rebelles : nous perdîmes une

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

douzaine d'hommes; le capitaine Perrin, du poste de Than Moï, fut tué et abandonné, les deux officiers qui l'accompagnaient grièvement blessés, des armes perdues.

Quatre jours après, M. Vézin, chef de l'entreprise du chemin de fer de Langson, et président de la Chambre de commerce de Haiphong, était enlevé par les pirates à Suiminh, où il était venu visiter les travaux; il fut maintenu deux mois en captivité, et ne fut remis en liberté que contre une rançon de 25,000 piastres. Cet enlèvement, qui rappelait celui des frères Roque, était l'œuvre de Thuat et de Lûûky, et démontrait la profonde agitation du pays, à qui les chefs militaires n'avaient pas su conserver la tranquillité d'antan.

Le 7 juillet, 17 hommes d'un convoi particulier étaient tués et des marchandises enlevées.

Le 9 juillet, à quatre kilomètres du poste français de Bac Lé, le convoi militaire de Langson était attaqué : sur 50 hommes, il y avait 26 morts et 21 blessés; 30 fusils et 3,000 cartouches étaient enlevés. Le commandant Bonneau et le capitaine d'artillerie Charpantier étaient tués à bout portant. Le convoi disparaissait dans une débandade énorme, et on ne sut jamais ce qui fut enlevé par les pirates, en armes et munitions dans les caisses. Cette échauffourée eut les honneurs d'une interpellation à la Chambre, interpellation étouffée par la complaisance ou l'indifférence de tous les partis.

On prétendit Lûûky mort. Il n'y eut, de cette assertion, aucune preuve irréfutable. Mais, plus tard, une reconnaissance du poste de Lam rencontra dans un bois un tombeau remarquable qu'elle ouvrit. Elle y trouva un cadavre, avec une sapèque d'or dans la bouche; et un certain doï Xuyêt, qui avait servi sous Lûûky, déclara reconnaître son ancien chef. Tels sont du moins les renseignements que l'état-major publia. Ce n'est cependant que longtemps après l'événement que l'on peut vérifier la dis-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

parition des chefs rebelles. Les Annamites sont très discrets sur ce genre d'affaires : ce n'est que onze mois après le combat de La Gian, que j'appris que j'y avais tué le premier dóc Ngu. Il s'écoulera autant de temps avant de certifier la mort de Lûûky, qu'on a déjà tué une douzaine de fois.

Au mois d'août enfin, au lieu dit Robinson, où avaient déjà eu lieu tant de massacres, M. Perroud, chef de la ligne télégraphique de Langson, fut tué avec son escorte par les partisans de Thuat. Et devant ces preuves répétées de l'impuissance des chefs militaires à garder même leurs territoires, on créa une brigade de garde civile, dite de la ligne de Langson, et qui suppléa avantageusement, par un service de police attentif, à l'ancien service de guerre insuffisant. C'était un aveu formel des fautes des premiers jours ; et il eût été bien simple de les réparer, en rendant les territoires militaires aux résidences. Il n'en fut rien encore, et nous assistons aujourd'hui au singulier spectale de résidents militaires qui ont besoin de l'aide des civils, non seulement pour administrer, mais encore pour se battre et se défendre. Jamais leur incapacité n'éclata si fort, et la création de cette garde indigène protectrice des soldats est un signe des temps, et marqua la fin de la funeste réaction militaire qui nous mit si près de notre perte.

Enfin, sous la rude main militaire, les populations-frontières se révoltèrent. Le colonel Servière tenta de les refouler. Il n'y parvint pas; deux colonnes de 200 hommes furent repoussées avec de fortes pertes : une partie de l'une d'elles disparut même tout entière; le colonel demanda des renforts et n'arriva à établir qu'une paix superficielle. Mais il n'est qu'à demi responsable d'avoir échoué dans une mission politique qui n'était pas de son ressort, et dont il avait, dès le premier jour, décliné la charge.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

III

Le commerce des femmes et de l'opium est, pour la plupart du temps, le but de la piraterie dans les régions moyennes, qui s'étendent, boisées et montueuses, entre le plat pays des rizières, et le pays de montagnes et de hautes forêts. C'est ainsi, par des bandes à la fois rebelles et pillardes, que sont occupés les différents espaces connus sous le nom de : Baodai, Tamdao, Tamduong et Montagnes de Fer (Nuiluoi).

Les pirates ont besoin d'armes et de munitions pour nous combattre ; les Chinois ont besoin d'opium pour fumer, de femmes pour passer l'existence ; ils ont conclu un marché : les femmes s'échangent contre les armes, l'opium contre les munitions ; j'ai saisi un tarif de ces échanges singuliers : une femme y était taxée deux fusils, et cent cartouches dix piastres. Les convois d'allées et venues en Chine se font par l'intermédiaire des bandes de la frontière, sous la bénévole indifférence de notre douteux allié Luongtamky, et ce sont les chefs de bande du Tamdao, du Tamduong et des Montagnes de Fer qui, razziant les riches provinces de Bacninh, de Vinhyên et de Lamtao, constituent le dernier degré de cette échelle commerciale et guerrière.

Contre le « ong có »[1], vieux bonze blanchi, qui prêche contre nous la guerre sainte dans les montagnes ; contre un ancien chef du Baysay, le tuantong de Bacninh, qui a

1. Ong có est l'appellation du prêtre : celui-ci est plus connu sous le nom de « roi du Tamdao ».

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

changé de théâtre d'opérations ; contre le dóc Khoât, l'Annamite le plus insaisissable du Tonkin ; contre le dóc Giang, l'ancien agitateur de Caivong, et contre le Chinois Colúong, commissionnaire, deux fois payé de Lûûky et de Hoangthangloi, nous n'avions que des forces très insuffisantes.

Les anciennes gardes civiles de Bacninh, Vinhyên, Sontay, avaient été diminuées au delà du possible : celle de Tuyênquang avait été supprimée. En revanche, on n'y avait pas mis un soldat de plus : on n'y avait établi que des linhcó. Inutile de dire qu'il n'y a même pas eu d'opérations répressives, en sorte que tous ces rebelles, pirates et voleurs, s'en sont donné à cœur-joie : les femmes disparaissaient, les convois de Coluong allaient en Chine, les villages du Vinthuong étaient brûlés comme aux plus beaux jours de 1888.

Le vice-résident, qui, à Hung Hoa, sert de commis-rédacteur du territoire militaire, et dont la dignité n'eut pas l'air de souffrir d'occuper une place dont aucun de ses collègues n'avait voulu (juin 1892), le vice-résident de Hung Hoa tenta d'établir, avec sa garde civile, un poste dans les sept cantons de Yênlanh, dont j'ai déjà ailleurs signalé la grande importance et l'abominable réputation. Mais si, pour occuper la place administrative de Hung Hoa, il avait fallu s'adresser au dernier de nos fonctionnaires, il en avait été de même à la garde civile, et on n'avait pu trouver, pour y remplir les fonctions d'inspecteur, que..... un ancien clairon de légionnaires ! C'est dire que tous les efforts d'un cadre pareillement composé devaient être de nul effet, et c'est ce à quoi tenait l'autorité militaire prépondérante dans le pays. D'ailleurs elle ne faisait non plus ni colonnes, ni reconnaissances, demeurait dans les vieilles erreurs, ne s'inquiétait nullement de donner la protection aux colons. A Viétri, centre de l'action de cette province, l'officier de marine chargé des renseignements

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

avait pris, comme chef de ses émissaires indigènes, le propre beau-frère du dóc Giang ! tout le monde, excepté lui, le savait, et il s'étonnait, le plus sérieusement du monde, de ne jamais prendre de rebelles, et de rentrer bredouille de ses expéditions !

Nos ennemis profitèrent donc de cette inaction générale, et les linhcó, l'armée favorite du Gouverneur, continuaient à se faire battre un peu partout. On éteignait complaisamment, tant bien que mal, le bruit fâcheux de leurs petits revers incessants, lorsque le dóc Khoât, à cinq heures d'intervalle, surprit le phû et un des huyên de Vinhyên (le temps d'aller de l'un à l'autre). Le quanhuyên de Laptach, enfermé dans son poste de Gom, fut rôti sans respect, ses linhcó tués ou dispersés sans combat, les armes et les munitions enlevées : chargés de ce butin, les soldats du dóc Khoât se précipitent sur le phû de Vinhtuong, où les linhcó faisaient une petite fête : ils entrent dans la citadelle, tombent sur les armes en faisceaux, mettent en déconfiture les linh demi-endormis, demi-armés, qui se présentent à eux : le quanphû ne sauve sa vie qu'en s'enfermant dans son blockhaus de pierre.

Du coup M. de Lanessan se fâcha, il cassa le quanphû indolent, et fit couper le cou au quanlanh, chef des linhcó de la province.

Ce traitement rendit leurs successeurs plus circonspects. Le nouveau quanphû était un entreprenant jeune homme, qui avait obtenu un renfort de soldats et un canon, et qui se démena aux environs de sa citadelle au point qu'on finit par l'y laisser tranquille. Il faillit même remporter un succès. Le dóc Khoât ayant tenu en émoi, pendant trois jours, le poste militaire de Liênson, de peur que celui-ci ne vînt troubler les opérations que Coluong était en train de faire à Ngocky, le quanphu vint au secours des militaires, et parvint, après un combat, à s'emparer d'un rebelle bien habillé, dans lequel il crut reconnaître le dóc Mâ, l'homme

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

de confiance du dóc Khoât. Ce dóc Mà, ayant été exécuté en grande pompe à Sontay, je fus étonné, trois semaines après, étant seul, de le rencontrer à Truongchung, pagode ancestrale du dóc Khoât, très bien portant, venu là pour faire ses dévotions, mais entouré d'un appareil guerrier propre à m'ôter toutes les mauvaises pensées que j'aurais pu nourrir à son sujet. C'est ainsi que, nous trompant d'individus, nous croyons parfois tuer des rebelles qui ne s'en portent pas plus mal.

L'ardeur des mandarins indigènes s'arrêta là : du moment que leur vie et leur maison n'était pas immédiatement en danger, le reste leur importait peu ; ils s'en tinrent donc à ces manifestations primitives, et laissèrent le tamduong (dont le vieux quanhuyên déshonoré et disgracié par nous, n'était plus maître) s'insurger jusque dans ses derniers villages, et tout le pays entre Rivière-Claire et Songcau proclamer solennellement « roi du Tamdao » ce vieux prêtre bouddhique, qui conduisait à la bataille les populations montagnardes, et qui mêlait à ses revendications patriotiques et à ses exhortations à la guerre, le fanatisme de sa religion, outragée par ses vainqueurs.

*
* *

Dans la région limitrophe, la rentrée en France du colonel de B....., arrêta l'ardeur constante avec laquelle les troupes de Yênbay parcouraient sans se lasser, et toujours dans le même ordre, la route de Yênbay à Phuyênbinh, et la route de Traihutt à Lucyên. Ces deux routes englobaient les massifs (dits de Movu) où les gens de Thangiat et de Nguyên Trieu Trong avaient leurs magasins et leurs réserves : mais nos opérations se faisaient avec une telle régularité qu'il eût été bien étonnant qu'elles eussent un résultat quelconque : elles n'en avaient, en effet, aucun,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

si ce n'est de nous faire perdre chaque fois des hommes, laissés par-ci par-là dans les brousses.

Après avoir fait sonner très haut la qualité de « fonctionnaire-Résident supérieur », que la naïveté de nos gouvernants avait si inutilement prodiguée, ce colonel s'en servit surtout pour s'immiscer dans l'administration indigène, qui lui était cependant peu connue, et pour se faire élever, à Yênbay, au milieu d'un jardin approprié, une maison dont le majestueux extérieur répondit à la nouvelle importance dont son locataire se croyait investi. Quelques troubles ayant éclaté dans le Thanhoa dao, il tendit un instant la main aux troupes de Sonla, puis passa sa succession au lieutenant colonel B.... de la légion étrangère. Le général en chef, peu soucieux que cet officier supérieur fût à la hauteur de sa mission, mais soucieux seulement de ce qu'il appartenait à une arme étrangère à l'infanterie de marine, le renvoya en France, et le remplaça par le lieutenant-colonel M...., qui n'avait jamais mis les pieds dans la colonie.

D'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, les pirates du Songchai et du Fleuve-Rouge sont bien plus des ennemis de nos douanes que de notre administration, et font spécialement le métier de contrebandiers : ils ne nous attaquent que là où nous les gênons. C'est ainsi que, en avril, le poste de Ngoilao fut enlevé par une bande de Chinois, et abandonné par eux, quarante-huit heures après, en piteux état d'ailleurs, quand fut passé le convoi qu'ils étaient chargés d'escorter; c'est ainsi que, le 31 juillet, le poste de Hahoa fut pris, et sa petite garnison massacrée ; c'est ainsi que le poste de Langmy, sur la route de Halo à Yênluong, par Dailich, fut enlevé par les convois de contrebande ; c'est ainsi que, sous Traihutt, des contrebandiers, pour protéger leurs marchandises, blessèrent le capitaine Escorre, le lieutenant Traille, et tuèrent deux sergents.

Il était si vrai que ces pirates étaient peu meurtriers,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

que, à l'attaque du poste de Langmy, ils allèrent à l'assaut sans un fusil, et que tous nos blessés que nous pûmes recueillir n'avaient reçu que des coups de couteau[1].

Mais cet événement fut une preuve flagrante des mystérieuses instructions du général Reste. Ayant écrit au mandarin sur le territoire duquel se trouve un des postes enlevés (mandarin qui n'est plus au service aujourd'hui), je reçus de lui l'affirmation, chaude et immédiate, que jamais le pays n'avait été aussi tranquille et qu'on n'y avait pas vu un seul pirate, depuis que les militaires y avaient pris l'autorité : cette lettre, qui m'arriva en poste, était sur beau papier à fleurs, honorée du sceau officiel du commandant d'armes le plus voisin (Phudoan).

Mais le même jour, par un tram spécial, je reçus un papier assez froissé, où le mandarin me disait qu'il avait écrit la première lettre par ordre ; que, au contraire, jamais il n'avait eu si peur pour son pays et pour lui-même ; qu'il avait vendu ses propriétés ; que tous les marchés étaient désertés et les transactions suspendues ; enfin que, avec les contrebandiers à droite, les pirates à gauche et les Chinois derrière, nous aurions déjà perdu tout le pays, jusques et y compris Tuyênquang, si tous nos ennemis ne s'étaient pas brouillés au commencement de l'hiver.

En effet, l'organisation des rebelles dans ces régions hautes avait reçu une forte secousse intérieure. Jusqu'à la fin de 1891, tout le pays entre Fleuve-Rouge et Caôbang, que ce fussent les contrebandiers de Thangiât, les Mans de Phoquân Daï, les Chinois d'Aquoctuong ou de Trachyêndinh, avait été sans conteste sous la direction de Hoang Thangloï, qui, du fond de son district de Hoangsifi, diri-

1. Même remarque pour le poste de Muongmaï (haut fleuve Rouge) qui fut enlevé par un parti de 400 Chinois; et où le lieutenant Pérignon put rentrer, sans combat, lorsque les 400 Chinois n'y trouvèrent plus leur présence nécessaire.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

geait contre nous une résistance presque officielle, réclamant comme territoire chinois le pays qu'il occupait.

Or, Chinois, Mans, Thôs Cóvang subsistant encore, ces peuplades sont difficiles à mener et s'entendent mal entre elles[1].

Il faut croire que Hoang Thangloï, qui, jusqu'alors, avait été scrupuleusement écouté, n'eut pas toujours le tact désirable : toujours est-il que Aquoctuong se soumit personnellement au colonel Servière, et que les Mans de Yên-binh se détachèrent de lui, et vinrent même l'attaquer dans Hoangsifi. Bien entendu nous ne fûmes pas très au courant de ce qui se passait entre nos ennemis, dans des régions si reculées : il paraît néanmoins assuré que Hoang Thangloï dut entrer en composition avec ces adversaires imprévus, et se retira quelque temps en Chine pour restaurer son autorité, quelque peu amoindrie.

Pendant son absence, les rebelles mirent à leur tête un certain Hoang Hùù, frère cadet de ce Hoang Hùù Penh qui conduisit, avec Hoangloctrinh, un exode de Chinois du Yunnan dans le Phuyên (Il en reste encore quelques-uns dans les hautes vallées, d'où ils ont été chassés par les Méos et les alliés du dóc Ngu).

Hoang Hùù ne se signala par aucune expédition contre nous : et il semble aujourd'hui que Hoang Than Gloï, revenu d'exil, ait repris sa puissance et tout son ascendant. Néanmoins cette révolution de palais arrêta les incessants progrès que faisaient les Chinois dans ces régions, et permit aux garnisons déshéritées de la haute Rivière-Claire de passer un hiver tranquille.

1. Par exemple, tous les Mans de la Rivière-Claire reconnaissent pour chef un certain Quan Thu, vieillard de 80 ans, qui habite Tuyênquang, et qui est notre involontaire ami.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

IV

Ceux qui ont suivi, depuis 1889, l'histoire de nos luttes intérieures, se rappellent que, bien avant tout autre, le dóc Ngu était le plus acharné et le plus heureux de nos adversaires. Que ce fût par son frère aîné, le premier dóc Ngu, blessé mortellement au combat de Lagian, à la fin de 1890, par son frère cadet Quan Chû, ou par lui-même, le dóc Ngu avait conquis chez les Annamites une notoriété et une influence telles qu'aucun Français ou indigène ne pouvait le contrebalancer. Très habile, n'attaquant qu'à coup sûr, ne reculant pas même, au besoin, devant de grandes masses françaises, le dóc Ngu nous avait toujours trompés, vaincus parfois d'une sanglante façon. Une fois seulement, en mars 1891, il recula devant nous à forces égales, mais après sept heures de combat régulier, sans laisser un mort, un blessé, ou un fusil en notre possession. Aussi personnifiait-il la défense contre nous, et passait-il pour le héros de la résistance. Installé dans les huyên fertiles de la province de Hung Hoa, il y régnait en maître, ayant ses mandarins civils et militaires, percevant l'impôt, mais adoré, rendant une stricte justice, et payant les vivres nécessaires à ses soldats, non seulement plus scrupuleusement que nous, qui les prenons d'habitude, mais plus cher que le prix coutumier.

Appuyé sur cette popularité, sur des forces militaires évaluées à 1,200 fusils, sur l'expérience et l'amitié du vieux chef Dekieu, recevant à chaque instant, de Chine ou de Hué, des instructions et des subsides, le dóc Ngu constituait l'obstacle définitif à notre installation. Lui puissant, lui vivant, nous ne devions rien avoir que de précaire à l'ouest

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

de Sontay. Il semblait que la création des territoires militaires dût lui porter un coup fatal : et il en eût été ainsi immédiatement, si le pays qu'il régit avait été mis sous l'observation d'un seul chef militaire, n'ayant que le dóc Ngu à poursuivre et à prendre, et si la tête du chef rebelle eût été mise à un prix sérieux.

Malheureusement le colonel à qui échut ce territoire était investi du plus grand des commandements territoriaux. C'est ainsi que les Méos de Sonla et de Laï, les Hôs de Maison, les Siamois de Dienbien, les Chinois du Phuyên, les Thais de la Rivière-Noire, les Mans de Chobo, et les Annamites de Camkhé obéirent au même maitre ; c'est ainsi qu'il obtint encore la résidence de Hung Hoa, et la surveillance dans le phû de Lamtao du dóc Giang et de Coluong, qui, à partir de ce jour, ne furent plus surveillés du tout.

Un homme de génie lui-même n'eût pas suffi à une tâche aussi forte, à des responsabilités aussi complexes. Et cependant cet officier n'a rien du soldat. Il est, au plus haut degré, un politique et un organisateur, ainsi qu'on le verra au cours du récit, ainsi que je l'ai démontré déjà ailleurs (*Le Tonkin actuel,* pages 149-193 *et passim*).

Depuis le mois de juillet 1891, le dóc Ngu n'avait pas trop fait parler de lui, se tenait toujours sur le même territoire, un peu gêné par la réinstallation d'un poste à Yên-lang (avril 1891), qui lui coupait l'accès sur la riche vallée de Tuvu, et sur la conservation duquel J'ÉLEVAIS, DÈS AOUT 1891, DES CRAINTES SÉRIEUSES, DANS LE CAS OU ON NE LE FORTIFIERAIT PAS DAVANTAGE (Voir *Deux Années de Lutte*, page 166). C'était, en effet, un ancien poste, dans un état de délabrement tout à fait piteux.

Cependant le dóc Ngu employait toujours son activité dans le haut Phuyên, où les anciens Chinois de Hoang Loc Trinh se remuaient parfois, et à soulever de temps à autre quelques districts de Thanhoa dao. Une révolte qui eut lieu

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

dans ce pays, en décembre 1891, fut un peu plus sérieuse que les précédentes ; le dóc Ngu s'y montra en personne, comme le vrai successeur de Bôgiap, et, bien que ces soulèvements partiels n'amenassent point de résultats, sa prétention parut acquise, et augmenta encore sa renommée. Il fallut, pour mettre fin à ces troubles locaux, une double colonne, obscure et pénible, des troupes de Sonla et de Yênbay, qui, les unes par le col dit de de Quinnhai, les autres par la haute vallée de Phongdû, se rencontrèrent sur les froids et désagréables plateaux de Son A.

Le dóc Ngu revint ensuite dans le huyên de Camkhé, et, aussitôt, le bruit courut qu'un des postes de la basse Rivière-Noire serait attaqué ; j'apportai cette inquiétante nouvelle à Hanoï : l'autorité civile fit doubler les défenses du poste de milice de Baoyên, le général en chef se contenta d'envoyer à son poste de Yênlang un capitaine inexpérimenté, vingt-cinq caisses de cartouches, et une circulaire concernant les chiens de guerre. Et, dans la nuit du 6 au 7 février 1892, le poste de Yênlang fut enlevé par le dóc Ngu.

Les circonstances furent particulièrement lugubres. Le poste était occupé par une compagnie de 120 tirailleurs tonkinois, commandée par un capitaine, M. Pouligo, et par six-sous officiers européens.

Le dóc Ngu, ayant besoin de munitions, et ayant eu vent d'un grand amoncellement de cartouches au poste, résolut de s'en emparer.

Il fit surveiller les abords, et découvrir les habitudes de la garnison : ainsi, il apprit que le service de garde était fort incomplet; que le capitaine, très confiant, vivait sans soucis; que tous les linhs avaient la permission de manger dehors, et que les portes restaient au large ouvertes jusqu'à huit heures du soir. Muni de ces renseignements, le dóc Ngu acheta quelques tirailleurs, le caï n° 257, et la connivence d'un doï nommé Giac, que le capitaine avait malmené, et qui, un beau soir, commanda toutes les cons-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

pirateurs de garde ensemble. Le matin du 6 février, 24 hommes étaient partis pour Tuvu ; le soir à sept heures tous les tirailleurs, attendant l'appel, mangaient ou dormaient dans le village : il restait au poste les douze traîtres de garde, le capitaine enfermé chez lui, et les sous-officiers en train de dîner. Six pirates se présentent aux portes, sous couleur de paysans venant présenter leurs hommages ; on les introduit chez le capitaine. Vingt-cinq rebelles derrière eux s'emparent des portes; il y en a au moins cent aux aguets le long des remparts : le caï et les hommes de garde s'esquivent, les faisceaux sont saisis sans bruit, les rateliers d'armes enlevés, et les fusils passés au dehors. Puis, ouvrant doucement les unes après les autres les portes des maisons du poste, les rebelles finissent par découvrir les sous-officiers à table : un feu de salve éclate sur les couverts, met tout en miettes, tue deux sergents.

C'était le signal attendu : nul auparavant ne s'était douté de rien.

Les six pirates jusqu'alors prosternés devant le capitaine s'élancent sur lui, le percent de coups, lui coupent la tête ; les tirailleurs, surpris sans armes dans le village, au milieu de leur repas ou de leur sommeil, sont égorgés ou s'enfuient. Les quatres Européens survivants disparaissent dans la nuit en trouant des barrières pourries : tout cela n'avait pas demandé vingt minutes.

Les fuyards rejoignent Tuvu, où le sergent et les vingt-quatre hommes partis le matin n'osent faire un retour offensif, et traversent la rivière Noire vers Tuphap, où il y a un poste de miliciens qui les réconforte, et où le sergent-major des tirailleurs meurt de ses blessures.

Quant au dóc Ngu, il ramasse là un butin énorme: 87 fusils, 45,000 cartouches, des caisses d'argent, d'effets, de provisions de toutes sortes. Puis le poste fut livré aux

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

flammes, et tout ce qu'il contenait détruit. La 13e compagnie tonkinoise était rayée de son régiment.

C'était le plus inquiétant échec que nous eussions encore subi; il fut impossible de le cacher. L'affaire de Chobo n'était rien en comparaison: que signifiait, en effet, d'avoir coupé le cou à un résident sans défense, et d'avoir égorgé dix-huit hommes, auprès du coup d'audace qui attaquait dans un poste militaire une compagnie tout entière, et ne faisait qu'une bouchée du poste et de la compagnie? La presse s'empara du fait, le commenta avec passion; une enquête officielle, dirigée par le commandant Maupas, découvrit les fils de la machination. Mais, fuyant les responsabilités, le général en chef crut bon de se mêler à la polémique par une lettre audacieuse, où il rejetait toute la faute sur le capitaine assassiné, et où il déclarait les tirailleurs incapables d'une trahison quelconque. *Le Tonkin* mit un terme à cette comédie, en menaçant de donner le texte même du rapport officiel. Le général se tut, et tout le monde reconnut sa duplicité, lorsque quelques-uns des traîtres, repris par nous en rase campagne, furent jetés en prison.

Ce fut véritablement, à l'annonce de ce malheur sans précédent, une commotion générale dans la colonie tout entière; de ce jour-là, nous perdîmes toute confiance dans le chef dont l'impéritie nous valait de telles surprises.

A Hanoï même, l'inquiétude fut grande: on contait que les débouchés de la Rivière-Noire étant libres, on avait vu des avant-gardes du dóc Ngu à Myduc, à sept heures seulement de la capitale; on prétendit que le général en chef avait reçu des lettres menaçantes. Un jour, la panique fut à son comble: les magasins se fermèrent, les troupes furent rassemblées en armes, et consignées dans la citadelle. C'était racheter le manque de surveillance de Yên-lang par un luxe de précautions exagéré; mais, je crois que l'état-major n'était pas fâché de grossir et d'entretenir

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

l'alarme, pour pouvoir se donner, dans les rapports, des airs d'héroïsme à bon compte et sans dangers.

Mais le général ne démordit pas de sa faiblesse envers les tirailleurs vendus au dóc Ngu : le dôï Giac ne fut pas même inquiété ; pour éviter l'exécution finale du caï 257, on le laissa ou on le fit se pendre dans sa prison ; on ne punit pas les autres.

Ceci se passait juste au moment où le général en chef se montrait impitoyable pour les fuyards de Huongson, et cette partialité produisit chez le peuple annamite les plus fâcheux effets. Les Européens mêmes s'en émurent, et j'en cite ici comme preuve l'article suivant du *Tonkin*, qui fut alors reproduit en France, et qui donnait bien l'impression générale :

Une sextuple exécution a eu lieu, il y a quelques jours, à Hanoï. Six tirailleurs, anciens miliciens, convaincus de s'être révoltés à Huong Son, et d'avoir ensuite déserté, ont été fusillés dans le grand appareil que l'on connaît. Et il paraît qu'une émotion indescriptible s'est emparée de leurs camarades, et y règne encore.

Nous ne pouvons cependant qu'approuver, et profondément, la décision du conseil de guerre. Du moment que ces malheureux avaient été repris, il fallait les fusiller. Mais, il n'eût pas fallu les reprendre.

Voici pourquoi :

Forcés d'accomplir un service aux tirailleurs quand ils s'étaient engagés pour un autre, obligés de servir pour six ans, tandis qu'ils n'avaient signé que pour trois, tenus d'aller d'un bout à l'autre du Tonkin, tandis que l'on ne pouvait exiger d'eux que la défense de leurs provinces, rengagés, malgré les arrêtés, comme simples tirailleurs, alors qu'ils étaient doï ou caï depuis des années, livrés sans défense à de jeunes gradés, nommés pour la circonstance, et à un cadre européen qui fut leur pire ennemi, les anciens miliciens passés de force aux tirailleurs n'ont qu'un rêve : échapper, par quelque moyen que ce soit, à la

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

mesure infâme qui les a frappés et qui les martyrise tous les jours.

Et lorsque, comme à Huong Son, ils ne trouvent, au lieu d'un chef, qu'un bourreau, alors ils en ont assez, ils voient rouge, ils tuent et ils s'en vont.

Si, en les fusillant, nous avons fait œuvre de justiciers, en les contraignant au service nous avons fait œuvre de criminels, et, en rattrapant les fuyards, œuvre d'imbéciles.

Et juste au moment où les déserteurs de Huong Son subissent cette effroyable châtiment, il y a d'autres déserteurs qui vivent en paix. Nous voulons parler de ceux de Yênlang, ainsi que la déposition des tirailleurs rattrapés le fait ressortir.

Lorsque les rebelles, maîtres du poste, eurent rassemblé leurs prises, ils donnèrent à toutes les femmes prisonnières une piastre par tête et les laissèrent aller. Ils prirent avec eux les tirailleurs qui voulurent bien les suivre et qui leur promirent des renseignements pour l'avenir; ils leur donnèrent des habits de soie et de l'argent suivant leur grade, et leur rendirent la liberté.

Quant à ceux qui refusèrent leurs offres, ils leur coupèrent un doigt, et les laissèrent pour compte en cet état dans les environs de Yênlang.

Le caï Can, n° 257, qui avait accepté de les suivre, et qui a été surpris dans un village voisin du village natal, avait reçu un turban et une ceinture de soie, plus 30 piastres en argent; les linhs ont reçu 10 dollars.

Les tirailleurs mutilés sont à l'ambulance de Viétri. Quant au doï qui a livré le poste, il a fait mine de s'enfuir, il a promis son aide future aux rebelles, il a reçu 75 dollars et un habit de soie, et, l'argent du sang une fois touché, il est paisiblement rentré à sa compagnie, disant qu'il avait fui parce qu'il avait eu peur des rebelles au moment de l'envahissement du poste..... **On lui a rendu sa section!**

Et il a ses dix doigts, lui!...

Double justice, à poids faux. Voilà des gens qui ont livré leur poste, qui ont déserté sous le feu, devant l'en-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

nemi, qui ont fait cause commune avec lui, qui reçoivent de lui de l'argent pour nous espionner à nouveau, et on les laisse tranquilles !

En voilà d'autres qui, exaspérés, se délivrent de leur tourmenteur et se sauvent, en temps de paix, la région étant tranquille, sans rien livrer. On les fusille !

Et devant ces perpétuels dénis de justice, que tout le monde connaît, tant ils sont perpétrés cyniquement, vous croyez que c'est de frayeur que tremblent les indigènes en défilant devant les cadavres de leurs camarades exécutés ? Ils tremblent, oui, mais de ce tremblement que donne, à la fin, même à l'homme le plus paisible, l'accumulation des indignités et des sottises.

Il est passé le temps où vous les intimidiez.

Vous les dégoûtez aujourd'hui, pas davantage ; il suffit, pour s'en rendre compte, de se promener dans le pays, hors de l'ombre de la voiture du Gouverneur !

Et quand la révolte aura éclaté, quand ces fusils, dont vous avez armé bénévolement ceux que vous molestez tous les jours, quand ces fusils vous partiront tout seuls à la figure, vous saurez alors de quoi frémissaient, l'autre fois, ceux qui les portaient, dans la citadelle de Hanoï.

(Journal *Le Tonkin*, mars 1892.)

Pendant plusieurs mois, on a discuté sur les causes de ce terrible événement, chacun cherchant à s'en rejeter la responsabilité. Je trouve que l'importance qu'on lui a donnée est exagérée.

Evidemment il est affreux de voir ainsi disparaître une compagnie, hommes et cadres. Mais le dốc Ngu avait assez d'argent pour acheter des cartouches en Chine, assez d'influence parmi nos employés indigènes pour se fournir d'armes jusque dans les réserves de nos arsenaux, pour que nous ne nous inquiétions pas uniquement et outre mesure des armes et munitions ravies à nos postes. La gravité de la situation ne résidait pas dans le fait lui-même, mais dans les circonstances qui l'accompagnèrent,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

et dont on n'a presque pas tenu compte. Je veux parler d'abord de l'audace croissante des rebelles à venir attaquer des postes fortifiés, et surtout de la facilité avec laquelle ils trouvent maintenant aide parmi nos troupes indigènes, et de la lassitude qu'elles éprouvent à combattre pour nous. Ce double effet ne peut se produire que grâce au ressentiment que nous commençons à leur inspirer par notre conduite changeante et nos dénis de justice perpétuels, et par le recours contre nous qu'ils trouvent chez nos ennemis. Là réside, à mon avis, le grand danger actuel.

A qui, à Yênlang, faire remonter les responsabilités ? Au capitaine, chef de poste, qui n'a pris les mesures nécessaires ni pour garder son poste, ni pour se faire aimer de ses hommes, soit; mais bien davantage au commandement, qui envoie dans les régions les plus difficiles un officier sans préparation aucune du métier délicat qu'on lui impose[1]; qui, surtout, avait négligé toute précaution de défense et n'avait pas ajouté foi aux avertissements qu'on lui avait donnés; qui, malgré l'avis cent fois répété des autorités civiles, avait retiré de Yênlang tout détachement européen. L'autorité militaire doit seule être responsable du désastre, car les autorités civiles lui avaient remis le pays.

Quant aux fonctionnaires indigènes, il n'y en avait pas : le lithuong de Yênlang n'a jamais existé, et on ne pouvait exiger du quanhuyên de Thanmiên (le chef administratif de ce canton) qu'il fît son métier, puisque, pour sauver son existence, il vivait caché à Hunghoa, où nous n'étions pas même capables de le protéger, et où on venait brûler sa maison et assassiner son frère à *vingt-cinq mètres* de la citadelle, dont pas un seul homme ne sortait pour le défendre ! (avril 1892).

1. Le capitaine Pouligo arrivait au Tonkin, qu'il n'avait connu qu'en 1883, pendant les opérations de la conquête.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Quand enfin à punir les villages, il n'y fallait pas songer; il eût fallu détruire une région, exiler quatre millions d'hommes à Poulo Condor. Ce n'est pas en s'attaquant aux voisins, ou par des moyens détournés, qu'on peut venir à bout d'un chef considérable. C'est en allant droit à lui, en le brisant ou en lui offrant la paix. Qui de nous eût alors tenté la première solution, ou proposé la seconde?

Il y eut encore une autre cause au massacre de Yên-lang; je l'ai, sans l'avoir voulu, découverte; il s'agit d'une barbarie odieuse: j'en ai les preuves, j'en ai vu les victimes. Mais j'estime qu'il est inutile de remuer de semblables horreurs. Et à ce sujet, je ferai remarquer que ma franchise m'est parfois imputée à crime; on prétend que j'éprouve un malin plaisir à dévoiler et à augmenter les travers des Européens. C'est une profonde erreur. Je n'ai jamais rien dit que les vérités générales nécessaires à établir la situation exacte; j'ai toujours caché les faits particuliers qui eussent été des sujets de scandale. Et ici, tout spécialement, si je m'en tiens aux causes premières du malheur de Yên-lang, si j'en tais les causes directes, c'est par respect moins encore pour la mémoire des morts que pour l'uniforme que j'ai porté.

*
* *

C'était, ou jamais, le cas de faire contre le dóc Ngu cette expédition définitive qu'on avait si souvent préparée et toujours manquée.

Malheureusement, la prévision de l'expédition du Yên-thé et l'état précaire des finances militaires ne le permirent pas. Néamoins, pour sauvegarder les apparences, le général Reste expédia de Hanoï sur le lieu du sinistre un commandant et trois compagnies, précédés d'une proclamation

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

où il était dit que l'honneur exigeait qu'on ne revînt du Delta que la puissance du dóc Ngu mise à bas. Soit malechance, soit prudence exagérée, soit par suite d'ordres mal compris, cette expédition, annoncée *urbi et orbi* comme devant être la vengeance de nos désastres, se promena cinq semaines sans résultat, et, je crois, sans but bien défini, dans les environs très rapprochés de Hung Hoa. Elle servit simplement de garde aux travailleurs qui rétablissaient le poste de Yênlang sur de nouveaux plans. C'était, pour des gens aussi pauvres que nous, une bien luxueuse protection.

Si l'on eût véritablement voulu atteindre le dóc Ngu, il eût été simple d'aller jusqu'aux cantonnements de ses troupes, qui étaient connus.

J'ignore pour quelles raisons on s'en dispensa.

Le dóc Ngu finit par comprendre que cette expédition, à si grand fracas annoncée, ne tenait à courir ni à lui faire courir aucun danger, et laissant un de ses lieutenants, le lanh Quoc (célèbre jadis sous le nom de De Than), pour surveiller Yênlang, il se rendit lui-même dans la région de Daïlich pour y faire appel à un ban de partisans. En effet, en apprenant que le Gouverneur et le kinhluoc se rendaient à Hué par la voie de terre, il avait conçu l'extraordinaire projet de les enlever à leur retour; pour cela, il ramassait des munitions et des vivres, il augmentait ses troupes, préparait tout pour une absence.

Cette seule idée de faire une expédition de guerre à 250 kilomètres de chez lui et de traverser le Tonkin, enseignes déployées, indique bien non seulement la force effective du dóc Ngu, mais encore sa valeur personnelle et la largeur de ses conceptions.

Quand il eut tout son monde, il revint dans le huyên de Camkhé, apprit la dislocation de cette colonne fameuse qui devait le jeter à bas, et qui ne lui avait ni tué ni vu un seul homme.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Dégagé de tout autre souci, il s'occupa de sa grande expédition. Dans l'intervalle, son lieutenant, le dóc Duc, enleva la maison et les bagages du colonel Pennequin, qui venait de faire son entrée solennelle à Hunghoa, et attaqua le poste d'observation installé sur la rivière Noire, vis-à-vis de Tuvu, aux Roches Notre-Dame (Nuitré).

Ce poste, jadis occupé par un détachement de garde indigène, avait naguère résisté à un furieux assaut. Mais, lorsque les miliciens de Sontay furent remplacés par les linhcó de Chobo, et que le dóc Duc y revint, le poste fut facilement enlevé; une dizaine de fusils disparurent; les Européens, qui dormaient sous la protection du poste, durent traverser la rivière Noire pour aller chercher un refuge sur une canonnière ancrée par là [1].

Et l'un des fugitifs, médecin de la marine, se noya en passant l'eau à la nage.

Tout étant prêt, le dóc Ngu passa la rivière Noire avec cinq cents fusils, si adroitement qu'il glissa entre les mains des Européens, des Annamites, et même des Thaïs de Dinh Thô, échelonnés le long du fleuve pour les recevoir à coups de fusils.

Cet embrigadement des « Muongs » de Dinh Thô m'a toujours semblé une erreur. Dinh Thô avait favorisé les projets du dóc Ngu dans le sac de Chobo; il est vrai que, pour se maintenir en bons termes avec tout le monde, il marchait aussi avec nous; mais à la même époque, il fournissait au dóc Ngu des renseignements et même des hommes, ainsi que j'en eus plusieurs fois la preuve.

Il eût d'autant moins fallu compter sur son dévouement qu'on venait de lui faire une grande injure en faisant venir sur le territoire de ses ancêtres des gens de Sonla

1. Le *Francis-Garnier*, sombré depuis pour avoir touché une roche inconnue de la rivière Noire, entre Phuonglam et Dongsong.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

et de Laï, partisans de la famille des Cam, ses éternels ennemis, et que, pendant ce temps-là, le dóc Ngu, au contraire, pourchassait les Chinois, envahisseurs de Xuanday (dans le Phuyên), et défendait ainsi l'indépendance des révoltés d'Annam et l'intégrité des Muongs.

La confiance que nous eûmes dans les Méos, très dépaysés dans des régions nouvelles et hostiles, fut donc une grosse faute que nous payâmes tout de suite, et qui doit étonner de la part d'un officier supérieur qui avait si longtemps, et jusqu'au Laos, suivi la prudente politique de M. Pavie, et s'en était trouvé bien.

D'ailleurs le dóc Ngu tombait dans la même faute, qui, lui aussi, ne se contentait plus de commander aux Annamites du Fleuve-Rouge et de la Rivière-Noire, et avait pris à son service une grande quantité d'habitants des montagnes. Par là, il blessait deux fois l'orgueil des Mans : en les accolant aux peuples du Delta, et en exigeant d'eux un service continu qu'ils étaient incapables de fournir. Il eut en outre le tort immense de les traiter durement et d'avoir confiance en ces gens, qui trouvent toujours meilleure la cause de ceux qui les paient le plus.

Et cette erreur, incroyable chez un indigène, lui était signalée par les siens, même par des fonctionnaires annamites [1], et si le colonel Pennequin paya de suite une erreur semblable, le dóc Ngu la paya plus tard, et bien plus cher.

1. J'ai saisi une lettre adressée au dóc Ngu par le caïtong de Trungha, où était dénoncée, trois mois à l'avance, la future trahison des chefs « muongs ». La lettre est de juin 1892, la trahison est d'août.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

*
* *

Après avoir ainsi dérobé aux observateurs jaloux la plus délicate partie de son voyage, c'est-à-dire le départ, le dóc Ngu fit, à travers les basses provinces de Myduc, Hanoï, Namdinh et Ninhbinh, un parcours assez mouvementé, accueilli parfois avec crainte, toujours avec respect, mais, chose remarquable, n'ayant trouvé sur sa route ni un fonctionnaire, ni un pauvre diable qui, par intérêt ou dévouement au Protectorat, ait consenti à nous dévoiler sa marche. Le jour où les Annamites useront, concernant nos déplacements, d'une discrétion semblable, le Tonkin sera bien près de nous appartenir.

Le dóc Ngu s'installa dans le Than Hoa, aux limites du Tonkin et de l'Annam, assez loin de toutes forces militaires ou de police, et attendit.

Son plan de s'emparer des grands pouvoirs du Protectorat à leur sortie de Hué fut déçu, M. de Lanessan ayant pris la mer à Thuan An, et le kinhluoc, celui de tous les voyageurs à qui le dóc Ngu tenait peut-être davantage, étant prudemment remonté à Hanoï par le vapeur l'*Aréthuse*. Mais la présence d'un ennemi aussi célèbre et de fusils en aussi grand nombre révolutionnait le Than Hoa. Cette province avait été des dernières à accepter notre domination. En 1889, elle était encore dissidente; les anciens révoltés se réveillaient, faisaient acte d'adhésion au dóc Ngu.

On craignait un soulèvement.

On pria d'abord le colonel Pennequin, puisqu'il avait laissé le dóc Ngu partir, de courir après lui avec toutes les forces dont il pouvait disposer.

Le colonel se mit de suite en route, et dès le lendemain on put croire qu'il ne ferait qu'une bouchée de son terrible adversaire.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Ses télégrammes parlaient de soumissions, de déserteurs ennemis, de prisonniers démoralisés.

Tous les matins, il s'en fallait de cinq minutes et de cinq cents mètres que le dóc Ngu ne fût pris au saut du lit. C'est ainsi que le colonel fut conduit à s'avancer jusque dans la vallée du Songma.

Là, il s'aperçut qu'il avait fait erreur et que, depuis l'ouverture des opérations, il courait après Quan Chû, frère cadet du dóc Ngu, qui était chargé par son aîné de donner le change à ses persécuteurs.

Le colonel se rabattit vers le sud, abandonnant Quan Chû, qui en profita pour réintégrer la province de Hung Hoa, où les remplaçants intérimaires du colonel mettaient le temps à profit en incendiant et rasant les villages, et ruinant le pays voisin de cette citadelle.

Ces mesures destructives avaient pour but, en imitation des Anglais, de détruire les repaires de pirates. On eût dû se rappeler que les Anglais ne faisaient d'hécatombes que pour venger des assassinats individuels, qu'ils avaient bien incendié trente-deux villages pour punir le meutre d'un officier de cipayes, mais qu'ils n'avaient pas détruit la Birmanie pour effacer le désastre de Manipoor, ni tenté de combattre Nana Sahib en ruinant le Bengale. Nous ne devions, par ces pillages mal entendus, que nous préparer des ennemis irréconciliables, et je crains que nous ne nous en apercevions un jour.

Précisément, à l'instant où le colonel, désabusé, prenait la véritable piste du dóc Ngu, le résident de Thanh Hoa envoyait contre lui, par une autre direction, trois cents miliciens réunis à la hâte.

Dóc Ngu, qui n'avait plus rien à faire à Thanh Hoa, depuis le départ du kinhluoc par mer, reprit le chemin du Tonkin.

Le colonel le reprit derrière lui, ayant été ainsi du Tonkin en Annam derrière le cadet, et d'Annam au Tonkin

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

derrière l'aîné, aussi impuissant à l'aller qu'au retour.

Enfin, un matin, le dóc Ngu s'arrêta dans une position avantageuse : le colonel, ne pouvant croire à tant d'audace, vint à lui dans l'ordre qu'il avait pour marcher, c'est-à-dire ses soldats, ses chevaux, son convoi et lui-même, en file indienne, dans un sentier au fond d'un ravin. En haut, le dóc Ngu occupait cinq hameaux, formant le village de Meuky, et ne montrait pas le bout d'un fusil.

Le colonel donna tête baissée : ses guides l'avaient en vain prévenu ; et, tout d'un coup, ainsi que le veut la constante tactique des pirates envers ceux qui ne se gardent pas assez, la colonne reçut des feux de salve de trois côtés à la fois.

Le colonel essaya en vain d'établir un ordre de combat. Une compagnie de tirailleurs qui fut envoyée en avant fut décimée, son capitaine blessé[1]. Un officier M. Huas, marchait en tête d'une section, à côté d'un taillis ; l'officier et sa section furent entourés, enlevés, et ne reparurent plus. Pendant ce temps, sous un feu violent, le reste de la colonne avait pris les abris qu'elle avait pu : le colonel, dont l'uniforme servait de cible, fut obligé de se garer ; les indigènes épouvantés se groupaient comme des moutons autour du convoi abandonné dans l'herbe. Cette critique position dura jusqu'à la nuit. A ce moment, les ténèbres cachant aux pirates leur but, ils cessèrent leur feu ; nous quittâmes sans bruit nos positions, en abandonnant les morts, l'argent, trois caisses de munitions, une caisse de fusils, de la dynamite, tous les bagages ; et la colonne, ahurie, se sauva de toute la vitesse de ses jambes jusqu'à la rivière Noire, où elle arriva si vite qu'elle n'eut pas le temps d'être rejointe : le dóc Ngu, qui avait voulu lui barrer le passage, arriva trop tard.

1. M. Oppenheim, qui mourut à l'hôpital, des suites de sa blessure.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Le retour, en de telles conditions, du chef et des troupes qui avaient annoncé la défaite inévitable du dóc Ngu, sembla le revers le plus pénible que nous ayons jamais subi. Il nous fut d'autant plus pénible qu'il termina la campagne de 1892, et que ce fut de cette piteuse façon que nous réintégrâmes des garnisons habituées à nous voir revenir plus glorieusement. L'effet immédiat fut la suprême glorification du vainqueur : il eut immédiatement l'alliance des peuples de la basse Rivière-Noire ; il établit même son autorité dans le Maichau et le Caophong, dont les chefs avaient été spécialement chargés de le combattre. Nous préférâmes ne pas faire d'enquête sur la conduite de Dinh Thô, ce faux allié, qui avait ouvertement négligé la mission de surveillance sur le Song Bô qui lui était échue.

Et nous souffrîmes ainsi une situation qui nous amoindrissait aux yeux de tous, et dont le dóc Ngu profitait seul. Cette suite d'hésitations et de revers était bien préjudiciable à notre autorité.

C'est à ce moment que le dóc Ngu paya terriblement la faute qu'il avait faite d'introduire les Mans et « Muongs » dans ses troupes, malgré les avertissements de ceux qui s'intéressaient à lui. Depuis longtemps Dinhvan An, un des chefs rebelles de la famille Dinh, le seul qui n'eût pas pris part au guet-apens de Chobo (janvier 1891), était travaillé par ses parents, et influencé par M. Vacle, commissaire du Gouvernement à Chobo, dont il était connu depuis fort longtemps.

On lui promettait sa grâce, de l'argent et une foule d'honneurs, s'il rompait avec le dóc Ngu : et Dinhvan An avait déjà si souvent trahi toutes les causes, qu'il ne regardait guère à une trahison de plus, et n'avait aucun attachement pour les chefs qu'il servait successivement.

Il n'eut pas de peine à fomenter la division entre Annamites et « Muongs » révoltés, et prépara de longue main une scission violente.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Le dóc Ngu songeait alors à une seconde attaque de Chobo, et y devait préluder par l'enlèvement du poste volant de Cudong (route de Chobo à Yênlang). Et ce fut ce jour-là même, où, ayant envoyé Annamites et montagnards à l'assaut de ce poste, et, s'étant, suivant sa coutume, écarté du combat avec quelques fidèles, que la révolte éclata.

Dinhvan An raconta que, dans la marche sur Cudong, Annamites et montagnards, secrètement excités, se jetèrent les uns sur les autres : que 140 Annamites furent exterminés ; que lui-même ensuite, se rendant à Khacûû, y massacra le dóc Ngu et ses fidèles ; il ajoutait que les « Muongs », au nombre de 250, s'étaient enfuis dans les montagnes, et que, sauf 150 partisans qui opéraient avec Quan Chu (cadet du dóc Ngu), sur le territoire de Sontay, la bande entière était détruite...

Ce récit était mensonger, on dut en rabattre : en effet, il n'y eut que 38 Annamites tués sur la route de Cudong, et dont les armes furent apportées à M. Vacle : ensuite les chefs, sauf Dinhvan An, refusèrent de venir se soumettre, et déclarèrent n'avoir obéi qu'à un sentiment de vengeance particulière, et pas du tout au désir de se réconcilier avec nous : quinze jours après l'événement Dinhvan An envoya, dans le sel, à Chobo, la tête du dóc Ngu ; mais lorsque d'anciens rebelles soumis déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient pas les traits de leur ancien chef, Dinhvan An avoua qu'il avait, après un festin, brisé la tête du dóc Ngu et jeté les morceaux dans une rivière. Outre que cet acte n'est pas conforme aux traditions de guerre annamites, il faisait perdre à Dinhvan An les 1,000 dollars qu'on devait lui verser sur la présentation de la tête. Il y a donc gros à parier que la seconde version est mensongère comme la première. Mais alors le dóc Ngu est-il véritablement mort? C'est ce qu'on ne saura que plus tard. En tous cas, il existe quelques Européens qui connaissent personnellement le

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

dóc Ngu. Le dóc Ngu avait dans la figure, spécialement dans la manière de porter la moustache et la barbe, une particularité frappante, que je n'ai jamais rencontrée chez un autre Annamite : il semble qu'elle eût dû sauter aux yeux de tous, si sa tête avait été présentée, et non pas celle d'un indigène quelconque, lui ressemblant plus ou moins.

Dans ces conditions, l'affaire de Khacûû perd beaucoup de l'importance qu'on lui avait donnée tout d'abord. C'est une révolte intérieure assez semblable à celle qui a renversé Hoang Thang Loï : nous n'y avons aucun mérite.

Ni M. Pennequin, ni M. Vacle n'en sont cause, mais le dóc Ngu seul. Son frère lui succédera ; et pour moi, qui ai fort entendu parler de lui, je ne crois pas que nous devions gagner beaucoup au change. Nous aurons sans doute une période de tranquillité semblable à celle qui suivit la mort du premier dóc Ngu en 1890, pendant laquelle nous perdrons nos défiances, et dont nous serons encore désagréablement réveillés.

*
* *

Le général en chef crut nécessaire d'annoncer la fin de toutes ces opérations : s'il l'eût fait sans bruit ni jactance, on lui eût su gré de sa bonne intention : l'annonce de l'inaction estivale rassurait, en effet, tout le monde, car, ayant vu ce qu'il faisait, quand il faisait quelque chose, on pouvait être assuré que ne rien faire était ce qu'il ferait de mieux. Il crut utile de terminer la série de ses maladresses par une proclamation qui n'était qu'un leurre de plus, et un véritable défi à la mémoire et au bon sens des colons.

Qu'il n'eût pas gardé le silence en une circonstance où il était si facile, voilà ce que personne ne comprit : amis et ennemis s'accordèrent à blâmer énergiquement ce bavardage de la dernière heure.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Le général prétendit qu'il n'avait pas assez de troupes, et dès le mois de septembre 1892 en réclama. Il avait cependant assez de monde, mais pas assez de talent.

Qu'on me permette, en effet, ce simple petit calcul : il y a au Tonkin, au Tonkin seul, quatre bataillons de légion étrangère, qu'un récent arrêté a « réduits » à 1,400 hommes chacun : soit 5,600 hommes. Il y a 6 bataillons (24 compagnies) d'infanterie de marine, qui, aux époques d'effectif réduit par la relève, comptent un minimum de 120 hommes par compagnie, soit 2,800 hommes. Il y a de l'artillerie, européens et indigènes : et je la compte pour zéro, parce que je n'en connais que le chiffre budgétaire et que c'est une arme qui ne peut manœuvrer partout. Il y a trois régiments de tirailleurs, à seize compagnies l'un : chacune de ces compagnies comprend 250 hommes depuis le versement des miliciens : soit 12,000 hommes. Il y a des auxiliaires indigènes dans tous les services; on réclamait des Tonkinois à cheval, pour escorter le prudent général en chef : je n'en tiens pas même état. En omettant volontairement toutes ces forces, en négligeant de parler de la milice — qui est pourtant la première à faire son devoir — je trouve, au très bas mot, une armée régulière de 8,500 Européens et 12,000 indigènes.

Or, d'après les calculs de l'état-major, d'après l'*Avenir du Tonkin*, journal militaire officieux, il n'existe pas au Tonkin plus de 3,000 pirates armés de fusils : on n'a qu'à consulter le calcul officiel qui attribue 1,000 fusils à Thuat et Baphuc, 800 à l'ancienne bande du dóc Ngu, etc. — Il me paraît impossible que 20,000 hommes, armés régulièrement, qui doivent être braves, et menés par des généraux qui doivent être habiles, ne puissent venir à bout de 3,000 pirates, chassés de partout. Et comme, en somme, bien que nous soyons cinq et demi contre un, nous n'aboutissons qu'à des échecs, il faut conclure ou que les troupes sont mauvaises, ou que les chefs sont incapables.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Or, j'ai montré que les troupes étaient bonnes. Mais quant à augmenter les effectifs, pour donner à des généraux d'infanterie de marine — qui sont pour la plupart des fruits secs de Saint-Cyr — la gloire de commander à des armées, c'est une folie véritable. Il y a largement assez de troupes au Tonkin [1].

Et si on en diminuait le nombre, mais qu'on exigeât leur devoir de celles qui resteraient, c'est-à-dire si l'on exigeait de l'infanterie de marine ce qu'on exige des légionnaires, la pacification serait une affaire de peu de durée.

***

La preuve que le dóc Ngu succomba véritablement dans la révolte des « Muongs », fut donnée par les soumissions de ses lieutenants, lesquelles commencèrent dès décembre 1892, et se prolongèrent dans toute l'année 1888. C'est un signe auquel on ne saurait se tromper : et c'est par des soumissions analogues que en 1887, la mort mystérieuse de Bogiap nous fut démontrée.

La pacification de cette région, si troublée depuis 1888, fut due, pour une grande partie, à la sympathie qu'éveillait la présence de M. Vacle, commissaire du Gouvernement, à Chobo, et à la manière à la fois énergique et habile dont le colonel Pennequin administrait le territoire à lui confié. Les populations idoines de la basse Rivière-Noire, à qui il rendait leurs constitutions, leur autonomie et leurs chefs héréditaires, reconnaissaient ce revirement inattendu par une neutralité au moins bienveillante, et oubliaient — ou

1. Et ceci de l'aveu même des militaires : « En deux années, trois années au plus, la pacification peut être complète, sans que le corps d'occupation ait été renforcé d'un homme... » (Documents historiques : *la Piraterie au Tonkin*, page 52. Librairie M. Ch.-Lavauzelle.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

feignaient d'oublier — les ressentiments qu'avaient provoqués les procédés blessants de l'administration de M. le capitaine Rougery. L'abandon de ces privilèges n'est peut-être pas d'une bonne politique finale, mais d'une excellente politique actuelle, et on ne saurait savoir trop de gré aux administrateurs qui les consentirent et débarrassèrent ainsi le Protectorat d'un de ses soucis principaux. En dehors de l'avantage immédiat de la pacification, le chemin était fait libre des marchés de transit de la Rivière-Noire et du Fleuve-Rouge, et c'était un résultat, au point de vue économique.

Les partisans du dóc Ngu, effarés de sa disparition, se voyaient de jour en jour plus isolés, ne pouvant avoir confiance aux tribus des Muongs qui se détachaient d'eux, et n'ayant plus la puissance matérielle pour descendre dans les provinces annamites, qui étaient, avant le passage de M. d'Albaret à Sontay, le centre de la résistance. Le chef et l'inspirateur de la révolte, le Dekieu, tout en n'étant pas personnellement inquiété, ne trouvait plus l'aide empressée d'autrefois, et un certain découragement s'emparait de tous les esprits rebelles. C'est alors que, poussé par les circonstances, et attirés par les offres de MM. Pennequin et Vacle, Dekieu, son parent Quyên Ao, le quan Chu, cadet du dóc Ngu, et le dóc Duc, son principal lieutenant, songèrent à une soumission partielle. Cet état d'esprit fut dû à la politique, exempte de toute violence militaire, de ces deux administrateurs. Et c'est sous des conditions habilement posées, que, l'un après l'autre, tous les chefs déposèrent les armes. Il est certain qu'il eût été préférable de les recevoir à merci, comme fit M. Brière au dóc Tich en 1889, mais nous n'étions pas dans les mêmes conditions : et tout en reconnaissant tout ce qui est dû à la fermeté intelligente des administrateurs de Hung Hoa, il faut avouer que nul n'a atteint les résultats qu'atteignait M. Brière, auquel le Delta inférieur est redevable de sa tranquilité définitive.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Il ne faut pas en effet s'endormir sur l'avantage remporté, et prendre une soumission pour un traité de paix perpétuel. Tant que des chefs rebelles demeurent dans le pays qui soutint jadis leur rebellion, tout espoir n'est pas perdu pour eux de reprendre la campagne et leur indépendance. En effet, du moment que nous n'avons pu les réduire, ils se mettent sous l'égide de notre parole, afin de pouvoir vivre en paix et se reposer pendant un laps de temps plus ou moins long, pendant que les circonstances leur paraissent défavorables à la poursuite de leurs revendications.

Puis, quand le peuple a repris haleine, et que, devant une paix provisoire, nous avons repris confiance, et que nous nous sommes relâchés de notre surveillance, alors ils saisissent le premier prétexte bon ou mauvais, la première faute ou maladresse de l'Administration, pour faire éclater un nouveau mouvement de révolte, qu'ils auront eu tout le temps de préparer, pendant la trêve que nous leur avons consentie. C'est pourquoi j'estime que les soumissions conditionnelles ne sont le plus souvent qu'une leurre, et que les soumis doivent être l'objet d'une défiance continue.

Nous l'avons vu fréquemment : à Bacninh, le doï Van ; à Haiduong Bagang, à Sontay même, le dóc Ngu, étaient d'anciens soumis ayant repris la campagne. Et ce qui porte à croire que le Dekieu et ses lieutenants n'ont pas perdu toute idée de révolte, c'est qu'ils sont loin d'avoir livré tous leurs fusils, et que le plus grand nombre — et surtout les meilleurs — de ceux avec lesquels ils nous combattaient ont disparu.

Comment n'a-t-on pas exigé, comme première condition, la remise de toutes leurs armes ? Je crois, pour ma part, que, comme le Gouvernement du Protectorat désirait profiter du bon effet que ferait en France l'annonce des soumissions, il n'a pas osé faire de conditions trop dures.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

En tout cas, il ne saurait arguer de son ignorance. Si on ne sait pas exactement combien d'armes à feu possédaient les rebelles, on sait au moins combien ils nous en ont pris ; un rapport de mars 1892, à la Résidence supérieure, en établit le détail. Et le Protectorat eût pu — tout en étant certain de ne pas réclamer tout — réclamer au moins un nombre égal à celui qui était inscrit à ce rapport. Il ne l'a point fait... En effet les journaux d'Indo-Chine ont annoncé que, tant dans la prise de Khacûû (août 1892) que dans les diverses soumissions du Dekieu et des autres, le Protectorat avait reçu 140 à 150 fusils et un canon : cette statistique néglige d'indiquer si les fusils étaient anciens ou modernes, à tir lent ou rapide : mais, en se rappelant que la coutume des pirates est de ne donner que la partie la plus défectueuse de leur armement, et de rechercher au fond des marais, pour les livrer, les vieux fusils dont ils dédaignent de se servir, on pourra être convaincu que les cent quarante armes en question n'étaient pas toutes du dernier modèle, qu'elles n'avaient à peine que la valeur du métal, et qu'elles étaient pour une partie ce que le résident de Hung Hoa appelait caractéristiquement « *des vieilles pétoires* ». Or, comparons la valeur des armes dont se servaient les troupes du dóc Ngu, valeur que nous avons souvent éprouvée sur nous-mêmes. En additionnant les prises faites spécialement à Dongsong (1889), à Quangnap (1890, mai), à Taiquan (1890, juin), à Bangnhi (1890, octobre), à Dongngoc (1890, décembre), à Chobo (1891, janvier), dans le Vinhtuong (1891, septembre), à Yênlang (1892, février), à Meuky (1892, avril), et dans d'autres petites surprises moins célèbres et moins meurtrières, on obtient officiellement le chiffre de *trois cent quatre-vingt-cinq armes modèle Gras 1874*, prises sur nos troupes par le dóc Ngu et ses lieutenants. On sait de plus que le dóc Ngu était toujours accompagné d'une escorte spéciale armée de 60 winchesters. Il fallait ajouter à ce chiffre toutes les prises d'armes faites une par un

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

dans les colonnes, sur les traînards, les blessés, dans les convois, aux gardes des mandarins, etc., toutes choses dont on ne saisit jamais le public ; il fallait ajouter encore tous les marchés d'armes allemandes, anglaises et belges, que le dóc Ngu avait conclus avec les Chinois pourvoyeurs, par l'intermédiaire du dóc Khoât ; il fallait ajouter enfin les armes de tout modèle qui ont pu lui venir de toutes les frontières et de l'intérieur même du pays. Je tiens à répéter que le Protectorat était parfaitement au courant de la situation de l'armement du dóc Ngu, de la façon dont il se l'était procuré, de la manière dont il l'avait distribué dans ses bandes : et très certainement, s'il n'a pas exigé au moins *cinq cents armes à tir rapide* du Dekieu et de ses lieutenants, c'est uniquement qu'il craignait que cette exigence — qui eût seule convenu cependant à notre rôle et à notre dignité — ne fît rompre des négociations de la bonne issue desquelles le Gouverneur attendait la justification et la glorification de son système administratif.

Par conséquent, nous nous trouvons en face d'adversaires qu'une nécessité passagère a forcés à composer, qui ne se sont soumis que des lèvres, qui ont caché à la fois leurs fusils et leur haine, qui sont aux aguets de l'occasion prochaine, et qui seront d'autant plus prêts à se soulever, que leur feinte fidélité aura duré plus longtemps.

En ne retranchant donc absolument rien au mérite personnel — et il est très grand — des administrateurs qui surent amener à composition nos divers ennemis, il est permis de regretter que le Protectorat n'ait pas poussé plus loin ses justes exigences, et il faut que les garnisons militaires et que les postes de police se tiennent perpétuellement en garde contre cette tranquillité factice et instable, que le moindre incident peut rompre à notre désavantage.

Dans les autres régions, les soumissions doivent être l'objet des mêmes observations. La soumission de Baky au

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Protectorat mériterait de s'appeler la soumission du Protectorat à Baky, puisque celui-ci n'a déposé les armes qu'à condition de devenir maître absolu du pays qu'il ravageait, et d'y faire la contrebande de guerre et d'opium, sans qu'un résident français puisse venir le contrôler ou mettre même le pied sur son territoire : « Il nous faut déclarer, « dit la *Politique Coloniale* (15 juin 1893), que si l'attitude « de Baky et de Luongtamky sont un gage de sécurité « pour la région de Chochu, cette région, faute d'un chef « français, ressemble purement et simplement à une pro- « vince chinoise ». Là comme ailleurs se retrouve le désir du Gouvernement d'obtenir des soumissions quand même : mais il est permis, au prix où elles sont consenties, d'ignorer si la paix véritable gagne beaucoup à la transformation d'un franc ennemi en un ami douteux, pourvu contre nous de toutes les franchises. Il est certain, en tout cas, que, au retrait de ces libertés dangereuses, que le successeur de M. de Lanessan n'aura certes pas la faiblesse d'abandonner, nous nous retrouverons vis-à-vis les mêmes ennemis qu'autrefois, et que la trêve qu'ils ont arrachée à notre complaisance et à notre présomption, ne servira qu'à augmenter leur force matérielle et leur influence.

*
* *

Mais parmi ces disparitions et ces soumissions, il est un point qu'il serait bon d'éclaircir ; c'est le cas du mandarin rebelle Tuong Duy Than (je ne réponds pas de l'orthographe exacte que le quocngu donne à ce nom). Tuong Duy Than est ce révolté du Thanh Hoa qui joua un si grand rôle dans toutes les agitations des régions-frontières de l'Annam et qui était resté sourd à toutes les offres de composition. Il avait donné une aide très active à Pham Dinh Phung et à tous les pirates des provinces limitrophes d'Annam, et anssi au dóc Ngu, au moment de l'exode de celui-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

ci dans le Than Hoa. Une partie des troupes de Tuong Duy Than se trouvait à l'affaire de Meuky ; et, pour reconnaître leur participation, le dóc Ngu abandonna à leur chef une part du butin. Or, dans une série d'opérations que M. Boulloche, résident du Than Hoa, fit faire à sa garde civile, Tuong Duy Than fut fait prisonnier ; et avec lui tombèrent entre nos mains ses richesses et ses papiers. Parmi les richesses se trouvaient les prises faites à Meuky sur la colonne Pennequin : les cantines des officiers, les fusils, les caisses, etc., et un si grand nombre d'armes et de munitions, que la prise de Tuong Duy Than peut être considérée comme le fait d'armes le plus avantageux, depuis la prise du dóc Tich en 1889. Parmi les papiers se trouvait la correspondance de Tuong Duy Than avec ses lieutenants, et paraît-il, avec *un grand nombre de mandarins annamites en fonctions*. On comprendra comment, en si délicate matière, je ne puisse rien avancer dont je ne sois absolument sûr. Au dépouillement de ces papiers, Tuong Duy Than demanda à faire des aveux complets sur les relations des mandarins avec les rebelles, et notamment avec lui-même et avec le dóc Ngu.

M. Boulloche demanda à ce que la sentence de mort prononcée contre Tuong Duy Than fût suspendue, et à ce que celui-ci fût dirigé sur Hanoï pour y être entendu. M. de Lanessan répondit à ces ouvertures par l'ordre de ne procéder à aucun interrogatoire, et d'exécuter Tong Duy Than immédiatement et sur place : celui-ci eut en effet la tête tranchée à Thanh Hoa, sans qu'on ait accepté ses aveux.

Lorsque M. Boulloche eut dépouillé la correspondance de Tong Duy Than, il trouva des documents si importants qu'il monta immédiatement à Hanoï pour les soumettre au Gouverneur général : les papiers étaient tels que la politique de M. de Lanessan en eût éprouvé un coup fatal et que M. Boulloche en concluait à la trahison des plus

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

hauts mandarins. M. de Lanessan prit les papiers, ne fit aucune enquête, et renvoya M. Boulloche à Than Hoa. On remarquera que depuis lors le Gouverneur général fut très en froid avec M. Boulloche, et que, comme par un mot d'ordre, la presse locale se tut sur la disparition de Tuong Duy Than, laquelle était cependant d'une importance incontestable. Depuis lors M. de Lanessan remit à M. Chavassieux les papiers de Tuong Duy Than, pour être classés aux archives : ils ne contenaient plus aucune pièce concernant les mandarins, et un rapport officiel de M. le vice-résident Bonnetain fut fait à ce sujet.

Mais est-il bien certain que des pièces n'aient pas disparu de cette correspondance, entre le moment où Tuong Duy Than l'abandonna, et le moment où M. Chavassieux la reçut ? *En un mot et pour préciser, les lettres saisies dans la prise de Tuong Duy Than ne parlaient-elles pas d'un soulèvement général qui devait avoir lieu le 1er du dixième mois annamite 1892 ?* (Soulèvement qui fut arrêté par la prise du Tuong Duy Than et la mort du doc Ngu). *N'indiquaient-elles pas certains mandarins du Tonkin, comme devant y prendre part? Ne parlaient-elles pas du vice-roi Hoang Cao Khai*[1] *en des termes tels que les lecteurs de ces pièces purent croire à sa connivence toute récente avec Pham Dinh Phung et Tuong Duy Than? N'y avait il pas des avis émanant directement du Comat, et prouvant la duplicité des rôles joués par lui devant et derrière M. de Lanessan?* Ces lettres sont-elles, oui ou non, venues à Hanoï? Il faut laisser aux quelques personnes qui ont eu les documents en main, le soin de répondre à ces diverses questions. Mais, tout en nous déclarant aussi

1. Je donne au vice-roi du Tonkin le nom sous lequel il est connu, son nom véritable est Cao *Khai* et le nom « Hoang » qu'il ajouta au sien lorsqu'il fut devenu haut fonctionnaire, ne lui appartient pas, car il n'est pas de sang royal, et ne sort pas de la ho Hoang (souche des Hoang) mais de la ho Cao.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

éloigné de l'affirmation que de la négation, il nous faut avouer que le bruit public, et la singulière conduite du Protectorat vis-à-vis de M. Boulloche, autorisaient toutes les suppositions.

S'il n'y a rien eu de tel, si le Gouverneur n'avait pas craint des révélations fâcheuses pour ses mandarins favoris, comment se fait-il qu'il ait redouté et refusé d'entendre et les aveux de Tuong Duy Than, et les conclusions de M. le résident de Than Hoa? Et si véritablement la connivence des fonctionnaires annamites avec les rebelles est avérée, comment se fait-il que les preuves en aient disparu, et que M. de Lanessan continue ses faveurs et sa confiance à des mandarins qu'il sait traîtres à la cause française?

L'obscurité dans laquelle le Protectorat tint volontairement l'affaire des papiers de Tuong Duy Than, et cela malgré les demandes expresses de M. Boulloche, qui est un de nos résidents les plus clairvoyants et du plus grand avenir, indique, mieux peut-être que tout autre symptôme, combien le Gouvernement désirait s'en tenir à la politique des mandarins, tout en la sachant désastreuse, combien il tenait à cacher jusqu'à l'apparence de ses insuccès, et combien par conséquent son œuvre de pacification est vacillante et superficielle.

Je sais bien que l'on pourrait tirer de cette affaire et de la dissimulation dont on semble y avoir fait preuve, les conséquences les plus graves. Je ne veux pas croire que, en étouffant la vérité sur ce point, et en conservant les premières fonctions du Protectorat à des indigènes suspects, le Gouvernement eût voulu autre chose que sauver sa politique intérieure d'un échec, échec d'autant plus retentissant que cette politique est l'œuvre exclusive et personnelle de M. de Lanessan. Le Gouverneur n'a sans doute été poussé au *classement* de l'affaire Tuong Duy Than, que par le désir de préserver d'un éclat son système

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

administratif, système qu'il croit bon évidemment, puisque, malgré le peu de succès qu'il y remporte, il s'y attache avec tant de persistance. Et s'il a cru cette conduite de son intérêt, le devoir de l'historien est de montrer au contraire, au grand jour, les côtés faibles et dangereux de cette manière de faire. La révolte d'octobre 1892, empêchée par un hasard de circonstances, éclatera un autre jour, puisque ses fauteurs sont toujours au pouvoir. C'est pour tâcher, dans la faible mesure des moyens du chroniqueur, d'en prévenir ceux qui en seraient les victimes, que nous rappellons ici l'affaire de Tuong Duy Than, et les réflexions, parties de haut lieu, qu'elle suggéra à l'*Avenir du Tonkin*. Il ne faudrait pas voir un autre but en ces lignes, car je suis de ceux qui estiment que, suivant la parole de Lavedan, « la politique doit être une lutte loyale des idées, un duel sans surprise et sans traîtrise des opinions, et qu'on peut se combattre sans essayer de se déshonorer ».

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

CHAPITRE IV

L'essor colonial.

I. Les premiers colons. L'aide du Protectorat. Voies de pénétration. Sociétés coopératives et Syndicats. Les monopoles : l'opium. Tarif général des douanes. — II. Richesse du sol. Concessions agricoles : Le riz. Coton. Ramie. Abaca. Mûrier. Soie. Café. Aréquier. Arachide. Citronnelle. Cunaû. Badiane. Laque. Opium. Thé. Papier. — III. Richesse du sous-sol. Concessions minières. Hongay. Kébao. Dongtrieu. Quangyên. Tourane. Mines métallifères. — IV. Industries et Arts. Les Messageries fluviales. Les haras. Filatures. Fabriques diverses. Bois précieux et de constructions. Imprimerie : la presse tonkinoise. Conclusion.

I

Les aventureux qui vinrent aux premiers temps de la colonie, nous ont rendu de grands services. Égarés en des rêves impossibles, ou attachés à des besognes supérieures à leurs forces, ils ne pouvaient réussir ; mais, à s'être heurtés à d'impraticables voies, ils montrèrent à leurs successeurs quelles furent les véritables ; et leur exemple, parce que malheureux, nous fut profitable.

C'est pourquoi j'estime qu'il faut, en faveur du résultat par eux préparé, leur pardonner les moyens illégaux, parfois pires, qu'ils employèrent, et, en les réprouvant inti-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

mement seulement, sans estime pour autre chose que pour leurs efforts et leur confiance en la terre nouvelle, il convient d'avantager leur personne du silence et de l'oubli. Ce sont les pionniers hardis et sans scrupules, qui, à coup d'audaces monstrueuses, nous ont déblayé le chemin. Nous devons leur être indulgents. Sans eux, nous ne fussions pas venus.

De même, je n'insisterai pas sur l'effort collectif — et je déclare cependant ne pas le méconnaître — de ces premiers colons, marchands venus derrière nos colonnes d'invasion, à qui on a eu le tort de généraliser les procédés employés par quelques-uns d'entre eux, peu recommandables : on les a compris en masse sous le nom dédaigné de *mercantiers*, lequel semble être l'écriteau indicateur de tous les crimes, et dénonciateur au mépris public. Le grand tort de ces *mercantiers* fut de se conduire trop souvent en conquérants, oublieux de toute espèce de justice, et de mener les mœurs, contraires au bon droit, qu'on tolère chez les militaires après la bataille.

Rien n'excuse ces abus continuels, ces violences, ces arbitraires, ces dérèglements, qui font de l'homme, délivré de la peur des gendarmes, un fauve sorti de sa cage. Aussi, n'ai-je d'aucun de ces colons gardé le nom, ni cité l'œuvre personnelle.

J'ai même, jusqu'à présent, tu leur existence, et je n'en parle aujourd'hui que pour reconnaître que nous recueillons à présent les résultats, en gens résolus, mais loyaux, de tous ces efforts hardis, mais improbes, que en récompense de leur valeur finale, nous voilerons de l'anonymat.

Cette confession très franche de l'infériorité morale de quelques-uns de nos premiers colons, était nécessaire pour expliquer un de nos plus violents antagonismes. Car, ici comme dans les autres colonies, le colon est l'objet du décri général de tous les salariés de l'État. On peut à la rigueur comprendre que, suivis pas à pas dans leur marche

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

en avant par des individus dont je viens d'esquisser la peinture morale, les militaires aient conçu d'eux une certaine défiance. Elle avait jadis des motifs, elle n'en a plus aujourd'hui : elle s'est cependant continuée. La société coloniale indo-chinoise représente aujourd'hui la moyenne de la société française, avec moins de fortune et plus d'ambition, avec moins de respect humain et plus d'intelligence, mais en tous cas avec autant d'honnêteté. Cependant c'est avec un dédain instinctif que les fonctionnaires voient arriver et reçoivent ceux qui viennent ici de leur volonté, en dehors d'une administration quelconque ; ils semblent sans cesse douter de leur passé, de leur probité, et il n'y a pas d'avanies qu'ils ne leur fassent.

Tout le monde sait cependant que nos colons actuels ont tout autant d'honneur sous leur veston de citoyens libres, que les autres sous leurs uniformes de soldats obéissants. Mais il semble de bon goût de méconnaître cette vérité, de déclarer que les citoyens qui viennent au Tonkin librement ont dû être chassés de partout ailleurs : on établit un petit système de dénigrement général. C'est un procédé aussi ridicule qu'injuste, et le mot « *colon* », sortant de la bouche de certains, témoigne, envers celui pour qui il est prononcé, d'une somme de mépris qui n'a d'égale que la somme de bêtise qu'il prouve chez celui qui le prononce.

D'ailleurs il y a longtemps que la calomnie passe ici pour une bonne arme de combat : elle atteint même et brise parfois des fonctionnaires. Ainsi, en 1889, le résident de Haïphong, M. Ch. Depincé, fut accusé d'avoir favorisé la contrebande d'armes. Il n'y a plus aujourd'hui que des gens de mauvaise foi pour soutenir cette accusation. Mais, à cette époque, le bruit devint si fort, que M. Depincé dut rentrer en France, et que moi-même je me suis fait, dans mon premier livre, de la meilleure foi du monde, l'écho de cette calomnie imbécile.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

J'en veux grandement à ceux qui me l'ont affirmée, qui étaient cependant des gens honnêtes, mais que l'esprit de caste aveuglait ; et je suis très heureux que l'occasion se présente ici pour moi d'établir la vérité concernant un bon fonctionnaire méconnu. M. Depincé gênait une coterie de Haiphong, qui se débarrassa de son adversaire par ce moyen déloyal ; M. Depincé reçut la calomnie avec un dédain qui témoigne de la hauteur de son caractère, et qui le conduisait à attendre de l'avenir la lumière aujourd'hui faite.

Ce n'est qu'au bout de quelques années que l'on peut indiquer les efforts tentés et les résultats probables ; car, outre que les époques qui suivent immédiatement la conquête se trouvent encore troublées, elles servent surtout à donner l'expérience, aussi nécessaire à l'agriculture et à l'industrie qu'au gouvernement, et à établir la base économique et pratique sur laquelle, dans les diverses branches, les entreprises peuvent avoir lieu, et les raisons sociales s'établir avec le plus de chance de succès.

C'est aujourd'hui seulement que, pour l'Indo-Chine, on peut déclarer avoir opinion sur son avenir commercial, sans en rien laisser au hasard, et sans être taxé de précipitation.

Nous devons dire que cet avenir est absolument assuré ; que c'est avec confiance, que, profitant de l'expérience acquise par les déboires des aînés, on peut placer au Tonkin ses capitaux, y installer le but de sa vie, et y donner son temps et son intelligence. On a souvent reproché à notre administration de ne pas avoir assez favorisé le mouvement en avant de nos colons : mais, elle avait d'abord à s'asseoir elle-même, et aussi notre domination, et je ne crois pas qu'il faille pousser beaucoup des colons qui, d'eux-mêmes, vont s'établir si près des pirates, qu'ils se font parfois enlever par eux : je crois seulement qu'on pourrait leur éviter les petites tracasseries paperassières

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

et inquisitoriales, qui sont le fait plutôt d'employés trop scrupuleux que des règlements eux-mêmes. Et encore, si l'on veut bien étudier quelles sont les lois coloniales anglaises au sujet de l'installation des colons, on reconnaîtra que nos arrêtés de concessions et nos règlements miniers laissent bien plus de libertés que les codes anglais correspondants.

La protection, due aux colons par la loi, doit s'exercer surtout par les libertés qu'elle leur laisse; et les dispositions favorables, mais emprisonnantes et trop strictes des édits, sont plus nuisibles au développement des industries qu'une législation plus large, et plus indifférente des cas particuliers.

Aussi le colon demande-t-il surtout, plutôt qu'à être protégé, à n'être ni tourmenté, ni suivi pas à pas, par la loi ou par les représentants de la loi.

Avec le libre usage de sa volonté et de sa fortune, le colon demande aussi au Gouvernement, non pas tant sa sécurité personnelle — qu'il obtiendra toujours, même en pays troublé, par l'observation continue de la justice et du bon droit, — que les moyens de transit rapides, favorables à l'extension de son exploitation, et à l'échange et à la vente de sa production.

Le réseau fluvial tonkinois suffit, dans le Delta, et suffira toujours à nos transits commerciaux. Partout où l'on cultive le riz, il ne faut songer ni aux routes, ni surtout aux chemins de fer. Le terrain est tout entier d'alluvions, et tous les ans la plaine s'inonde, par un système de drainage nécessaire aux cultures : de mai à octobre, le Delta est un vaste étang, tantôt d'eau, tantôt de boue ; il serait donc aussi inutile d'y établir des routes sans cesse mouillées, qu'impossible de trouver un sol ferme, pour supporter le ballast, la pose des voies et le poids des machines. Les routes de onze mètres, de M. de Lanessan, sur esquelles personne ne passe, s'effondrent d'elles-mêmes.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Avec quelques canalisations, ici pour stabiliser les fonds de sable mouvant, là pour adoucir de trop fortes pentes, nous obtiendrons un réseau parfait, très apte à notre transit, plus sûr que la voie de terre, et ne coûtant ni réparations, ni entretien.

En quelques points seulement du Delta, comme Hanoï et Haiduong, on se servira des routes, bien que le commerce entre ces cités ne soit pas bien grand : le commerce a primordialement suivi les voies les plus commodes d'expansion ; et Haiduong, la ville du riz, ne commerce guère que par le Thaibinh, et les arroyos de l'extrême Delta. Tout établissement de voies ferrées et de routes au Delta n'est donc qu'un leurre, représentant du temps et de l'argent perdus.

L'établissement des routes de M. Lanessan n'a amené ni un négociant ni une transaction de plus ; il n'a fait qu'indisposer les populations, à qui on a imposé le travail de construction, et sur les rizières desquelles on a pris ces longues bandes désormais improductives. Et, aujourd'hui, sur les portions de ces routes que les inondations n'ont pas rompues, l'herbe folle pousse, et n'est jamais dérangée par le pied d'un voyageur.

Dans les hautes régions, l'établissement de voies de communications s'impose ; mais jusqu'à présent on a ouvert seulement des voies stratégiques, reliant des centres importants au point de vue militaire, mais commercialement nuls. Telles sont les routes de Tienyên à Langson, et de Yênbay à Phuyênbinh.

*
* *

Trois seules voies commerciales doivent être ouvertes et protégées : celle du Laos — ce qui est l'affaire de l'éloquence de M. Macey, le Laos étant indifférent aux entreprises de nos colons ; la voie du Yunnan, qui est celle

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

du fleuve Rouge, par où un énorme transit peut nous venir, le jour où il ne sera pas effrayé par un contrôle soupçonneux, et où il sera suivi d'un immense négoce intérieur, le jour où il ne sera plus repoussé par le tarif général des douanes ; la voie de Quang Ton, par le chemin de fer de Kep à Langson, voie autrefois si calme, sous la surveillance de résidents paisibles, aujourd'hui en l'air, sous la lourde main de résidents militaires, amoureux des plaies et des bosses.

La première de ces voies, longuement décrite dans ma première « Étude » (*Le Tonkin actuel*, pp. 107 à 120), doit nous amener le commerce des Hopanh, du Laos, et des États shans, soit naturellement, par les fleuves qui traversent la chaîne intérieure de l'Annam, soit par l'aménagement des hauteurs de partage qui séparent le Mékong des bassins tonkinois. Elle se trouve tout entière dans un pays pacifié, à la tranquillité duquel les peuples qui l'habitent sont les premiers intéressés. L'établissement d'une solide route entre Hanoï et Dienbien, l'appropriation d'une partie du cours du Nam Où, doivent favoriser le retour aux ports de la mer de Chine du transit qui, grâce aux influences anglaises, et malgré les plus désavantageuses conditions de transport, s'en va sur la mer des Indes. Le Protectorat du Tonkin doit se charger de réaliser le premier établissement.

Quant à l'essor commercial de la région, il a été préparé par les missions de Pavie, nous est prouvé par les travaux de Paul Macey. C'est un essai de compagnie de colonisation coopérative que ce Syndicat commercial du Haut-Laos, tenté par quelques Européens très hardis. Le prince Henri d'Orléans, qui a passé là-bas en 1892, en prédit d'avance l'insuccès. M. Tharel, président du Syndicat, plaida l'opinion contraire dans la lettre suivante, parue dans le *Matin* (28 juillet 1892).

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

« Je lis dans votre numéro de ce jour une lettre que le prince Henri d'Orléans consacre à la question de nos relations commerciales avec le Haut-Laos. En ma qualité de président du Syndicat français du Laos, je ne saurais y répondre que par un mot, c'est que le prince Henri d'Orléans ne possède pas les éléments nécessaires pour apprécier, comme il convient, cette question, car il n'a pas visité les régions qui sont plus particulièrement l'objet de nos efforts, et qu'il ne connaît pas les conditions particulières, je devrais dire personnelles, dans lesquelles se trouve la mission Moncey.

« Si nos bons amis les Anglais n'étaient point là pour profiter des renseignements que pourra leur fournir une discussion publique avec le prince Henri d'Orléans, je n'hésiterais pas à mon tour à refuter point par point la lettre que vous avez publiée, mais l'expérience m'ayant appris qu'une polémique n'aurait pour résultat que de faire le jeu de nos rivaux, j'aime mieux me taire... »

Je n'ai passé que huit mois dans ces pays, et suis beaucoup moins affirmatif, l'époque où je m'y trouvais (1888) étant plus favorable aux coups de fusil qu'au commerce. Néanmoins j'ai, depuis lors, étudié d'assez près les projets de Paul Macey, et apprécié tout le bon sens qui avait présidé à ses premiers efforts. L'occupation effective de notre frontière occidentale les secondera efficacement. Le Syndicat du Haut-Laos a établi des comptoirs de vente aux principaux marchés de Mékong, avec des magasins d'échanges, des réserves de pacotilles : c'est précisément à ces marchés que se réunissent les diverses caravanes chargées des produits divers, de l'or, du fer et du benjoin, retirés des montagnes solitaires de l'intérieur. L'idée de M. Paul Macey est donc de transporter, sur le Mékong même, les points de transit, et de faire du fleuve une longue ligne de vente et d'achat, apportant jusqu'au lieu de production la demande du consommateur, et évitant ainsi au débitant le long voyage des côtes indo-chinoises.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

C'est ainsi qu'il a fondé des commencements de comptoirs à Luangprabang, Paklaï, Xienkouang, Bassac, Oubon, etc... Suivant le point où les objets d'échange atteignent le Mékong, ils descendent vers le Cambodge ou la Cochinchine, ou bien montent à l'est, pour trouver aux embouchures des principaux fleuves d'Annam (Thanh Hoa, Vinh, Tourane) les comptoirs principaux des succursales déjà nommées. Nous estimons tous qu'il y a là une bonne pensée et un grand effort, qui aura dans l'avenir son résultat, à condition que le Protectorat et la métropole veuillent bien soutenir de leur influence protectrice ceux de ses enfants qui sont perdus là-bas.

La voie de pénétration du Yun Nan par le fleuve Rouge [1] est non seulement la meilleure de nos routes commerciales, mais c'est la voie la plus courte du monde pour aller en Chine. Il ne suffit donc pas de l'aménager seulement à l'intérieur de la colonie, et le tracé d'une route jusqu'à Laokaï n'est que le moindre des travaux du Protectorat.

Toutes les nations européennes tendent aujourd'hui à un contact étroit avec la Chine, qui est considérée comme un vaste entrepôt, comme le plus puissant réservoir de la force humaine, de la main-d'œuvre à bon marché. Les Allemands n'ont pas eu d'autre ambition en s'introduisant au Siam : les Anglais n'ont pas eu d'autre idée en s'emparant de la Birmanie supérieure, qui leur a coûté si cher ; c'est pour cela aussi que la suzeraineté des États shans et de la portion encore indépendante du Laos est l'objet d'une course au clocher de la part de toutes les puissances coloniales.

1. Une étude économique très complète des voies de pénétration a été faite en 1893 l'*Avenir de l'Indo-Chine française*, par C. R. Wehrung (pp. 12 et suiv.). A tous les points de vue, on ne saurait trop recommander la lecture de cette excellente étude, à laquelle j'ai emprunté plusieurs chiffres.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Or, nous sommes si bien placés par notre conquête indo-chinoise, que, bien que nous ayons moins marché que n'importe qui, c'est nous qui sommes le plus près encore du but à atteindre. Je n'entrerai pas dans de grands détails : la question a été tout au long traitée par le livre de M. Ch. Bert sur l'Indo-Chine ; elle se trouve aussi étudiée, au point de vue géographique, dans une plaquette de M. le capitaine Devrez, sans que celle-ci toutefois se soit élevée à des considérations économiques ou diplomatiques de quelque valeur.

Il suffit de retenir cette conclusion : que, soit par les États shans, soit par Birmanie ou par Siam, par Irawaddy, Salouen ou Mékong, le point de transit central qu'on se propose d'atteindre est Semao ; que, pour y arriver, il faut à nos rivaux franchir une quantité de contreforts, des rivières torrentueuses, des pays déserts ; et que, une fois sur le plateau, il leur faut descendre des montagnes, traverser la rivière Tê (la rivière Noire des Annamites), le contrefort du sud du fleuve Rouge, et que, après toute cette série d'efforts, qui demandent bien du temps et de l'argent, ils se trouveront au point précis où nous en sommes aujourd'hui sans avoir rien fait. Ainsi le veut la configuration orographique de l'Himalaya extrême-oriental, dont les ramifications partent d'un point central, exactement comme les lames serrées d'un éventail à peine ouvert, entre lesquelles courent les cours supérieurs des fleuves indo-chinois, birmans et siamois, du Songbô (rivière Noire), du Songkoï (fleuve Rouge), du Si Kiang (fleuve Jaune) et du Yangtse (fleuve Bleu). Nous devons donc, sans nous presser, arriver bien avant nos voisins.

Leur rivalité acharnée suffirait à elle seule à nous montrer l'importance de cette voie de transit, et doit nous engager à ouvrir des débouchés nouveaux, à augmenter la rapidité de nos communications, et surtout à y établir une complète sécurité. Tout ce qui a été fait de

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

ce côté jusqu'à présent est l'œuvre d'entreprises particulières ; c'est la Société Marty et d'Abbadie, subventionnée, qui a établi les services fluviaux réguliers jusqu'à Thanquan (Yênbay) et qui, dès 1890, a poussé, avec quelques bateaux, jusqu'à Laokai : c'est à ses frais qu'a été élargi le Thaccaï, le plus important rapide du fleuve.

L'établissement de courriers de jonques réguliers, protégés par des escortes, et partant à des intervalles déterminés, ne suffit pas, et ne présente que la valeur d'un effort temporaire, tendant à vérifier seulement la force des tendances commerciales.

Aujourd'hui que le commerce a répondu, et bien au delà de l'effort en sa faveur tenté, la constitution s'impose, d'une voie de relations suivies absolument sûre, et pénétrant, par delà les frontières, jusqu'aux points de transit et de commerce du Yun Nan [1].

Il est extraordinaire d'avoir à constater que le déblaiement partiel du Thaccaï a été dû à une initiative privée : que le chemin de halage, si aisé à établir le long des rapides pour en faciliter le passage, n'est venu à l'idée de personne ; que le seul mode sérieux de relations a lieu par les *Fluviales*, qui vont à Laokaï deux ou trois fois par an, quand elles peuvent et quand elles veulent ; on a beaucoup dépensé d'argent dans la région : on a tracé des routes stratégiques bien superflues, puisqu'il n'y a pas de soldats à mettre dessus ; on a construit à Yênbay des forts d'arrêts bien inutiles, puisqu'ils peuvent être tournés par les sentiers du plateau de Tulong, familier aux invasions chinoises ; mais on n'a donné ni un sou, ni une heure à

1. Le transit par Laokaï, nul en 1888, a, depuis lors plus que doublé chaque année, malgré le peu de sécurité du fleuve, la longueur des voyages, et les embûches tendues par le tarif des douanes. Consultez les relevés mensuels officiels, dans le *Journal Officiel d'Indo-Chine* (2e partie, Annam et Tonkin, 1888-89-90-91-92).

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

l'établissement de cette artère commerciale, qui fut la cause première de notre conquête du Tonkin.

Le *desideratum* du commerce est donc qu'on fasse sauter les roches du Thaccaï, qu'on modère certains courants et qu'on rende ainsi la navigation du fleuve possible à toutes les époques. Telle est la besogne du Protectorat; la besogne faite, on pourra astreindre les *Fluviales* à faire sur Laokai des voyages réguliers. D'autre part, avec l'aide de nos consuls de France au Yun Nan, un service régulier de jonques correspondra à Laokai avec notre service de vapeurs et conduira les marchandises transitées à Mongtze et à Yun Nan Phû. Plus tard, quand le développement du commerce le permettra, quand les marchandises pour la Chine intérieure auront oublié les voies de Canton et d'Amoy, on fera un chemin de fer de Hung Hoa à la frontière, de façon que les communications soient vingt fois plus rapides, et jamais interrompues. D'elle-même, la tranquillité viendra dans ce pays troublé encore, lorsque, de pauvre qu'il est, on l'aura rendu riche par le continuel passage de richesses destinées à des régions lointaines.

Cette voie ferrée sur Laokai n'offrira pas les difficultés d'établissement d'une voie de montagne, car les mamelons qui viennent sur les bords du fleuve depuis nos frontières jusqu'à Yênluong, sont de pentes douces, de hauteurs modérées, de terre friable, se prêtent facilement à la construction d'une ligne à flanc.

Il n'y a pas un tunnel à faire, pas un grand cours d'eau à traverser.

Du côté de la frontière du Quangsi (Phulangthuong, Langson, Langtchéou), la voie est déjà commencée, et présentera bien plus de difficultés.

Le seuil au delà de Bac Lé nécessitera des travaux d'art: la vallée de Songkikong est très resserrée, et il y a

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

un nombre considérable de torrents assez larges à franchir. De plus elle aura un débit moins important, un transit moins certain, car cette ligne peut toujours être doublée par celle partant de Quangton pour l'intérieur par le Sikiang. C'est néanmoins là qu'on a commencé les travaux, par égard pour un intérêt spécialement militaire. Ce chemin de fer n'a jusqu'à présent pas eu de chance : il ne va guère plus loin que Kep. En attendant, une excellente route mandarine relie Hanoï à Langson, et si le commerce n'en use guère, c'est que les résidents militaires n'ont pas su y maintenir la paix qu'y avaient établie les résidents civils.

J'ai dit ailleurs pourquoi.

On a beaucoup reproché à M. Étienne, alors sous-secrétaire d'État des Colonies, de n'avoir pas fait un meilleur traité pour l'exécution de la ligne ferrée de Langson, dont les lenteurs sont vraiment ridicules, et dont le prix de revient kilométrique actuel est exagéré.

Le soin des constructions fut remis d'abord au corps des Travaux publics, et ensuite, comme les ingénieurs ne s'entendaient pas, à une société dont M. Vézin était la personnalité la plus connue.

Je crois que M. Étienne a adopté pour le chemin de fer le projet qui lui avait été présenté, comme il a adopté la monopolisation de l'opium, comme il a laissé appliquer le tarif des douanes : il n'est d'aucun de ces projets l'auteur responsable, il s'est rangé à l'avis des gens qui étaient sur les lieux mêmes, et qui certainement n'ont pas toujours eu raison.

En ce qui concerne spécialement le chemin de fer de Langson, le projet actuel, qui donne lieu à tant de critiques et à tant de retards dans l'exécution, ne ressemble plus en rien au projet qu'approuva M. Étienne. Les délais d'exécution prévus par le sous-secrétaire

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

d'État des Colonies, n'auraient certainement pas été dépassés, si les conditions d'exécution ne s'étaient pas modifiées. En effet, à l'époque où M. Étienne faisait part à la Chambre de ses prévisions, il s'agissait simplement de construire un chemin de fer Decauville, en utilisant comme infrastructure la route ordinaire allant de Phû Lang Thuong à Lang-Son et sur laquelle il suffisait de poser des rails. L'ensemble de l'entreprise a gagné aux modifications, mais naturellement la durée des travaux s'en est trouvée augmentée.

Quant aux dépenses, qui atteindront un chiffre minimum de 12 millions (125,000 francs par kilomètre), le sous-secrétaire d'État des Colonies prévoyait une dépense totale de 4 millions pour la pose de la voie Decauville sur la route de Phulangthuong à Langson, ainsi que nous venons de l'indiquer. Il est tout naturel que les complications survenues dans l'exécution du chemin de fer, en augmentant la durée des travaux, en aient proportionnellement augmenté la dépense. Mais ce n'est pas tout. Dans le coût de la ligne, on fait entrer les frais de construction des blockhaus de défense et d'entretien des milices affectées à la garde des chantiers. C'est une simplification de comptabilité, si l'on veut, mais il serait souverainement injuste d'accuser le sous-secrétaire d'État des Colonies de 1890 de n'avoir pas fait entrer ces frais en ligne de compte, puisqu'au moment où il parlait il n'y avait pas lieu de les prévoir. (*Politique Coloniale*, 10 juin 1893.)

L'ouverture du chemin de fer de Langson augmentera-t-elle le transit actuel qui a lieu par la route ? C'est douteux, mais il augmentera la tranquillité de la région.

D'ailleurs, ce chemin de fer est surtout une voie stratégique destinée à hâter nos renforts en cas d'invasion. Elle n'eût pas eu de raison d'être, si nous n'avions pas bénévolement rendu à la Chine la clef de la colonie, le cap Paklung, où nous avait installés Courbet.

En résumé : une route sur Luangprabang, frayée malgré

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

la forêt, et praticable malgré la montagne, — l'aménagement du cours du fleuve Rouge, une route de halage, et, plus tard, un chemin de fer sur Laokai, — et enfin le chemin de fer sur Langson, — tel est, avec quelques canalisations (notamment l'établissement d'une voie fluviale, plus sûre, de Namdinh à la mer et de Phuninhgian à Haiphong), tel est le réseau de communications terrestres, fluviales et ferrées qui, jointes au réseau fluvial que nous possédons, sont nécessaires au développement de notre commerce, du transit extérieur, à l'exploitation des richesses de la haute région, et qui, pendant longtemps, suffiront à tous nos besoins.

*
* *

On comprend combien grand doit être, dans un pays neuf, mal pacifié, et ennemi par son climat et ses habitants, l'effort individuel du colon arrivant, armé de sa seule bonne volonté, vis-à-vis d'une coalition d'intérêts contraires, et cherchant à se faire une place, au détriment de l'occupant, sur un territoire dont pas une parcelle n'est vacante, et dont la densité est égale, sinon supérieure, à celle du département du Nord. Aux uns manque la santé, à beaucoup la ténacité ; et ainsi avortent bien des tentatives dignes d'encouragement.

Le Gouvernement a dès longtemps reconnu cette situation défavorable de nos nationaux nouveaux arrivants, sur une terre qui n'a plus rien de vierge ; il s'est préoccupé d'ouvrir des débouchés faciles, et d'aider les premiers efforts.

C'est dans ce but qu'on a proposé d'établir les compagnies de colonisation, et que leur étude reste à l'ordre du jour. Quoique, théoriquement, ce soit une pensée excellente, j'avoue mon peu de goût pour ce genre d'institution. Je ne crois pas qu'un soutien administratif, même

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

continu, puisse suppléer, chez le colon, aux qualités qui lui manqueraient, ni qu'une raison sociale impersonnelle puisse avoir raison de l'insuffisance des membres qui la composent. Mais j'entends bien aussi que la Compagnie de colonisation ne restera pas longtemps un effort collectif privé, et deviendra rapidement — comme la Compagnie des Indes — l'exploitation d'une région agricole ou d'une branche d'industrie au profit de quelques-uns, et par suite au détriment du plus grand nombre. Telle que l'entendent les Anglais, c'est une société au fond immorale, mais admissible dans un pays dont les anciens possesseurs sont découragés, et dont les possesseurs actuels sont fils de lords ou de bourgeois influents de la métropole. Chez nous ces sociétés tomberaient aux mains d'une minorité de brasseurs d'affaires, n'ayant en vue que des succès de fortune personnels, et s'intéressant peu à la colonie, qui, mise par eux en coupe réglée, les enrichirait, les engraisserait, et finalement mourrait de leur prospérité.

Ce but-là n'est pas celui que nous cherchons; car, en même temps que le facile accès de tous à la fortune, nous entendons maintenir et augmenter la fortune générale du pays où nous bâtissons la nôtre.

Notre but semble devoir être plus approché par la création de sociétés mutuelles, de libre accès, ainsi qu'il s'en est déjà formé. Là, par des souscriptions et des adhésions volontaires, l'argent de la société se recueille. Il se transforme ensuite en achats de terrains, plantations, etc., qui sont des propriétés collectives. Et la société peut venir temporairement à l'aide de colons entreprenant un projet nouveau, avec un léger intérêt, ou même sans intérêt aucun. Des sociétés coopératives avec de tels buts peuvent sauver du découragement les nouveaux débarqués ou ceux qui n'ont pas du premier coup réussi, et peuvent augmenter la hardiesse des autres. Elles peuvent le faire sans que le pays en souffre, puisque chaque exploitation reste la

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

propriété de l'exploitant, et que celui-ci a dès lors le plus grand intérêt à en ménager le rendement et à sauvegarder ainsi la portion de capital de la richesse foncière qu'il a entre les mains.

La société coopérative, en laissant au pays la liberté de production qui fait sa richesse, laisse aussi au colon l'indépendance d'action qui fait sa fortune. C'est pourquoi j'estime que cette tentative est à encourager, et que ce mode d'union de nos efforts est le seul qui puisse nous donner tous nos avantages et garantir les intérêts multiples qui s'agitent dans la mise en production d'un pays[1].

Mais — et j'insiste encore là-dessus — rien ne remplacera pour un colon la valeur individuelle, et la précieuse initiative, et la volonté, qui, là plus encore qu'ailleurs, remuent les montagnes, et le colon seul réussira — mineur, planteur ou industriel — qui saura se tirer d'affaires avec ses propres forces, une fois les premiers moyens d'action en main. Et là, plus encore que dans les règlements administratifs, l'aide du Gouvernement à ses colons, de la métropole à ses enfants, consiste beaucoup moins dans l'offre d'une aide à leur volonté hésitante, que dans l'absence de toutes entraves à leur volonté réfléchie.

*
* *

Ces entraves existent déjà; elles sont doubles: elles consistent dans la concession irréfléchie des monopoles et dans l'application du tarif général des douanes.

Il est admis, dans l'économie politique de toutes les puissances européennes, que le régime des monopoles de

1. Un encouragement analogue vient de la création récente de l'Union coloniale française et du Comité d'Indo-Chine, à la Société de Géographie commerciale (juillet 1893).

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

l'État est d'une application désastreuse dans les colonies; notre métropole est sans doute de cet avis, puisque les monopoles français n'y sont pas en vigueur, et que nous y avons à bon marché du tabac fumable et des allumettes inflammables. Le monopole de l'État, qui est le sous-multiple du système prohibitif, enlève aux particuliers toute une branche d'activité et d'exploitation, et, en réglementant la production d'un pays, en ralentit l'expansion. Si ce monopole est mauvais, que dire de celui accordé à des sociétés ou à des particuliers qui n'ont pas la force de l'exercer dans sa plénitude? Les richesses de la branche en question ne sont pas alors exploitées, tout un commerce tombe en désuétude, les concessionnaires n'y font point fortune et semblent uniquement destinés à empêcher leurs compatriotes de tenter une chance qui ne veut point d'eux-mêmes. Dans ces conditions, le monopole n'est point l'arrêt, mais le recul, d'un commerce et l'extinction de la richesse à laquelle il est appliqué.

Je ne prendrai pour exemple ni le monopole de la cannelle, sur lequel je suis mal édifié, ni le quasi monopole de la Banque d'État, qui force nos colons à emprunter à 12 p. 100 l'argent de la Banque d'Indo-Chine, ni le monopole de la badiane, dont l'exploitation a valu à M. Bourgoin-Meiffre de si beaux coups de sabre dans les environs de Suiganh; je m'en tiendrai à la constatation des résultats obtenus au seul Tonkin par la Société fermière de l'opium.

Ce monopole, enlevé dès le premier jour à la maison Pila par le très habile M. de Saint-Mathurin, a été affermé pour une somme d'abord de 500,000, puis de 800,000 francs, chiffre absolument insuffisant, quand on sait que, l'année qui a précédé notre occupation, l'opium sur simples patentes a rapporté 4 millions au roi d'Annam, malgré le peu de surveillance exercée.

Le monopole, du côté du Gouvernement, n'eût été

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

logique que si les concessionnaires lui eussent offert davantage. D'autre part, il n'eût été avantageux à la colonie, que si les concessionnaires eussent eu assez de puissance et de contrôle pour centraliser les bouilleries déjà existantes et prendre à leur service les producteurs primitifs, c'est-à-dire s'ils avaient pu réunir sous leur raison sociale une production et une vente au moins égales aux moyennes des années passées. Il n'en fut rien; la Société ferma les bouilleries, arrêta la vente, et mit ainsi sur le pavé une notable quantité de travailleurs indigènes. Et elle ne se substitua pas à eux; elle n'avait pas pour cela le personnel nécessaire ni les capitaux disponibles; la production diminua et, avec elle, la richesse du pays en cette branche spéciale. Non seulement les revenus de l'État, mais les fortunes des particuliers, se trouvèrent lésés; le commerce, empêché à d'autres, ne profitait à personne : toute une exploitation disparaissait.

De la rareté de la production, dont elle était responsable, et du monopole qui lui avait été accordé, la société profita pour faire loi sur le marché, et augmenter, dans des proportions énormes, le prix de revient de l'opium travaillé. Aussi, elle vendait son opium à 1 p. 65 le taël, qui, vendu 1 p. 20 à Saïgon, rémunère grandement les concessionnaires de Cochinchine, et qui vaut 0 p. 60 à la frontière de Yun Nan, vers Laï, Laokai et Phocang.

Elle profita aussi de ses avantages pour forcer à l'achat d'une marchandise de fabrication tout à fait inférieure Ceux qui sont initiés à la cuisson de l'opium brut, à ses préparations multiples, expliquent, et je ne me rends pas responsable de l'explication, que, dans les sociétés fermières, l'eau remplace l'alcool épuré, que tous les principes malsains qui doivent être éliminés sont conservés, et que même on saupoudre l'opium ainsi obtenu d'une poussière métallique spéciale qui le rend plus pesant. Tel qu'il est, l'opium de la société fermière est amer, âpre au goût,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

fermente avec facilité, et renferme des principes toxiques cent fois plus énergiques que l'opium de préparation normale.

A payer très cher une denrée détestable, le peuple annamite, fort au courant de ses intérêts, s'est rapidement refusé et a fait appel à la contrebande ; et il a trouvé des contrebandiers tout prêts, dans les anciens producteurs de l'opium, aujourd'hui dépossédés, et dont les relations avec les planteurs et bouilleurs chinois faisaient des recéleurs et des entremetteurs naturels.

Il n'est pas exagéré de dire que ces planteurs, ces bouilleurs, ces vendeurs d'opium, privés de l'unique ressource d'existence léguée par les aïeux, formèrent le noyau de la plupart des bandes pirates qui se formèrent contre nous aux frontières et dans les pays de montagnes moyennes. Tout le plateau compris entre Songchai et le fleuve Rouge, depuis Phuyenbinh jusqu'à la frontière, et une grande partie des chaûs de la Rivière-Noire — pays où le riz ne croît que sur les montagnes et suffit à peine aux habitants — devaient leur richesse à la culture de l'arbre et à la fabrication de l'opium. La monopolisation du commerce de la drogue jeta tous les habitants dans l'inactivité, dans la misère, et, par suite, dans la révolte. Toute la piraterie de Nguyên Trieutrong et de Thangiât n'est qu'une question de contrebande; ces partisans, d'abord voleurs habiles, puis redoutables pirates, accompagnaient les bouilleurs et les vendeurs du plateau de Tulong et de Kaihoa jusqu'aux environs de Phudoan, à travers nos douanes impuissantes et nos postes distraits. Tous les indigènes d'une partie de la province de Tuyênquang n'eurent pas d'autre raison de courir les chemins sous les commandements divers de Hoang Thang Loï, d'Aquoctuong ou de Trachyêndinh; l'opium était, avec les femmes, le principal échange que les pirates chinois du Dongtrieu, du Thainguyên et du Lochnam faisaient avec les pirates annamites de Bacninh, du

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Baysay et de Sontay nord, et l'on se rappelle que la liberté de l'opium fut la première franchise que Luongtamky exigea pour sa soumission. La fabrication de l'opium était un monopole dans la famille des Dinh et de leurs vassaux (chaûs de la basse Rivière-Noire), et les exactions et les abus de pouvoir commis par le tuanphû Dinhvanvinh pour leur enlever à son profit cet avantage, ne furent pas parmi les moindres causes du guet-apens de Chobo. Enfin, sur toute la haute Rivière-Noire, les Cam et tous les habitants soumis aux Cam avaient la libre culture de l'opium, qu'ils allaient, moyennant une faible redevance, bouillir chez leur quanchau et leur quanlang. Il n'est donc pas exagéré de dire que le monopole de l'opium a dressé contre nous la moitié des rebelles qui existaient au Tonkin en 1889, et que la plus grande partie de notre budget militaire servait à réprimer uniquement des brigandages et des contrebandes faites au détriment d'une société privée. Comme cette société faisait des affaires personnelles et que l'argent qu'elle faisait ainsi dépenser au Protectorat est bien supérieur à l'annuité dérisoire qu'elle lui verse pour prix de son fermage, M. de Lanessan songea à rompre le marché et à racheter le monopole. Il faut savoir un grand gré à celui de nos hauts fonctionnaires métropolitains qui eut la première idée de ce rachat[1]. En effet, comme on vient de le voir, la disparition d'une branche commerciale, l'appauvrissement des individus et de l'État, l'augmentation des prix et la diminution de la qualité, tous les producteurs le fusil à la main, voilà ce que nous a valu le monopole d'une société fermière, dont chaque agrandissement, dont chaque enrichissement était fait d'une perte de la colonie.

C'est dire que le régime des monopoles est tout spécialement désastreux en Indo-Chine, et que ceux qui y

1. Avec cette restriction que le régime de la régie, substitué à celui de la ferme, n'est qu'un monopole déguisé.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

existent encore sont une entrave dont nous devons chercher à nous libérer le plus tôt possible.

Quant au tarif général des douanes, il ne fut chez nous qu'un contre-coup de la chute en France du régime libre-échangiste. On se rappelle la lutte que soutinrent, pour la protection, M. Méline et ses amis, qui finirent par avoir le dessus. Je suis précisément d'avis que le sytème protecteur, parfois même prohibitif, est celui qui convient le mieux à l'état économique actuel de la métropole, qui fabrique tout chez elle, de meilleure qualité qu'ailleurs, en plus grande quantité qu'elle n'a besoin, et qui n'a recours aux pays voisins que pour son alimentation en blé et en houille. Mais, pas plus que la guerre aux prêtres, le système protecteur n'est un article d'exportation. Pour les mêmes raisons qui le faisaient excellent à la France, il était pour nous désastreux. Nous ne vivions encore que sur les échanges, notre production n'étant pas assez considérable pour être convertie en argent seul, et, notre colonie ne nous fournissant ni tout l'utile, ni tout le nécessaire.

Notre prospérité consiste surtout dans le va-et-vient. Et, le système protecteur entravant ce va-et-vient, notre prospérité en diminue d'autant.

De plus, et surtout, nous ne sommes pas à même de fabriquer de suite chez nous tous les objets de consommation, que le tarif général effraie et éloigne de nos ports. Nous sommes donc obligés, ou d'avoir recours à la Métropole, ou de subir les majorations de prix étrangères. C'est ce recours forcé à la métropole que l'application du tarif avait en vue : c'est-à-dire que l'on cherchait à drainer la colonie au profit de quelques draperies de Rouen ou soieries de Lyon. Cette méthode était peu adroite. Les négociants de France n'y prêtèrent pas même la main par quelque bonne volonté, car ils restèrent chez eux, et les

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

quelques offres qu'ils firent portaient un prix plus élevé (eux que le tarif favorisait) que les marchandises de provenance étrangère, frappées d'une taxe exagérée. Nous en restâmes donc, par impossibilité actuelle à nous fournir nous-mêmes, et par la perte sensible qu'il y avait à se fournir dans la métropole, à nos marchés étrangers; et le seul résultat du tarif fut de nous faire payer plus cher qu'autrefois les produits identiques, et d'enrichir aux dépens de l'Indo-Chine française les colonies des nations voisines.

Le résultat en fut peu frappant au Tonkin, où par suite du peu de capitaux encore engagés dans les entreprises exclusivement commerciales, le tarif ne frappait guère que les objets de consommation journaliers. Mais en Cochinchine on ne tarda pas à ralentir les affaires, et à subir de grandes pertes. A Cholen, les maisons de soieries et broderies sombrent : il y a soixante faillites par an. A Saïgon, les commerçants français liquident : il y aujourd'hui, au lieu d'une, trois salles de ventes, qui ne chôment pas; et cette colonie regarde aujourd'hui à un dollar, elle qui dépensait autrefois des millions en palais luxueux. Dans le port, le mouvement commercial est arrêté. On comptait autrefois deux navires par jour entrant dans la rivière et dans l'arroyo de Cholen; aujourd'hui il en entre juste autant par mois. Et Saïgon, qui reste la perle du monde extrême-oriental comme beauté et grâce, a perdu toute son animation, toute cette vie originale qui en faisait une cité à part, et se recouvre de la tristesse de son abandon.

On prévoyait bien ce résultat en France, puisque M. Ferry, très au courant de la situation au Tonkin, écrivit à la presse de Hanoï une lettre de justification de cette mesure. Il lui arguait des nécessités de politique actuelle, et de l'unité nécessaire de régime économique avec la métropole. Jules Ferry avait un esprit trop synthétique

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

pour pouvoir en effet subordonner les vues dela commission qu'il présidait aux seuls *desiderata* des colonies. Mais, comme délégué du Tonkin, il avait trop étudié nos besoins et nos ressources, pour ne pas deviner notre mécontentement; et les arguments qu'il nous présentait en défense du système protecteur ne partaient pas, on le sentait bien, d'un esprit convaincu.

II

Le sol tonkinois n'est pas partout favorable à l'établissement de l'immigrant; la partie du pays la plus généreuse, la plus facile à mettre en rapport, et la plus pacifiée, n'a pas un pouce de terrain infertile ou vacant : le riz, qui est la culture nationale de l'Indo-Chine, couvre tout le Delta inondable, et même une partie des bas plateaux et du pays moyen, où la faible altitude ne s'oppose pas encore aux moyens factices d'arrosage dont les indigènes disposent. Comme le riz donne deux récoltes, comme il est d'un rapport certain, et que, vu son universelle consommation en Extrême-Orient, il est d'une vente assurée, l'indigène n'a ni intérêt, ni goût à changer de culture, même partiellement. Comme la propriété est très morcelée, et que la possession de la rizière familiale est une des obligations du culte ancestral — tant dans l'intérieur des familles que dans la communauté des villages, — il sera toujours très difficile au Français d'acheter des terres à un nombre considérable de propriétaires, pour en faire un domaine de quelque importance.

De plus, le riz est d'une culture très fatigante et d'un rapport trop modeste pour tenter l'Européen : si l'Annamite s'y est ainsi adonné, c'est que le besoin de sa sécu-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

rité personnelle l'a contraint à se réunir dans des villages de plaines, et c'est aussi que la législation des communes lui laisse peu de latitude de quitter le sol où il est né. Enfin, la très grande densité de la population rend impossible l'entrée de nationaux étrangers en grand nombre.

Dans les pays de hautes montagnes, le sol est occupé en maître : ou bien le roc affleure dans des escarpements très raides et sur le bord des torrents au cours dévasteur, ou bien, sur un humus d'une incroyable fécondité et que les années épaississent sans cesse, la forêt vierge, renaissant de ses pourritures, croît et règne, et défie les efforts de l'homme. Les voies de communications de ces régions sont rares, il est difficultueux d'en établir de nouvelles, la mer est éloignée, tout moyen de transport coûteux, la population clairsemée. Par dessus tout, la tranquillité administrative n'est pas encore complète, soit que le voisinage de la Chine favorise les incursions de quelques réguliers chinois en vacances, soit que l'âpreté des lieux soit une bonne retraite aux bandits traqués et chassés des plaines. Enfin, à cause justement de sa végétation exubérante, et de ses brusques changements de température, le pays n'est pas très sain, et sera encore, jusqu'aux défrichements de l'avenir, fatal au séjour prolongé d'hommes obligés au travail à la fois intellectuel et physique.

Pour tous ces inconvénients, qui pour la plupart diminueront au fur à mesure de la possession française, et malgré certaines richesses spéciales à la région haute, que j'indiquerai sommairement, c'est dans le pays moyen que se trouvent les ressources les plus facilement exploitables du Tonkin, et c'est sur lui que devront se concentrer les efforts de l'exploitation.

Ces régions moyennes, mal définies sur les cartes, qui passent, sans tempérament, du blanc absolu de la plaine aux teintes sombres des montagnes ardues et revêches, forment, comme végétation, comme mouvement du sol,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

comme production, comme climat, un avantageux compromis entre le Delta et la montagne. Ce sont des plateaux peu élevés, à ondulations douces, pourvus suffisamment d'eau, avec beaucoup d'air, quelques bois d'essences utiles, des arborescences, doués d'un climat où la chaleur est relativement tempérée, où les courants du golfe de Chine parviennent encore, et où cependant les typhons ont perdu leur puissance dévastatrice; ils sont d'une terre qui ne comporte ni le marécage du Delta, ni l'aridité des régions hautes, mais bien cette fertilité moyenne, laquelle, sous l'admirable impulsion d'une chaleur continue, est favorable à tant de cultures. Ces régions forment autour du Delta une large bande de terres : le nord de la province de Than Hoa, le sud de celles de Namdinh et de Hanoi, l'ancien chaû de Myduc, la haute province de Sontay, presque toute la province de Hunghoa, le Lamtao et le Vinhyên, ces deux provinces indigènes qui sont le bijou et le grenier du Tonkin nord, une partie du Thaïnguyên, du Haiduong, du Dongtrieu, et de ce Yênthé qui n'est encore célèbre que par les coups qu'on s'y est donné. Sur la rivière Noire, de son confluent à Chobo; sur le fleuve Rouge, de Hunghoa à Yênbay; sur la rivière Claire, de Viétri à Tuyênquang; dans la région du Songthuong, de Phulangthuong à Lam, et enfin toute la partie non immédiatement maritime du Quangyên, telle est la région moyenne tonkinoise.

Là se trouvent parfois à l'état sauvage, là en tout cas s'acclimateront les cultures riches qui nécessitent le travail de l'Européen; là, adossés aux fortes montagnes, et participant aux larges horizons des plaines, s'installeront des exploitants, des propriétaires, des Européens aux reins solides — aussi financièrement que physiquement, — qui trouveront un labeur suffisamment intéressant à la fois et rémunérateur, pour s'attacher par leur cœur à un sol et à un pays où l'intérêt seul les aura d'abord fixés.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Ces terres non cultivées comprennent les terres délaissées, les terres domaniales et les terrains consacrés.

Les terres délaissées sont considérées propriétés de l'État, qui les distribue aux colons comme concessions agricoles, moyennant certaines conditions d'exploitation. Ce principe des concessions gratuites est le seul applicable au Tonkin, car, outre qu'une vente, même à bas prix, nécessiterait une première mise de fonds, à laquelle nos colons n'aimeraient pas être astreints, on ne trouverait pas d'adjudicataires du sol dans les points, relativement éloignés des centres de protection, où se trouvent ces terres délaissées. Le double principe de l'Angleterre — conserver la propriété du terrain à l'État, afin qu'il réalise lui-même un bénéfice de vente sur la plus-value (principe indien), mettre les terres en vente au plus fort enchérisseur (principe australien) — n'est pas de mise ici : il donne évidemment des ressources à la colonie quand il y a des acheteurs : mais nous n'en aurions point. Nous aurions moins de colons et plus de terres en friche.

Les terres domaniales sont cédées, sous le régime concessionnaire, à un très bas prix, fixé par le Protectorat. Ces larges espaces, relevant directement de la couronne d'Annam, sont depuis longtemps incultes : ils se trouvent surtout dans le Namdinh ; leur utilisation est un bien général.

Je n'insisterai pas sur le régime des concessions; il a paru au *Journal Officiel* et constitue un des règlements administratifs du Protectorat.

Ce règlement, quoique peu détaillé, est suffisamment clair pour ne laisser de doutes à personne.

Les terres consacrées représentent une très faible partie du territoire : ce sont les environs des pagodes, des tombeaux célèbres, des cimetières anciens, ou des emplacements cités dans l'histoire d'Annam. On ne pourrait, à n'importe quel prix, acheter une motte de terre de ces terrains ; et les confisquer — comme cela nous est parfois

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

arrivé — constitue la mesure la plus impolitique et la plus injurieuse. En dehors de ces terrains, les colons font encore des achats de gré à gré aux propriétaires indigènes : ces achats concernent généralement des terres à rizières, sises aux environs des villes qui s'agrandissent; la valeur du terrain, mesuré au maû et au saô (le maû égale 44 ares; le saô, dixième du maû), se débat à l'amiable, et est très variable, suivant sa situation, sa sécurité, sa facilité de drainage.

Dans la campagne, un terrain de médiocre culture se vend couramment cinq francs le maû : le maû des moyennes rizières atteint quinze piastres, ou les dépasse, suivant la région : enfin, dans les villes mêmes, à Sontay, par exemple, le maû cultivé aux portes vaut de 40 à 100 piastres. La meilleure manière de ne pas être trompé, à travers cette grande échelle de prix, est de prendre pour arbitre le quan bô, qui possède les livres cadastraux de sa province.

C'est en vendant son riz que l'indigène trouve l'argent de son existence, de celle de sa famille, et la contribution des divers impôts. Aussi les bonnes, les moyennes, les mauvaises récoltes, sont des symptômes infaillibles du plus ou moins de bien-être, de la plus ou de la moins-value des impôts, et, par suite, du plus ou moins de tranquillité dans le pays.

C'est pourquoi, imprévoyant malgré la longue expérience, l'Annamite vend toujours toute sa récolte, ne conservant rien en cas de perte de la récolte suivante.

C'est pourquoi, en protecteur avisé, l'État devrait acheter aux Annamites un tant pour cent sur leur récolte annuelle pour constituer — comme au temps de Gialong — des magasins de réserve en cas de disette, et n'autoriser la libre exportation qu'une fois ces magasins remplis, afin de protéger les Annamites contre leur propre insouciance.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

*
* *

Ce fut le Gouvernement qui tenta les premiers essais de culture possible, et qui consacra quelques fonds à l'étude des diverses plantations étrangères qui pourraient s'acclimater sur notre sol.

Ces premières études ne furent pas heureuses, parce qu'elles n'étaient pas sérieuses; je n'en dirai pas davantage des essais de M. Balansa, qui touchait des émoluments du Protectorat, pour regarder pousser d'un œil amical les plantes sauvages du Thanviên, ni de la ferme-école de M. Duchemin, à Phudoan, laquelle école se composait d'un seul élève, le fils du quanphû, que l'on forçait de suivre officiellement les cours, afin de justifier le maintien de la ferme, et l'allocation y attachée. — Les essais ne furent tentés normalement, et ne réussirent que lorsque M. Martin vint de Saïgon pour diriger notre Jardin Botanique.

J'emprunte à un très exact rapport de lui la liste de résultats remarquables obtenus au bout d'un an.

Outre le riz, différentes cultures alimentaires réussissent grandement, tels : le maïs et le manioc.

Au point de vue de la culture potagère, tous les légumes de France viennent admirablement. Et je cite ce résultat, moins pour en tirer une conséquence commerciale que pour consoler ceux qui se croient, en arrivant ici, condamnés aux conserves et aux farineux.

Les fourrages sont rares au Tonkin, et la partie du rapport de M. Martin qui les étudie est d'autant plus intéressante que le Protectorat vient de faire établir des jumenteries; actuellement le bambou, le manioc et la betterave donnent les seuls fourrages usuels les essais de trèfle et de luzerne ont donné d'excellents résultats, mais la culture herbagère la plus appropriée au sol est

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

celle de l'*herbe de Para*. Elle est à recommander à tous les propriétaires de haras.

Parmi les plantes textiles, le Tonkin renferme d'importantes plantations indigènes de *cotonniers*.

Elles existaient à l'état sauvage; les habitants des régions moyennes n'ont eu qu'à les aménager.

Différents essais ont bien réussi. Une plantation a été établie juste en face de Hanoï, sur la route de Bacninh, en un terrain concédé à une des sociétés coopératives auxquelles je faisais allusion au début. — Aux environs de Tuphap, M. Bourgoin-Meiffre avait fait, sur son immense concession, qui va de Dachung à Dongsong, des essais de cotonniers de Manille et de Ceylan; le peu de sécurité de la région l'avait empêché, jusqu'à ce jour, d'obtenir de bons résultats, mais il se montre très satisfait du peu qu'il a obtenu, et très confiant pour l'avenir; et, avec le bel entêtement qui le caractérise, et avec lequel on peut tout faire dans les pays neufs, il va se remettre à la besogne. *La ramie* pousse à l'état sauvage, et c'est une de nos grandes richesses futures; sa culture est à recommander à nos nouveaux planteurs; la Chine est le débouché naturel du produit, et ses demandes dépassent de beaucoup la production. Mais, pour réaliser les gros gains qu'on cherche toujours aux pays lointains, il faudrait trouver un procédé rapide et peu coûteux pour décortiquer la plante.

L'*abaca*, ou chanvre de Manille, est aujourd'hui l'objet de notre sollicitude. Ce textile est le meilleur de beaucoup de tous ceux connus. Il est uniquement employé dans tous les cordages maritimes ; les plantations ont réussi merveilleusement, quelques plants ont été livrés au public ; M. de Cuers en cultive sur les mamelons inférieurs de Dongtrieu. Cette culture serait bien plus générale aujourd'hui, si l'exportation n'en était pas interdite de Manille, qui craint de se voir enlever cette production

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

qui fait toute sa richesse, et pour laquelle notre sol vaut au moins le sien. Mais dans quatre ou cinq ans, la prohibition espagnole n'aura pas eu raison de notre entêtement, et nous aurons, en l'abaca, une de nos plus belles exploitations indigènes. Il faut remarquer que le planteur ne fera de gains rapides que s'il évite l'envoi de sa production en Europe, par l'établissement d'une corderie sur la plantation même, dirigée par un ouvrier d'art européen.

L'*arbre à papier* (*caï gio*) n'existe encore que sur les plantations indigènes. Avec ses fibres on obtient ce papier à la fois si fin et si fort, qui est bien connu partout. On sait que, aux environs de Hanoï, toute une colonie annamite s'occupe de la fabrication : le village et le pont dits « de Papier » sont à la fois fastes et néfastes dans notre histoire militaire. M. Schneider, l'audacieux imprimeur, avait établi de toutes pièces une immense fabrique de papier. M. de Lanessan la racheta au compte du Gouvernement, soucieux de centraliser tout en ses mains, et ne se doutant pas qu'une semblable ingérence tue toute concurrence, et par conséquent toute vie commerciale.

Le *tabac* est cultivé un peu partout par les indigènes, mais il est d'une qualité inférieure ; cependant les qualités les plus renommées ont été cultivées au Jardin Botanique avec succès : ici encore les demandes sont bien supérieures à la production, et, pour un travailleur consciencieux et modeste, il y aurait là beaucoup à tenter et à récolter.

Le *mûrier* est l'objet d'une culture indigène, mais trop serrée, enchevêtrée, et sans bons résultats; il poussait jadis à l'état sauvage ; on n'a rien fait encore pour l'approprier complètement : toutes les espèces en sont favorables à la croissance du ver à soie. Sa culture rationnelle va être l'objet d'une culture et d'une réglementation. Là encore, il y aura une source certaine de revenus, lorsque la soie sera un peu affinée, et que les procédés de fabrication sur place en seront perfectionnés.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

A ce propos, il est bon de faire remarquer que c'est précisément parce que l'élève du ver à soie est uniquement indigène, que les industries soierières n'ont pas réussi : les essais de M. Bourgoin n'ont pas été heureux, non plus que les tentatives de M. Samuel, à Haiphong. La mauvaise qualité de notre soie filée provient de l'élève défectueuse : l'espèce d'Annam, très solide cependant, a été abîmée par des éducations trop multiples, un système mal réglé, par l'incurie qui, en la laissant en proie à une grande mortalité, a affaibli l'espèce. Donc, avant d'établir quoi que ce soit, il serait urgent qu'un Européen fît au Tonkin une magnanerie rationnelle, y tentât des croisements dont les effets régénérateurs se feraient sentir très rapidement.

La même richesse, avec le même inconvénient, se présente partout, même au Cambodge, ainsi qu'en fait foi cette note commerciale officielle :

On adresse de plus en plus de demandes à Pnompenh pour obtenir de France, de Saïgon, de partout, cette soie écrue qu'on désigne généralement sous le nom de « soie du Cambodge » et qu'on fait en différentes qualités et en différents genres de tissage : uni, serge, façonné, broché, etc. Ce tissu, malgré les tares de sa fabrication, défaut provenant de l'imperfection de l'outillage indigène, est en effet, très goûté, car il est d'un usage très pratique. D'une grande solidité, il résiste au lavage comme de la toile de fil, et conserve jusqu'à sa plus complète usure un beau brillant qu'on chercherait en vain dans une soie de Lyon qui aurait été lavée, savonnée et repassée au fer.

Mais, hélas ! cette soie si estimée, et à si juste titre, devient de plus en plus rare; les Cambodgiens et les Méluongs en fabriquent très peu, la matière première, la soie, ne se trouvant au Cambodge qu'en très petite quantité. Cependant le mûrier croît avec une grande facilité sur les rives du Mékong, le ver à soie s'y élève sans difficulté, et nous sommes persuadés qu'une magnanerie bien

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

installée, complétée de machines à dévider les cocons, et de métiers à tisser, serait appelée à un succès certain...

La *canne à sucre* n'est cultivée par l'Annamite que sur de petits espaces, car il n'a pas le moyen d'extraire de la canne assez de sucre brut pour réaliser de gros bénéfices : là encore, cette culture, passant entre nos mains, prospérera d'une très considérable façon, spécialement la canne rouge, qui est la plus avantageuse et vient parfaitement dans notre terrain : tant sous forme de cassonade que de mélasse, il se fait une grande consommation indigène; la Chine en fait des demandes énormes, et un planteur avisé trouverait là sa fortune, s'il pouvait installer des appareils précis de broyage et de distillation.

La plante industrielle de riche rapport, appelée au plus grand avenir au Tonkin, est certainement le *caféier :* le café sera à notre colonie ce qu'est à l'Algérie la vigne. Le *Grand-Bourbon* et le *Libéria* sont les espèces qui se prêtent le mieux à notre culture. Il faut lire dans les ouvrages spéciaux et dans les rapports officiels la manière d'installer une plantation. Il est à peine croyable de voir combien rapide et grande peut-être la rémunération du travail. Au bout de trois ans — deux ans dans de bonnes conditions, — la plantation rapporte.

Et au bout de trois ans de rapport, elle a déjà couvert tous ses frais. J'ai sous les yeux le calcul établi par un de nos planteurs sur une base minima de rapport. Tout étant pesé et calculé, il est permis de dire que la plantation du café est la plus riche et la moins aléatoire de toutes nos cultures.

Le Jardin d'Essai a planté 2,500 pieds, destinés à la propagation de la culture. MM. Guillaume, à Késo, ont 10,000 pieds âgés de trois ans. Partout où l'on a tenté, on a parfaitement réussi, MM. Morice et Le Vasseur ont, à Hung Hoa, une plantation de 40 hectares, dont une partie

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

renfermera 80,000 pieds de café d'ici deux ans, et en contient déjà 8,000 en rapport. Au bout de trois ans, on obtient un arbuste vigoureux, résistant, donnant à l'an un kilogramme de graines. Le breuvage produit est excellent, et la production trouve partout des débouchés faciles, spécialement en Extrême-Orient; le café indo-chinois sera grayé, c'est-à-dire livré vert.

Le *poivrier* fait l'objet d'une culture indigène assez suivie, et donne de bons résultats : le poivre noir est mis en forêt de futaie, où il trouve des tuteurs naturels. Cette culture demande des soins constants.

La production ne dépasse pas aujourd'hui les besoins de la consommation sur place : malgré l'écoulement assuré du poivre noir, on n'en a pas encore tenté en grand l'exploitation.

De même, le *bétel*, qui ne peut être cultivé que par l'indigène, vu qu'il doit être vendu aussitôt que produit, et qui, par suite, ne peut faire l'objet d'un commerce étendu.

La culture de la *vanille*, qu'on a déjà essayée à Saïgon, pourrait être tentée avec fruit en Annam : mais ceci n'est encore qu'un *desideratum*.

La graminée la plus utile de tout le Tonkin est, sans contredit, le *bambou :* un Annamite ne peut ni vivre, ni se loger, ni écrire, ni se battre, ni dormir, ni naviguer, ni mourir, sans le secours de cet arbre qui l'accompagne du premier au dernier de ses jours, dans chacune de ses actions.

Il pousse à l'état spontané, dans les forêts alentour des villages; et, si on ne peut en faire commerce, nous devons, sachant que c'est l'arbre du pays par excellence, songer à sa conservation.

L'*aréquier*, qui fournit le cachou, et le masticatoire préféré des Annamites, est cultivé sur une petite échelle. Il est de bon rapport, mais lent, et exige, comme le bétel,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

que le producteur s'occupe de la vente immédiate et au détail.

La première de nos plantes oléagineuses est l'*arachide* : les indigènes n'en exportent, comme huile comestible, que vers la Chine, et n'augmentent pas leur production : si on leur faisait suivre l'exemple des autres pays de l'Indo-Chine, si on en faisait l'exportation en Europe, pour la fabrication des savons, nul doute que les produits tonkinois ne tarderaient pas à supplanter les produits similaires de Siam, car notre sol est plus propice que n'importe quel autre à cette culture.

Le *camélia* et le *ricin* se cultivent également sur toute la Rivière-Noire et dans les pays de montagne, pour l'huile à brûler.

La culture du ricin recevra sous peu de grands développements, car les planteurs de café se servent du feuillage du ricin pour garantir les caféiers du soleil, de préférence à tout autre arbuste : ils sont sûrs de trouver un débouché à leur production d'huile, dans toutes les compagnies de transports, dans toutes les industries, qui se servent toutes d'huile de ricin pour le graissage des machines.

Comme plantes tinctoriales, le Delta possède quelques cultures indigènes d'*indigotier* : cette couleur est fort bonne, si l'on songe que c'est de cette préparation que sont teints les habits bleu-foncé des Mans et des habitants des montagnes, que nous avons tous eu occasion de voir.

Comme parfums, la *citronnelle* seule est l'objet d'une culture suivie, et les Européens commencent à s'en occuper sérieusement ;

Le *patchouly* et le *michelia* (*ylang-ylang*) existent aussi à l'état de petites cultures indigènes.

*
* *

Le haut Tonkin, pour être moins favorable à la prospérité

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

des principales cultures plus haut énoncées, et à cause de la dûreté de son sol, et de la rigueur relative de son hiver, fournit à la richesse générale quelques éléments précieux, dont deux hors ligne, dont il faut tenir grand compte, attendu que, une fois les communications établies et la sécurité assurée, ils seront d'un grand appoint à la fortune de la colonie :

Le *cunaï*, tubercule d'une plante tinctoriale, donne la couleur rousse dont tous les habitants des plaines de Chine et d'Indo-Chine teignent leurs habits. Il croît dans les forêts à l'état sauvage, et, jusqu'à présent on ne l'avait pas acclimaté : la culture faite au Jardin d'Essai a donné les meilleurs résultats, et, je sais que bien des Européens ont l'intention d'exploiter cette culture, et n'attendaient pour cela que l'issue de la tentative du Jardin d'Essai. Le *cunaï* se cultive spécialement en forêt, où il fait déjà la richesse des montagnards. Le rendement de la plante donnera un gain considérable : l'exploitation en est facile ; j'y vois une de nos plus grandes ressources futures : « Une plantation bien faite peut durer de huit à dix années et même davantage, suivant les sols.

« L'écoulement de ce produit est assuré sur place par l'énorme consommation indigène et par la Chine, sur laquelle il s'en exporte chaque année de grandes quantités, qui, cependant, sont loin de suffire aux besoins des habitants du Céleste-Empire. Cette culture est à encourager, car elle offre toutes chances de succès. » (Ch. Martin.)

La *badiane*, dont on extrait l'essence qui fait la base de l'anisette et des liqueurs similaires, est cultivée dans les régions de Langson : elle ne sera jamais, sans doute, exploitée par les Européens directement, car l'arbre ne rapporte qu'à sa dixième année, et il ne se plaît qu'en montagne. Cette culture n'est pas bien étendue (*quoiqu'elle soit très avantageuse*), d'abord à cause du monopole d'exportation accordé à la maison Bourgoin, ensuite parce que les

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

cultivateurs indigènes, craignant de voir la valeur du produit diminuer avec sa vulgarisation, ne donnent que des semences mauvaises, préalablement passées au four.

L'*arbre à laque* (*cay son*), vient spécialement bien dans les pays de demi-montagne, comme la région du Song Chai : il produit dès la troisième année, ne nécessite que peu de soins, est fort vigoureux ; si l'on songe quelle grande quantité de laque vierge est demandée en Chine, combien précieux est ce produit, tout spécial à l'Extrême-Orient, si l'on se rappelle que la résine intérieure sert pour calfater les bateaux, on s'étonnera qu'aucun Européen n'ait encore songé à exploiter cette culture facile, et éminemment rémunératrice. Quand les colons pourront sans crainte habiter les régions hautes, purgées des fièvres et des rebelles, la laque sera une de nos grandes richesses, et je ne saurais trop recommander la propagation de sa culture.

Le *pavot à opium* croît aussi dans les hautes régions ; mais outre que celui de Chine paraît d'une qualité et d'un rendement supérieur, je crois inutile (*la fabrication étant encore chez nous monopolisée!*) de donner des renseignements sur une exploitation actuellement interdite, et qui est cependant d'un indéniable revenu.

La culture du *thé* avait autrefois une grande importance, spécialement sur la Rivière-Noire, aujourd'hui elle ne suffit même plus à la consommation du pays; la qualité en est bonne, mais les procédés de dessication indigène sont très défectueux. J'ignore pourquoi cette culture est ainsi tombée en désuétude : le thé étant la boisson nationale, il y a écoulement certain du produit, et gain assuré ; il doit y avoir à cette diminution énorme d'exploitation une cause spéciale, sans doute une concurrence ruineuse des Chinois. Mais, comme je l'ai mal élucidée, je me garderai bien de pousser qui que ce soit à cette culture, qui paraît cependant avoir pour elle tous les avantages.

Le *camphrier* et *l'arbre à quinquina*, qui poussent à l'état

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

sauvage dans le mont Bavi, seraient aussi susceptibles d'une culture rationnelle et suffisamment rétributive.

Ce court exposé suffira pour indiquer que l'avenir agricole du Tonkin est assuré : bien des branches d'exploitation ne sont encore qu'à l'état de projets ; mais nous pouvons constater que, parmi les cultures nouvelles, le café existe déjà en grande quantité, le coton et l'abaca s'exploitent ; et que ces trois cultures seules — qui réussissent très bien chez nous — suffisent à la prospérité d'un pays.

*
* *

Ce simple exposé des richesses naturelles ou possibles du pays, et des moyens usités pour les mettre en valeur, répond tout seul à la question sans cesse posée et jamais résolue ; comment se fait-il que, foncièrement si riche, le Tonkin ait tant besoin d'argent et n'arrive pas à se suffire à lui-même, et comment les sommes qu'on y dépense semblent-elles disparaître sans transition ? Voici la raison, que tout le monde peut trouver, tant elle se dégage facilement : les richesses du Tonkin ne sont pas des richesses de premier jet ; elles ne s'offrent pas à l'individu qui vient seul et avec sa bonne volonté, elles exigent de longs efforts et un emploi préalable de capitaux ; autrement dit le Tonkin n'est pas ce que nous appelons une terre à colons ; on ne peut y laisser, comme on a fait en Algérie, un immigrant avec une charrue au milieu d'une petite concession gratuite, il mourrait de faim sur sa charrue, au milieu de la prospérité des indigènes ses voisins.

La petite culture, l'agriculture, peut faire vivre l'aborigène, elle ne peut faire la fortune de l'immigrant ; la population, qui a acquis son maximum de densité, ne peut recevoir une grande quantité d'habitants nouveaux, ceux surtout d'une autre race ; la propriété ne peut pas facilement changer de propriétaire, enfin le climat n'est

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

pas fait pour l'habitation perpétuelle, ni pour la reproduction de la race européenne : la chaleur ne conviendra jamais à nos tempéraments du Nord ; enfin, les races, toutes dissemblables au physique, à l'intellectuel, au moral, ne se croiseront jamais : elles vivront parallèlement, mais, en dehors de quelques caractères spéciaux, n'auront pas de contacts sympathiques ; enfin, le peu de besoins et de désirs des Indo-Chinois produit, au moins autant que leur grande agglomération, un bon marché dans la main-d'œuvre, tel que jamais un Européen ne gagnera, par un travail manuel, sa vie journalière. Donc nous n'aurons jamais, encore moins qu'une race mélangée, comme à la Martinique ou à Bourbon, une race de colons ; et l'Indo-Chine ne sera jamais une colonie, mais seulement ce qu'elle peut être, avec un grand profit pour la métropole, une possession active, riche, où de grosses exploitations feront la prospérité constante du peuple entier et la fortune rapide des hardis exploitants qui, pendant une période donnée de leur vie, viendront risquer les chances de ce pays merveilleux.

C'est dire quel genre d'exploitation est à enseigner là-bas, à encourager ici. L'avenir est aux grandes exploitations, aux cultures du café, du coton, de l'abaca, de la canne à sucre, sur de vastes espaces, aujourd'hui encore à peine occupés, cultures qui donneront au commerce général un mouvement, et au peuple une richesse, qu'ils ne pourraient espérer sans cela ; l'avenir est aux industries conséquentielles de ces cultures : nous devons avoir là-bas les filatures, les tissages, les dévidages, les magnaneries, les distilleries, les ateliers de préparation du café. Nous aurons de grandes plantations de cunaû et des teintureries, nous exploiterons le teck pour la construction des navires, nous enlèverons aux forêts des pays muongs leurs essences précieuses, depuis le camphrier jusqu'au palissandre ; par dessus tout, nous nous rappellerons que

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

nous avons un bassin houiller, et aussi métallurgique, d'une grande étendue et d'une valeur considérable.

Mais pour toutes ces exploitations et ces industries, il faut de l'argent, et beaucoup d'argent, et elles ne commenceront à prospérer, à enrichir le pays où elles se trouvent et les gens qui sont à leur tête, que lorsqu'on y aura aussi beaucoup d'argent endormi. Et comme le pays est lointain, qu'il paraît peu tranquille, et qu'enfin, si le Français a souvent encouru le reproche d'être casanier, son argent est encore plus casanier que lui, il s'ensuit que toutes ces industries — qui ne peuvent être faites ni en un jour ni en un an — manquent et manqueront longtemps encore, et que par suite l'Indo-Chine semblera — à tort — tromper les espérances mises en elle.

Cette distinction entre une colonie et une possession, la manière de les administrer, de les habiter, de les mettre en valeur, a été parfaitement établie, et avec une grande autorité, par M. Harmand (*L'Inde*, par sir J. Strachey, Préface, p. XXI) :

Les possessions sont des pays tropicaux ou subtropicaux, en général étendus, peuplés d'une masse considérable d'indigènes plus ou moins policés, possédant le sol et l'exploitant eux-mêmes par des procédés déjà réguliers et rémunérateurs. L'Européen ne peut y vivre d'une manière permanente qu'à la condition d'y jouir d'un certain bien-être, et, sauf exceptions bien rares et mal prouvées, il ne peut y perpétuer sa race sans adjonction de sang nouveau. Dans de pareilles conditions, il ne peut être que le directeur, l'éducateur et le protecteur des races indigènes. Il leur procure les plus grands de tous les bienfaits : la paix, l'ordre, la sécurité et la justice, auxquels ces sociétés aspirent avec avidité, mais qu'elles paraissent incapables d'atteindre par elles-mêmes. Cette incapacité est la cause réelle et profonde de leur immobilité apparente, et les garanties que l'Européen apporte

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

avec lui, pour tout l'ordre social et pour les intérêts de toute nature, suffisent à expliquer comment il nous est possible, avec quelques poignées de soldats, de maintenir notre domination sur des populations innombrables, qui ne nous aiment pas, qui n'auraient, semble-t-il, qu'à se presser pour nous écraser, mais qui éprouvent un besoin immense de sécurité, dont la satisfaction, elles le sentent d'instinct, est rapidement inséparable de notre présence.

Les possessions ne comportent qu'une faible émigration européenne, et encore convient-il de remarquer que cette émigration est très différente de celle qui convient aux colonies. Elle doit se recruter, dans sa généralité, parmi les éléments supérieurs des diverses couches de la société métropolitaine, se composer d'hommes instruits, actifs, riches, ou du moins armés de qualités de caractère exceptionnelles et de connaissances spéciales; si les émigrants sont ouvriers, il faut qu'ils soient des ouvriers d'élite. Si ce sont des cultivateurs, il faut qu'ils soient assez instruits et assez intelligents pour être chefs d'exploitations, surveillants, directeurs des travailleurs indigènes. En outre, cette émigration n'est que temporaire, et tous ceux qui la constituent débarquent dans la possession avec l'idée bien arrêtée de la quitter le plus tôt possible. Confinés en très grande majorité dans l'enceinte des villes maritimes ou dans leur voisinage immédiat, les Européens non fonctionnaires se consacrent au commerce, à la banque, à l'installation ou à l'exploitation d'usines perfectionnées, à la direction d'entreprises diverses, de travaux publics ou privés, de constructions, de transports à vapeur, de chemins de fer. Le sol étant entièrement possédé par les indigènes, on ne ne trouve guère l'Européen dans l'intérieur du pays, abstraction faite des détaillants établis auprès des postes militaires ou administratifs, qu'à l'état d'exception, par exemple au voisinage des gisements miniers, dont ils surveillent l'extraction, ou quelquefois en qualité de gérant ou de directeur de cultures très riches, mais d'une étendue limitée, là où le climat le permet. Ces industries agricoles ne peuvent elles-mêmes se développer qu'assez tardivement, lorsque

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

la pacification est complète et la sécurité assurée, car autrement l'Administration européenne — qu'elle soit britannique, hollandaise ou française — ne voit pas d'un bon œil ces tentatives, menaçantes pour sa responsabilité, et ne les favorise point. Il n'est même pas hors de propos de faire remarquer ici que si tous les Européens libres, quelle que soit leur nationalité et dans quelque possession qu'ils vivent, sont disposés à se plaindre des administrations provinciales dont ils relèvent, et que si, d'autre part, ces administrations n'aiment pas voir les Européens libres se mêler aux indigènes — j'ai observé cela partout, et partout j'ai entendu les mêmes plaintes, — c'est qu'il doit exister une cause générale et naturelle capable d'expliquer ce manque de sympathie, sans qu'il suffise d'invoquer la malhonnêteté, l'esprit frondeur ou les vices de l'Européen libre, ou l'égoïsme, la paresse, la vanité, même le manque de patriotisme du fonctionnaire, car tels sont les reproches qu'on s'adresse réciproquement. La vraie raison, c'est que les administrations locales, dans les possessions, orientées qu'elles sont pour le commandement, la direction, la surveillance des indigènes et la défense de leurs intérêts, ne sont pas et ne peuvent être faites pour favoriser des intérêts tels que ceux d'Européens, antagonistes en beaucoup de cas de ceux des natifs, et que les administrateurs les plus habiles, les plus dévoués, les mieux intentionnés, sont la plupart du temps impuissants à concilier les uns et les autres.

Dans les possessions, c'est avant tout sur l'activité de l'élément indigène ou, quelquefois, sur les qualités d'immigrants appartenant à des races voisines par le sang et la civilisation — par exemple, pour l'Indo-Chine, ce sont les Chinois, — qu'il faut compter pour développer le pays, pour étendre ses cultures, les rendre plus riches, pour exécuter tous les travaux nécessaires à la mise en valeur du sol, et, en dernière analyse, procurer à notre administration, à la faveur de la sécurité qu'elle substitue au chaos asiatique, les budgets considérables qui lui sont indispensables pour perfectionner son œuvre, en justifiant ainsi et

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

moralisant sa conquête. Les Européens libres des villes exercent aussi une action très active, en mettant en branle, en excitant les transactions. Ils agissent comme un ferment salutaire, mais ils ne donnent par eux-mêmes qu'un appoint relativement secondaire aux ressources du trésor public.

Financièrement, les possessions ne sont pas faites pour procurer le plus petit bénéfice direct au budget métropolitain.

Et d'ailleurs, M. Harmand précise encore :

L'Indo-Chine n'est pas et ne sera jamais une colonie : c'est une possession, un pays de conquête, d'administration, où les Européens, en nombre relativement très restreint, jouent le rôle de directeurs de la population indigène, et arrivent, en accroissant ses ressources par la pacification, la justice, et la garantie donnée à tous les intérêts, à augmenter les activités et les transactions de toute espèce, et à obtenir un budget toujours grandissant.

III

Je n'aborde pas la question des richesses de notre sous-sol sans un sourire, au souvenir des luttes passées. Je ne crois pas que jamais régime minier ait soulevé plus de controverses que celui du Tonkin. On se rappelle l'énorme et factice indignation dont certains journaux de la métropole accueillirent l'annonce de la concession de Hongay, et comment on accusa Jules Ferry d'avoir fait l'expédition du Tonkin pour assurer le succès aux « tripotages » de M. Bavier-Chauffour. C'est certainement en pensant au développement de nos charbonnages, que Jules Ferry prononçait ce mot de « placement de père de famille » que l'*Intransigeant* et l'*Autorité* lui reprochaient encore au bout de six ans; à les entendre il n'y avait au Tonkin ni

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

houille, ni argent, ni quoi que ce soit, qu'un désert bon à tuer tous les imprudents qui s'y risquaient, et ils ne tarissaient pas, à dénoncer les spéculateurs avides, qui tentaient d'échafauder leur fortune sur la crédulité générale.

Nous savions bien, nous autres coloniaux, que, consciemment ou non, ces journaux trompaient l'opinion publique; mais nous n'avions encore que des espérances, et nous voulions attendre, pour confondre de si maladroites calomnies, de pouvoir présenter aux calomniateurs le fait accompli et le résultat obtenu.

Ce jour est arrivé, et, outre que mon patriotisme de bon tonkinois s'enorgueillit devant les résultats acquis, présages de plus grands encore, j'éprouve aussi un certain plaisir secret à étaler devant tous le fruit de nos travaux silencieux, et à me rendre compte que ceux-là même qui s'élevaient le plus contre nos hardiesses, voudraient bien avoir mis aujourd'hui, dans nos sociétés et entreprises minières, leurs économies de « père de famille », qu'ils défendaient jadis avec une si bruyante éloquence.

Comme je me suis aidé de spécialités dans l'étude des richesses du sol, j'invoquerai aussi ici la haute compétence de plusieurs ingénieurs coloniaux, MM. Fuchs, Saladin, Sarran, Vincens, etc.[1].

Peu de pays possèdent une aussi grande accumulation de combustible, réparti sur une aussi faible superficie. La seule objection qu'on eût pu faire à ce vaste bassin était l'uniformité et la qualité du charbon, charbon maigre, à faible teneur de matières volatiles, d'une remarquable pureté, s'adressant aux grilles des chaudières à vapeur, mais non susceptible de fournir aux usines à gaz et à toutes les industries qui nécessitent l'usage d'un charbon bitumeux.

Après la découverte récente du charbon gras sur les

1. Consulter, en ce qui concerne Kébao et Tourane, l'ouvrage de M. Ch. Wehrung, cité plus haut.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

rives du fleuve Rouge, à Yênbay, cette objection tombe d'elle-même. Les houilles tonkinoises peuvent donc faire face à toutes les exigences de la demande, aux besoins de la marine et à ceux de l'industrie métallurgique, qui se greffera forcément sur l'industrie minière.

M. Fuchs a fait connaître, en 1882, que le bassin houiller du Tonkin forme près de la mer une bande continue de 111 kilomètres de long, et que, des études spéciales faites à Kébao et à Hongay, il résulte que des exploitations sérieuses et très utiles pour la colonie et pour la marine peuvent être entreprises dans de bonnes conditions économiques; que les couches reconnues à Hongay et à Hatou fournissent un excellent combustible, et que l'épaisseur de ces couches fait bien augurer de l'avenir du bassin houiller. Depuis plus de quatre ans, on travaille à Hongay; depuis plus de trois ans, on travaille à Kébao, et l'extraction totale journalière se traduit à l'heure qu'il est par plus de 200 tonnes de charbon livrées aux bateaux.

Il est superflu d'ajouter que cette production augmentera tous les jours ; nous pouvons affirmer qu'en cinq ans elle s'élèvera à 200,000 tonnes par an. A cette production, viendra s'ajouter un nombre égal de tonnes fournies par les mines de Dongtrieu, et de Tourane, en Annam.

C'est donc un mouvement annuel de 400,000 tonnes, qui sera fait par les houillères tonkinoises, en supposant, ce qui est peu probable, que d'autres mines ne s'ouvrent pas d'ici-là.

On peut, dès maintenant, se rendre un compte exact de l'activité qui régnera alors dans le port d'Haiphong, dans celui de Tourane, et dans le golfe du Tonkin.

Nous n'avançons rien qui ne soit d'une exactitude rigoureuse, tout en nous tenant bien au-dessous de la vérité. Je fais la part de l'aléa et je dis que, quelles que soient les conditions déplorables dans lesquelles se trouverait placé le Tonkin, aux points de vue administratif et politique, éventualités qu'on doit écarter, cette production de 400,000 tonnes par an sera atteinte dans cinq ans, à partir de ce jour, par la force même de l'impulsion acquise en ce moment.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

C'est qu'en effet, le premier pas dans la voie de l'exploitation est fait, les premiers capitaux, les plus difficiles à réunir, sont engagés, et il est aujourd'hui complètement impossible de reculer. (Extrait du *rapport de M. Sarran*, ingénieur des mines.)

*
* *

Les houillères de Hongay, comprises entre les baies de Faitzilong, d'Along et la rivière de Camp Ha, sont situées sur une concession de 20,000 hectares, consentie en 1887 à M. Bavier-Chauffour. Elles fournissent aujourd'hui 200,000 tonnes de charbon par an. Les travaux les plus importants y ont été faits, et on peut considérer la mine, sinon comme en plein rapport, du moins en pleine voie d'extension.

Le premier quartier d'exploration, dit Nagotna, possède 4 kilomètres de galeries, plusieurs puits de forage, dont un, le puits Kestner, va sur ses 200 mètres de profondeur, à travers les couches Bavier, Chater et Marmottan : l'épaisseur utile de ces couches est de 30 mètres, et leur longueur de 3 kilomètres; elles donneront donc un rendement total de 25 millions de tonnes. Ce quartier livre aujourd'hui déjà 200 tonnes pas jour. Le deuxième quartier, dit Claireville, outre des ramifications des couches précédentes, exploitera la couche Henriette, qui a une épaisseur utile de 15 mètres.

Le troisième quartier, dit de Hatou, contient les plus épais filons de la colonie. Les couches Marguerite et Jauréguiberry ont une épaisseur utile de 61 mètres et pourront fournir jusqu'à 500 tonnes par jour. Ces quartiers sont reliés entre eux par une voie ferrée construite à $1^{m}20$ du niveau des grandes eaux, avec les rails et tenders coutumiers aux Indes, à $0^{m}604$ d'écartement. Cette

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

voie relie la place de Hongay aux principales galeries, et a 6 kilomètres de longueur.

La région de Camp Ha, non encore exploitée à cause de la distance (25 kilomètres à l'intérieur), promet un rendement presque égal à celui de Hatou.

A Hongay même, la Société a construit un « pier » de 68 mètres sur 18. Il y a des cribles pour un criblage de 500 tonnes par jour, des entrepôts pour l'emmagasinement de 3,500 tonnes, des appareils de chargement pour l'embarquement de 100 tonnes par heure.

On voit par là que, dès le premier jour, on a fait grand, que les grosses dépenses ont déjà été engagées, dans l'assurance de la réussite; qu'il n'y a plus aujourd'hui qu'à activer les travaux et les forages, en utilisant cet immense avantage de la mine d'être sur le bord de la mer. La houille de Hatou et Camp Ha est belle, dure, régulière ; celle de la couche Henriette, friable ; celle de Jaurréguiberry, solide et brillante.

L'île de Kébao a été concédée à Jean Dupuis en 1888 : la société d'exploitation est française, au capital de 2,500,000 francs. Les couches sont, en général, plus faibles qu'à Hongay : le système inférieur a une épaisseur utile de 25 mètres; le système supérieur, une de 15 mètres environ. Les quartiers I et II (*Kébao*) alimentés par un puits de 85 mètres, fournissent un rendement journalier de 150 tonnes. Le troisième quartier (*Caiday*) offre cette particularité, de présenter, à flanc de coteau, une masse de 1,000,000 de tonnes.

Il est relié à Kébao par un Decauville de 800 mètres.

Les quartiers IV et V (*la Cascade, le Coq*) sont reconnus, mais non encore exploités.

A 6 kilomètres dans l'intérieur, à Hayat, affleure un gisement considérable : c'est là sans doute qu'est l'avenir de Kébao, mais les finances de la société actuelle ne lui

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

permettent pas encore d'attaquer en un second point.

Le charbon de la région est dur et brillant.

L'outillage de Kébao est primitif, l'installation à peine suffisante: on voit qu'on vise à l'économie. L'économie est d'autant plus forcée, que les fonds de la rade de Kébao étant insuffisants, la Société aura à s'occuper d'établir un port d'embarquement, souci que n'a pas la Société de Hongay, mieux favorisée de la nature.

Une des questions les plus importantes, à Kébao, comme dans toute exploitation en voie de création au Tonkin, est celle de l'embarquement des produits.

La mine doit avoir en vue de donner libre accès aux bateaux du plus fort tonnage possible, à toute heure du jour et en tout état de marée.

Elle doit assurer l'accostage et la sécurité des bateaux, et enfin procéder aux chargements de ceux-ci aussi rapidement qu'économiquement. Ces trois conditions remplies garantissent, toutes autres conditions d'ailleurs égales, une préférence marquée en faveur de la mine, qui diminuera le temps de stationnement du bateau.

A Kébao, pour résoudre cette question, on est en présence de deux solutions, dont une répond aux conditions de profondeur permettant l'accès, en tout état de marée, des navires de fort tonnage. C'est la rade de Tienyên, où les bateaux de sept mètres de tirant d'eau peuvent arriver à toute heure du jour.

C'est le seul point de la côte où règnent des fonds de sept à huit mètres en communication avec la haute mer par des passes navigables à toute heure du jour.

L'autre solution, un port en face de Kébao, offre bien des fonds suffisants, mais il faut prendre, pour y arriver, la route des canaux intérieurs, de la baie de Faïtzi Long, dont les fonds à basse mer n'ont que 5 m. 25, en quelques points.

Dans la première solution, un simple balisage montrera

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

aux bateaux venant du large, la route à suivre; dans la la seconde, le secours d'un pilote sera toujours nécessaire.

Pour atteindre la rade de Tienyên, il faut 10 kilomètres de voie ferrée, mais ici l'appontement à construire sera peu coûteux. A Kébao, pour atteindre les fonds de six mètres, il faudrait un appontement de 350 à 400 mètres de longueur, non compris 2 kilomètres de voie ferrée reliant la mine au lieu du chargement.

Kebao subit une baisse imméritée à cause de la déconfiture de la Société des Dépôts et Comptes courants.

Les houillères de Dongtrieu sont situées sur une concession de 1,200 hectares, faite à M. Schœdelin en 1890, pour récompenser les services que ce général chinois en retraite avait rendus au Protectorat aux époques initiales.

M. Schœdelin a remis sa concession aux mains des Anglais, moyennant une rente annuelle, et les Anglais en ont donné l'exploitation à une société chinoise, sous la raison sociale My Chéong, de Haiphong. C'est contre ce My Chéong que je m'élevai jadis fortement (juin 1891. Voir *Deux Années de Lutte*, pp. 233-234). Je dénonçais non seulement l'intimité de My Chéong et des pirates, mais j'indiquais diverses circonstances où les pirates avaient eu, dans leurs dépradations, l'aide des mineurs : je ne m'étais pas trompé, puisque l'affaire a eu des suites administratives, et que My Chéong y a perdu un retentissant procès.

Il n'y a maintenant à Lamxa, première galerie de mine, en dehors des opérations de pillage, que des travaux d'étude; on a reconnu, sous une très faible épaisseur, parfois à fleur de sol, une couche d'une épaisseur utile de 30 mètres, pouvant donner un rendement final de 400,000 mètres cubes.

Cette mine est donc destinée à un grand avenir, quand

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

sa houille sera exploitée par des mineurs, et non pas seulement sa situation montagneuse par des brigands.

Les mines de Quangyên constituent deux concessions sur le Songdabac et le Song Hung Meo (*Songkinhtay*) ; elles ont, sur 6 kilomètres de longueur, une épaisseur utile de 10 mètres.

Leur charbon est semblable à celui de Cardiff.

Elles sont destinées à un bel avenir, spécialement du côté de Yênlap ; mais il n'y a encore, faute d'argent, rien d'exploité.

Les houillères de Tourane (*Nganson*), ancienne concession de M. Cotton, ont été rachetées en 1889 à des Chinois, et constituent un domaine de 3,000 hectares, exploité par une société au capital de 4 millions. Cent mètres de galeries ont été creusés ; les travaux ont subi des ralentissements par suite d'inondations, la mer ayant envahi les galeries inférieures, et le feu dévorant d'autres galeries. Le massif reconnu utile est de 10,000,000 de mètres cubes, et produit actuellement 100 tonnes par jour.

Les houillères sont situées à 65 kilomètres de la mer, sur le bord de l'arroyc de Tourane, qui ne porte que des chalands plats (fonds de 1 m. 20). Ces houillères prendront un grand développement et feront la richesse du port de Tourane, qui est appelé à devenir non seulement le port de Hué et de Faifoo, mais encore le port de guerre et de transit de l'Annam, et la principale escale, en Indo-Chine, de nos lignes maritimes transocéaniennes.

L'écoulement de nos produits houillers se fera très facilement, d'après les calculs suivants :

La consommation annuelle de houille en Extrême-Orient est de 2,000,000 de tonnes, fournies par le Japon, l'Australie et Cardiff. La seule consommation de Hongkong, notre voisine, s'élève à 800,000 tonnes.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Centre de Documentation sur l'Asie du Sud-Est et le Monde Indonésien EPHEM Section

Or, la très facile production annuelle du Tonkin sera de 400,000 tonnes (la production actuelle est prévue de 250,000). Nous avons vu d'ailleurs que l'écoulement était assuré comme qualité. Au prix de vente, le charbon japonais est de 26 francs la tonne ; le prix de la tonne de charbon de Hongay est, pour la qualité supérieure, de 16 francs, rendue à Hongkong ; le prix de la tonne de charbon ordinaire, prise à la mine est, pour la société, de 8 francs. On voit que la société peut faire sa fortune, tout en concédant aux consommateurs de grands avantages sur le prix de vente des charbons étrangers.

Ce simple exposé montre que nous ne nous avancions pas trop, en déclarant que les richesses minières du Tonkin avaient justifié, et au delà, les espérances des plus hardis.

*
* *

Il existe aussi au Tonkin des mines métallifères. Dès 1883, M. Fuchs fait remarquer la richesse des gisements aurifères de My Duc, où les sables qu'il a traités contiennent une quantité d'or dépassant celle de la plupart des placers de l'Amérique centrale.

M. Fuchs cite aussi des mines de zinc, non loin des affleurements houillers de Nongson (*Tourane*), et un fort gisement de fer à Phnom Keck (*Cambodge*). A Giokim (*Moncay*) il y a une mine de cuivre (*M. Reynaud propriétaire*) qui contient 200 kilogrammes de cuivre et 7 kilogrammes d'argent par tonne.

A Ackoi, M. Vézin possède un filon d'antimoine de 500 mètres de long sur 2 mètres de profondeur, et dont la teneur est de 67 p. 100 de sulfure : 300 ouvriers sont employés à l'extraction.

A Dongtan et Donghuy (*Hongay*), de nombreux filons

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

d'antimoine ont été découverts sur la concession des mines, et occupent 200 ouvriers.

Au Bavi, on a découvert des couches de *plombagine*, et M. Gayet-Laroche s'occupe actuellement, par des prises de périmètre, d'en déterminer la valeur et l'allure. A My Duc, une concession aurifère est même établie en faveur d'un négociant chinois.

Le *nickel*, le *cobalt*, le *plomb argentifère* et le *cuivre*, ont donné lieu aussi à divers travaux de recherches, mais les résultats ne paraissent pas bien probants, soit que les gisements aient été mal exploités ou qu'ils manquent de régularité, soit que les capitaux, et c'est généralement la principale cause d'insuccès pour les mines métallifères, s'engagent fort difficilement dans ces sortes d'affaires.

Hongay et Kébao, pour ne citer que les mines houillères du Tonkin, occupent plus de 3,000 ouvriers.

Ce chiffre augmente tous les jours, et si nous faisions entrer en ligne de compte, comme cela est juste, les ouvriers des mines d'antimoine d'Ackoï, de Tannoi et de Donghuy, c'est plus de 4,000 Annamites et Chinois que l'on doit compter comme occupés aux diverses mines en préparation.

L'élément chinois domine à Kébao, Dongtrieu, Tannoi et Ackoï, tandis que les Annamites sont en nombre supérieur à Hongay.

Le rendement qu'on peut obtenir des uns et des autres est à l'avantage des Chinois. Mais on ne doit raisonnablement compter que sur 300 kilogrammes de charbon extrait par jour et par indigène occupé à l'intérieur; ce qui représente 250 journées seulement de travail effectif, un tonnage par homme et par an de 75,000 kilogrammes. Pour 400,000 tonnes de production annuelle, on devra compter 5,300 ouvriers indigènes à l'intérieur seulement. L'extérieur en occupera bien 3,000.

Mais pendant la période que nous envisageons, les tra-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

vaux du jour, ceux de premier établissement, la préparation des travaux du fond, doubleront le chiffre d'ouvriers que nous assignons à l'exploitation régulière, et nous estimons à 11,000 le nombre des indigènes qui pourront être occupés annuellement à Kébao, Hongay et Dongtrieu, et aux mines d'antimoine, sans tenir compte du personnel que nécessiteront les nouvelles affaires en préparation pour la mise en valeur du domaine houiller au nord de Quangyên.

Et au surplus, si les recherches continuent, si la Société Marty met en œuvre les filons par elle découverts à Yênbay, si l'on étudie et qu'on exploite les filons de formation similaire qui existent entre Phudoan et Tuyênquang, sur la rive droite de la rivière Claire; si, pendant l'augmentation progressive de la production houillère du Tonkin, l'Administration se montre économe dans les dépenses, plus coulante et moins tracassière avec les colons, si l'on modifie le tarif douanier, par exemple, nous restons convaincu que nos prévisions seront largement dépassées, avec un avantage marqué sur la période que nous venons de passer.

Il sera de nouveau curieux, en 1896, et très intéressant d'établir l'état comparatif de la colonie pour la deuxième période quinquennale, et, si nous sommes bon prophète, en France plus d'un financier regrettera alors d'avoir manqué de confiance en l'avenir du Tonkin et d'avoir laissé l'argent étranger retirer un profit qui revenait de droit aux capitaux français.

*
* *

Ces grandes exploitations, que je viens de démontrer seules possibles, appellent l'attention sur de graves questions que je ne puis même effleurer, la compétence et le temps me faisant également défaut. J'ai dit implicitement

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

que la main-d'œuvre de toutes les industries et exploitations sera exclusivement indigène ; puisque l'immigration française devra être presque insignifiante, elle ne devra fournir que des chefs d'exploitation, des directeurs de travaux, des surveillants d'atelier. Cette main-d'œuvre, que l'on trouve si facilement, à si bon marché, nous sera donnée, pour la plus grande partie, par ceux qu'on appelle aujourd'hui des pirates, à qui la guerre ou l'établissement de nos monopoles ont enlevé leurs moyens d'existence. Nous tenons là le véritable moyen de pacification du pays tout entier ; occuper les désœuvrés, pour qu'ils ne pensent pas à mal, et donner par un petit salaire le riz de chaque jour à un tas de gens affamés, que la faim seule a dressés contre nous. Ils ne sont pas bien difficiles et se contentent de peu : l'*aurea mediocritas* du philosophe est ici hors de mise ; une médiocrité d'étain, une médiocrité en métal de sapèques, est toute leur ambition. Elle est bien facile à combler. Cette idée, je le sais bien, a de nombreux détracteurs, spécialement dans l'armée, qui aimait jadis le Tonkin, qui l'aime moins aujourd'hui, et qui le détestera tout à fait le jour où elle n'y trouvera plus d'adversaires pour se battre : cependant c'est là une idée juste, et c'est à son application que forcément on arrivera un jour, et qu'on devra la tranquillité du pays.

Qui employer, dans cette main-d'œuvre, parmi les différentes races du pays? faut-il favoriser les Chinois ou les Annamites? L'Annamite, qui a peu de besoins et une certaine indépendance individuelle, fournit un travail soigné et fidèle, mais non constant : il n'est pas capable de grands efforts, mais bien d'un dévouement intellectuel au maître qui le traite avec justice et bienveillance. On ne peut faire fonds sur lui pour le lendemain, parce que, la moindre somme suffisant à son bien-être actuel, il ne se trouve pas matériellement forcé à une longue tâche ni à un labeur continu. Le Chinois est beaucoup plus régulier, plus

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

méthodique, plus propre : l'ouvrage à lui confié est mieux fait et plus exactement; il travaille d'une façon constante pendant tout le temps qu'il passe hors de Chine pour faire sa petite fortune; et s'il ne s'attache aucunement à ses maîtres occidentaux — qu'il ignore ou qu'il méprise — du moins il s'attache à son métier. De plus, le Chinois tient certains petits commerces que l'Européen ne saurait tenir, et qui, par habitude, demeurent étrangers aux Annamites. Il semble donc à tous points de vue, et spécialement pour des travaux nécessitant un effort physique continu, qu'il faille employer le Chinois plutôt que l'Annamite.

Mais d'autre part, l'indigène a droit — socialement — à faire la plus grande partie du travail qui s'accomplit sur son territoire; et, pratiquement, c'est un gage de sécurité que d'employer les Annamites. De plus, tout argent gagné par les indigènes demeure dans le pays, tandis que l'argent drainé par les Chinois va en Chine, et n'en revient jamais (Étant données les habitudes de thésaurisation de l'Extrême-Orient, il ne faut pas donner à cette objection plus d'importance qu'elle n'en a réellement). Enfin, au point de vue de la sécurité du territoire, beaucoup de bons esprits disent qu'il n'est pas bon de favoriser l'immigration chinoise dans un pays-frontière de la Chine, et regrettent de voir déjà tant de Chinois dans les grandes villes du Delta. Ils craignent que, en temps de guerre, ou seulement de de troubles, un élément nombreux de population chinoise ne provoque bien des difficultés et des dangers intérieurs. Ils disent — ce qui est vrai — que l'individualité chinoise, même après des dizaines d'années d'habitation à l'étranger, demeure aussi vivace qu'au premier jour, et ils rappellent que les Chinois sont tous liés entre eux par des sociétés secrètes, et par suite, tous les ennuis qu'ils causent aux Anglais à Singapore et aux Américains en Californie. Je ne crois pas — pour le moment du moins — un péril semblable possible dans l'Indo-Chine, tandis que l'avantage pro-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

curé par la présence des commerçants chinois est immédiatement appréciable : et on peut ajouter, en outre, que la surveillance des associations chinoises publiques est chose facile, et que les congrégations de Fokien et de Canton ont tout autre chose en vue que la guerre ou l'espionnage. Quant aux sociétés secrètes — auxquelles je consacrerai un jour une étude spéciale — elles n'ont nul besoin, pour prospérer, de la présence de nationaux chinois, et elles forment, sur les territoires du Protectorat, une puissance occulte suffisante pour n'avoir recours à aucune aide étrangère. Quoi qu'il en soit, tous ces arguments contradictoires et de valeur prouvent que la question a, suivant les époques et les régions, des solutions diverses, et qu'elle ne saurait être étudiée superficiellement, ni tranchée à la légère.

IV

Je ne m'étendrai pas sur les nombreuses industries tonkinoises, ne faisant pas de résumé économique ; je me contenterai de les citer, afin qu'on ne croie pas que nous n'avons encore agi que par des paroles, mais que l'on soit bien convaincu que, dès aujourd'hui, nous sommes établis au Tonkin, au point de vue commercial, d'une façon beaucoup plus complète qu'au point de vue administratif ou militaire ; et que, alors que rien ne semblait moins assuré que l'avenir, nous avons jeté les bases d'une immanquable prospérité future, à laquelle il est bon de convier, comme ouvriers de la dernière heure, tous les hésitants de la première.

A Haiphong, la Société Marty et d'Abbadie possède aujourd'hui, avec le service subventionné des Fluviales, une

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

flotte de dix-neuf bateaux de premier ordre, qui sillonnent nos rivières du Delta. Ces bateaux sont à double hélice, pour faciliter les virages, et installés, tant comme machines que comme aménagements intérieurs, de la meilleure façon.

Un type spécial de monoroue a été lancé pour naviguer sur les hauts fonds et les rapides de nos hautes rivières; de ce type était le *Laokay*, malheureusement échoué en rivière Claire. Des pontons, des chalands, et, à terre, des arsenaux, magasins et succursales, font de cette société l'égale de nos sociétés d'armement de France.

Mais ce qu'elle offre certainement de plus remarquable, c'est que ses bateaux peuvent sortir de toutes pièces de chez elle, et qu'elle a à Haiphong des ateliers de précision comparables à ceux que des sociétés plus anciennes ont établis à Hongkong et à Singapoor.

Une grande extension sera encore donnée à cette entreprise, par l'aménagement, soit à Haiphong, soit à Hongay, d'un port commercial, et par l'escale, que, sous peu, les Messageries Maritimes de l'Extrême-Orient feront à Haiphong, *desideratum* depuis longtemps exprimé, et dont l'accomplissement ne laissera plus la colonie à la merci de mauvais bateaux des lignes annexes lentes et insuffisantes.

Le commerce sans cesse croissant, le transit sur le Yun Nan et le Laos, feront de la Compagnie des Fluviales une des plus puissantes sociétés de l'Extrême-Orient.

Différentes aciéries, fonderies et forges sont installées à Haiphong, qui fournissent aux travaux publics et aux particuliers.

A Hanoï sont installées des distilleries, des brasseries, une grande fabrique de glace, une filature que M. Bourgoin-Meiffre a construite pour l'exploitation des produits de sa concession ; un atelier de dévidage ; une fabrique d'allumettes ; une fabrique de papier, rachetée à M. Schneider,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

une fabrique de teintures végétales, pour obtenir, avec plus de ténacité, tout l'éclat des couleurs indigènes.

Des *haras* sont installés pour la conservation et l'amélioration de notre petite race chevaline : MM. Chesnay, Gallé, Dufour, en sont les principaux possesseurs; je cite ici la réglementation de ces établissements, dont l'État a pris la protection, et qui sont tout récents: elle a favorisé l'installation de jumenteries particulières. Dans quelques années seulement on pourra juger du résultat obtenu.

Le Protectorat fera l'acquisition immédiate de cinq étalons de race indigène, et, dans le courant de l'année, de cinq étalons bretons de la race de Corlay. Ces étalons seront mis à la disposition des éleveurs de juments du Tonkin et de l'Annam.

Des allocations seront accordées à titre d'encouragement, à tous les éleveurs français ou indigènes, dans les conditions suivantes :

1° Une indemnité annuelle de vingt-quatre piastres par jument sera allouée à tout éleveur possédant au moins cinq juments. Le droit à cette indemnité partira du jour de l'entrée de la jument chez l'éleveur. L'indemnité sera payée par trimestre et décompter par jour de présence. L'Administration devra être avisée de l'entrée de la jument le jour même de cette entrée, qui sera constatée sur un registre tenu par l'éleveur et sur lequel les décès seront également portés;

2° Une allocation complémentaire, dite indemnité d'installation, de quarante piastres par jument, sera payée à tout propriétaire d'une jumenterie comptant au moins vingt-cinq animaux. Cette indemnité sera remise à l'éleveur aussitôt que l'Administration aura agréé la déclaration, qu'il devra lui faire, du nombre de juments qu'il s'engage à entretenir;

3° Une indemnité de deux piastres sera allouée à tout éleveur, ayant au moins cinq juments, qui présentera une jument à la saillie des étalons du Protectorat; cette prime sera payée au moment de la délivrance de la carte de

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

saillie et sera renouvelée un an après, si l'éleveur représente la même jument avec son poulain.

En dehors des indigènes, nul ne pourra être agréé comme éleveur par l'Administration s'il n'est de nationalité française et ne justifie des aptitudes nécessaires pour assurer, dans de bonnes conditions, l'élevage du cheval. Il aura à fournir, en outre, une caution solvable qui sera soumise à l'acceptation de l'Administration, et garantira, au cas où l'éleveur n'exécuterait pas ses engagements, le remboursement des indemnités qui lui auraient été versées.

Les produits provenant des jumenteries subventionnées ne pourront pas être vendus avant quarante-deux mois d'âge, et le Protectorat aura toujours le droit de préemption à prix égal. En cas d'acquisition par le Protectorat, l'éleveur s'engagera à conserver et à entretenir le produit, à ses frais et risques, jusqu'à quatre ans révolus. Le prix d'achat ne sera acquis à l'éleveur qu'à la date de la livraison.

Le contrôle technique et administratif du Protectorat sera exercé par un conseil spécial dont la composition a été déterminée par l'arrêté du 10 janvier 1892.

Le conseil aura à examiner toutes les propositions qui pourront être faites en vue du perfectionnement de l'élevage et de l'amélioration de la race chevaline au Tonkin et en Annam. Il soumettra à l'Administration les mesures qui lui paraîtront utiles pour atteindre ce but. Il déterminera par des règlements particuliers tous les détails de l'organisation des jumenteries subventionnées, et les conditions générales d'entretien et d'élevage des animaux qui y seront conservés. Il fixera les pénalités auxquelles pourront être soumis les éleveurs subventionnés qui refuseraient de se conformer à ces conditions générales. Il aura en outre l'administration des crédits ouverts au budget du Protectorat pour l'achat et l'entretien des étalons et le paiement des primes et indemnités aux éleveurs.

Une grande industrie à venir est celle du bois; on a pu

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

voir, à l'Exposition de 1889, de combien de bois : de fer, de rose, etc., le Tonkin était pourvu, comme il avait des essences analogues et supérieures à l'ébène et au palissandre, dans le vanghuong et le trâc. Mais nous avons vu en outre, le teck, et de remarquables bois de construction utilisables tant pour les bâtiments que pour les navires. On a tout dit là-dessus. Les collections de Mgr Puginier, les rapports de nos botanistes et de nos spécialistes, nous ont montré l'exploitation des forêts du haut Tonkin comme la source d'une infinie prospérité.

Rien n'est plus exact, mais il faut avant tout que le pays soit pacifié. L'entrepreneur envoie dans les régions élevées, ses seconds, qui doivent agir seuls, avec la main-d'œuvre indigène, sous la protection des autorités indigènes, dans des pays lointains et dénués de ressources : il lui faut donc sa sécurité personnelle; de plus, les trains de bois une fois formés sont abandonnés au courant des rivières, et commis à l'honnêteté des riverains : il faut donc que la sécurité générale soit assurée. Le commerce de bambous peut s'établir de la même façon. J'ai vu faire, j'ai fait moi-même des lancements de ces radeaux gigantesques sur les torrents de l'intérieur : le métier est fructueux, mais assez rempli de dangers intrinsèques pour que celui de coups de fusil des pirates soit absolument superflu.

L'industrie de la *brique* et de la *chaux*, qui fut dans le temps très répandue sur la Rivière-Noire et dans le canton du Tuphap et sur les deux rives du fleuve Rouge, entre Hung Hoa et Hanoï, reprend une certaine vigueur : les carreaux de Sontay avaient jadis leur réputation établie dans toute l'Indo-Chine.

Aujourd'hui les fours à chaux de M. Gayot-Laroche aux Roches-Notre-Dame (*Rivière-Noire*), ceux de M. Morice à Sontay, les briqueteries que ce dernier a installées dans la même région, rendront de l'activité à cette industrie ; elle

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

ne peut d'ailleurs que s'accroître, à la construction de tous les édifices administratifs et militaires dont nous manquons encore, et à proximité de ces villes de l'intérieur, dont toute la partie européenne est à construire.

Enfin, au point de vue à la fois industriel et artistique, l'*imprimerie*, que les Chinois avaient avant nous connue, a pris de suite un grand développement, grâce à la main-d'œuvre annamite, et aux intelligents compositeurs que nous avons de suite trouvés.

M. Schneider avait établi une imprimerie, sur le modèle d'Angoulême, qui suffira pendant longtemps à nos besoins: la gravure même a pu s'y faire, témoin le numéro illustré par lequel l'*Indépendance* saluait l'arrivée de M. de Lanessan en 1891.

Pour finir, un mot de la presse : le mouvement politique tonkinois est représenté par quatre journaux européens et par un journal en caractères; des quatre journaux français, deux sont à Hanoï, deux sont à Haiphong. L'*Indépendance Tonkinoise*, journal d'opposition d'abord, de gouvernement ensuite, est, par l'esprit de combativité qui l'anime, l'organe le plus populaire et le plus influent; il fait souvent l'opinion, il a jadis aidé au départ de M. Brière, ce que je regrette, et, récemment, il a provoqué le renvoi du général Reste, ce que je ne saurais trop louer.

L'*Avenir du Tonkin*, la plus ancienne des feuilles tonkinoises, appartenait à la ferme de l'opium.

Le *Courrier de Haiphong*, organe spécial de cette ville, a un faible tirage, mais de fidèles abonnés de la première heure, et un ton de polémique généralement discret, ce qui est louable.

Enfin le *Tonkin*, dernier venu de la famille, est mort en mai 1893, sous les condamnations qu'il a subies, et a été remplacé par une petite feuille, le *Réveil*.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

*
* *

Telle est, actuellement, la situation de notre colonie. Je n'avais pas tort, on le voit, en disant que nous possédions toutes les richesses, et qu'il ne nous manquait plus qu'une seule chose, le temps nécessaire à les faire valoir. Ce court résumé est la justification de tous ceux qui ont cru en l'avenir de l'Indo-Chine, et le triomphe de l'homme d'État qui, envers tout et contre tous, a fait à la Métropole ingrate ce cadeau magnifique.

J'ai été des premiers et des plus ardents à croire à cette seconde Patrie. Il y a six ans, quand, au milieu des incendies et des révoltes, presque tous hochaient la tête, j'ai proclamé ma foi, ferme et inébranlable, à un avenir meilleur. Depuis lors, les années se sont succédé, chacune apportant avec elles son cortège de travaux et de tribulations sans doute, mais, après chacune d'elles aussi, je découvrais, vis-à-vis les nouvelles causes d'infériorité que nous présentaient les hommes, les nouvelles causes de supériorité que présentait le pays, et chaque fois j'élevais ardemment un cri de confiance en des jours consolateurs.

Aujourd'hui, il n'est plus personne qui doute : la cause de la colonie est partout gagnée, et, sans doute, nous allons voir venir à elle, et profiter de ses richesses, ceux qui furent les plus récalcitrants à soutenir son enfance maladive et difficile. Nous les recevrons joyeusement, comme les facteurs d'une richesse nouvelle : ils aideront, comme nous, au bonheur général, mais ils n'aimeront pas comme nous ce pays, ces campagnes, ces villes que nous avons vues naître au milieu de toutes les angoisses, et où nous avons vécu les périls des premières heures.

Pour nous, au milieu de ce Hanoï, où, il y a sept ans, on marchait sur les ordures et les ruines, et où aujourd'hui on commence à distinguer la future merveille de

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

l'Extrême-Orient, au milieu de ce pays, appelé successivement désert et cimetière, et où nous avons, malgré tout, forcé la fortune, un légitime orgueil nous prend. Les millions que la France nous a envoyés ont servi à des constructions ou à des expéditions militaires : nous n'en avons jamais eu une parcelle. Tant dans les assemblées législatives que dans toutes les classes de la société française, nous avons été blâmés, décriés, abandonnés.

Et malgré tout, forts de nos seuls espoirs, nous avons réussi ; nous avons prouvé que nous avions raison.

Et c'est avec une joie profonde et une émotion véritable, que, le Tonkin dégagé enfin des doutes injurieux qui l'accablaient, je saluerai l'aurore éclatante de la prospérité indo-chinoise, due tout entière à la hardiesse, à la ténacité et à l'argent de nos colons.

FIN

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

SIGNIFICATION DES MOTS ANNAMITES USUELS

EMPLOYÉS AU COURS DE CET OUVRAGE

Bangbien, officier militaire d'un phû (capitaine).
Bêp, premier soldat indigène.
Caï, caporal indigène.
Caitong, chef administratif de canton.
Chaû, division territoriale des pays de montagnes.
Co'den, Pavillons-Noirs.
Comat, le conseil des ministres à Hué.
Congai, femme annamite.
Dao, province de petite étendue.
Dê (Dêdoc), officier annamite, commandant les linhlé d'une province (général). Terme appliqué souvent aux chefs rebelles.
Delaï (Thuonglai), sergent indigène des linhé.
Doï, sergent ou sergent-major indigène.
Doitram, chef d'un relai de poste.
Hiepquan, titre honorifique.
Huyên, division territoriale (sous-préfecture).
Khamsai, titre honorifique (maréchal de cour).
Kiluc, lettré.
Kinhluoc, vice-roi (litt. : ambassadeur extraordinaire).
Lanh (Lanhbinh), officier indigène (colonel). Titre donné souvent aux rebelles.
Lay, présent de politesse, ou salut.
Linh, soldat indigène.
Linhcô, Linhlé, soldat indigène, garde des mandarins.
Lithuong, maire d'une commune.
Matgioi, Soleil; au symbolique : Vérité.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Maû, mesure de terres de rizières, valant de 44 à 63 ares.
Muong, village montagnard. Terme improprement appliqué à la population de ces villages.
Nhaque, paysan.
Pholanhbinh, adjoint au lanhbinh (lieutenant-colonel).
Pholy, adjoint au maire d'une commune.
Phoquan, adjudant indigène.
Phosu, mandarin de 3e classe : administrateur d'une ville.
Phû, division territoriale (préfecture).
Quanan (Ansat), mandarin provincial de 4e classe : chef de la justice.
Quanbô (Bochanh), mandarin provincial de 3e classe : chef de la police et du Trésor.
Quanhuyên (Trihuyên), mandarin de 5e classe : chef d'un huyên.
Quanlang, chefs des Muongs.
Quanphong, chef temporaire d'un groupe de Chaûs.
Quanphû (Triphû), mandarin de 4e classe : chef d'un phû.
Sallacco (n. a.), chapeau des soldats indigènes.
Sao, mesure de rizière, valant de 440 à 630 centiares.
Taotai (ch.), chef de province chinoise.
Taël (n. a.), mesure de capacité (pour l'opium spécialement).
Tchefou (ch.), chef de département chinois.
Thuoc, mesure de longueur valant $0^{m}45$.
Tong, division administrative : canton.
Tongdôc (Quanthuong), mandarin de 2e degré : gouverneur de province.
Tonghôn, interprète.
Tram, courrier de poste indigène.
Tsongtu (ch.), chef de district chinois.
Tuanphû, mandarin de 2e classe : gouverneur d'un dao.
Xuatdoï, sergent honoraire : titre civil.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

INDEX DES " ÉTUDES COLONIALES "

A

Acoctuong. — II : 30, 225. — III : 139. 217.
Action administrative des mandarins. — III : 25.
Administration de M. de Lanessan. — III : 64.
Affaire de Chobo. — II : 62.
Albaret (Bès d'). — II : 83, 151. — III : 13.
Armée coloniale. — III : 154.

B

Bagang. — II : 230. — III : 241.
Baky. — III : 244.
Baphuc. — III : 203.
Bavier-Chauffour. — III : 305
Bégin (Général). — I : 8, 56, 124, 166, 170, 279.
Bert (Paul). — I : 8, 19, 279, 289. — III : 39, 50.
Béranger (Cte). — I : 22, 45.
Becquet. — III : 206.
Bideau. — II : 86.
Billot. — III : 96.
Blanchy. — III : 83.
Bogiap. — I : 256, 261. — II : 7, 73. — III : 221.
Bonnal. — II : 35, 50, 105, 118.
Bonneau. — III : 210.
Borgnis-Desbordes (Général). — I : 55, 265. — II : 87.
Boulloche. — III : 247.
Bourée. — III : 96.
Bourgoin-Meiffre. — III : 278.
Brière. — II : 35, 50, 54, 61, 92. — III : 12, 36, 197.
Brière de l'Isle (Général). — I : 10.
Budget colonial de 1889. — I : 222.
Budget colonial de 1893. — III : 81.
Budget colonial de 1894. — III : 82.

C

Cao Xuan Duc. — III : 155.
Caractère des Annamites. — III : 7, 11.
Chailley-Bert. — III : 171.
Charpantier. — III : 210.
Chaudoreille. — II : 29.
Chautemps. — III : 81.
Chavassieux. — II : 92. — III : 15.
Churchill (Lord Randolph). — III : 172.
Collyns — I : 180. — III : 112.
Colomer (Mgr). — I : 269. — III : 153.
Colonnes de police. — II : 201.
Coluong. — III : 213.
Colquhoun. — III : 112.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Combat de Bangnhi. — II : 144.
Constans. — I : 289. — III : 6
Coqui. — III : 97.
Cotton. — III : 306.
Courbet (Amiral). — III : 23.
Courcy (Général de). — I : 8. — II : 19, 224.
Cupet. — I : 67.

D

Dê Ban. — III : 191.
Dê Kieu. — II : 10, 12, 17, 134, 144. — III : 242.
Delcassé. — III : 82.
Deleuze. — III : 204.
Dê Nam. — III : 190, 206.
Dê Ong. — III : 193.
Déosam. — I : 155, 159, 163.
Déovantri. — I : 154, 156, 161, 261. — II : 21, 64, 230.
Dépenses du haut Tonkin. — I : 299.
Depincé. — I : 16. — III : 251.
Dethan. — III : 191.
Dethinh. — III : 191.
Dinh Tho. — II : 21, 61, 68, 77, 83 — III : 230.
Dinhvan An — III : 236.
Dinhvan Vinh. — II : 70, 83.
Dóc Daï. — II : 137, 160.
Dóc Duc. — III : 240.
Dóc Giang. — II : 15, 156. — III : 190, 214.
Dóc Khoât. — II : 15. — III : 190, 214.
Dóc Nam. — II : 151.
Dóc Ngu. — II : 15, 16, 72, 80, 134, 137, 139, 144, 152, 157, 160, 165. — III : 139, 219, 236, 242
Dóc Tich. — I : 270. — II : 182. — III, 197.
Dóc Thuong. — II : 14, 137.
Doï Van. — I : 266. 269. — II : 18, 46. — III : 153, 197.
Dominé (Colonel). — II : 184.
Dong Khanh. — I : 296. — II : 19.
Duchemin. — III : 277.
Doucet. — I : 257, 266.
Dufferin (Lord). — III : 173.
Dujardin-Beaumetz. — I : 127.
Dupuis (Jean). — I : 80. — III : 295.

E

Ehrer. — II : 135.
Emplacement des troupes. — III : 156, 180.
Esterhazy. — III : 196.
Escorre. — III : 216.
Etienne. — III : 64, 261.

F

Feisthamel. — III : 195.
Ferry (Jules). — III : 3, 271.
Forces de la Birmanie. — III : 171.
Forme du Gouvernement. — III : 122.
Fournier (Amiral). — III : 11, 67.
Frontières de Chine. — III : 93.
Frontières de Siam. — III : 103.
Fuchs. — III : 302

G

Garanger. — I : 146.
Gardes civiles indigènes. — II : 101, 203. — III : 51, 163.
Gardes des villages. — II : 196.
Garnier (Francis). — I : 145. — II : 210. — III : 21.
Gayet Laroche. — III : 302.
Geil (Colonel). — II : 157. — III : 197.
Gilbert. — II : 67, 76.
Goblet. — I : 169. — III : 107.
Grosgurin. — III : 113.
Guerlach. — I : 74.
Guillaume. — III : 281.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

H

Hai Khé. — III : 190, 203.
Hamnghi. — I : 186. — II : 7, 19, 202. — III : 24.
Harmand. — II : 87. — III : 23, 288.
Heurgon. — III : 196.
Hoang Cao Khai. — I : 269. — II : 46, 49. — III : 72, 246.
Hoanghûû Penh. — III : 218.
Hoangloctrinh. — III : 218.
Hoangthangloï. — II : 20, 26, 29, 166, 172, 175. — III : 215, 218.
Holstein. — III : 206.
Hôpitaux du haut Tonkin. — I : 126.
Huas. — III : 234.
Hûû — II : 16. — III : 139, 140.
Humann. — III : 113.

I

Infanterie de marine. — II : 225.
Impôts. — III : 134.

J

Jurien de la Gravière. — III : 121.
Justice. — III : 132.

L

Lamington (Lord). — III : 112.
Lanessan (de). — II : 19, 83, 91. — III : 10, 15, 34, 54, 59, 71, 81, 87, 245.
Lanh Cang. — II : 142, 147.
Laos. — I : 74. — III : 105.
Le Badinh. — III : 106.
Le Hoan. — II : 57. — III : 139.
Lemoyne. — III : 196.
Lesage. — II : 181.
Levasseur. — III : 309.
Li Hung Chang. — III : 96.
Linhcó (Les). — III : 39, 169.
Louvet. — III : 148.
Luongtamky. — II : 176, 230. — III : 190.
Luro. — II : 46. — III : 120.
Lûûky. — II : 8, 18, 101, 176, 184, 234. — III : 194.
Lûûvinhphuoc. — II : 210. — III : 106.

M

Macey. — III : 255.
Marcelli. — II : 167.
Margaine. — II : 139.
Martin. — III : 277.
Marty et d'Abbadie. — III : 306.
Massie. — I : 148. — III : 198.
Maupas. — II : 158. — III : 223.
Mayréna (de). — I : 70.
Méos (Les). — I : 95.
Missions Pavie. — I : 143.
Mines du Tonkin. — I : 85. — III : 298.
Montfort (de). — III : 81.
Montigny (de). — III : 103.
Morice. — III : 281.
Mortalité au Tonkin. — I : 133.
Moulin. — II : 145, 149.
Myre de Vilers (Le). — I : 290. — II : 88.

N

Négrier (Général de). — I : 10. — III : 131.
Nguyên Hûû Do. — III : 72.
Nguyên Trieu Trong. — II : 15, 22, 24, 166, 169. — III : 215, 268.
Nguyên Trong Hiep. — III. 36.
Nicole. — I : 148.
Norodom. — III : 104.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

O

Oberg. — I : 16.
Opium (L') — III : 267.
Oppenheim. — III : 234.
Organisation des rebelles. — II : 7.
Orléans (Henri d'). — III : 256.
Oudry (Colonel). — I : 12, 59.

P

Parreau. — I : 266, 279.
Patenôtre. — III : 23.
Pavie. — I : 12, 144, 146, 151, 157, 159, 166, 169, 173, 176, 183, 196.
Peile (Sir H.). — III : 174.
Pennequin (Colonel). — I : 149, 182, 187, 191, 193. — III : 232.
Pérignon. — III.
Pernod (Colonel). — I : 12, 59, 74, 151, 167, 193. — III : 107.
Perrin. — III : 212.
Perroud. — III : 210.
Phamdinhphung. — III : 246.
Philastre. — III : 120.
Piquet. — II : 56, 59, 86, 96, 101.
Porto-Carrero (de). — II : 181.
Pouligo. — III : 221.
Prigent. — III : 66.
Principes administratifs. — I : 266.
Prise de Dongsong. — II : 65.
Puginier (Mgr). — III : 148.

Q

Quanchu. — III : 233, 240.
Quyên Ao. — III : 240.

R

Raffenel. — II : 185.
Ravitaillement des hautes régions. — I : 107.
Reste (Général). — III : 68, 78, 185.
Richaud. — I : 8, 223, 228, 230, 252, 279.
Rivière (Ct). — II : 210.
Rivière Noire. — I : 60.
Roberts (Général). — III : 173.
Rodier. — III : 17.
Rôle des missionnaires. — III : 148
Rolyn-Jacquemyns. — III : 112.
Roque. — III.
Rougery. — II : 71, 78, 82. — III : 234.

S

Saint-James (de), I : 148.
Saint-Mathurin (de). — III : 267.
Sarran. — III : 291.
Schneider. — III : 305.
Schœdelin. — II : . — III : 309.
Seize-Chaûs (Les). — I : 82.
Servière (Colonel). — I : 12, 265. — II : 29, 233. — III : 49, 211.
Sever (Colonel). — III : 204.
Siamois à Dienbien (Les). — I : 175.
Siwotha. — III : 104.
Soumission de Déovantri. — I : 154.
Soumissions de 1893. — III : 240.
Strachey (Sir J.). — III : 288.

T

Terrillon (Colonel). — III : 197.
Territoires militaires. — III : 45, 180.
Thanhtaï — II : 19. — III : 73.
Thanh Huy. — II : 64, 80, 165, 230.
Thangiât. — II : 22, 24, 166, 174, 235. — III : 215, 248.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Thuat. — II : 8, 10, 180, 202. — III : 191.
Tienduc. — III : 194.
Traille. — III : 216.
Tricou. — III : 96.
Tuduc. — III : 74.
Tuong Duy Than — III : 244.

V

Vacle. — I : 148. — II : 165. — III : 240.
Vathaire (de). — II : 188. — III : 195.
Vézin. — III : 210.
Vial. — III : 39.
Voyron (Général). — III : 205.

W

Warnet (Général). — II : 87.
Watrin. — III : 207.
Wehrung. — III : 257.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

L'Indo-Chine en 1892 et 1893.

Pages.

PRÉFACE XI
I. — Réaction de personnes 1
II. — Réaction de gouvernement 20
III. — Réaction militaire 45
IV. — Réaction financière 59
V. — Administration de M. de Lanessan 64
VI. — Questions de frontières 93

CHAPITRE II

Principes politiques.

I. — Principe de gouvernement 115
II. — Principe d'administration 127
III. — Principe d'autorité 154

CHAPITRE III

Contre Rebelles et Pirates.

I. — L'action militaire 177
II. — Historique de la Piraterie. Lùûky 189
III. — Historique de la Piraterie. Fleuve-Rouge 212
IV. — Historique de la Piraterie. Dóc Ngu 219

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

CHAPITRE IV

L'Essor colonial.

I. — Voies de pénétration. Monopoles 249
II. — Richesses du sous-sol 272
III. — Richesses du sol 291
IV. — Industries et arts 304
CONCLUSION 310
VOCABULAIRE 313
INDEX DES *Études Coloniales* 315
TABLE DES MATIÈRES 321

IMP. DE SAINT-DENIS. — H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 7889

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Université Côte d'Azur. Bibliothèques